

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

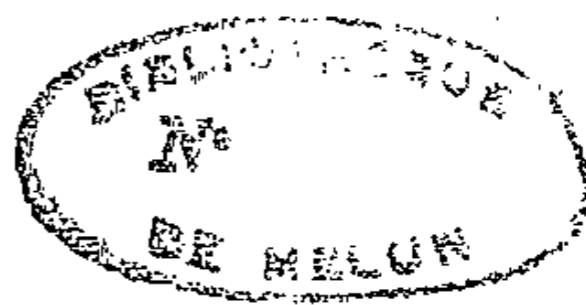
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1930



ROUEN

IMPRIMERIE A. LAINÉ

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1931

BIBLIOTHÈQUE
CENTRALE
PRÊT
NATIONALE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476311 3

BIBLIOTHEQUE
N°
DE MELNIE

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1930

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

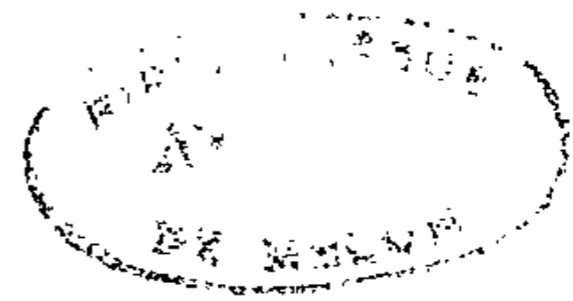
DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1930



Handwritten notes:
JH
8
60 30

ROUEN

IMPRIMERIE A. LAINÉ

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1931

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

en 1930

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. GUEY (Fernand), ✱, I 🌿, *Président.*
M. FÉRON (Alexandre), *Vice-Président.*
M. RÉGNIER (Robert), I 🌿, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. JOUEN (le chanoine), O ✚, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*
M. BEAUREPAIRE (Georges DE), I 🌿, *Archiviste.*
M. LABROSSE (Henri), I 🌿, *Trésorier.*

MEMBRES NOUVEAUX

Académiciens résidants.

- M. l'abbé BLANQUART, I 🌿, *chanoine honoraire d'Evreux, historien (élu le 1^{er} juillet 1927, reçu le 7 novembre 1930).*
M. HALIPRÉ (André), ✱, I 🌿, *docteur en médecine, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Rouen (élu le 27 juillet 1927, reçu le 21 mars 1930).*
M. LENOUVEL (Léon), ✱, *docteur ès sciences physiques, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).*

- M. FAUCHOIS (René), *homme de lettres, auteur dramatique* (élu le 27 juillet 1928, reçu le 5 décembre 1930).
- M. NAUD (Eugène), ✱, *ingénieur en chef des Ponts et Chaussées* (élu le 11 janvier 1929, non encore reçu).
- M. LANQUETUIT (Marcel), *organiste et compositeur* (élu le 20 décembre 1929, non encore reçu).
- M. LE PARQUIER (Eugène), I 🌿, *professeur honoraire au Lycée et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen* (élu le 28 février 1930, reçu le 27 juin 1930).
- M. LEROY (Charles), *notaire honoraire, historien* (élu le 28 mars 1930, reçu le 30 juin 1930).
- M. L'HÔTE (Jules), ✱, A 🌿, *directeur des Douanes* (élu le 17 octobre 1930, reçu le 23 décembre 1930).

Académicien correspondant étranger

- M. NIELSEN (Emile), *capitaine, professeur à l'École d'Etat-Major, Copenhague* (élu le 23 mai 1930).

MEMBRES DÉCÉDÉS

Académiciens correspondants

- M. DORCHAIN (Auguste), *poète et auteur dramatique.*
- M. DUQUESNE (Robert), *conservateur de la Bibliothèque Cancl, à Pont-Audemer.*
- M. OESTERBY (Pierre), *décédé à Copenhague le 24 février 1930.*
-

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE MARDI 23 DECEMBRE 1930, A L'HOTEL DES SOCIETES SAVANTES

Présidence de M. DUBREUIL

L'Académie a tenu, le 23 décembre, à 20 h. 30, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Dubreuil, président sortant, dans la magnifique salle d'Albane, aimablement mise à sa disposition par M. l'archiprêtre Lesergeant.

Aux premiers rangs de l'assistance très nombreuse se tenaient : MM. Lacroix, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet, excusé; le général Charpy, général commandant la 3^e région; Renard, président de la Société industrielle; Faroult, président de la Chambre de Commerce; Gustave Borde; D^r Bellicaud; un grand nombre de membres de l'Académie.

S'étaient excusés : M. Métayer, maire de Rouen; M. André Marie et E. Blondel, députés; M. le Premier Président de la Cour d'Appel; Mgr l'Archevêque de Rouen; M. le Procureur de la République; M. Wairy, conseiller général, adjoint au maire de Rouen.

M. Dubreuil donne d'abord la parole à M. Jules L'Hôte, directeur des Douanes à Rouen, qui prononce son discours

de réception. M. Pierre Chirol lui répond. On trouvera plus loin le texte de ces deux discours.

M. Dubreuil adresse aux deux orateurs les félicitations de l'Académie et loue avec esprit l'éminent technicien qu'est M. Lhôte et l'archéologue distingué qu'est M. Pierre Chirol.

Mgr Prudent lit son rapport sur l'attribution du prix Gossier (Belles-Lettres), décerné à M. René-Gustave Nobécourt pour son livre *la Vie d'Armand Carrel*.

L'éminent prélat, rapporteur du prix Bouctot (Belles-Lettres), rend compte de l'ouvrage auquel ce prix a été attribué : *Un Agriculteur normand avant et pendant la Révolution, Jean Bucaille, son milieu, sa vie, sa mort (1735-1793)*. L'auteur de ce livre est M. l'abbé Gréverend, curé de Franqueville.

On entend ensuite M. Allinne, rapporteur des deux prix Pellecat, qui sont attribués à M. Guérin, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, artiste peintre, et à M. Raoul Leroy, élève architecte à la même Ecole.

Les prix de vertu, sur le rapport de M. Féron, sont ainsi décernés :

Le prix Boulet-Lemoine à M^{lle} Vimont, de Criquetot-l'Esneval, pour avoir assisté et soigné jusqu'à leur mort ses père et mère ;

Les deux prix Octave Rouland, exceptionnellement réunis en un seul, à M^{lle} Loutz, de Rouen, pour son dévouement envers ses frères et sœurs ;

Le prix Dumanoir à M. Rodolphe Deschamps, sapeur-pompier à Dieppe, pour le courage et le dévouement dont il fit preuve dans un incendie, le 10 septembre 1930.

Après un rapport verbal où il résume ses impressions d'enquêteur, M. le chanoine Jouen proclame la liste des prix

décernés et des allocations attribuées sur la fondation Braquehais-Verdrel et dont on trouvera la liste plus loin.

M. Labrosse, trésorier, invite ces lauréats à se rendre le samedi suivant au Cimetière Monumental pour déposer, suivant la tradition, des fleurs sur la tombe de M^{me} Braquehais-Verdrel, insigne bienfaitrice des familles nombreuses de l'arrondissement de Rouen.

La séance est levée à 23 h. 15.

RÉCEPTION DE M. JULES L'HÔTE

DISCOURS DE M. JULES L'HÔTE

Directeur des Douanes

LA DOUANE ET LA VIE ÉCONOMIQUE DE ROUEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

MESSIEURS,

En m'ouvrant les portes de votre Compagnie, vous m'avez fait un grand honneur, dont j'apprécie particulièrement le prix. Avant d'acquitter, tout comme un autre malgré ma profession, le droit d'entrée que, pour les franchir, les coutumes de votre domaine imposent, sous forme de discours, à vos récipiendaires, je me fais un impérieux devoir de vous remercier et de vous exprimer toute ma reconnaissance pour le haut témoignage d'estime et de considération que vos suffrages sont venus me donner et auquel je suis profondément sensible.

Comme les prés, certains jours de printemps, les discours académiques sont le plus souvent émaillés de fleurs aux nuances exquises, qui en rehaussent l'éclat. Cette brillante parure est d'autant plus séduisante qu'il s'y cache rarement des épines sous les fraîches corolles et les tendres feuillages dont elle est formée. Il est vrai que les favorisés de la Provi-

dence, parmi lesquels je place, ne vous en déplaise, les Académiciens, sont toujours plus enclins à tresser des couronnes qu'à décocher des traits. En tout cas, et par le fait même de son organisation et de ses traditions, l'Académie de Rouen n'exige pas de ses élus qu'ils fassent office de dissecteurs à l'égard de prédécesseurs disparus. Elle leur laisse par conséquent toute liberté de glaner dans le domaine infini des lettres, des sciences et des arts. Une telle conception est, d'ailleurs, en parfaite harmonie avec les mœurs de la Normandie, de cette splendide région de France qui, en raison peut-être de ses constantes relations, tant avec les pays du Nord qu'avec ceux du Midi, est la terre de la mesure, c'est-à-dire celle où l'on n'aime ni les couleurs ternes, ni les teintes éclatantes, pas plus que l'extrême litote, ou l'hyperbole exagérée dans l'expression de la pensée.

Avant de devenir votre concitoyen, je savais que Rouen possédait de magnifiques trésors artistiques, des environs délicieux et un foyer intellectuel remarquable. Mais, ce que j'ignorais et ce que j'ai appris depuis, au contact de ses habitants, c'est que cette cité, à l'apparente froideur, devient vite accueillante aux nouveaux venus lorsqu'elle les sent émus devant les merveilles qu'elle possède et tout prêts à apprécier sa prudente réserve. Je pourrais vous fournir maintes preuves de cet affectueux accueil; mais il faudrait que je vous conduise dans des demeures particulières. Or, ce sont des asiles inviolables.

Toutefois, je puis vous dire que j'ai rencontré dans les savantes sociétés qui vous enseignent ici le culte du passé, des artistes, de fins lettrés, qui m'ont fait goûter la douceur et le charme de votre ville et de votre région. C'est ainsi que j'ai eu la bonne fortune de découvrir, dans l'éminent acadé-

micien qui a bien voulu assumer la tâche de me recevoir, une source inépuisable de lumières éclatantes m'ayant fait voir des détails qui m'auraient certainement échappé.

Il m'est permis encore d'ajouter qu'en allant fureter souvent dans vos archives et vos bibliothèques, j'ai trouvé, tant auprès de savants directeurs que de leurs distingués collaborateurs, une obligeance de tous les instants, à laquelle je suis heureux de rendre ici un légitime hommage. Grâce à leur précieux concours, j'ai pu découvrir de nouvelles richesses dans vos dépôts de livres et de documents.

Vous m'excuserez donc si, au lieu de vous parler, ce soir, de questions puisées dans le présent, ce présent qui dure si peu et qu'on connaît, en fait, si mal, je vous entretiens du passé, dans ce qu'il peut présenter de particulier au point de vue de l'influence exercée par la douane, avant la Révolution, sur la vie économique de Rouen. En traitant un sujet qui plonge ses racines dans l'histoire, je ne ferai que me conformer aux tendances littéraires actuelles, si peu favorables aux productions poétiques et, par contre, si disposées à connaître la vie des hommes fameux qui nous ont précédés en ce monde et le récit des événements dont ils ont été les acteurs ou les spectateurs. Est-ce à dire que nous soyons parvenus à cette période de déclin qu'a visée Chateaubriand quand il a écrit : « La poésie convient plus particulièrement à l'enfance des peuples et l'histoire à leur vieillesse ? » Loin de moi cette pensée ! J'estime, au contraire, que l'humanité n'a pas d'âge et qu'elle se renouvelle sans cesse sous la vigoureuse poussée des générations nouvelles.

Je vais maintenant aborder le sujet qui doit faire le fond de mon discours. Il me paraît cependant utile de vous prévenir auparavant qu'en raison même de sa technicité, il ne

pourra comporter ni passages étincelants, ni tirades émouvantes, ni envolées sublimes et dignes d'un auditoire de réunion solennelle. Je le regrette certes infiniment et je vous en demande très humblement pardon. Mais je dois le choix que vous avez fait de ma personne à un modeste bagage d'économiste. Ce serait donc tromper votre attente, — et je m'en voudrais, croyez-le bien, — si, malgré le grand désir que j'aurais de le faire, je changeais brusquement, ce soir, ma manière. Je me vois par suite obligé de vous exhorter vivement à la résignation, car mon discours ne pourra que vous conduire à murmurer mélancoliquement tout bas : « Les réceptions se suivent et ne se ressemblent pas. »

DE L'INFLUENCE EXERCÉE PAR LA DOUANE
AVANT LA RÉVOLUTION
SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE ROUEN

Comme vous le savez, Messieurs, Montesquieu a écrit, dans son *Esprit des Lois* : « Là, où il y a du commerce, il y a des douanes ».

L'histoire générale des peuples fait éclater la vérité de cet aphorisme. Mais on en découvre aussi spécialement le bien-fondé dans le simple examen des faits et des événements qui ont constitué, à travers les âges, la vie économique de Rouen.

Le premier document qui nous a révélé expressément l'existence de son port est un diplôme de Dagobert. Eh bien, d'autres écrits non moins dignes de foi (un édit de Clotaire II, un recueil des actes de Dagobert et l'itinéraire de Saint-Guilbaud), nous ont appris qu'on y percevait déjà à cette époque, sous des noms divers, des taxes sensiblement analogues à celles payées aujourd'hui à la douane. Nous ver-

rons dans la suite que, sans jamais être totalement supprimées, ces premières contributions se transformèrent, au fur et à mesure du développement de l'activité économique de notre ville.

Elles furent perçues par un vicomte, lorsque la Normandie fut divisée en bailliage et, à la longue, on les désigna toutes sous le nom générique de *coutumes*, terme qu'on retrouve aujourd'hui, avec le même sens, et sous la forme de *customs* (droits de douane), dans la langue anglaise.

Ces coutumes frappaient indifféremment les transports par eau et les transports par terre. Les lieux de perception sur les routes n'y étaient indiqués ni par une inscription — peu de gens sachant lire. — ni par une enseigne comme ultérieurement les boutiques, mais par un simple billot ou perche de bois, qu'on y fixait en évidence, à la manière d'une hampe; c'est ce que nous a appris un distique ancien, dont voici le texte :

Et l'on voit ce billot qui, dans l'air, se consume,
Avertir les passants de payer la coutume.

Sous les rois francs des deux premières races, les péages ne cessaient de se multiplier, sur la Seine, entre Rouen et Paris. Le commerce de la Neustrie avec l'Ile-de-France en souffrait. Mais cette situation se modifia, dans une certaine mesure, lorsque des abbayes, qui s'étaient installées sur les rives du fleuve, sous les auspices de saint Ouen, alors évêque de Rouen, durent faire transporter au loin des marchandises. Ces établissements obtinrent de rois, qui n'avaient rien à refuser à l'Eglise, l'exemption des droits de coutume pour leurs envois et le privilège de libre navigation ou de *franche nef* pour leurs bateaux (heux ou ramberges). Ayant remis en

honneur le travail manuel, si déprécié depuis longtemps par les hautes classes, ils faisaient exercer, par leurs religieux ou leurs religieuses, les métiers les plus divers et, pour amener leur communauté à retirer de ces travaux le plus de profit possible, ils se servirent des produits qui en provenaient comme monnaies d'échange. L'immunité fiscale qui leur avait été concédée eut dès lors pour effet d'accroître leur prospérité, et, par contre-coup, celle du port de Rouen, avec lequel ils avaient les relations les plus étroites.

*
**

Lorsqu'à la suite de Rollon, les Normands eurent conquis tout le pays qui leur doit son nom, le commerce rouennais prit un nouvel essor en faisant dériver à son avantage, après la ruine de *Queentowich*, le trafic franco-anglais, dont cette ville avait eu jusque-là le monopole.

Après la victoire d'Hastings, qui rapprocha intimement la Normandie et l'Angleterre, cet essor s'accrut d'autant plus que la franchise douanière fut accordée par l'Angleterre aux produits de notre importation.

Parmi ces derniers, les vins tenaient la première place, car cette boisson était alors encore plus recherchée qu'elle l'est de nos jours. Les marchands rouennais en faisaient donc venir de toutes les régions de France, ainsi que de l'Espagne et du Portugal. Ils en tiraient même de quelques coteaux normands où, pendant une assez longue période, on s'efforça — sans succès, il faut bien le dire — d'exploiter des vignobles dont quelques-uns (ceux de Jumièges et de Gaillon entre autres) eurent cependant un instant de célébrité. Cet attrait pour le vin prouve que le cidre n'était pas encore très

apprécié en Normandie, où on le considérait alors comme « boisson bonne pour les gens austères ».

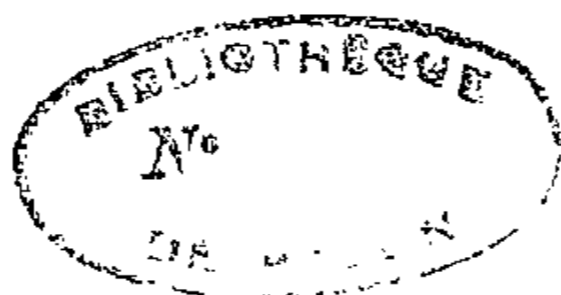
A la fin du XII^e siècle, le port de Rouen était très florissant. Il y régnait une prodigieuse activité de chaque côté de ce fameux pont Mathilde qui formait alors la limite entre le port maritime et le port fluvial. Les mariniers rouennais étaient les premiers à profiter de cette situation prospère. Aussi ne doit-on pas s'étonner de constater que leur riche et puissante corporation, dite *des marchands de l'eau*, ait pu se défendre pendant longtemps contre les empiètements de la hanse parisienne.

L'actif mouvement du port bénéficiait aussi au chantier de constructions de navires qui s'était établi au clos des galées (c'est-à-dire des galères ou galiotes), sur la rive droite de la Seine et à l'ouest de la ville.

Cet état de choses était dû en partie aux trois foires (1) qui se tenaient alors chaque année à Rouen et qui provoquaient un grand concours de gens de tous les pays. Non seulement on y vendait des objets et denrées de toutes sortes, mais encore on y trouvait des baladins et des amusements. Le temps des foires était celui où la population était vraiment en liesse.

La prospérité du port provenait aussi de ce que les marchands rouennais étaient dispensés, à cette époque, du paiement des droits de coutume. Les forains les acquittaient donc seuls; mais, pour eux, la charge n'en était pas trop lourde, étant donné qu'ils apportaient, sur le marché, des produits exotiques très recherchés, et qu'on achetait à tous prix.

(1) Foire *Saint-Gervais* (1026), foire du *Pré* (1064) et foire du *Pardon* ou de *Saint-Romain* (1089).





Avant de vous donner un aperçu de ce que fut la vie économique de Rouen à ce tournant de l'histoire qu'ont amené les victoires de Philippe-Auguste et la réunion de la Normandie à la France, je dois m'interrompre un instant. Je veux, en effet, rassurer ceux d'entre vous, Messieurs, qui, non sans raison, auraient quelque inquiétude à me voir poursuivre, même à grands traits, l'histoire des six siècles qui nous séparent encore de la Révolution. Pour atteindre ce but, je vous déclarerai tout de suite qu'à l'instar des aviateurs qui survolent à toute allure les pays, je ne m'arrêterai dans ma course à travers le temps que sur les points culminants. Ainsi, en ce qui concerne le XIII^e siècle, je vous dirai simplement qu'après la rupture de la France avec l'Angleterre, au début de cette période, le commerce rouennais périclita et qu'il dut attendre jusqu'à Charles V pour reprendre, pendant un bref délai, d'ailleurs, un peu d'activité.

Dans l'intervalle, Philippe le Bel édicta des mesures douanières qui, en raison de leur portée générale, furent applicables à la Normandie. Pour prévenir les disettes qui s'étaient trop souvent répétées avant le XIV^e siècle, il interdit, au commencement de l'année 1305, la sortie du royaume de toutes les marchandises. Or, plusieurs d'entre elles n'étaient pas absolument indispensables dans certaines régions. Il consentit dès lors, à la suite de demandes qu'il avait sans doute escomptées, à délivrer des dérogations à la prohibition générale qu'il venait d'ordonner. Mais il va de soi que, de la part de ce roi, qui était toujours en quête de nouvelles ressources, sa concession ne pouvait qu'être subordonnée au versement d'une finance, et cette finance payée pour chaque

exportation prit le caractère d'une véritable taxe douanière. Elle tendait réellement à l'obtention d'un permis, ou mieux, d'un *droit de sortie*, de là, sans doute, le nom de *droits* donné ultérieurement à l'impôt des douanes et à d'autres impôts du même genre.

Pour assurer le recouvrement de ce droit et prévenir les abus, Philippe le Bel institua un organisme, qui fut la première administration douanière. On peut donc dire que Philippe le Bel a été, en France, le père de la Douane, et beaucoup penseront, peut-être, que ce n'est pas là son plus beau titre de gloire.

Le chef de la nouvelle administration fut désigné sous le nom de *Maître des Ports, Ponts et Passages*. Ce fut un personnage très important, si l'on en juge par ce fait rapporté par plusieurs documents que, dans ses chevauchées ou tournées de contrôle, il était accompagné de trente-deux agents et avait à son service et à celui de ses collaborateurs, vingt-quatre chevaux.

Le droit de sortie créé par Philippe le Bel, à titre provisoire évidemment, pour pallier la rigueur d'un régime de prohibition générale, se perpétua et devint par la suite le *haut passage*, qui ne disparut qu'en 1664. Mais le terme qui le désignait servait encore au XIX^e siècle à dénommer certains droits de passage existant, aux confins du comté de Nice, avant l'annexion de ce territoire à la France.

Au droit de *haut passage*, qui frappait, entre autres produits, les laines, les bêtes qui en portent et les teintures, vinrent s'ajouter successivement, au cours du XIV^e siècle, la taxe dite *la rêve* et *l'imposition foraine* que créèrent respectivement Charles le Bel et Charles V.

Ces taxes, qui frappaient les exportations, visaient toutes

à paralyser le développement de nos industries. Cette conception est diamétralement opposée à celle que nous pratiquons de nos jours, où nous cherchons, au contraire, à faciliter et à favoriser par tous les moyens nos expéditions à l'étranger. Elle ne doit pourtant pas nous surprendre si nous envisageons quelle était la situation à cette époque. Le ravitaillement des diverses régions de France se faisait lentement. De mauvaises récoltes pouvaient créer des insuffisances de production difficiles à combler. La guerre était susceptible d'entraver les communications. Nos fabriques avaient besoin de ne pas être privées des matières premières que le commerce international commençait à se disputer. Il fallait, par suite, en temps de paix et d'abondance, conserver des stocks suffisants pour toutes les éventualités. On cherchait donc plutôt, à ce moment, et c'était logique, à augmenter les importations. C'est ce qui explique les facilités concédées, dans certaines périodes, aux marchands des pays étrangers. Tel était le cas à Rouen, en ce qui concerne les Espagnols et les Portugais, à qui l'on accorda des franchises de toutes sortes. Dans ces conditions, on ne peut pas dire que les nouvelles taxes aient été particulièrement préjudiciables à Rouen. Au contraire, elles servirent à maintenir quelque vitalité aux fabriques de nos régions, à cette heure où la guerre de Cent ans rendait difficiles nos approvisionnements par mer.

L'imposition foraine n'était que la taxe représentative de l'aide, ou impôt de 1 sol par livre, créé pour payer la rançon de Jean le Bon et qui était perçue à la vente des marchandises. L'institution de la taxe actuelle du chiffre d'affaires n'a donc été que la remise en application d'un vieil impôt, ce qui prouve que, même en cette matière, les nouveautés ne sont souvent que des répétitions d'anciennes formules.

Pour diriger et administrer le service des *traites* ou droits de douane, Charles V multiplia le nombre des offices de maîtres des ports et en créa un à Rouen. Mais le système des fermes, qui était excellent pour justifier la perception de plusieurs droits de même espèce, sur les mêmes articles, ne tarda pas à être adopté à Rouen comme ailleurs, pour la mise en recouvrement des droits de rève et d'imposition foraine.

L'office de maître des ports se transforma donc en une simple juridiction chargée de donner suite aux affaires de douane, tant civiles que correctionnelles et criminelles.

Le siège de cette juridiction fut constitué dans un bureau où s'installa par la suite la ferme des traites. C'est ce bureau, créé entre 1360 et 1369, qui devint plus tard la *Romaine*. L'origine de ce nom, purement local, ne semble pas nettement déterminée, comme je vous l'indiquerai bientôt.



Dois-je m'arrêter sur cette période tragique de notre histoire qu'engendra le règne de Charles VI, où la France faillit passer tout entière sous la domination anglaise et où la vie économique rouennaise demeura suspendue? Je ne le pense pas, car les droits de douane n'exercèrent aucune influence sur les événements de l'époque, pas même sur les faits qui ont suscité la terrible révolte de la Harelle.

Je ne reprends donc mon récit qu'à l'heure où, grâce à Jeanne d'Arc, la France est sauvée et où Rouen ouvre ses portes à Charles VII.

A ce moment, les hostilités touchent à leur fin. Assisté de Jacques Cœur, ce fils d'un pelletier de Bourges, qui comprend si bien la valeur du commerce et de l'industrie, le roi prend

des mesures propres à ranimer la vie économique du pays et tout particulièrement celle de la Normandie. La Renaissance approche. L'heure des grandes découvertes va sonner. Jean de Béthencourt et d'autres Normands à sa suite ont déjà ouvert la route.

Louis XI monte sur le trône. Il confirme nos foires, et pour les rendre encore plus prospères, il affranchit des droits de douane les marchandises qui y sont apportées ou qui en proviennent. C'est ce monarque aussi qui réglemente le travail de nos drapiers et qui met fin à la lutte des marchands de l'eau de Rouen et de Paris, constituant respectivement alors la Compagnie normande et la Compagnie française.

Sous son règne, une sorte de restauration se produit à Rouen et la vie de ses quais reprend.

Cette ère de prospérité va se perpétuer sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et même de François I^{er}, malgré les guerres d'Italie et d'Espagne.



Au début du XVI^e siècle, le port de Rouen, qui a étendu très loin ses relations maritimes, occupe la première place parmi les ports de l'Europe occidentale. Amsterdam seul rivalise avec lui. Les marins normands partent maintenant, chaque année, pour la « grosse aventure », afin de tirer parti des richesses trouvées dans les pays nouvellement découverts. Mais le réveil économique se produit partout ; les villes flamandes fabriquent abondamment de riches tissus ; Venise, des draps de soie ; l'Italie, des étoffes d'un apprêt spécial ; l'Angleterre, des draps fins. La royauté commence à sentir qu'il va lui falloir protéger, par des barrières douanières, le

marché national. Dès l'année 1527, François I^{er}, le créateur du Havre, frappe l'entrée des tissus et ouvrages en fils de soie d'une prohibition qu'il remplace bientôt par des droits. Il agit de même, en 1539, en ce qui concerne l'entrée des draps dans le Languedoc. D'un autre côté, il institue les premiers droits d'entrée, dont il frappe seulement les épiceries et drogueries. Il en restreint d'ailleurs l'importation, du côté de l'Océan, au port de Rouen.



Si j'ai passé très vite sur quatre règnes, je m'arrêterai un peu plus sur celui d'Henri II, puisque ce roi accorda des avantages douaniers à Rouen pour l'importation des épices et qu'il institua dans la ville un tribunal de commerce et le siège d'une lieutenance générale de l'Amirauté. C'est aussi sous le règne de ce monarque, en 1553, qu'on construisit pour le bureau des traites, dont je vous ai déjà parlé, un nouvel hôtel. Cet édifice fut appelé la *Romaine*, comme l'indiquent les documents du temps. En 1724, il fut remplacé par une nouvelle construction qu'on continua à désigner sous le nom de *Romaine*. Etant donné qu'une ordonnance d'Henri II, datée de 1551, réunit en un seul droit, sous le nom de *domaine forain*, la *rève* et le *haut passage*, on peut se demander si ce nom de *Romaine* ne tirerait pas son origine de celui de *Domaine* puisque la *Romaine* n'était autre que la Recette du *Domaine*. Ce qui tendrait à justifier cette opinion, c'est qu'un édit du 24 avril 1717, qui supprimait des offices de maîtres voituriers par eau et créait des droits destinés à rembourser le prix de ces offices, précisait que le montant des perceptions serait encaissé à Paris par le receveur du

Domaine et barrage, et à Rouen par le *receveur de la Romaine*. Sans doute, jusqu'ici, on a considéré ce nom de *Romaine* comme provenant d'une bascule du genre romaine qui aurait existé dans l'édifice en question. Mais rien n'a, que je sache, étayé cette opinion. Il est, du reste, à considérer qu'au Havre, où n'était peut-être pas placée une bascule romaine dans l'hôtel des traites, cet établissement s'appelait aussi la *Romaine*.

De même, je vous dirai spécialement quelques mots d'Henri III. Son règne troublé et le peu de relief de son caractère ne paraîtraient pas devoir justifier cette citation. Mais Henri III institua d'importantes taxes douanières. C'est ce roi, en effet, qui créa, d'une part, les droits d'entrée sur les grosses denrées et marchandises, c'est-à-dire sur tous les produits non déjà taxés à l'importation, et, d'autre part, la *traite domaniale*, qui était un nouveau droit de sortie portant sur des marchandises exportées par dérogation à la prohibition dont elles étaient frappées, savoir : les blés, les vins, les toiles, les laines et le pastel. Les droits sur les *grosses denrées* gênaient l'importation rouennaise, aussi le roi les réduisit-il de 10 0/0 en faveur de notre ville. Quant aux seconds, ils répondaient aux besoins de l'industrie locale, de même que la marque des tissus, que ce prince établit également.

A ce moment de notre histoire, les guerres de religion qui, depuis quelques années, ensanglantaient la France, vinrent encore paralyser le commerce et l'industrie de notre Ville. Après maints bouleversements, celle-ci finit par faire cause commune avec la Ligue. Ce n'est donc qu'après l'abjuration d'Henri IV que Rouen ouvrit ses portes au Béarnais. Le premier soin du nouveau roi fut de s'entendre avec l'Angle-

terre pour rétablir les relations économiques entre Rouen et les ports anglais. Il prit aussi des dispositions pour amener l'Espagne qui, depuis quelque temps, avait adopté le principe de la *porte fermée*, à abaisser ses tarifs au profit de l'industrie rouennaise. Il accueillit, d'autre part, une demande des négociants de notre ville tendant à obtenir l'institution d'une taxe de navigation (le droit de 5 écus par tonneau de mer) destinée à équiper des vaisseaux pour combattre la piraterie sur nos côtes et protéger notre commerce.

Bien que le principal objectif de Sully ait été de faire prospérer l'agriculture, ce grand ministre s'occupa cependant des douanes en modifiant le régime des fermes. Désirant donner plus d'uniformité à ce mode de recouvrement des droits, il réunit dans un même bail la perception de toutes les traites précédemment octroyées séparément.

Les provinces auxquelles ce bail fut applicable, et parmi lesquelles se trouvait la Normandie, furent dès lors comprises, au point de vue douanier, dans cette partie du royaume qui constitua désormais les *cinq grosses fermes*.



Arrivé à ce stade de l'évolution économique de Rouen, je crois utile de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de la production rouennaise d'alors. Nous sommes dans la première moitié du XVII^e siècle, les vieilles industries de notre ville (draps, bonneterie, etc.) sont assez prospères et de nouvelles fabriques vont s'y installer.

Bien que le Languedoc ait ravi à nos drapiers les marchés des échelles du Levant et que l'Angleterre et la Hollande ne viennent plus acheter de draps à Rouen, les draps du sceau,

qu'on fabriquait encore un peu dans la ville et beaucoup dans la campagne voisine, sont toujours recherchés par une grande partie des provinces françaises et par quelques pays comme l'Espagne et le Portugal. Mais nos fabricants, que ne protègent pas assez les droits créés par Henri III, commencent à s'émouvoir de la concurrence anglaise. C'est ce que nous prouve un incident survenu en 1630, à l'occasion de l'arrivée à Rouen d'un navire chargé de draps anglais à bon marché. Nos drapiers furent tellement irrités de cette concurrence, qu'ils s'emparèrent de la cargaison et la détruisirent complètement.

Pour étendre leurs affaires, ils se mirent à fabriquer d'autres étoffes et principalement des serges, des futaines et des basins.

A la même époque, l'industrie de la verrerie, très ancienne à Rouen, et celle plus nouvelle de la faïence et de la céramique, possédaient quelque activité. Il en était de même de la tannerie, qui ne tarda pourtant pas à décliner, lorsqu'on eut institué à sa charge des offices de contrôleurs marqueurs et de vendeurs de cuir.

Si les autres industries existantes (passementerie, cire, papier, cartes à jouer, etc...) ne périlclitaient pas, elles ne se développaient pas beaucoup non plus. Parmi les nouvelles industries de ce moment, nous trouvons entre autres des fabriques de savons, des sucreries, une distillerie d'eau-de-vie et des exploitations agricoles et manufacturières de tabac, ou de *petun*, comme on disait à cette époque.

L'installation des fabriques de savons souleva des plaintes véhémentes de la part des apothicaires, qui y virent un empiètement sur les droits de leur corporation. En ce qui concerne la distillerie d'eau-de-vie, je vous signalerai qu'elle fut installée

par un médecin, pour les besoins de ses malades. Il est vrai qu'en ce temps, et le nom du produit l'indique, l'eau-de-vie était considérée comme une panacée, à laquelle on attribuait toutes sortes de vertus curatives. J'ajouterai qu'en accordant l'autorisation de créer une exploitation de tabac, le Parlement subordonna sa concession à la condition que la vente du produit n'aurait lieu que pour l'usage des personnes ayant présenté un certificat médical attestant qu'elles pouvaient user sans crainte du tabac. Voyez, Messieurs, combien l'Administration se préoccupait alors de la santé des fumeurs!



Ce bref aperçu nous indique ce qu'on fabriquait à Rouen lorsque Colbert fut placé à la tête de l'administration financière du royaume. Ce grand ministre voulut régénérer le commerce et l'industrie du pays. Il crut y parvenir en adoptant un système protecteur. A cet effet, il fit établir un tarif douanier, où les droits d'entrée étaient augmentés et les droits de sortie diminués; il prit aussi d'autres mesures pour favoriser l'exportation. Afin de réaliser l'unification douanière, il fusionna les divers droits (rève, haut passage, imposition foraine, etc.) en un seul, pour chaque article du tarif, et il s'efforça de faire adopter ce tarif par toutes les provinces.

N'ayant pas réussi dans cette dernière tentative, dont l'échec laissa subsister en France trois régions douanières et, par conséquent, les douanes intérieures, il résolut d'étendre la simplification opérée par Sully dans le régime des fermes en donnant à un seul adjudicataire le bail de tous les droits de douane et des principales taxes de consommation (aides, gabelles, etc.) perçus dans l'étendue des cinq grosses fermes.

Il institua donc une ferme générale. Les compagnies de financiers (de *partisans*, comme on disait alors, de capitalistes, comme on dirait aujourd'hui) avaient déjà fait leur apparition, lorsque les fermes étaient devenues importantes, et avaient rendu nécessaires de grosses mises de fonds. Elles se développèrent encore après la nouvelle mesure prise par Colbert. Les membres de ces compagnies, qui arrivaient vite à faire des fortunes prodigieuses, devinrent célèbres, dès le début du XVIII^e siècle, en raison de leur faste démesuré et de leur opulence tapageuse. Ces fermiers généraux, dont le type a été décrit par Le Sage dans sa célèbre comédie du *Turcaret*, faisaient un tel étalage de leurs richesses qu'ils provoquaient l'envie, et fatalement la haine, d'un peuple déjà assoiffé d'égalité. Leurs maisons, où l'on trouvait tous les raffinements du luxe, étaient si somptueuses qu'on les considéra comme des *Folies*, nom sous lequel on finit par les désigner. Le système général des fermes fut la pierre d'achoppement du régime douanier mis en vigueur par Colbert et dont les principales dispositions subsistèrent pourtant jusqu'en 1791, époque à laquelle elles passèrent dans le code actuel des douanes.

Grâce à la protection minutieuse organisée par les tarifs de Colbert (1664 et 1667) l'industrie rouennaise aurait pu se développer considérablement. Mais les guerres, la disette, la peste et la révocation de l'Edit de Nantes vinrent arrêter son évolution.

Lors des pourparlers engagés en vue de la conclusion du traité d'Utrecht, un négociant rouennais, Nicolas Mesnager, qui avait été adjoint aux plénipotentiaires, pour discuter les questions économiques, était parvenu à faire insérer, dans le projet soumis aux Chambres anglaises, des articles d'une conception toute nouvelle et qui auraient avantage nos industries.

Mais une vive opposition de la Chambre des Communes fit rejeter ses propositions.

Notre port avait cependant une certaine prospérité. Il était alimenté pour une bonne part, à l'exportation, par les produits extraits des halles de la ville. Celles-ci, qui étaient considérées comme les plus importantes d'Europe, envoyaient de grandes quantités de toiles dans un grand nombre de pays, notamment des *fleurets* et *blancards* très recherchés en Amérique. Ces articles y parvenaient par la voie de Cadix, où ils étaient transportés par chargements complets.

Le port de Rouen bénéficiait aussi du développement du commerce de ses marchands avec nos colonies. Lorsque l'usage du café s'introduisit en Europe, en 1669, Rouen fut le seul port ouvert à l'importation de cette denrée.

Des entrepôts y furent installés pour les produits des possessions coloniales françaises. Notre port fut aussi choisi, à cette époque, comme point de transit de ces marchandises et de celles expédiées des pays du Nord à destination du Portugal et de la Biscaye.



L'avant-dernière étape est franchie et nous arrivons au XVIII^e siècle, à l'heure où la vie économique de Rouen va se transformer.

Les manufactures de drap qui, jusque-là, avaient joui d'une grande célébrité, disparaissent peu à peu. Elles vont s'installer dans le plat pays, ou au bord de l'Eure.

Pendant ce temps, le coton fait son apparition dans notre ville. Antérieurement, on en avait bien importé de petites quantités pour la fabrication de gants ou de mèches de chan-

delle; mais, au début du XVIII^e siècle, un négociant rouennais, Jacques-Etienne de la Rue, se mit à faire filer du coton. Les nouveaux produits furent employés à la confection de futaines. Ils servirent ensuite à fabriquer des siamoises et des calicots. Tels furent les modestes débuts d'une industrie qui ne tarda pas à prendre à Rouen un grand essor, dès que l'Anglais Holker y eut introduit, en 1740, une machine qui augmenta beaucoup le rendement de la production. On commença alors la fabrication des velours de coton, puis celle des tissus de coton imprimés qui obtinrent un très grand succès.

Cette dernière production fut un instant entravée à ses débuts par la réglementation qui, depuis la fin du XVII^e siècle, était venue interdire, à la fois, l'importation des toiles peintes, la fabrication en France des imitations d'indienne et le port ou l'usage des étoffes prohibées.

Ces prohibitions, qui avaient été provoquées par les réclamations des vieilles industries de la draperie, des tissus de lin et de la soierie, jalouses de l'extension du commerce des indiennes, augmentèrent fatalement l'engouement du public pour les étoffes en question. Malgré leur prix très élevé, et peut-être en raison même de leur cherté, tout le monde tenait à s'en procurer. Les dames de la cour faisaient des bassesses pour en avoir. M^{me} de Pompadour même, quoique fille naturelle d'un employé des fermes, ne fut pas la dernière à soutenir la mode des indiennes, en dépit des prohibitions. A plusieurs reprises, la royauté dut prendre des dispositions pour enrayer la fraude. C'était l'heure, il est vrai, où, de tous côtés, on cherchait à tromper les agents des fermes (les *gabians*, comme on disait), dont les rigueurs dépassaient toute mesure. Parmi les contrebandiers de l'époque, le plus célèbre entre tous fut incontestablement Mandrin, qui s'intitulait lui-

même le roi des fraudeurs et qui, accompagné d'une troupe armée, allait de province à province, bravant les gabians et apportant toutes sortes d'objets de contrebande, à la grande joie et souvent avec la complicité des populations.

En tout cas, lorsque les restrictions sur les indiennes eurent été levées, en 1759, les manufactures d'impression commencèrent à s'établir à Rouen, où elles ne tardèrent pas à prendre de l'extension.

Depuis la mise en application de l'acte de navigation de Cromwell, nos bâtiments pouvaient difficilement avoir accès dans les ports anglais. Nos marchands ne pouvaient plus rien acheter ni vendre sur les marchés d'Angleterre, tant la fiscalité était devenue excessive en ce pays. Cette situation nuisait principalement au port de Rouen et elle appelait des représailles. Celles-ci furent édictées en 1701 dans un arrêt qui prohiba, d'un côté, l'entrée en France d'un certain nombre de produits anglais, et notamment des étoffes, de la bonneterie, de la mercerie et des faïences, et, d'un autre côté, la sortie des laines, des chanvres et du lin. Si ces interdictions renforcèrent la protection des fabriques rouennaises, elles obligèrent nos armateurs à diriger leurs navires sur d'autres routes que celles de l'Angleterre.

Les Normands, qui étaient allés s'installer au Canada à la suite de Champlain, y avaient fondé des établissements. Ils furent aussi au nombre des colonisateurs de la Louisiane, ce pays que leur avaient révélé les explorations de leur compatriote Cavelier de la Salle.

Ces contrées étaient aussi vastes que riches en productions de toutes sortes. Elles n'étaient pas les seules de cet empire colonial que la France avait pu se constituer peu à peu, à la suite des grandes découvertes et qui comprenait, en outre,

au XVIII^e siècle, la Floride, le Sénégal, plusieurs îles des Antilles et des Comptoirs dans l'Inde.

Pour développer le commerce de la France avec ses colonies, Colbert avait déjà constitué le pacte colonial, qui obligeait nos possessions à vendre à la France leurs produits et à lui acheter tous ceux dont elles avaient besoin. Des lettres patentes de 1717 vinrent un peu modifier ce régime. En tout cas, les mesures prises permirent au port de Rouen d'étendre son commerce vers les colonies. Mais cet essor fut de courte durée, car le traité de Paris, qui mit fin à la guerre de Sept ans, nous enleva toutes ces possessions.

La Chambre de Commerce de Rouen, qui avait été créée en 1703, s'efforça, pendant le XVIII^e siècle, de rendre florissante la vie commerciale de cette cité.

Elle réclama la suppression de la vicomté de l'eau, pour ce motif que les revenus de cette vieille administration, toujours chargée d'assurer la perception des coutumes, devenues des taxes d'octroi, dépassaient à peine les frais de gestion et de recouvrement. Mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Elle essaya aussi de combattre la rigueur des fermes des droits réunis et de la juridiction des maîtres de port. Elle obtint, sur ce point, quelques résultats intéressants. En tout cas, elle ne cessa d'entretenir, auprès du Commissariat général du Commerce, un député, qui servait d'intermédiaire entre la province et le pouvoir central.

Mais ce représentant ne parvint pas à empêcher l'adoption des théories économiques de Dupont de l'Eure, lors des pourparlers qui ont abouti au fameux traité conclu avec l'Angleterre en 1786. Aussi, cet accord, qui instituait, entre ce pays et la France, le régime du libre échange, fut-il la cause de l'effondrement de l'industrie rouennaise. Celle-ci ne put, en

effet, lutter avec avantage contre la concurrence anglaise. Elle ne recommença donc à se relever que lorsque, après la loi du 10 brumaire an V, qui prohiba l'entrée des produits anglais, et le fameux décret de Berlin, qui proclama le blocus des îles britanniques, elle fut totalement à l'abri de cette concurrence. La tourmente révolutionnaire avait alors passé et les régimes protecteurs qui suivirent l'Empire lui furent favorables.

*
**

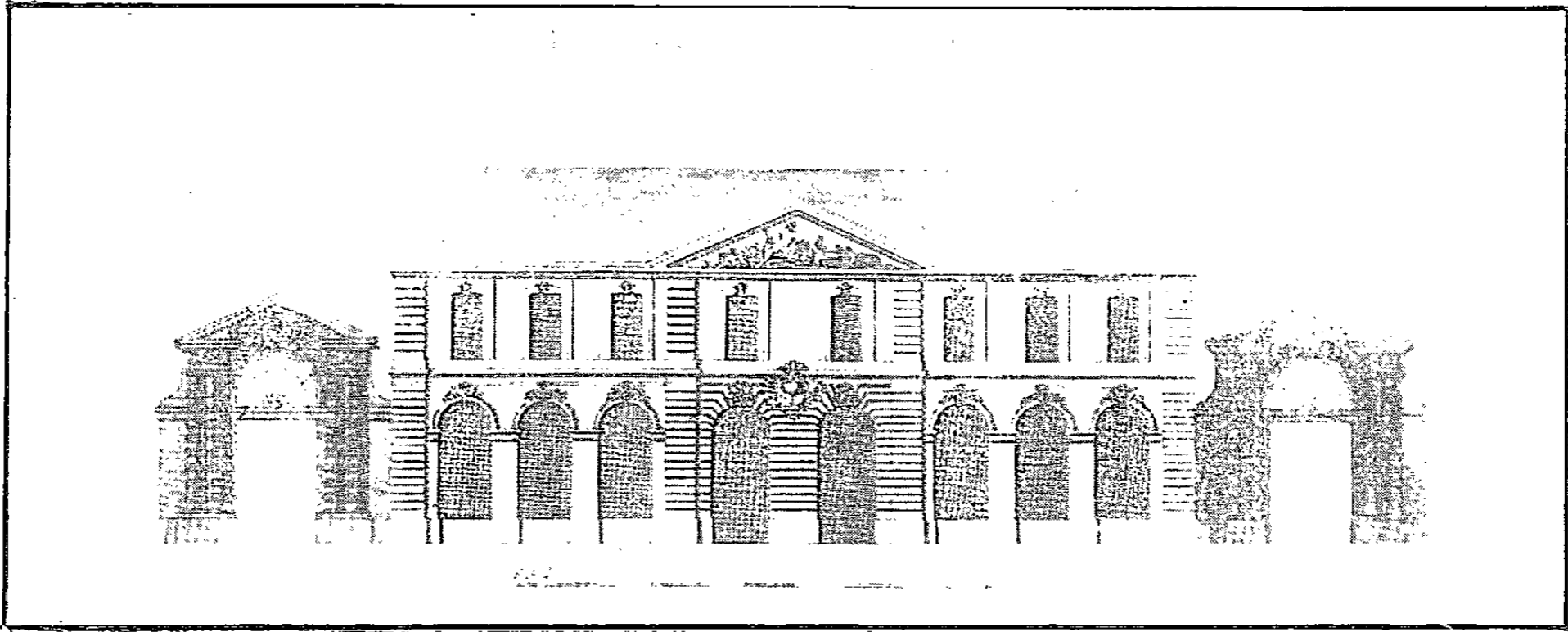
La Révolution est venue clore l'ancien régime. La ferme générale des droits réunis, si longtemps abhorrée, a été supprimée. Quelque temps après, les têtes des Fermiers généraux, entre autres celle du grand Lavoisier, tombent sur l'échafaud. Dans l'intervalle, la Constituante crée une régie financière destinée à percevoir les taxes appelées à remplacer les traites foraines. Elle lui donne le nom de *Douane*, en souvenir des anciennes douanes de Lyon, de Vienne et de Valence, dont le nom, tiré du mot vénitien *dogana* (droit du doge), avait été apporté, par les nombreux italiens qui, au moyen âge, avaient accaparé une grande partie du commerce dans l'Est, le Midi et d'autres régions de la France.

Laissant de côté l'époque contemporaine de l'histoire économique de Rouen, je n'ai donc plus qu'à conclure. Du long exposé que je viens de vous faire, il résulte que la vie économique de Rouen, avant 1789, est passée par de multiples alternatives de vigueur et de faiblesse. Si, aux heures d'adversité, elle ne s'est jamais éteinte complètement, c'est surtout à cause de l'énergie, de la puissance de travail, de la calme assurance et de toutes ces belles qualités d'ordre, d'économie, de sens pratique et de finesse d'esprit, qu'a toujours pos-

sédées la population rouennaise et qui sont essentiellement celles de la race normande. Mais, il faut aussi reconnaître qu'aux moments où elle s'est trouvée aux prises avec d'âpres concurrences étrangères, une protection mesurée n'a pas manqué d'avoir pour elle une influence salutaire.

Il est certain, en effet, que sans les dispositions douanières édictées depuis Philippe le Bel, les industries rouennaises ne seraient peut-être pas parvenues, — surtout si l'on avait laissé subsister le régime de libre échange institué en 1786 et repris en 1860, — à faire aujourd'hui de notre ville une des plus grandes cités industrielles de France. Sans doute, le port de Rouen n'a pas besoin de la même protection : celle de la navigation lui suffit. Aussi le développement de son activité réclamerait-il souvent des mesures de liberté, en opposition avec les besoins de l'industrie locale. Ces divergences d'intérêt peuvent créer des difficultés que la Chambre de Commerce de Rouen parvient à résoudre, grâce à la haute et intelligente compréhension de son rôle si subtil et si délicat. Cette honorable Compagnie sait d'ailleurs parfaitement que la meilleure politique douanière doit être l'opportunisme.

Mais je m'aperçois que j'abuse de votre patience. L'Académie n'est pas faite pour entendre des dissertations sur la valeur comparée du libre-échange et de la protection. L'opportunisme, en tout cas, me commande, à cette heure, de clore un trop long discours. Je me vois obligé de satisfaire à cette injonction ; mais je ne le ferai qu'après vous avoir remercié de la bienveillante attention que vous avez bien voulu porter à mes paroles.



RÉPONSE AU DISCOURS DE M. JULES L'HÔTE

Par M. PIERRE CHIROL

LE BATIMENT DE LA ROMAINE A ROUEN

MONSIEUR,

Une jeune fille moderne, en apprenant votre élection dans notre Compagnie, me demanda malicieusement s'il existait une douane à la porte de l'Académie et quels droits, vous dont la férule pèse parfois lourdement, vous seriez tenu d'acquitter pour en franchir le seuil.

Sa jeune imagination avait-elle donc été frappée à ce point par l'image de notre jeton, cet austère fronton couronnant une muraille rébarbative, ce perron inutile et ces trois portes minuscules percées en souricière, qui évoquent tant de constructions ennuyeuses et officielles où l'Administration au XIX^e siècle semble avoir toujours jugé opportun de loger ses préposés pour y faire défilier les ressortissants du fisc ?

Ma réponse fut immédiate : nous ne tenons pas séance en quelque moulin, et pour ouvrir boutique de denrées intellectuelles, officiellement estampillées, il nous faut satisfaire à d'antiques réglementations, notamment payer un droit d'entrée pour nos marchandises... Seulement, à la différence de tant d'autres, il n'apparaît pas qu'il soit loisible aux Académiciens de le faire ensuite retomber en cascades mal-

faisantes et coûteuses sur le dos et le porte-monnaie du consommateur!

Notre douane, à nous, n'exerce aucune influence sur le coût de la vie. Je n'en ai jamais, pour ma part, entendu formuler le grief.

Aussi, avons-nous quelque peine à être pris au sérieux par Sganarelle, Martine et leurs descendants qui affectionnent d'être dupés ou battus...

N'importe, par un juste retour des choses, vous aussi, Monsieur, vous venez de passer la douane, vous achevez enfin ces interminables démarches : vos papiers semblent en règle, vous parvenez aux ultimes formalités, vous demeurez stoïque dans l'attente du dernier laissez-passer.

J'ai reçu mission de vous le délivrer, car, ce soir, à l'Académie, c'est moi le « gabelou » de service. Mais ne craignez rien, au dernier stade que vous allez aborder, le douanier est bon enfant.

Après la page éloquente, claire, traditionnelle dont vous avez instruit ce public d'élite, je serais mal venu de grogner par ordre!

D'ailleurs, l'examen de vos titres n'a rien révélé d'anormal, et vous aviez fait une déclaration exacte, vos œuvres déposées sur notre bureau, telles des échantillons, prélevés pour l'analyse, ont subi avec succès l'investigation des spécialistes. Notre archiviste leur a gravement donné l'estampille et les cachets se sont abattus sur les couvertures; ils ont maculé les planches et, d'une encre grasse, ils ont tracé des typographies désuètes et indécises sur les marges.

Couchés sur un registre aussi auguste que celui de la Dette publique, car nul ne le consulte jamais, ni même n'en connaît le contenu, ils demeurent incorporés au domaine inaliénable

de l'Académie et ils attendent pour les âges futurs les curieux et les malins qui, seuls, sont assez habiles pour connaître ce trésor et en exploiter le filon.

Votre succès était prévu, Monsieur, et si je voulais faire du zèle à votre endroit, je risquerais des ennuis.

Je n'en ai nulle envie, d'autant que je vous ai déjà rencontré dans le civil, si j'ose dire, et même notre première entrevue me demeure toujours présente à la mémoire.

On m'avait annoncé le Directeur des Douanes comme l'un des attrait d'un salon où la bonne grâce sans arrière-pensée et un haut désintéressement moral président avec tant de tact au choix des invités.

Le Directeur des Douanes! Je l'imaginai rébarbatif et compliqué — comme un règlement maritime tracé sur un grimoire — et je rencontre un causeur charmant à l'esprit ouvert, à l'érudition étendue, amateur d'art pour en avoir pratiqué avec virtuosité, amoureux de musique et combien informé sur ce point, un personnage fleurant Colbert et le temps de Colbert, non pour le froncement de sourcil dont ce grand serviteur du pays a laissé la rude légende, mais bien pour la culture et l'agrément de « l'honnête homme ».

Que n'est-il de l'Académie, me murmura le maître de maison! Il n'eut pas de peine à me convaincre ni même à m'énumérer vos titres certains.

Vous entrez donc ici, chevronné comme il sied, suivant ainsi l'exemple de votre ancien prédécesseur, Gruyer, en 1804.

Certes, vous êtes Directeur de première classe à Rouen, et n'occupe pas ce poste qui veut, mais autre chose, ce sera d'être agent suffisant et ponctuel, ou de s'affirmer homme d'élite. A ceux-là nos suffrages sont acquis d'avance, parce

qu'en toute occurrence, ils sauront faire face — et brillamment — aux situations où la fantaisie de l'existence les obligeront à s'acclimater.

Le spirituel Georges Dubosc, dont notre Compagnie déplo-
rera longtemps la perte, ne disait-il pas un jour, d'un chartiste
excellent : « Mettez-le donc à la Direction des Abattoirs,
vous verrez qu'il s'en tirera très bien. » Je n'ai nullement,
Monsieur, l'arrière-pensée de vous accuser d'avoir mal aiguillé
votre carrière et, pour mériter encore de plus grands éloges,
de ne pas être aujourd'hui directeur des Abattoirs, mais à
juger de votre bagage littéraire, artistique et scientifique, je
me plais à constater comment vous étiez appelé fatalement à
briller au premier rang de la profession où vous deviez vous
engager.

Vous êtes né à Toulon; fils d'un marin, vous avez tout
d'abord rêvé de l'École navale, mais votre vue défectueuse
rendit caducque votre admissibilité.

L'Inspection des Finances alors attire votre complaisance.
Cela vous mène à la Faculté d'Aix, pour l'obtention de la
licence en Droit.

Aix-en-Provence vous accueille, ville toute frémissante de
fontaines, dans les ombres bruissantes des oliviers et des pla-
tanes. Votre formation d'humaniste s'y complète; vous y
amplifiez votre tempérament d'artiste. En fils impénitent du
Midi, vous taquez la Muse et elle vous l'a bien rendu, en
développant votre sensibilité musicale, en vous procurant plus
tard la joie de voir éclore dans votre famille, mieux encore
peut-être, en y faisant agréger de prestigieux talents de vir-
tuose, avidement réclamés et fêtés dans les deux mondes.

Que nous voilà donc loin de la musique de la douane et
des plaisanteries vieilles dont s'assaisonne toujours cette
boutade!

Mais Aix, ses fontaines, ses Muses, son ciel éclatant ne l'empêchent pas de s'affirmer d'abord un tabernacle du droit. Sur cette terre demeurée romaine, où les plus pauvres maisons s'abritent sous des carapaces de tuiles au moule encore antique, le vieux « *jus romanum* » pénètre toujours quelque peu la pensée des autochtones, comme un suc distillé directement par le terroir.

Vous deviez être juriste et vous n'avez pas manqué d'y conquérir brillamment votre parchemin. Mais le Directeur des Douanes, à Marseille, s'intéresse à vous; pour étendre votre horizon de futur inspecteur des Finances, il vous offre un stage provisoire dans ses bureaux; en toute naïveté, vous vous engagez ainsi dans une filière dont vous ne sortirez plus et qui vous conduira à Bayonne, en Algérie, à Boulogne et à Rouen comme directeur. J'oublie vos quinze années de Paris, au Ministère des Finances, où vous assumerez le service des Traités et Conventions. Ainsi, en 1921, avez-vous été désigné par le Ministre comme délégué technique pour l'affaire délicate des zones franches avec la Suisse.

J'en viens maintenant à vos œuvres, et, je dois l'avouer, je serais moins embarrassé si l'Académie avait accueilli en vous l'artiste, le littérateur ou l'amateur d'art : j'éprouverais alors le malin plaisir de disséquer vos productions et, comme en toute réponse académique, de vous chercher noise sur des vétilles, de vous opposer à vous-même, qui sait? de reprocher au haut fonctionnaire d'aujourd'hui quelque théorie subversive prônée avec ardeur par l'étudiant d'avant-hier.

Mais votre heureuse étoile vous fera échapper à cette dernière querelle, car la littérature douanière est hermétique et son savant exposé dépasse singulièrement le Français moyen.

Parlez-moi de temple périptère, d'arcs diaphragmes, de

gargouilles en fonte ou de fosse septique, l'architecte que je suis vous y suivra, mais la Douane en France et à l'étranger, les franchises du pays de Gex, comment en faire saisir tout l'intérêt à cet auditoire, sans s'en pénétrer d'abord, et comment s'en pénétrer si l'on n'est pas de la partie?

Car vous êtes, et je vous en félicite, un technicien qui écrit sur son métier, un économiste dont les moments perdus sauront se récréer avec l'art ou la science et non pas un agréable amateur, improvisé historien des Douanes.

Tant pis pour nous si vos savantes études parues de 1918 à 1922 dans la *Revue internationale du Commerce et de la Banque* traitent « *ex cathedra* » de la politique douanière avec l'Allemagne ou des Congrès internationaux douaniers.

Deux volumes fort importants par l'ampleur matérielle et la nouveauté du sujet assureront la pérennité de votre nom dans la littérature douanière.

Voici d'abord *la Douane en France et à l'Etranger*, issu du cours que vous fûtes prié de donner à l'Ecole d'Exportation et d'Importation. La substance de votre exposé y est condensée et par sa richesse, sa prodigieuse documentation, ce travail ne se peut résumer, mais il se lit avec plaisir, et en nous y plongeant, nous percevons combien toute existence, même très banale, peut être conditionnée par quelque lointaine répercussion de tarif issue d'une contrée dont nous ignorons tout. A ce titre, votre enseignement relève singulièrement de l'apostolat en faveur de la fraternité des peuples et il constitue une leçon pressante contre certains égoïsmes nationaux.

Votre travail, comme toute œuvre d'érudition vraiment originale, en devait amorcer un autre de plus grande envergure. La législation actuelle chez tous les peuples est une résultante : vous deviez être amené à en rechercher les causes

et vous glissiez vers les gigantesques sujets. Ce sera la *Douane chez toutes les Nations et dans tous les Temps*. Son ampleur permet de comprendre pourquoi il n'a jamais été réalisé. Vous l'abordez courageusement et, pour la France, vous en avez déjà publié des pages bien curieuses. Quelle érudition, quelle richesse, quel flair de technicien n'y faut-il pas apporter, pour déceler en tant de mesures actuelles une survivance très lointaine, susceptible d'éclairer une question. Ainsi, en archéologie, un alignement de maison, une canalisation, un tracé d'apparence bizarre rappelle tout un passé, explique parfois une question réputée insoluble.

A ce point de vue, notre foire Saint-Romain est bien caractéristique; que de gens s'étonnent de ces petites baraques encombrantes, de ces ménageries malodorantes, en un siècle où de si beaux magasins, plaqués de marbre, s'établissent à demeure dans nos cités. Votre dernier ouvrage leur répondra et, comme notre Compagnie, lors de la discussion de vos titres, les lecteurs prendront le plus grand plaisir, si même ils ne connaissent pas le plus grand étonnement, à découvrir dans ces manifestations un des éléments caractéristiques du commerce, mieux même, un des courants les plus importants de la civilisation. L'Europe moderne est née en grande partie des foires, comme le progrès artistique, son émulation, les incidences de son rayonnement dérivent des pèlerinages. Ce que l'illustre Bédier a fait pour saint Jacques de Compostelle, les économistes dont vous êtes le montreront pour le Lendit ou Guibray. Et nous espérons bien qu'en notre *Précis* figurera prochainement une étude savante et définitive sur la foire Saint-Romain et la place prépondérante qu'elle occupe dans notre cité. Je me permets ce soir de vous en donner la mission impérative,

Mais je m'en voudrais, par une tournure personnelle d'esprit de laisser apercevoir en vous l'explorateur de votre profession dans les temps révolus et de ne point montrer comment vos dons intellectuels sont quotidiennement employés au service du pays, dans ses difficultés les plus actuelles.

Hier encore, les journaux sérieux consacraient plusieurs colonnes à l'arrêt rendu par la Cour de La Haye sur la question des zones franches entre la France et la Suisse.

Dans une conférence remarquée à la Société Industrielle, il y a un an, vous avez exposé la question avec une remarquable clarté, et cela était bien naturel, car vos fonctions au Ministère des Finances vous avaient appelé après la guerre à débrouiller cet écheveau au titre de délégué technique.

Et quel écheveau, où il se mêle des questions de souveraineté nationale, d'intégrité du territoire, habilement camouflées derrière certains intérêts médiocres d'évasions fiscales ou de prétendus ravitaillements. On ne rencontre pas seulement en cette occurrence l'interprétation d'un article du Traité de Versailles, mais il faut incontinent s'en référer au Congrès de Vienne, cet autre statut qui pèse toujours — et pour longtemps — sur la vie internationale; et l'on remonte à Henri IV et au Traité de Lyon de 1601 et jusqu'à la paix perpétuelle entre François I^{er} et les Suisses et à la Garde personnelle des rois. Pour un peu, je signalerais au passage, sans paradoxe, une corrélation entre ces questions de douane et les Suisses de nos églises. Pourquoi, demanderait Gavroche, s'ils devaient nous causer tant d'embarras, ne pas toujours les avoir fait venir d'Amiens, comme le précisait Petit-Jean dans *les Plaideurs*?

Ainsi, à étudier votre œuvre, on perçoit la répercussion immense de l'Administration où vous êtes agrégé et combien

— comme d'ailleurs en toute conjecture humaine — il est délicat d'y toucher et présomptueux d'en parler à la légère, combien la courbe de son influence et de son développement importe à la connaissance générale de l'histoire.

Il est bien curieux de le constater dans des détails tout à fait secondaires de la vie. Savez-vous, Monsieur, en notre ville, les impatiences provoquées chez tant de braves gens qui ignorent tout de votre Administration? Et cela sur un point que vous ne soupçonnez pas?

Envoyez seulement un planton, nouvellement affecté à Rouen, faire une course à l'immeuble n° 1 du quai du Havre, ou dans la dernière maison du quai de la Bourse. Infailliblement, il le cherchera à l'angle de la rue Jeanne-d'Arc, artère importante et digne de provoquer deux appellations différentes.

Quelle erreur! La Douane a passé par là, et c'est elle qui a reporté cette séparation à l'angle de la rue de la Vicomté!

Peu de gens s'en doutent et se demandent injustement quelle municipalité saugrenue a bien pu déterminer ainsi les limites d'une dénomination urbaine à l'orée d'une voie rétrécie au lieu de se servir de la brèche magnifique et visible de la rue Jeanne-d'Arc.

Je ne saurais faire miennes ces imprécations, ni protester contre cet apparent illogisme. Il demeure le dernier témoin d'un monument disparu, la trace d'une antique juridiction, « la Romaine ou Douane de l'ancien régime ». On manquerait gravement à l'histoire de la petite patrie en le modifiant pour la commodité des chauffeurs.

Permettez-moi, puisque votre discours m'y incite, de retenir quelques instants l'attention sur un édifice dont l'importance fut telle qu'aujourd'hui encore notre voirie en demeure affectée.

C'est à l'ancienne Romaine, en effet, que la rue de la Vicomté est redevable de délimiter les quais de Rouen. A son angle se dressait jusqu'en 1834 une imposante construction, occupant, mais en saillie et jusqu'à la rue Haren-guerie, tout le bloc de l'immeuble où se tient maintenant le Lloyd rouennais.

A cette époque, les alignements des quais formaient un angle assez prononcé en cet endroit et c'était là un point important dans le front maritime. Aussi, la perception des droits royaux s'y était installée depuis 1553, mais à l'intérieur des remparts.

A la fin du XVII^e siècle, le fermier général voulut l'agrandir et de ses démarches il résulta un nouveau bâtiment dont je voudrais évoquer la silhouette.

Fait symbolique, sa reconstruction provoqua la première brèche dans la vieille enceinte du XIII^e siècle pour ce premier aménagement des berges, qui devaient, cent ans après, causer sa démolition lors d'un second agrandissement.

Son souvenir, sa valeur d'art, sa disparition lui méritent notre attention.

Il est bien curieux de constater qu'aucune monographie ne lui ait jamais été consacrée, car l'article de G. Dubosc dans *Normannia*, s'il fixe certains relais d'histoire, n'insiste guère sur les particularités artistiques du monument. Il permet seulement d'apprécier la pauvreté de la bibliographie relative à un ensemble, injustement oublié, malgré son esthétique.

Un autre prophète de notre archéologie locale en a, lui aussi, parlé incidemment avec sa fougue et sa perspicacité coutumière. J'ai nommé notre glorieux confrère, Eustache de la Quérière. Naturellement, il n'a pas manqué d'ajouter quelques précieuses indications, ni d'ailleurs d'élever la voix

contre la démolition, bien que l'aspect moderne de l'ensemble ne provoquât pas spécialement sa sympathie. Mais c'était là un document rouennais, et il ne pouvait se résoudre à laisser jeter au heurt ces pierres vénérables.

Après ces chroniqueurs, en s'appuyant sur eux, il y a quelque chose à ajouter et même, si j'en crois les textes officiels, un point à réformer fort important à mes yeux : le nom de l'architecte.

Mais, avant d'en venir à ce fait nouveau, un rappel de dates s'impose.

Le bâtiment primitif élevé vers 1553, entre les portes de la Vicomté et de la Harenguerie ou des Aignelets, contre les murailles de la ville, en bordure de la rue des Ramassés, tombait en ruine « par sa grande caducité », comme le déclarait le fermier général, Thomas Templier, dans la requête présentée au Conseil du 7 avril 1699. Il réclamait un nouveau bâtiment de 28 toises sur 24 pieds.

Les délais administratifs, les discussions entre les échevins et le pouvoir central, la guerre de la Succession d'Espagne n'aidèrent pas à la solution, et ce fut seulement l'arrêt du 13 octobre 1722 qui autorisa l'achat de nombreuses maisons pour réaliser le projet déjà prêt.

L'affaire fut alors menée rapidement. En 1723, les travaux furent commencés au mois de mai. L'on s'aperçut du mauvais état de la porte de la Vicomté; une expertise de Jarry, architecte juré, confirma l'opinion qui réclamait une reconstruction, et en septembre 1723, le Conseil la décidait, mais aux frais de la ville : il fallait même en profiter pour agrandir la Romaine de 2 toises. La première pierre fut posée avec solennité le 15 septembre 1724 par l'intendant, M. de Gasville.

En 1726, le 2 septembre, l'Administration de la Romaine prenait possession de sa nouvelle résidence. Cette même année, un nouvel arrêt du 17 décembre 1726 nous apprend que 257.756 livres ont été insuffisantes et qu'il reste encore à payer 28.758 livres.

La construction répondait à tous les caractères harmonieux auxquels l'art de cette époque nous a habitué d'ordinaire.

Une gravure anonyme, dont Jules Adeline s'est inspiré pour sa belle planche des « Quais de Rouen », nous montre l'habileté extrême de l'architecte sous une apparente simplicité.

Cantonnées de larges pilastres à bossages, deux ailes divisées en trois arcades encadrent un motif central à fronton, constitué lui-même par deux pilastres de bossages analogues. Mais, pour garder les mêmes dimensions aux éléments employés, arcades qui ponctuent de leurs cintres découpés la nudité des murs, l'artiste n'a pas craint de diviser son pavillon central en deux parties égales, et non en trois selon l'habitude classique. Il n'a pas redouté de placer un point dans l'axe, un pilier entre deux portes. Afin de voiler cette anomalie et d'attirer l'œil sur le centre, il a plaqué un riche cartouche sur ce point central, comme il a placé au centre de son fronton la seule figure humaine de toute la composition. Cette figure, c'est le Mercure assis de Coustou, seul motif sauvé lors de la démolition et conservé aujourd'hui dans le hall central de la nouvelle Douane.

Régnant sur ce haut rez-de-chaussée, l'étage d'habitation pour les hauts fonctionnaires présente des fenêtres absolument symétriques aux baies du rez-de-chaussée.

A droite et à gauche, les portes Vicomté et Harenguerie ouvrent des cintres, très vastes, à l'échelle des carrosses qui s'y pouvaient engager. Elles font valoir, par comparaison, l'harmonie plus intime du bâtiment.

De très subtiles proportions méritent d'être soulignées; les ailes dessinent en élévation un carré parfait, le pavillon central est plus élancé. D'où opposition entre les éléments employés.

Toutes les fenêtres présentent en hauteur le double de leur largeur, avec un peu de latitude pour les cintres du rez-de-chaussée, mais la même règle s'observe aux deux portes de la ville.

Celles-ci, à bien examiner les plans des quais conservés à la Bibliothèque municipale, étaient placées en retrait de la façade principale, suivant le tracé de l'enceinte, et cela permettait à la façade est de servir de fond à cette fameuse Bourse découverte, entourée de grilles, plantée d'ormes, dont M. Wallon a raconté l'histoire.

En outre, cette implantation des portes contribuait à voiler l'irrégularité du plan de la Romaine, car ce bâtiment, à la façade si subtilement étudiée, présentait un plan absolument biscornu. Aucune des murailles n'étaient parallèles entre elles. Le tracé de la rue des Ramassés en était la cause. Sur celle-ci, le pavillon central devait aussi présenter un autre caractère.

D'après nos deux auteurs, qui se réfèrent formellement aux lettres sur Rouen publiées par Lesguillez en 1826, elle serait l'œuvre de Cuillier, architecte réputé de Paris.

Or, sur ce point, je crois pouvoir rétablir la vérité en faveur d'un autre artiste dont le nom figure en toutes lettres dans l'arrêt de 1722, comme ayant dressé les plans et devis soumis à l'approbation royale. Ce nom est celui de l'ingénieur Martinet, l'auteur de l'Hôtel de la Présidence, rue Saint-Lô. Et cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la faveur considérable de cet auteur, bien plus, si l'on analyse ce que nous connaissons de la Romaine. Ces bossages d'angle, calant la composition de leur masse, ces hautes arcades, fermées d'un

élégant motif, cette calme et précieuse composition offrent dans ces détails très sobres, mais placés au bon endroit, la plus grande analogie avec la façade de la Première Présidence vers le jardin.

Malgré l'absence de tout nom inscrit, cette ordonnance apparaît pourtant signée par ces éléments comme par l'habileté de sa mise en œuvre. Dois-je vous avouer ma joie très vive d'avoir constaté mon intuition justifiée par une pièce d'archives? La façade de la Romaine est un nouveau fleuron ajouté aux autres titres de Martinet : il lui faisait défaut jusqu'à ce jour, même dans la savante étude consacrée par M. de Beaurepaire à cet architecte.

Le plan ne démentira pas ces éloges. Lui aussi était inconnu et plus encore, car il était impossible de le retrouver; je n'ai pu le découvrir qu'au prix d'un heureux hasard, aux archives de la Généralité, car les pièces officielles de la construction et de la démolition ont disparu de tous les dépôts où elles eussent dû être obligatoirement classées.

Mais, pour faire face aux nombreuses importations dont le traité de commerce de 1786 devait être le signal, l'ingénieur Lamandé présenta un projet d'agrandissement de la Romaine, et dans une liasse perdue parmi les travaux d'entretien, — notamment la réparation des fourches patibulaires et le logement du bourreau, — j'ai pu en retrouver le rez-de-chaussée.

Il mérite d'être étudié pour ses particularités : laissez-moi vous les exposer rapidement.

Tout d'abord, les difficultés d'implantation, à cheval sur l'emplacement du mur d'enceinte, entre le quai et la rue des Ramassés, dont un tronçon existe encore sous le nom de rue de l'Ancienne-Romaine. Il suivait le tracé convergent de ces

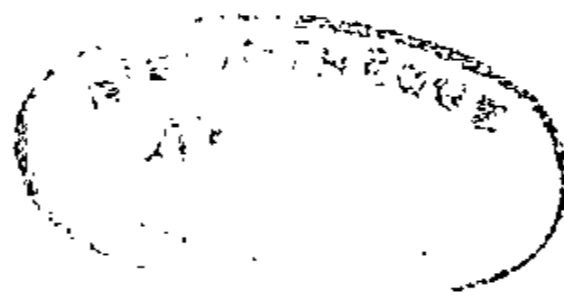
deux voies : vers le fleuve s'ouvrait la grande salle du Poids, voûtée, et qui, vers la fin du XVIII^e siècle, fut divisée par un malencontreux entresol. Je dois noter qu'il ne paraît sur ce plan aucune trace de cette fameuse balance romaine, dont on parle toujours au passé et qu'aucun auteur n'a jamais aperçue, même vous, Monsieur, qui l'avez en vain recherchée dans les comptes.

Les murs présentaient cinq pieds d'épaisseur; un escalier peu important pour cette époque qui en édifia de si amples, conduisait à l'étage où logeaient primitivement les receveurs. Faut-il conclure de l'importance réduite de cet escalier qu'il ne menait qu'à des logements d'une magnificence mitigée?

Vers la rue des Ramassés, le plan accuse aussi un pavillon central, mais celui-ci s'ouvrait par trois baies et différait ainsi de son symétrique vers le quai : cette disposition permettait de loger facilement les commis. Les receveurs, gens de plus grande qualité, jouissaient de vastes bureaux éclairés sur la rue de la Vicomté. Au contraire, à l'est, vers la Bourse découverte et la rue Harenguerie, les murs étaient aveugles. On doit admirer l'habileté de l'artiste, ouvrant des baies à voiture de la même échelle que les fenêtres multiples de sa composition et sauvegardant ainsi l'harmonie de l'ensemble. De combien de bâtiments administratifs pourrait-on en dire autant?

Sans nulle discussion possible, l'œuvre de Martinet formait saillie au XIX^e siècle sur le nouvel alignement des quais et ne pouvait s'opposer au projet judicieux d'agrandissement et de rectification du port.

Mais l'anéantissement de la Romaine en serait-il fatalement la rançon? Et Louis-Philippe, pour servir sa popu-



larité par la construction d'une nouvelle Douane, devait-il être son bourreau et la faire abattre en 1834?

Aucun des urbanistes modernes n'oserait le soutenir aujourd'hui; mais alors, l'opinion n'en conçut aucun émoi.

Nul regard, devant l'éventrement de ses murailles, ne s'arrêta à contempler mélancoliquement sa grâce, aucun critique officiel ne décerna quelque éloge à ses élégantes proportions. Seul, je l'ai déjà signalé, E. de la Quérière osa écrire : « Ce bâtiment, quoique on en dise, a du caractère, on voit que c'est un édifice public. » L'ardent archéologue réclamait la conservation du Mercure assis sous le fronton et des mascarons des fenêtres, « morceaux de sculpture, écrivait-il, mieux conservés et d'une exécution supérieure au méridien transporté dans le jardin de l'Hôtel de Ville ».

On ne l'écouta qu'à moitié et, seul, Mercure, le dieu aux talonnières, parvint à s'échapper et à se réfugier dans le nouveau bâtiment de la Douane. Seuls quelques spécialistes lui ont accordé attention; les reproductions en sont rares et certains historiens de Guillaume Coustou, son auteur, ne le citent même pas.

Pourtant, une solution était possible, comme pour l'Hôtel de Massa, qui émigra récemment à Paris, des Champs-Élysées aux jardins de l'Observatoire. Démonter puis reconstruire la Romaine, sur un autre emplacement, soit pour les nouveaux services de la Douane, soit pour une autre destination. Mais il est coupable d'avoir ainsi anéanti l'œuvre de Martinet à laquelle les documents dont je vous ai entretenus permettent d'accoler le terme de chef-d'œuvre.

Ainsi, notre ville eût compté un nouvel exemple de cet art charmant, où l'on ne dira jamais assez combien elle a su y exceller, et qui devrait bien inciter ses historiens à écrire

dans leurs volumes un chapitre crânement intitulé : *Rouen, ville du XVIII^e siècle*. Il s'y rencontre assez de spécimens excellents et copieux pour rendre jalouses d'autres cités qui s'en attribuent le monopole...

Si la Romaine eût été rebâtie ailleurs par des édiles moins aveugles, vous y eussiez, Monsieur, trouvé un cadre à la mesure de votre culture, en successeur qualifié des hommes éminents, vos prédécesseurs, et si j'en avais parlé pour vous accueillir parmi nous, je n'eusse pas dû prononcer une manière d'oraison funèbre, comme à un service de bout-de-l'an ou, pour être plus exact, de bout-de-siècle, afin de déplorer la mort d'un monument.

La mort d'un monument, et d'un monument rouennais! Entend-on dans toute sa désolation le son tragique d'une pareille expression?

En notre ville, particulièrement, où les pouvoirs publics, sous tous les régimes, ont décrété de coupables hécatombes avec tant de légèreté, l'opinion devient-elle assez consciente devant la gravité de pareils faits, devant la responsabilité d'anéantir un document, — car des pierres s'apparentent à un palimpseste, en certains cas, — de supprimer ainsi des possibilités d'études? Et je ne parle pas de la joie répandue, même sur les inconscients, par la vue quotidienne d'une belle œuvre, ni du rayonnement intellectuel dont il est blâmable de briser à jamais l'effluve bienfaisant.

La Romaine donnait sa note dans le concert de la beauté urbaine et sa suppression brutale, totale, est un appauvrissement certain pour notre cité.

Seules, les planches précises, froides, et les phrases décolorées des archéologues tentent de défendre son souvenir contre l'oubli déferlant sans espoir. Cataloguer des restes

inertes, ces ruines qui elles-mêmes ont péri, ne saurait rendre aux artistes, moins encore à la foule, la vibration de son charme à jamais évanoui.

Que sa destinée nous soit une leçon, qu'elle nous enseigne la plus grande prudence dans les nécessaires transformations de la voirie, surtout s'il nous faut toucher à ces productions du XVIII^e siècle où l'esprit français donna toute sa mesure.

Comme en vos règlements, Monsieur, où tant de raisons cachées militent souvent en faveur de quelques lisières dont nous gémissons momentanément, apprenons, quand il est nécessaire, à modifier d'une main légère l'étonnant héritage dont nous possédons seulement l'usufruit, le droit de jouir sans dilapidation. Rejetons l'étroitesse d'esprit, cette grande ennemie du véritable urbanisme, respectueux du passé, procréateur de l'avenir, car il serait honteux pour les Rouennais du XX^e siècle de mériter sous la plume de leurs petits-enfants l'apostrophe de Voltaire à notre compatriote Damilaville : « Il me paraît que la douane des pensées est plus sévère que celle des fermiers généraux et qu'il est plus aisé de faire passer des étoffes en contrebande que de l'esprit et de la raison. »

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

Par Mgr PRUDENT

MESSIEURS,

L'ouvrage auquel l'Académie attribue le prix Gossier porte cette mention à sa dernière page : « Achevé d'imprimer le 28 mai 1930 ». Il a été livré au public peu après cette date. *La Vie d'Armand Carrel*, par R.-G. Nobécourt.

Ce nom de Nobécourt est souvent prononcé à Rouen depuis une trentaine d'années. Il a eu pendant cette période de temps une notoriété honorable dans le commerce. Dans l'enseignement féminin, il désigne une animatrice très remarquable ; heureuses les mères qui peuvent causer avec elle de l'éducation de leurs filles. Dans les lettres, c'est celui de notre lauréat.

Né à Envermeu, M. R.-G. Nobécourt est venu dans notre ville en très bas âge. Il bégayait à peine qu'il était déjà rouennais, bien rouennais, rouennais du quartier de la cathédrale, rouennais du quartier de la Seine toute proche, rouennais de la petite Provence, où il joua enfant.

Quand, aux premières pages de son livre, il a parlé — je le cite — d'un certain magasin de la rue aux Ours, « mouselines, dentelles, fantaisies pour pacotilles », celui des parents d'Armand Carrel, il devait du même coup en avoir en pensée un autre de la rue Grand-Pont, celui où il fut élevé lui-même, dans lequel — je le cite encore sur Carrel — « d'honnêtes marchands s'appliquaient au devoir et aux

affaires avec courage et discrétion ». Il dit que chez les parents de Carrel, « le cœur demeurait fidèle à l'Église » : pareillement chez les siens. De part et d'autre, on élevait « dans les sages principes », — je le cite toujours, — une nombreuse famille. Et quand il peint son héros, entrant, à neuf ans, « tout fraîchement équipé (carmagnole, culotte, frac et surtout bleus) au Lycée, dit alors impérial, qui retentit de cris militaires, il se revoit, j'en suis sûr, lui, — car il est bien rare qu'on écrive sans penser à soi-même, — il se revoit disciple de cette Institution Saint-Romain où il entend, au lieu de battements de tambour, des chants sacrés et des répétitions de mélodies grégoriennes. Son étudiant Carrel, il le fait circuler dans des locaux magnifiques où sont tapies, encore de nos jours, les ombres de Corneille, de Fontenelle, de Boisguilbert, de Pradon, de Bernardin de Saint-Pierre : qui sait si, en traçant ces noms, il ne se nommait pas aussi, prenant la place des premiers dans son imagination, ceux des bons humanistes que ses quinze ans apprirent à vénérer : les Lebarq, éditeur de Bossuet, les Emmanuel Auvray, savant helléniste, les Julien Loth, orateur encore plus qu'historien, et d'autres qu'il sait bien et que je laisse dans l'ombre, tous entourés d'un culte à son collègue, et plusieurs restés, ici, l'honneur de notre Compagnie.

Plus calme qu'Armand Carrel, Nobécourt ne fit pas moins que lui de bonnes études. Il a eu très tôt le goût d'écrire. Il en a l'art. Avant même de connaître celui dont, par une suite de circonstances favorables il est devenu le biographe, il avait un peu de sa fermeté de style. Témoin certaine enquête, remarquable et remarquée, sur l'état d'âme de la jeunesse rouennaise d'après guerre. Il a, autant que Carrel, peut-être plus que lui, l'éloquence : quelques conférences bril-

lantes l'ont prouvé; mais il est d'une époque où l'on se souvient encore de Verlaine criant : « Prends l'éloquence et tords-lui le cou », qu'il prenne garde s'il veut continuer ses investigations dans l'histoire : l'histoire se méfie de l'éloquence encore plus que de la poésie. Enfin, on l'a vu, lui aussi, comme Carrel, sous le dolman de l'officier, mais combien différent par l'amour du devoir et le respect de la discipline ! Comme un Péguy, comme un Psichari, comme un Jacques Rivière, comme un Jacques Arnoux, comme un Alain Fournier, ses amis, dont il sait si bien discourir, il a reçu de la grande guerre une profonde empreinte. Trouvez-vous à son allure je ne sais quoi de réfléchi et presque de secret ? C'est que — à la manière dont les Florentins, *si parva licet componere magnis*, disaient de Dante : « Ne le troublez pas, il revient de l'Enfer » — il a vu, lui, l'enfer des tranchées, frôlé dans nos champs beaucoup de morts, reçu à la bataille trois blessures, mérité deux citations, et acquis le droit de porter le petit filet rouge de la Légion d'honneur à sa boutonnière. Rien d'étonnant à ce que ce chevalier nouveau jeu reste un peu grave.

La paix faite, il dut s'orienter définitivement dans la vie et choisir une carrière. Son attrait est le journalisme. Il n'ignore pas que, de nos jours, s'il est un chemin qui mène à tout, c'est celui-là. A condition d'en sortir ? Pourquoi ? Demandez à Lacordaire et à Montalembert si quelque chose honore plus leur mémoire, quoiqu'ils aient connu ensuite des triomphes enivrants, que leur rôle, presque juvénile, de rédacteurs de *l'Avenir* défendant, en 1830, la liberté d'enseignement. Demandez aux Bertin et aux John Lemoine des *Débats*, aux Villemessant du *Figaro*, aux Louis Veillot de *l'Univers*, s'il manque un rayon à leur auréole pour avoir été

journalistes toute leur vie. Sans aller plus loin que notre ville, demandez... Mais je m'arrête : aux bureaux du *Journal de Rouen* même, que sert M. Nobécourt, n'aviez-vous pas, hier encore, l'exemple d'un écrivain de grand talent vouant à la presse son existence entière afin de promouvoir, jour par jour, ce qu'il croyait être le bien public !

Comme pour toutes les professions, on ne s'établit en celle-ci que par des exercices successifs et divers. Le reportage en est un. Ne le sous-estimez pas ; je ne suis pas loin de penser qu'aucun n'est plus intéressant : pour la masse des lecteurs d'abord, parce qu'il satisfait la curiosité humaine qui, depuis Eve et le serpent, est insatiable ; ensuite, pour le reporter personnellement, parce que sa besogne le fait participer à la vie universelle. Le journaliste, vu de ce biais, est l'être essentiellement sociable. Gazetier, comme on l'appelait au XVII^e siècle, il est de tout, de la cour et de la ville, du palais et du taudis, des scènes de triomphe et des exécutions capitales. Il a place réservée au Conseil municipal, à la Chambre, au Sénat. Il est au premier rang des témoins dans les concours de boxe et les concours de beauté. Bref, il voit tout, il sait tout, il dit tout, il contribue à tout. Jules Lemaître lui donnait, pour jolie patronne, M^{me} de Sévigné. J'ai mieux à lui proposer, même s'il est franc-maçon ou bouddhiste : saint François de Sales qui inondait de ses feuilles de controverse le Chalais, pour l'instruire ; et mieux encore : le grand saint Paul, dont l'illustre archevêque Ketteler, un social avant la lettre, disait que s'il revenait au monde il se ferait journaliste. M. Nobécourt a probablement fait, à son tour, un peu de reportage. Quand ? Eh ! à ma connaissance, une fois au moins, c'est lorsqu'il a été à Beaune pour la dégustation et la vente des fameux crus de Bourgogne. Il fut en verve

alors et déploya des qualités de virtuose (je parle de son style). Ah! comme Gabriel Vicaire, et Verlaine, et Raoul Ponchon, et, dans le passé, le pauvre Musset, auraient pu lui porter envie! Lui-même, s'il entendit le bûcheron de Molière lui chanter à l'oreille : « Qu'ils sont doux, bouteille, ma mie! » sut courageusement pratiquer le terrible *Abstine* de la sagesse. Il avait toutes les vertus de l'emploi.

Mais je me laisse entraîner. Au *Journal de Rouen*, — il faut que je dise cela bien vite, — M. Nobécourt tient aujourd'hui le rôle de secrétaire de la rédaction, mission de confiance. Et il a pour compartiment spécial la critique des livres. Je suis, pour ma part, toujours avide de savoir ce qu'il en pense. Pour approuver ses jugements? Eh! eh! Tous ses jugements? Je ne dis pas cela. Pour le contredire, alors? Quelquefois. Par exemple... Mais si je discute, je ne finirai pas. J'aime mieux lui dire que son feuilleton de ce matin m'a fait le plus vif plaisir.

J'en viens à l'ouvrage que vous récompensez, et je m'aperçois que, comme le petit Chaperon rouge, j'ai, malgré l'heure tardive, cueilli tant de noisettes en chemin, que je dois maintenant, pour arriver « prendre mes jambes à mon cou, manière de courir pas commode du tout », à ce que dit la chanson. Heureusement, cette *Vie d'Armand Carrel*, tout le monde ici l'a lue. Je n'ai qu'à m'associer cordialement à tous les éloges que son apparition a suscités; pourrai-je jamais dire aussi bien que Raymond Seillière des *Débats*, Hanriot du *Temps*, mon sympathique confrère Jean des Vignes-Rouges dans son bref article du *Démocrate de Normandie*, et plusieurs autres, soit de chez nous, soit d'ailleurs, tous louangeurs et à bon droit.

« Cette biographie, dit l'auteur à sa page liminaire, est

scrupuleusement historique » : on le sent bien à la lecture ; car ce n'est pas romancer que de mettre de l'art à raconter. Ses principales sources sont des documents communiqués à lui par la nièce du héros. D'un mouvement bien rythmé, la brève existence se déroule sous sa plume. Voici Carrel adolescent, conspirateur, condamné des conseils de guerre, secrétaire d'Augustin Thierry, rédacteur du *National*. Le voici chef de l'opposition antimonarchiste, polémiste républicain redoutable. Le voici en désaccord avec Thiers, poursuivi devant le tribunal de Rouen, l'objet de continuel procès de presse. Les faits et les événements se succèdent avec rapidité. Le récit s'entremêle de citations nombreuses, au risque de l'alourdir, mais péremptoires. Le voici surtout dressé de pied en cap par Nobécourt dans un portrait psychologique très fouillé et d'un dessin superbe. Vous êtes alors à la deux cent quarantième page. Maintenant, le connaissant bien, vous rêvez d'un Carrel bon enfant, charitable, fier, nature riche et belle ? Vous avez raison. Mais vous apprenez aux pages suivantes qu'il est, non moins, fantasque, susceptible, hautain, querelleur, impérieux, duelliste. Vous admirez sa belle sincérité ? Attention, elle va jusqu'à l'impertinence. Vous aimez sa phrase qui, comme le dit Chateaubriand, « creuse et grave » ; mais ne négligez pas, je vous prie, le jugement de Sainte-Beuve qui le compare au casque d'Ajax, lequel manquait d'aigrette. Vous l'étiquetez démocrate ? Il l'est, jusqu'au socialisme. Mais cela n'empêche pas que, en six ans, ce courtisan du peuple change sept fois de domicile dans Paris pour bien manifester que sa condition est grandissante et qu'il est entré de plain-pied dans la haute bourgeoisie. Si vous le désirez, Nobécourt vous dira même, innocemment, combien Carrel, capitaliste, a d'actions en banque, combien il possède de maisons avec pignon sur rue,

et, factures en main, combien il gagne. Au moins, ami des prolétaires, il est glorieux d'arborer en public leur livrée? Détrompez-vous; son historien sait qu'il s'habille chez un tailleur chic du monde, Sentis, rue Vivienne; qu'en 1830, il s'y fait faire neuf pantalons, quatre redingotes, cinq gilets; en 1832, six pantalons, cinq gilets, dix habits ou redingotes; en 1833, huit pantalons, quatre gilets et trois habits; en 1834, cinq pantalons et trois redingotes; et, si vous y tenez, il vous apprendra aussi que le pantalon est tantôt marengo, tantôt cosaque, tantôt casimir; le gilet de satin ou de cachemire de soie; l'habit bleu, vert russe ou bronze. Futilité que ces détails de dandysme? Quelle erreur! Est-ce que sous l'auteur et le batailleur ils ne révèlent pas l'homme! Alors, direz-vous, un faux-semblant que ce Carrel? Pas d'injures, allons! Vous savez bien que le noir et le blanc, le pour et le contre, le bien et le mal font souvent un étrange amalgame dans l'âme humaine. « Je trouve deux hommes en moi », disaient saint Paul et Racine. Il y en avait peut-être plus dans Armand Carrel, et qui faisaient, sans qu'il le sût, bon ménage. Vous aimeriez qu'il y en eût eu moins? Moi aussi. Mais ne le critiquons pas : il ressemble à tant d'autres!

Sa fin fut précipitée par deux orgueils en conflit : le sien et celui d'Emile de Girardin. Un duel lamentable, et Carrel, frappé à mort, entre tout de suite dans l'agonie la plus tragique. Il se débat toute une nuit, il délire : les soubresauts de sa fièvre sont décrits dans une sorte de procès-verbal de clinique effrayant que Nobécourt ne nous épargne pas. Carrel meurt, magnanime, en proférant encore ces trois mots prestigieux : France! République! Liberté!

L'auteur conclut : « En ce matin du 24 juillet 1836, la République de 48 perdait son chef; à moins que ce ne fût

l'Empereur du 2 décembre qui perdît son maréchal de camp. » Par ce raccourci de trois lignes, le talent et la valeur morale de l'homme sont bien jugés. Celle de son historien se manifeste en même temps.

A la dernière page du volume, Nobécourt cite Chateaubriand qui traite Armand Carrel de gentilhomme. Même après avoir pris connaissance de ses erreurs (ses belles qualités restant intactes d'autre part), nous qui le connaissons maintenant, ne lui refusons pas ce titre.

Et n'hésitons pas à l'en saluer quand, demain, traversant de l'est à l'ouest notre ville, nous apercevrons, sur la grande place d'un de nos quartiers populeux, sa hautaine statue.

Quant à moi, je ferai mieux : me souvenant de son frère curé, de sa sœur visitandine, de son père et de sa mère amis de l'Eglise, de son enfance chrétienne dans la rue aux Ours, je recommanderai son âme à Dieu.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

1930. — BELLES-LETTRES

Par Mgr PRUDENT

L'Académie décerne aujourd'hui le Prix Bouctot (Belles-Lettres), à M. l'abbé Gréverend, pour son ouvrage: *Un Agriculteur normand avant et pendant la Révolution, JEAN BUCAILLE, son milieu, sa vie, sa mort; 1735-1793.*

Le livre s'ouvre par une lettre approbative de Mgr André du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen. Il a été présenté au Pape et l'auteur en a été remercié, par une lettre du cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Environ cent soixante noms de souscripteurs sont au frontispice, preuve par avance qu'une élite intellectuelle s'intéressait au sujet et qu'elle voulait encourager l'auteur dans ses recherches. Son attente n'a pas été déçue.



M. l'abbé Gréverend est curé de Notre-Dame et Saint-Pierre-de-Franqueville. Il a été, au terme de ses études scolaires, prix d'honneur de l'ancienne Institution ecclésiastique d'Yvetot, féconde en bons humanistes, en citoyens utiles, en prêtres excellents. Il fut vicaire à Saint-Sever de Rouen où il n'est pas oublié, puis curé de Thiouville, paroisse modeste où il fut envoyé pour y refaire une santé compro-

mise. Le village est charmant, grâce à ses vergers, à ses cultures opulentes, à son église et à son presbytère baignés de silence, à son atmosphère saine facile à peupler de méditations ou de rêves. Il y trouva en arrivant le souvenir héroïque de Jean Bucaille dont il s'éprit. Mais il crut voir que, malgré les brèves notices d'historiens précédents, notamment de l'abbé Cochet et de Mgr Loth, il n'était pas suffisamment honoré, ni même connu. Il entreprit son travail, fouilla les archives, visita les bibliothèques, fit parler des descendants d'anciennes familles du village et des environs, passa à ce labeur quatorze années. Un fort beau volume sortit de là. C'est le portrait d'un « français moyen » ; de beau caractère, à ne le considérer qu'humainement ; peut-être, à voir la fermeté de sa foi religieuse, poussée jusqu'à l'acceptation de la mort, d'un confesseur et d'un martyr. L'avenir en décidera. Et c'est, si l'Eglise juge selon de légitimes espérances, à quoi aura contribué puissamment l'ouvrage de M. le curé de Franqueville.

*
**

Bucaille était né à Thiétreville. Il avait vécu chez son père jusqu'à trente ans. Il s'établit à Thiouville, sur la ferme du Chouquet quand il se maria. Six enfants lui naquirent. Ses affaires prospéraient, il était entouré de respect par les gens du village, il était heureux. Mais la joie n'a qu'un temps : coup sur coup, il perdit deux enfants et leur mère. Après quatre années de veuvage, il se remaria. Il avait quarante-huit ans, sa nouvelle épouse en avait quarante-six. Pour l'un et l'autre, affaire de cœur, oui, sans doute, affaire de raison, davantage. Sa vie peut s'écouler

tranquille après cela. Il est intelligent, posé, bon, très religieux, par éducation et par caractère : tout à l'heure, il sera fabricant et trésorier de son église, ami intime de son curé, qui paraît avoir été un saint ardent; syndic de la commune. C'est le type de l'agriculteur cauchois, tel qu'il était hier, tel qu'il sera éternellement : avec sa perspicacité, son sens de l'ordre, son goût de réalisme, son éloignement des compromissions, sa sagesse. Une conscience.

Une conscience, ordonnée par la discipline chrétienne en dehors de laquelle tout le reste lui semble de peu de prix : voilà Bucaille.



Vinrent les années de la Révolution. Bucaille n'était pas fanatique des idées nouvelles, il ne leur était pas hostile. En 1889, il participa à la rédaction des cahiers, les vœux qui s'y expriment portent sa marque; ils montrent un sincère désir de réformes. A mesure que l'esprit public évolue, il s'y adapte. Cependant, c'est bientôt dans la nation ce que Taine a appelé « l'anarchie spontanée ». A Thiouville même on en souffre. Il obéit, quelque opinion qu'il en ait peut-être secrètement, à toutes les lois, ordres, décrets, contre-ordres, qui pullulent. Une seule loi le trouve récalcitrant : celle qui touche par malheur à la religion, afin d'organiser le schisme.

Un jour, un de ces curés qu'on appelait jureurs, prend, dans son église de Thiouville, la place du curé orthodoxe, devenu suspect, et qui a dû fuir : Bucaille ne sera pas parmi les fidèles de cet intrus.

Y a-t-il donc des schismatiques dans la paroisse? Il y a

surtout des ignorants et des peureux. La Terreur ne règne pas qu'à Paris, elle sévit sur tous les coins de France.

« Voici une messe du Saint-Esprit à laquelle le nouveau curé te convoque, Jean Bucaille; c'est un lundi, jour où le précepte catholique n'oblige pas; ta présence ne sera donc pas un crime. Viens, viens à la messe du jureur, Jean Bucaille! » Il refuse; à son sens, cette démarche serait une apostasie.

Mais les esprits, depuis quelque temps, sont montés; il y a des meneurs qui ont alerté les communes environnantes, dans la prévision qu'il se passerait tout à l'heure, à Thiouville, des événements graves. Le tocsin sonne aux clochers voisins. A 5 heures du matin, près de quatre mille personnes, venues de ci, de là, sont devant la maison du suspect : « A la messe! A la messe! » Il ne bouge pas.

Informée de l'émeute préparée, la garde nationale de Cany arrive à Thiouville. Hélas! sa troupe a marché une partie de la nuit, il fait chaud, il « fait soif », comme elle dit; on défonce en arrivant des tonneaux de gros cidre; gardes et villageois boivent à satiété; au bout d'un instant, beaucoup sont ivres. Cinq heures et demie sonnent : c'est le moment : « A la messe, Bucaille! » Une voix hurle : « La messe ou la mort! »

On se saisit de lui, on lui bande les yeux, on organise une fadandole (plutôt danse de scalp), autour de lui : Il est à bout d'émotion, il défaille.

*
**

On l'asseoit sous un pommier. Il se reprend, sous les adjurations et les caresses de sa fille aînée, Marie-Anne. Elle est chrétienne, elle est pieuse, mais elle est femme; le sen-

timent passe les principes : « Je ne veux pas que vous mouriez. Rendez-vous, rendez-vous, mon père! »

Il se lève :

« Ma fille, je meurs pour mon Dieu, je n'ai pas peur des hommes! »

Le père et l'enfant demeurent enlacés. Un coup de feu part. Bucaille tombe.

Sur son cadavre, on amoncelle des pierres. On dirait la fin d'une lapidation juive, comme au temps d'Hérode.

Mais, regardez : une mèche de ses cheveux frissonne : il vit encore? Peut-être : alors un nouveau coup de fusil pour l'achever! Mieux que cela : une baïonnette au travers du corps! Cette fois on est sûr qu'il est fini.

Ha! la toilette funèbre! Allez chercher une vieille défroque sacerdotale; mettez-lui des souliers à boucle, il ne manque plus que la perruque et la calotte à ce calotin!

La sépulture maintenant?

Mais quoi! creuser une fosse? Inutile! On le porte à côté, sur la margelle du puits. On le décapite, on lui coupe bras et jambes. On met ces trophées au bout de piques ou de sabres, on les promène dans le village. Puis, on revient dans la cour, on assemble les membres épars, on les couvre de linges sanglants et de fragments de meubles brisés, on y met le feu...

Lentement, ils se consomment...

Il est midi; un léger vent d'ouest secoue dans la cour de la ferme les branches des pommiers...

*
**

Narration romancée? Nullement. M. l'abbé Gréverend donne ses références, on dirait presque qu'il excède, tant

elles sont nombreuses. Il n'est pas jusqu'à ce léger vent d'ouest final dont il ne marque l'authenticité, pour l'avoir vu signalé au bulletin météorologique de la journée, dans le *Journal de Rouen* de 1793.

Une autre mort, celle de l'agriculteur Bréard, ami de Bucaille, aussi cruelle, aussi héroïque, est ensuite racontée. Elle eut la même cause, avec une nuance politique plus accusée.

« La messe ou la mort! » enjoignait-on à Bréard; il répondait : « Dieu avant tout. »

Lui aussi fut coupé en morceaux; sa tête, promenée de Thiouville à Héricourt, fut laissée à l'abandon dans un champ, après que ces paysans, naguère si tranquilles, aujourd'hui mués en sauvages, eurent dansé une ronde autour d'elle, en guise d'adieu.

*
**

Quels furent les instigateurs responsables de ces folies? La lecture des archives le découvre à l'historien : Deux ou trois ambitieux, un fonctionnaire bourreur de crâne, un rival jaloux.

Quand on ferme le livre de M. Gréverend, l'impression, si on ne réagissait pas, serait triste. « Qu'est-ce donc que l'homme, se demande-t-on, pour que, sous l'écorce du civilisé, du laboureur virgilien, du chrétien sincère, le loup féroce, le gorille grimaçant, comme eût dit Taine, puisse, à certains jours, si facilement paraître? » L'homme naît bon, avait proclamé Rousseau, et il avait empoisonné l'esprit public avec cette maxime. En démenti, les cruautés suivirent. Cependant, sa doctrine néfaste ne fait que s'étendre. Elle exalte toutes les passions, et justifie tous les égoïsmes.

Poussée à bout, cette doctrine, au lieu d'être la joie, serait la mort du monde.

Heureuses les générations futures, si elles savent comprendre que la première condition du bonheur est une forte discipline individuelle. Plus heureuses encore si, chacun dans la société, étant attentif à autrui comme à soi-même, elles parviennent enfin à réaliser la parole fameuse, qui sera éternellement la règle de la paix : AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES !

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

1930

Par M. ALLINNE

Nous ne voulons pas nous étendre ici sur les origines du prix que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen distribue chaque année, pas plus qu'exposer les intentions de son fondateur, M. Pellecat; nous dirons simplement que ses intentions si bonnes, mais par malheur si imparfaitement exprimées, ont été généralement suivies, et cela à l'avantage de nos lauréats. En effet, le prix a été le plus souvent réservé aux jeunes artistes rouennais, et le nombre de ceux qui l'ont obtenu est déjà très élevé. Peintres, sculpteurs, architectes, dessinateurs ont été ainsi solennellement distingués au début de leur carrière artistique. Mais si ce témoignage d'honneur peut flatter leur orgueil, ils ne doivent pas oublier qu'il leur reste encore bien des connaissances utiles à acquérir; c'est donc un encouragement dans leurs études; ne leur laisse-t-il pas entrevoir le rayonnement attirant d'un avenir souriant et plein de promesses!

Aujourd'hui, ce sont deux artistes, deux élèves de notre Ecole régionale des Beaux-Arts, que l'Académie est heureuse de récompenser, un peintre, un architecte.

M. JEAN GUERIN

M. Jean Guérin, artiste peintre, entre en 1925 à l'Ecole régionale des Beaux-Arts de notre ville; il y obtient de suite

les premières récompenses. Il la quitte cependant bien vite, pour entrer à Paris dans l'atelier de Jean-Pierre Laurens, puis il est reçu troisième définitif au concours d'admission de l'École nationale des Beaux-Arts. Il fait de rapides progrès; en 1929, nous le voyons, en effet, obtenir une deuxième médaille au concours de grande figure peinte, et la même année il est admis au concours Chenavard. Le prix lui est attribué. Il a peint pour ce concours un tableau qu'il expose aux Artistes français et qui lui vaut les éloges de la presse parisienne. D'ailleurs, Jean Guérin ne nous oublie pas; n'expose-t-il pas chaque année aux Artistes rouennais; c'est là que nous avons pu apprécier à sa juste valeur son beau talent, robuste et consciencieux. Enfin, désireux de s'assurer une situation tout à fait stable, il a tenu à passer, cette année même, l'examen du professorat de dessin premier degré des lycées et collèges, et actuellement il prépare l'examen de deuxième degré. Nul doute que là encore il n'obtienne le résultat escompté, celui qui est toujours la récompense méritée du travail acharné.

Aussi, est-ce avec le plus grand plaisir que nous avons attribué le prix Pellecat à ce jeune artiste, si particulièrement bien doué, et dont l'avenir ne peut tromper nos espérances.

M. LEROY

M. Leroy est un élève architecte; il étudie à l'École des Beaux-Arts de notre ville dans l'atelier de M. Ruel, notre distingué collègue de l'Académie, au goût si fin et bien averti. Non moins travailleur que M. Jean Guérin, notre jeune lauréat a déjà obtenu de nombreuses récompenses qui lui ont été attribuées par les jurys à Paris, soit quatre récompenses

pour des projets d'architecture, sans compter celles qui concernent toutes les matières de l'enseignement, statique et résistance, géométrie descriptive, stéréotomie, construction, perspective, législation du bâtiment, physique et chimie, archéologie, relevé et reconstitution.

Les études et les relevés architecturaux qu'il a montrés aux membres de la Commission chargée d'attribuer le prix Pellecat témoignent de ses qualités d'artiste et de constructeur; aussi, nous sommes heureux de lui attribuer ce prix.

RAPPORT
SUR
LES PRIX DE VERTU
1930

Par M. A. FÉRON

MESSIEURS,

Pour la seconde fois, je me vois chargé du rapport sur les prix de vertu; seraient-ce les fréquentations que l'on me connaît avec quelques Messieurs de Port-Royal qui me valent cet honneur? Ce serait certes des plus flatteur... et pour eux, et pour moi; mais... ce pourrait être grave. Songez donc, si, contaminé par le voisinage de ce « nid d'hérétiques », j'allais, à propos de vertu, soulever la terrible question *de prædestination*, ou discuter des conditions, *in statu naturæ lapsæ, ad merendum et demerendum*.

Rassurez-vous, Messieurs, à Port-Royal même, j'en appelle aux correspondances authentiques, ces questions d'école tenaient fort peu de place et, dans la pratique, dans la vie quotidienne, autant, plus peut-être que partout ailleurs, on appréciait le mérite et, le cas échéant, on savait même, copieusement, encenser la vertu. Le bon M. Nicole, si vous aviez pu vaincre son humilité et le faire entrer — passez-moi cet anachronisme — dans notre Compagnie, eût été un excellent rapporteur.

Je ne tenterai pas de l'égaliser, et, en toute simplicité, me contenterai de dépouiller devant vous les dossiers de nos lauréats... suffisamment éloquents par eux-mêmes.

Comme chaque année; c'est avec les plus troublantes perplexités que nous avons dû fixer notre choix. Reconnaître le *primus inter pares* n'est pas toujours chose aisée et, si les conditions testamentaires précises que nous devons respecter ne venaient à notre aide, je ne sais vraiment comment pourrait s'opérer la discrimination. Le nombre de nos prix cependant est fort réduit; des éliminations s'imposent... c'est là, pour l'Académie, la partie pénible de sa glorieuse mission.

Les conditions du prix Boulet-Lemoine, par exemple, sont ainsi formulées : Le prix doit être décerné à la « personne de condition pauvre, soit homme soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner *jusqu'à la mort* ses père et mère et le survivant d'eux ». Ce n'est donc qu'après le décès des deux ascendants qu'une candidature peut être posée à ce prix. Comme chaque année, nous avons dû, de ce fait, éliminer un certain nombre de propositions, et attribuer le prix à celle nous paraissant remplir le plus exactement les conditions requises.

Suzanne-Eugénie Vimont, demeurant à Criquetot-l'Esneval, était née dans cette commune en avril 1898. Alors qu'elle n'était âgée que de treize ans, sa mère tomba paralysée. Les soins de la maison et de la chère malade retombèrent sur cette enfant. Le père était à cette époque garde champêtre, mais bientôt une attaque de la même maladie le

contraignit à résigner ses fonctions, ne lui permettant plus qu'un travail de jardinage des moins rémunérateurs.

Dix années durant, Suzanne Vimont n'avait cessé de prodiguer ses soins à sa mère incurable, lorsqu'une nouvelle attaque de paralysie cloua définitivement M. Vimont père. Peu après, le 9 juillet 1922, M^{me} Vimont mourait.

Sans autres ressources que les maigres secours accordés aux vieillards et... le Bureau de Bienfaisance, Suzanne, pour équilibrer le budget, cultivait à la veillée le jardin que son père avait dû abandonner; mais, privations et surmenage l'abattirent à son tour : elle dut s'aliter. Alors, nous dit M. le Maire de Criquetot, les habitants de la commune, émus par la détresse et le dévouement exemplaire de M^{lle} Vimont, ouvrirent une souscription en sa faveur, témoignage vraiment touchant de la sympathie dont elle est entourée.

M. Vimont mourut le 8 octobre 1928. Il avait été soigné et entretenu par sa fille pendant huit années consécutives.

La candidature de M^{lle} Vimont, présentée par M. le Maire de Criquetot, appuyée à l'unanimité par une délibération du Conseil municipal de la commune, par MM. le Curé de Vergetot, desservant, le Député et le Conseiller général, ne pouvait manquer de retenir l'attention de l'Académie qui est heureuse d'attribuer à M^{lle} Vimont le prix Boulet-Lemoine.

La jeune Christiane Loutz, pendant la longue maladie de sa mère, fit preuve d'un grand dévouement, se prodiguant nuit et jour auprès d'elle. Depuis son décès, elle s'efforce de la remplacer près de ses frères et sœurs âgés de dix-huit, quatorze, douze, huit, six, quatre et deux ans; conservant au milieu des plus graves soucis, nous dit M. le Président de

l'Aide aux Familles nombreuses, un calme parfait et une sérénité rares chez une enfant de dix-sept ans.

L'Académie réunit en sa faveur et lui attribue les deux prix Octave Rouland destinés aux « membres des familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs ».

Le prix Dumanoir, réservé à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure, est décerné au courageux sauveteur qui se signala à Dieppe, en septembre dernier, dans l'incendie de la rue du Bœuf.

Ce sinistre, dans lequel périrent deux enfants et une fillette de seize ans, est trop récent pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler le pénible souvenir; mais la belle conduite de M. Rodolphe Deschamps doit être proclamée.

Aux derniers étages de l'immeuble en feu des enfants étaient enfermés; l'escalier était devenu impraticable et sur le toit une femme poussait des appels désespérés. La fumée et la flamme jaillissaient de toutes parts, d'un moment à l'autre un effondrement était à craindre; cependant, M. Rodolphe Deschamps, appartenant au corps des pompiers de la ville de Dieppe, et qui déjà en plusieurs occasions avait donné des preuves de son courage, de l'extérieur, sur l'échelle métallique, parvint au toit et, non sans périls, sauva M^{me} Saulot.

Mais, à terre, il apprend qu'au quatrième étage l'enfant de la malheureuse femme qu'il venait de tirer des flammes, la petite Christiane Saulot, était enfermée. Il remonte à l'échelle dont les barreaux sont maintenant surchauffés, vingt fois, il est sur le point de lâcher prise, il tente cependant d'entrer par la fenêtre, mais les flammes l'atteignent au

visage. Vaincu, il doit abandonner la pauvre fillette qui, d'ailleurs, vraisemblablement, avait déjà succombé. Brûlé profondément, ce n'est qu'à grand'peine, avec l'aide d'un de ses vaillants collègues, qu'il put regagner le sol. Il dut être hospitalisé.

Pour récompenser de tels actes, la valeur du prix n'est rien. En décernant le prix Dumanoir à M. Rodolphe Deschamps, c'est, avant tout, l'admiration de l'Académie que je suis chargé de lui transmettre.

PRIX ET ALLOCATIONS
DE LA
FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

PRIX

1. M. SAILLARD (Léon), huit enfants, Rouen, 6, rue de la Petite-Chartreuse : 5.000 francs.

2. M. PONCHUT (Paul), sept enfants, Petit-Quevilly, 177 A, avenue Jean-Jaurès : 5.000 francs.

3. M. ETURE (Alphonse), huit enfants, Malaunay, route de Monville (près des Maisons-Rouges) : 3.000 francs.

4. M. ARGENTIN (Alfred), neuf enfants, Le Trait, cité La Neuville, 78 : 2.000 francs.

5. M. COLLET (Marcel), six enfants, Boisguillaume, chemin de Clères, nouvelle Cité : 2.000 francs.

6. M. FLAHAUT (Frédéric), dix enfants, Duclair, hameau du Chinois : 2.000 francs.

7. M. GOUDIER (Albert-Julien), huit enfants, Eslettes, lieu dit Le Village : 2.000 francs.

8. M. HAUGUEL (Jules-Mary), douze enfants, Petit-Quevilly, 22, rue Maréchal-Joffre : 2.000 francs.

9. M. MARTIN (Michel), six enfants, Grand-Quevilly, ancienne Poudrière : 2.000 francs.

10. M^{me} DENIS (veuve Auguste), six enfants, Rouen, 80, rue du Champ-des-Oiseaux : 2.000 francs.

ALLOCATIONS

1. M. BELLET (François), dix-sept enfants, Pavilly, 10, rue Jules-Siegfried : 1.000 francs.
 2. M. DELAMARRE (Louis), douze enfants, Belbeuf, 117, route de Paris, à La Poterie-Belbeuf, par Amfreville : 1.000 francs.
 3. M. DELAPLANCHE (Joseph), huit enfants, Le Trait, 10, rue de La Neuville : 1.000 francs.
 4. M. MARCHAND (Pierre), neuf enfants, Saint-Léger-du-Bourg-Denis : 1.000 francs.
 5. M. NIEL (André), huit enfants, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, hameau du Roncéray : 1.000 francs.
 6. M. LEBAS (Gustave-Julien), neuf enfants, Barentin, route de Pavilly, 39 : 1.000 francs.
 7. M. LELEU (Léon), six enfants, Grand-Quevilly, rue du Bois-Cany : 1.000 francs.
 8. M. POULET (Olivier), neuf enfants, Darnétal, 7, ancien chemin de Rouen : 1.000 francs.
 9. M. SAINT-JORRE (Jules), onze enfants, Grand-Quevilly, cité I, n° 16, des Hauts Fourneaux : 1.000 francs.
 10. M. SAINT-YVES (Augustin), huit enfants, Pavilly, 12, rue Jules-Siegfried : 1.000 francs.
 11. M. SIMON (Eugène), onze enfants, Rouen, 28, rue Parmentier : 1.000 francs.
 12. M. BREDEL (Georges), treize enfants, Rouen, 8, rue Juste-Dumanoir : 1.000 francs.
 13. M. DESÈVE (Noël), six enfants, Rouen, 41, rue Beffroy : 1.000 francs.
 14. M^{me} veuve PHILIPPE, à Fresquienne : 1.000 francs.
- Soit, au total, 41.000 francs.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1930

A. — ACADÉMIE

RECETTES :

Coupons	2.014 fr. 60
Intérêts de dépôts	1.053 08
Subvention municipale	1.200 »
Cotisations.	1.484 05
Participation des Fondations aux frais d'adminis- tration	4.291 »
Vente du <i>Précis</i>	100 »
	<hr/>
	10.142 fr. 73
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier	6.388 27
	<hr/>
	16.531 fr. »

DÉPENSES :

<i>Précis</i> de 1929	4.573 fr. 10
Impressions diverses	795 40
Consortium des Sociétés savantes	1.398 85
Frais de banque	895 65
Entretien (éclairage, chauffage, frot- tage, mobilier).	252 85
Assurances.	21 40
Gratifications et rémunérations	550 »
Service funèbre annuel.	225 »
Souscriptions	50 »
Anniversaire de G. Flaubert	273 »
Intérêts du dépôt de Caumont	13 17
Timbres et divers	423 50
	<hr/>
	9.471 fr. 92
	<hr/>
EXCÉDENT des recettes	7.059 fr. 08
	<hr/>

B. — FONDATIONS

FONDATIONS	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS
Bouctot	1.000 fr. »	500 fr. »	500 fr. »
Boulet-Lemoine	1.000 »	1.000 »	» »
Courtonne-Leneveu	875 »	» »	875 »
Dumanoir	800 »	400 »	400 »
Gossier	1.400 »	750 »	650 »
Guérout	5.360 »	4.960 »	400 »
Houzeau	626 »	26 »	600 »
La Reinty	1.100 »	» »	1.100 »
Pellecat	2.000 »	2.000 »	» »
Octave Rouland	630 »	630 »	» »
Assises de Caumont	389 57	» »	389 57
Braquehais-Verdrel	46.868 70	46.868 70	» »
Rousselin-Mayet	2.990 65	90 65	2.900 »
Vermont	127 »	» »	127 »
	<u>65.166 fr. 92</u>	<u>57.225 fr. 35</u>	<u>7.941 fr. 57</u>

c. — BILAN (au 31 décembre 1930)

ACTIF :

Caisse d'épargne	1.989 fr. 41
Banque de France	595 75
Crédit Lyonnais	6.077 17
Caisse du Trésorier { Bous du Trésor. 5.000 fr. » } { Espèces 1.338 32 }	6.338 32

PASSIF :

Disponibilités des Fondations	7.941 fr. 57
Disponibilités de l'Académie	7.059 08
	<u>15.000 fr. 65</u>
	<u>15.000 fr. 65</u>

L'Académie a approuvé ces comptes dans sa séance du 23 janvier 1931.

Le Trésorier,

Henri LABROSSE.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1930

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1930

par M. le chanoine JOUEN
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

Cette année est caractérisée spécialement par le grand nombre de réceptions de membres résidants.

Le 21 mars, M. le D^r Halipré, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rouen, prit séance et après avoir prononcé son discours fut accueilli par le D^r François Hue, qui lui répondit, et par M. le président Dubreuil, qui lui souhaita la bienvenue. Dans l'assistance on remarquait la présence de M. Métayer, maire de Rouen, de M. le médecin général Dejouany, de nombreux médecins, confrères ou élèves du récipiendaire.

Le 27 juin eut lieu la réception de M. E. Le Parquier, agrégé d'histoire et de géographie, professeur honoraire au Lycée de Rouen et à l'Ecole supérieure des Sciences et Lettres de Rouen, qui, sur le rapport de M. le chanoine Jouen, avait été élu membre résidant en la séance du 28 février. Aux premiers rangs de l'assistance avaient pris place : MM. Beaujour-Bourget, premier président de la Cour

d'Appel; le général Charpy, commandant la III^e Région; Vieillot, conseiller à la Cour d'Appel; les représentants de la Société libre d'Emulation, de la Société normande de Géographie, de l'Université populaire, de la Société des Etudes locales dans l'Enseignement public; M. le chanoine Jouen répondit au récipiendaire.

Trois jours après prit séance M. Charles Leroy, notaire honoraire, auteur de nombreux ouvrages historiques, qui, après rapport de M. M. Allinne, avait été élu membre résidant dans la séance du 28 mars. Parmi les notabilités présentes, citons: MM. Métayer, maire de Rouen; le D^r A. Cerné, ancien maire de Rouen; de Blangy, juge d'Instruction, plusieurs notaires de la ville. La réponse au discours de M. Charles Leroy fut faite par M. Maurice Allinne.

Le 7 novembre, M. le chanoine Blanquart, depuis longtemps élu membre résidant, prononça son discours de réception auquel répondit M. P. Le Cacheux. Dans la salle on remarquait: MM. Roux, président du Conseil interdépartemental de Préfecture, représentant M. le Préfet; le capitaine Bonné, représentant M. le général Charpy; Mgr Lesourd, vice-doyen du Chapitre, et de nombreux ecclésiastiques.

Avec une particulière solennité, en la salle d'Albane, aimablement prêtée par M. l'archiprêtre Lesergeant, le 5 décembre, a été reçu membre résidant M. René Fauchois, poète, acteur et auteur dramatique. Etaient présents: MM. Desmars, préfet de la Seine-Inférieure; Beaujour-Bourget, premier Président; le général Charpy; Maigron, recteur de l'Université de Caen; Métayer, maire de Rouen, etc., etc.

Le discours du récipiendaire et celui de M. Jean des Vignes-Rouges, qui lui répondait, ont été très applaudis;

l'assistance était tout oreilles, mais avait les yeux fermés, car la clarté des sunlights était aveuglante.

En fin de séance, M^{me} Germaine Moncray, de l'Odéon, et M. Dorival, de la Comédie-Française, déclamèrent plusieurs poèmes de M. René Fauchois. Celui-ci interpréta ensuite, avec M^{me} Germaine Moncray, une scène de son *Rossini*.

Dans cette même salle d'Albane, au cours de sa séance publique annuelle, tenue le 23 décembre, l'Académie a reçu comme membre résidant M. Jules L'Hôte, directeur des Douanes de Rouen, qui avait été élu le 4 juillet précédent. M. Chirol, qui avait alors présenté le rapport sur les œuvres de M. L'Hôte, répondit à son discours de réception. Parmi les assistants on remarquait MM. le général Charpy; M. Lacroix, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet; Faroult, président de la Chambre de Commerce; Renard, président de la Société industrielle, etc.

Grâce à ces réceptions, l'Académie est plus nombreuse que jamais, d'autant plus qu'elle a eu la joie de ne compter aucun décès parmi ses membres résidants.

Elle a malheureusement eu la douleur de perdre un de ses correspondants étrangers, M. Esterby, de Copenhague, grand ami de la France et de la Ville de Rouen, dont il se plaisait à recevoir chaque année un certain nombre d'enfants en colonies de vacances. Nous avons eu aussi à déplorer la mort de deux correspondants français, le glorieux poète Auguste Dorchain et M. Duquesne, conservateur de la Bibliothèque Canel à Pont-Audemer, romancier de talent.

Nous avons aussi perdu notre vieil ami Nibelle, secrétaire des Sociétés savantes, décédé subitement le 28 mai. Très serviable, très respectueux et très cordial à la fois, il était un

auxiliaire précieux pour le Bureau de l'Académie et en particulier pour le secrétaire de la classe des Lettres qui le regrette profondément.

Les deuils de chacun des nôtres étant les deuils de tous, nous avons pris une part très affectueuse à la douleur de nos confrères M. Regnier, qui a perdu son père, et M. Manchon, à qui la mort a enlevé un de ses fils.

Voici les principales décisions prises au cours de l'année 1930 par l'Académie :

Dans la séance du 10 janvier, M. le Président soumit à l'Académie les conclusions de la Commission du legs Courtonne, en vue de libérer la salle des archives des boiseries qui l'encombrent. Après discussion, l'Académie décide :

1° Que M. Guey, vice-président de l'Académie et directeur du Musée de Peinture, sera chargé de sélectionner ces boiseries ;

2° Que la meilleure part en sera déposée dans un des musées municipaux ;

3° Qu'autant que possible, ces boiseries soient exposées dans une salle qu'on appellerait Salle Courtonne, et que, de préférence, cette salle soit une de celles de l'Aître Saint-Maclou où va être reconstitué le Musée d'Art normand ;

4° Qu'un inventaire précis des objets sera dressé et qu'un acte de dépôt sera préparé qui sauvegardera la propriété de l'Académie.

Dans sa séance du 28 novembre, l'Académie, sur la proposition de M. Paulme, après avoir remercié la Municipalité rouennaise d'avoir donné à une rue de la ville le nom d'Albert Lebourg, émet le vœu qu'une plaque soit

apposée sur la maison du quai du Havre où le grand peintre normand est mort.

Le 12 décembre, l'Académie, à l'unanimité, accorda à l'Exposition d'Art religieux organisée dans le cadre des Fêtes du V^e Centenaire de Jeanne d'Arc, un patronage tout à fait sympathique, parce qu'elle sait qu'organisée par M. le D^r Payenneville, aidé de plusieurs de nos collègues, cette exposition fera honneur à la ville de Rouen, et aussi parce que l'œuvre en faveur de laquelle se tiendra cette exposition, l'Aide aux Familles nombreuses, méritait tous les encouragements.

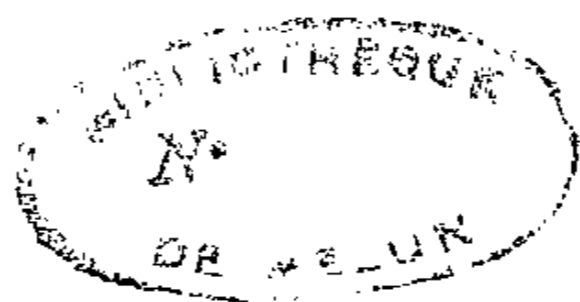
Il me reste à résumer les travaux de l'année.

SCIENCES

Le 14 février, M. Regnier, secrétaire de la Classe des Sciences, entretient l'Académie de la question des rats et des moyens qui ont été préconisés pour enrayer leur pullulation calamiteuse.

Parmi les procédés récents, il en est un très intéressant, basé sur la biologie même du Rat, c'est la lutte contre le Rat par la sélection sexuelle, indiquée par Geo Jennison. La multiplication des rats tient à deux causes : la fécondité même du rat, l'abri que trouve ce rongeur auprès de l'homme qui laisse à la portée du rat une abondante nourriture. Si, d'une part, on réduit les sources alimentaires du rat, si, d'autre part, on arrive à diminuer sa puissance de reproduction, on apportera une solution rapide à ce grave problème.

Se référant pour ce second point aux expériences même de l'élevage et aux observations faites sur quelques espèces



caractéristiques, Jennison établit que la polygamie est une cause de multiplication. Dans une portée de rats, il y a généralement deux fois plus de femelles que de mâles; si donc, par une sélection rigoureuse pratiquée grâce au piégeage, on réduit le nombre des femelles et on accroît celui des mâles, on arrivera petit à petit à un excès de mâles qui pourra rendre la race monogame et peut-être la stériliser.

A l'appui de cette thèse, M. Regnier cite les expériences de Jennison au Jardin zoologique de Manchester, où le nombre des rats a diminué de moitié, celles de Rodier, en Australie, pour enrayer la pullulation des lapins. Aujourd'hui, cette méthode, dite méthode Rodier, est appliquée partout en Australie, où elle rend les plus grands services.

Les exemples qui nous sont fournis par la nature ne sont pas moins suggestifs. C'est la polygamie qui a sauvé les Paradis, ces magnifiques oiseaux de la Nouvelle-Guinée, dont l'homme détruisait les mâles au splendide plumage. C'est la monogamie qui a perdu la fameuse Colombe voyageuse, autrefois si nombreuse aux Etats-Unis, et qui, maintenant, ne figure plus qu'à l'état empaillé dans quelques grands musées (le Musée de Rouen en possède trois). L'habitude qu'avaient ces pigeons de nidifier en groupes a facilité leur destruction; celle-ci portant surtout sur les femelles, l'espèce n'a pas tardé à diminuer; aujourd'hui, elle est considérée comme éteinte.

Le 28 mars, M. Regnier, secrétaire pour la Classe des Sciences, présente à l'Académie deux fascicules nouveaux des *Actes du Muséum de Rouen*, publication dont son zèle et sa compétence assurent la continuité et garantissent l'intérêt. L'un d'eux est consacré au D^r Pannetier et à ses collaborateurs; l'autre, au Centenaire du Muséum de Rouen.

M. Regnier, résumant ces deux fascicules, retrace à grands traits l'histoire des *Actes du Muséum*, créés en 1860 par F. Pouchet, et précise tout spécialement l'œuvre muséologique du D^r Pennetier qui, par sa méthode, ses idées nouvelles, se place au premier rang des conservateurs de collections publiques de France. Puis le successeur du D^r Pennetier expose ses conceptions d'organisation des musées de province, destinés à l'enseignement général de tous les degrés aussi bien qu'à la conservation de tous les documents embrassant la région.

Le D^r Nicolle, de Tunis, de passage à Rouen, a voulu être des nôtres en la séance du 4 avril. Accueilli, comme toujours, avec grande joie et vive sympathie, il nous fit une causerie sur les maladies sans symptômes, maladies infectieuses microbiennes, à évolution régulière, mais sans aucun signe extérieur. Ces maladies ont une importance singulière pour la conservation du microbe. C'est cette découverte qui a valu au D^r Nicolle le prix Nobel.

Il faisait des études et des expériences sur le typhus exanthématique. Il se servait de singes comme sujets. Devant la difficulté de se procurer des singes, il tenta d'employer des cobayes. Au début, ces tentatives échouèrent, et on en avait conclu que le cobaye était réfractaire à cette maladie. L'échec des observations, en réalité, était dû à ce qu'on n'avait pas su prendre expérimentalement la température des cobayes. La méthode ayant été corrigée, le D^r Nicolle constata la fièvre chez le cobaye inoculé : c'était un symptôme. Il put ainsi conserver le virus du typhus sur le cobaye.

Mais de temps à autre un cobaye ne faisait pas de température. Au début, on en conclut que ces individus étaient

doués d'une particulière force de résistance. Mais cet accident était assez fréquent. Or, les effets du typhus varient énormément d'intensité : mortel chez l'Européen, il est moins grave chez l'indigène, moins encore chez l'enfant, moins encore chez le singe ; chez le cobaye, il donne comme unique symptôme, la fièvre. Le D^r Nicolle fit alors une hypothèse : n'y aurait-il pas chez certains cobayes un degré plus inférieur encore, un typhus sans symptômes apparents ?

Il fit sur des cobayes sains des injections sanguines prélevées sur des cobayes infectés mais qui n'avaient présenté aucun symptôme de fièvre. Or, les cobayes ainsi inoculés furent atteints du typhus. Le D^r Nicolle avait donc trouvé une forme de maladie sans symptômes.

Il se pose alors une autre question : N'y avait-il pas d'autres espèces animales susceptibles, comme les cobayes, de porter un typhus sans symptômes. Et il constate des typhus inapparents chez le rat, la souris et autres rongeurs, jusqu'alors exempts de la maladie. Le typhus inapparent était donc une forme de première atteinte.

Autre question : Ce typhus inapparent pouvait-il se trouver chez des récidivistes ? Et il constate que certains individus étaient réfractaires, que chez d'autres il y avait récurrence avec température, chez d'autres, enfin, récurrence sans aucun symptôme apparent.

Ces études ont amené le D^r Nicolle à rechercher quel est, chez l'homme, le rôle de ce typhus inapparent dans la conservation du virus et la genèse des épidémies.

On savait qu'il y avait des récurrences avec symptômes bénins. Ne pouvait-il pas en exister sans symptômes ? D'autres savants ont constaté qu'il en existait.

Donc les poux peuvent s'infecter sur des individus paraissant sains, mais portant, en réalité, un typhus inapparent.

Et l'étude de cette forme inapparente a été faite depuis pour beaucoup d'autres maladies. D'où vient que la rougeole réapparaisse chaque année dans le même foyer? Le virus peut s'y conserver par des malades sans symptômes. Il y a deux ans, à Athènes, il y eut une épidémie de fièvre dengue. Le D^r Blanc y trouva le virus conservé par des malades sans symptômes. La fièvre jaune, qui est transmise par un moustique, présente chez le singe une forme non apparente. La variole, la syphilis, la paralysie infantile offrent des formes inapparentes et néanmoins contagieuses. Il en est probablement de même pour la scarlatine et peut-être pour le rhumatisme articulaire.

Dans la séance du 16 mai, M. le D^r Boucher fait une communication très objective sur les faits de Lourdes, l'organisation de l'Association médicale internationale de Notre-Dame-de-Lourdes, comprenant actuellement neuf cent soixante-treize médecins. Il expose le cas d'une demoiselle, Elisabeth Delot, dont la maladie et la guérison firent, de 1925 à 1928, l'objet d'une étude approfondie de la part de neuf médecins du Bureau des Constatations.

Le 12 décembre, M. Regnier entretient l'Académie des recherches qu'il poursuit sur le Chancre du Peuplier, en collaboration avec ses collègues de la Station centrale de Pathologie végétale.

Le chancre du peuplier est une des maladies les plus pernicieuses des peupliers à progrès rapide. Il détermine sur le tronc et les branches des boursouffures qui se couvrent de gerçures noirâtres et deviennent des plaies hideuses, au fond

desquelles grouillent de nombreux insectes et des saprophytes divers. Cette maladie ne tue pas l'arbre, mais elle lui ôte toute valeur marchande, car elle le rend inutilisable.

Elle sévit actuellement avec une grande intensité dans le nord de l'Ile-de-France et, plus particulièrement, dans la zone dévastée par la guerre. L'agent, encore mal défini, du chancre, étant avant tout un parasite de blessure, a trouvé un terrain particulièrement favorable à son développement dans les arbres mutilés par la mitraille. L'arrachement en aurait dû être exigé, la fièvre de replantation qui a suivi les hostilités, encouragée d'ailleurs par la loi sur les dommages de guerre, aurait dû amener l'exploitation des foyers de maladie. Mais la non-valeur des arbres tarés a fait que propriétaires et communes les ont laissés sur place. Malgré les avertissements donnés à plusieurs reprises par M. Regnier, rien n'a été fait et aujourd'hui, malheureusement, beaucoup de jeunes plantations sont à leur tour contaminées.

La façon dont se transmet la maladie fait actuellement l'objet d'importantes recherches : il est incontestable que les perforations des insectes xylophages favorisent la pénétration du ravageur ; il est, en outre, infiniment probable que sa dissémination est favorisée par les insectes qui fréquentent les écoulements chancreux au moment de la montée de la sève.

Au point de vue pratique, il semble, d'après les expériences en cours, que la maladie, si grave soit-elle, soit guérissable : d'abord un assainissement général s'impose ; quant aux chancres mêmes, lorsqu'ils débutent, il est possible de les cautériser ; enfin, les études actuellement poursuivies permettent d'espérer la sélection de variétés résistantes à la maladie.

En ce sens, il vient d'être constitué dans la région de

Noyon, avec la collaboration de nombreux pépiniéristes français et étrangers, une vaste pépinière expérimentale, sur les sujets de laquelle des inoculations de l'organisme pathogène vont être multipliées.

La question est d'une grande importance économique. Au point de vue scientifique, elle n'est pas moins intéressante, car elle touche directement au problème de la transmission des maladies aux végétaux par les insectes.

LETTRES

Dans la séance du 10 janvier, M. Dubreuil donne lecture d'un mémoire sur la topographie de la place du Vieux-Marché au 30 mai 1431. Il discute particulièrement en ce mémoire la valeur documentaire d'une miniature du XVI^e siècle où n'apparaît qu'une seule tribune, dont on a voulu faire la tribune du bailli, et il démontre qu'il n'y eut pas, au Vieux-Marché, le 30 mai 1431, de tribune du bailli.

M. le D^r Coutan qui, à la demande de M. le Maire de Rouen, a rédigé un rapport sur cette question, déclare être arrivé aux mêmes conclusions que M. Dubreuil.

Sur un point particulier, M. Ruel défend l'exactitude de la miniature : la marmite enflammée qui en occupe le centre ne serait pas le bûcher, mais le foyer où le bourreau alla allumer sa torche.

Le 17 janvier, M. Le Cacheux donne lecture d'une étude sur les origines de la *Chanson de Roland* et contre l'attribution à un Normand de la paternité de cette œuvre. En cette étude, M. Le Cacheux renverse la thèse de M. Boissonnade.

Le 31 janvier, M. Labrosse présente à notre Compagnie un document retrouvé par notre président, M. Dubreuil, dans

la salle haute de nos archives, document relatif au personnage bien connu de la période révolutionnaire, Roland de la Platière. C'est le rapport présenté à l'Académie, le 25 juillet 1759, par la Commission d'examen de l'Ecole de Mathématique, nouvellement créée sur l'initiative de M. Bouin, astronome, chanoine régulier de la Congrégation de France.

La Commission d'examen se composait de MM. Poulain (1), trésorier de France; Ballière, et Ligot, professeur de l'Ecole, tous trois savants estimés qui faisaient partie de l'Académie.

Roland résidait dans notre ville depuis 1754 ou 1755. Il avait alors vingt-cinq ans; il avait, en 1758, remporté une couronne à l'examen de mathématiques, ainsi que Bernardin de Saint-Pierre.

Interrogé, en 1759, notamment sur les sections coniques et sur le calcul différentiel, il remporta brillamment le prix. Les commissaires déclarent « qu'il serait difficile de marquer plus de justesse d'esprit, de garder plus d'ordre dans ses démonstrations et d'être plus concis ».

Le même rapport rend compte également du concours de géométrie dont le prix fut partagé entre MM. Dorney et Gallot.

Les 7 et 21 février et le 14 mars, M. Dubreuil raconte le voyage de trois jours fait par lui autour de la salle secondaire de nos archives. Parmi les choses intéressantes qu'il y a trouvées, il cite l'histoire manuscrite de l'Académie par le chirurgien Lecat; des vues de Saint-Domingue; des litho-

(1) Savant né à Rouen en 1719, membre de l'Académie en 1776, mort en 1792.

graphies en couleur représentant les fêtes impériales de Strasbourg en 1805; la correspondance de Cideville avec le marquis de Créquy; des lettres de M^{me} Denis, la nièce de Voltaire; des dessins de M. Le Prevost sur le logis de Saint-Ouen; une lettre et un dessin de Court; une lettre de Lemoine, sculpteur, dans laquelle il est parlé d'un buste de Fontenelle (probablement celui qui est en dépôt à la Bibliothèque municipale); un dossier relatif au sculpteur Leprince et comprenant l'éloge de cet artiste par le chirurgien Lecat, des renseignements donnés sur Leprince par son neveu et une liste des œuvres de ce sculpteur; un procès-verbal des faits et gestes du duc de Longueville; le journal de voyage de la délégation envoyée au roi en 1649 pour le remercier du rétablissement du Parlement de Normandie et lui demander de rétablir aussi les privilèges des officiers de ce Parlement; une lettre autographe de Fontenelle, remerciant l'Académie de son élection; deux lettres de Beaumarchais.

Le 14 février, M. Coutil, membre correspondant, camarade du regretté poète Dorchain, rappelle des souvenirs personnels se rattachant aux années d'adolescence passées au Lycée de Rouen, alors que Dorchain, Nebout, Georges Dubosc et plusieurs autres affirmaient déjà leur personnalité en des essais poétiques qu'il a pieusement recueillis.

M. Guey, qui préside, rappelle que, dans ses précédentes séances, l'Académie a rendu hommage au poète Dorchain, tué dans un accident d'automobile par un des frères Tarraud, à la sortie de la maison d'édition Plon, rue Garancière. M. Guey croit savoir que, par testament, Auguste Dorchain a légué à la Ville de Rouen le « cabinet » de Pierre Corneille qu'il possédait et il souhaite que ce meuble, pré-

cieux à plus d'un titre, entre bientôt dans la maison de la rue de la Pie.

Pour associer l'Académie à la célébration du centenaire d'*Hernani*, M. Paul-Louis Robert, en la séance du 28 février, en une conférence très applaudie, avec un goût littéraire délicat et une générosité d'âme compréhensive des enthousiasmes romantiques, donne une pénétrante analyse du drame de V. Hugo, cite les plus beaux vers des monologues et des duos d'amour, car, dit-il, le drame romantique s'apparente, par sa composition et sa mise en scène, aux opéras classiques du siècle dernier.

Dans la séance du 14 mars, M. Féron donne lecture d'un spirituel mémoire sur une controverse médicale au XVII^e siècle, à propos d'un cas de possession. L'un des médecins est le D^r Pierre de Maignart. Le ton de la discussion entre les deux praticiens n'est pas sans faire penser aux querelles des médecins de Molière.

Le 13 juin, M. A. Féron présente à l'Académie un exemplaire d'un ouvrage fort rare et, par sa préface, des plus importants pour l'histoire de l'Assistance publique à l'époque de la Fronde : *L'Aumosne chrestienne*, édition originale de 1651.

Cet ouvrage, rédigé et édité par Messieurs de Port-Royal, orné d'un frontispice gravé — gratuitement, semble-t-il, — par un protestant, Abraham Bosse, propagé par les Dames de la Charité que dirigeait saint Vincent de Paul, avait pour but de démontrer, théologiquement, l'obligation impérieuse de secourir les provinces alors dans une extrême misère. Une autre publication, périodique celle-là, se chargeait de faire la même démonstration par le simple exposé des calamités.

La Bibliothèque de Rouen possède quelques numéros de ce périodique.

Le dit exemplaire de *l'Aumosne chrestienne* présente en outre cette particularité de n'être pas sorti, jusqu'à ces derniers temps, de la famille de son premier possesseur, Jean Des Champs des Landes, janséniste notoire du Pays de Caux, gentilhomme-médecin, celui-là même qui initia la famille Pascal à l'austère doctrine que prêchait alors à Rouville le curé Guillebert.

Cet exemplaire fut procuré très vraisemblablement par Ch. Maignart de Bernières à Des Champs des Landes qui, en guise d'*ex-libris*, apposa sa signature avec paraphe au bas du frontispice du tome premier et sur le titre du second volume.

Dans la séance du 14 novembre, M. Le Parquier fait une communication sur l'origine et l'organisation primitive de la commune rouennaise. C'est là un premier chapitre d'une série d'études sur l'histoire municipale, qui enrichiront nos prochains *Précis*.

Le vendredi suivant, M. Charles Leroy donna communication de lettres inédites de Dupont de l'Eure, lettres dont le prochain *Précis* assurera la publication.

En la dernière réunion hebdomadaire de l'année 1930, le 19 décembre, Mgr Prudent lut une notice sur la Communauté de Sœurs de Saint-Joseph, de la rue Poisson. Cette notice, elle aussi, figurera au prochain *Précis*.

ARTS

Le 24 janvier, M. Paulme rend compte de l'exposition annuelle des peintures de M. Samuel Frère, notre cher et

vénéré doyen. Il le fait avec tant d'art et de brio, que l'Académie applaudit chaleureusement son Président, lorsqu'il réunit dans un même hommage le peintre et son critique.

M. Guey expose comment on a réussi à identifier l'auteur de deux tableaux du Musée de Peinture de Rouen, dont l'un, *la Partie de Cartes*, a été acheté par le Musée en 1834, et l'autre, *le Concert*, a été donné au même Musée par M. Edouard Bidault.

L'auteur en est, non, comme on l'a cru, le Vénitien Benneto, mais le Napolitain Traverti.

La Partie de Cartes est, il est vrai, apparentée à des tableaux d'une collection de Venise que Pereti attribuait à Bonneto. Or, après une exposition faite à Venise de ces tableaux et de deux tableaux de M. Bidault, qui y avaient été envoyés, l'ensemble de la critique a conclu que l'auteur était Gasparri Traverti. A leur retour de Venise, les deux tableaux rouennais ont été examinés à nouveau avec soin, et au revers de celui qui n'a pas été rentoilé, on a trouvé une signature : « Gasparri Traverti, napolitain, 1752. »

Le 31 janvier, M. Guey signala dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu un tableau représentant la scène évangélique de la Femme adultère. Ce tableau, daté de 1615, porte un écusson en dessous et de chaque côté de la date.

L'écusson, placé à gauche de la date, peut se lire : *à trois grelots d'or, posés deux en chef, un en pointe, séparés par un chevron d'or, le tout sur champ d'azur ou de sinople. L'écu est surmonté d'un cimier.*

L'écusson de droite dans un écu losangé, *mi-partie à dextre du précédent écusson, à senestre de trois têtes de bélier d'or, posées deux, un, avec en chef un croissant sur champ de gueules, le tout enlacé d'une cordelière.*

Sous le premier écusson, on a écrit : ÆT. 48, et sous le second, ETAT. 38.

Tout renseignement permettant d'identifier ces blasons serait le bienvenu.

M. Guey, en la séance du 28 mars, rend compte de la visite faite par lui, l'automne précédent, à l'Exposition de Barcelone. Il signale particulièrement l'importance et la qualité des pièces du moyen âge, exposées dans le Palais des Arts. Cette section ne comportait pas moins de douze mille numéros de catalogue et représentait une valeur de plus de 9 milliards de pesetas; elle constituait un des plus beaux ensembles qui aient jamais été formés. On peut seulement regretter que le nombre et la diversité des objets n'aient pas permis d'en faire un classement rigoureux.

Le 11 avril, Mgr Prudent lit un mémoire sur la question de la prononciation romaine du latin. Il fait l'historique de la question. La prononciation romaine du latin s'est trouvée liée au rétablissement du chant grégorien. Pie X étendant à l'Eglise universelle ce chant, voulut aussi réaliser l'unité de prononciation. Le cardinal Dubois, à Verdun, Bourges, Rouen, Paris, mit un zèle très grand à réaliser la volonté du Pape. Alors que cette prononciation devenait générale dans les églises de France, une offensive se dessinait chez les intellectuels contre cette prononciation. Rome a renouvelé à S. G. le cardinal Verdier son désir de voir se répandre la prononciation italienne. En fait, pour les gens d'église, la question est tranchée. Toute une partie du mémoire de Mgr Prudent est consacrée à raconter — et cela, c'est de l'inédit — l'intervention de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, auprès du pape Pie X, en faveur de la prononciation française.

Le 6 juin, M. Dubreuil, président, rend compte de son voyage à Bristol à l'occasion des fêtes franco-anglaises. Il décrit les particularités des cathédrales de Wells, Gloucester et Salisbury. Il signale un lien entre l'Académie de Rouen et la Ville de Bristol, le seul peut-être qui, dans le passé, existe entre Rouen et Bristol : en 1780, l'Académie élit académicien non résidant Miss Anna Moor, poétesse, dont les érudits de Bristol n'ont pas oublié la mémoire.

Dans la séance du 11 juillet, M. Guey donne à la Compagnie des indications sur la restauration du tableau de Delacroix, *la Justice de Trajan*.

Ce tableau est la propriété du Musée de Rouen depuis 1844. Les organisateurs de l'exposition Delacroix en ont demandé le prêt au Musée. On agréa leur demande, mais le transport de Rouen à Paris d'une pareille toile était chose délicate, d'autant plus qu'en certains points la toile a disparu et que ces « manques » ont été suppléés par des applications de mastic dur. Sur suggestion de M. Guey, un dos d'âne fut construit, et par les soins de la Maison Chenu, de Paris, les Musées nationaux assurèrent le transport. En échange et pour la durée de l'exposition Delacroix, les Musées ont envoyé à Rouen *l'Officier de la Garde de Géricault*. Le tableau reviendra en octobre.

Il paraît être en mauvais état. Les préparations bitumineuses se sont craquelées. De grands espaces paraissent absolument mates et de forts plissements se sont produits à certains endroits. M. Guey a proposé comme remède tout simplement de repasser le tableau; cela consiste à doubler la toile, à coller du papier sur la toile, à user la toile, à appliquer une toile neuve, à repasser au fer chaud pour déplisser.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

RÉCEPTION DE M. LE D^r ANDRÉ HALIPRÉ

(21 mars 1930)

DISCOURS DE M. LE D^r ANDRÉ HALIPRÉ

La profession médicale que vous avez bien voulu mettre à l'honneur ce soir comporte en elle-même des joies et des tristesses : des joies, puisqu'elle est une source inépuisable d'études ayant pour raison le soulagement de l'humanité; des tristesses, puisqu'elle rend le médecin témoin et confident de douleurs physiques et morales devant lesquelles il reste souvent impuissant.

Personnellement, je lui dois d'heureux instants : Ne me permet-elle pas de prendre place aujourd'hui parmi vous ?

En présence de votre invitation flatteuse, j'ai, par habitude professionnelle, examiné mon propre cas. Le diagnostic fut vite fait : lisant dans vos annales les noms de ceux qui m'ont précédé, voyant ceux qui m'entourent, j'ai compris qu'il y avait pour moi de bonnes raisons de rester dans l'ombre.

Mais une excursion en Tunisie, avec l'un de vos anciens présidents, le plus aimable des compagnons de voyage, devait insensiblement m'incliner à suivre une suggestion tout amicale dont je reste infiniment touché.

INTERDÉPENDANCE DU MORAL ET DU PHYSIQUE

MESSIEURS,

Le médecin cherche à découvrir, dans l'examen des organes, les causes de la maladie. Sa tâche serait incomplète s'il ne s'appliquait, en même temps, à pénétrer l'état d'âme du malade.

L'influence profonde qu'exercent l'un sur l'autre ces deux éléments de la personnalité : le *physique* et le *moral*, est bien connue. Ce que l'on sait moins, c'est la nature du lien qui les unit.

Des études récentes ont apporté quelque clarté parmi ces ténèbres. La question prend ainsi un caractère d'actualité qui mérite d'autant plus l'attention que le médecin y voit la possibilité d'orienter le traitement de quelques états maladifs dans une voie rationnelle et efficace. Puisse cette dernière raison me servir d'excuse, au moment où j'aborde un sujet d'où la fantaisie est bannie. Voici bien loin de nous ce soir cet enchantement auquel vous ont accoutumés les discours académiques de mes devanciers, puisés souvent aux sources mêmes de l'Art.

LE MORAL

Définir le *physique* serait superflu ; quant au *moral*, nous savons d'intuition qu'il s'agit d'une manière d'être qui nous fait envisager sous un jour agréable ou pénible, selon la disposition de notre esprit, des situations identiques.

Nous opposons couramment l'ordre physique à l'ordre moral.

Sur un mode aimable, auquel nous souscrivons tous, le

Père Ventura, prédicateur célèbre, surnommé le « Bossuet italien », prétend que « l'homme, au moral comme au physique, est ce que la femme le fait ».

Nous avons, suivant les cas, un bon ou un mauvais moral. Il est des caractères heureux, contents de leur sort, quel qu'il soit. Tout semble leur sourire, ou plutôt ils sourient à tout. Le bonheur est dans l'imagination, a-t-on dit. Il est des esprits chagrins pour lesquels tout est prétexte à lamentations. En réalité, nous peuplons l'univers de nos propres sensations. La lumière communique aux objets l'infinie variété de leurs couleurs. De même, nous parons les événements qui se déroulent autour de nous du reflet de notre propre état d'âme.

« Les impressions sont en nous-même et non dans les objets, disait le D^r Cabanis, au siècle dernier; ceux-ci n'en peuvent être que l'occasion. »

Lorsque après le départ d'un être cher, nous retournons à la maison, tout nous parle de l'absent : chaque chose évoque son souvenir et prend part à notre tristesse : *Sunt lacrymæ rerum.*

Selon les circonstances, un même paysage se montre riant ou sévère, s'identifiant ainsi aux tendances variables de notre esprit.

Le paysan s'étonne de voir admirer l'horizon devant lequel s'écoule sa vie de travail; il y paraît indifférent, ses préoccupations sont ailleurs.

D'autres sont pris au charme attristé des lointains vaporeux, vibrent aux splendeurs d'un coucher de soleil; trouvent dans la magie des couleurs la source des plus pures émotions.

I

EXEMPLES DE L'INFLUENCE DU MORAL SUR LE PHYSIQUE

De nombreux exemples, dont quelques-uns empruntés à la vie journalière, mettent en évidence l'influence du moral sur le physique.

L'homme le moins affiné parle couramment des effets de l'imagination : « C'est les nerfs », dit le paysan.

La plus légère émotion fait battre le cœur ; la réaction est précise et soudaine : le cœur physique, a-t-on dit, est doublé d'un cœur moral.

Qu'une fâcheuse nouvelle parvienne au cours d'un repas et brusquement l'appétit s'arrête, la gorge se serre ; le repas est interrompu.

L'émotion fait rougir ou pâlir ; pâleur et rougeur, troubles physiques apparents, saisissables pour l'entourage, traduisent les sentiments les plus profonds de l'être moral. Le sourire effleurant un visage en dit plus que de longs discours.

En médecine mentale, l'attitude générale d'un sujet, une expression triste, angoissée ou trop enjouée, sont des témoins directs et tout à fait éloquents de la vie intérieure. Les admirables portraits d'aliénés que nous devons à Géricault sont à cet égard d'un réalisme saisissant.

Dans les guerres du Premier Empire, on avait noté que le tétanos éclatait parmi les troupes vaincues, démoralisées par la défaite et qu'il épargnait souvent les vainqueurs.

Il serait superflu de rappeler ici ce que peut l'ascendant moral d'un grand capitaine pour galvaniser les énergies, susciter des héros, fixer la victoire indécise, opérer un de ces redressements devant lesquels le monde s'incline, émerveillé.

Nous admirons, au Musée de Versailles, cette vision d'art éblouissante : *Bonaparte au pont d'Arcole*, saisissant le drapeau et, dans un geste d'épopée, entraînant ses légions à la victoire.

II

EXEMPLES DE L'INFLUENCE DES PHYSIQUES SUR LE MORAL

Ainsi, le Moral gouverne le Physique, mais le Physique lui aussi agit sur le Moral. Voltaire l'a écrit. C'était vrai, pour lui, éternel moribond, que la souffrance physique accabla toute la vie. La douleur physique diminue la force morale, amoindrit la résistance, laisse l'être désemparé.

Le règne de Louis XIV fut divisé par les psychologues en deux parties : *avant* et *après* la maladie du roi; division trop artificielle, mais qui contient une part de vérité :

Avant, ce furent les années glorieuses, le splendide épanouissement du grand siècle;

Après, ce fut l'heure sombre des défaites. La dépression morale du roi, conséquence de la douleur physique, entraîne le désarroi général, la perte des conquêtes. C'est l'ennemi menaçant Paris jusqu'au jour où, dans un sursaut d'énergie, le maréchal de Villars arrête l'envahisseur. L'histoire est bien un perpétuel recommencement!

III

LES NÉVROSES. — L'ÉPINE IRRITATIVE PSYCHOLOGIE DES FOULES

A côté de ces faits, dont quelques-uns sont d'observation courante, il en est d'autres qui surprennent par leur étrangeté,

mais leur sont apparentés par leur mécanisme intime. Si l'on veut en saisir les ressorts cachés, il faut apporter dans cette étude une analyse plus subtile. Tels sont les états neurasthéniques, la psychasténie, la cyclothymie, les idées fixes ou obsédantes, les états anxieux, certaines crises convulsives. Sous des noms variés, ces accidents ont un fonds commun : Passagers ou durables, ils sont liés de façon indiscutable aux circonstances heureuses ou malheureuses que nous subissons. Ce sont là de véritables névroses. Leur énumération suffit pour montrer que nous abordons un ordre de faits dont les conséquences sont graves. Il ne s'agit plus de réactions légères, conciliables avec notre activité journalière, mais d'affections capables de troubler et de compromettre la vie sociale. Elles frappent l'individu ou même la collectivité à la faveur des grands bouleversements sociaux, faisant songer aux maladies infectieuses, éveillant les idées de contagiosité ou d'épidémicité.

En réalité, il s'agit toujours d'un choc moral individuel ou collectif se traduisant par un désordre physique qui revêt, par suite de notre tendance naturelle à l'imitation, une forme unique. Les crises névropathiques sont, à ce point de vue, caractéristiques; elles ont de tout temps présenté une allure théâtrale. Fustel de Coulanges les a signalées dans *La Cité antique*. L'art du vitrail s'en est inspiré. Une verrière du XVI^e siècle à Blosseville-ès-Plains, près de Saint-Valery-en-Caux, en offre un curieux exemple : une femme en proie à de terribles convulsions se présente devant saint Leysin. La foule angoissée les entoure, attendant le miracle. On comprend que la crise va cesser, car, sur l'ordre de l'évêque, s'échappent de la bouche de la malade sept petits diables « pires que sept péchés capitaux », dit la légende.

Procédant d'une même inspiration, on trouve à Chantilly, dans les *très riches heures du duc de Berry*, une vision de l'enfer dans laquelle satan rejette les âmes des damnés. De sa bouche, démesurément ouverte s'échappent de petites figurines rappelant, dans un dessin plus poussé que le permettait l'art du vitrail, les silhouettes représentées dans l'église de Blosserville.

L'Histoire nous a fait connaître les scènes chorégraphiques de l'antiquité, les épidémies de danse de Saint-Guy du moyen âge et, plus près de nous, les manifestations qui eurent pour théâtre au XVII^e siècle le tombeau du diacre Paris dans le cimetière Saint-Médard.

En Grèce, des crises collectives éclataient à l'occasion des fêtes données en l'honneur de Bacchus ou d'Apollon. De vieilles gravures nous montrent, au moyen âge, des bandes d'êtres hagards, traversant les villages, grimaçant, gesticulant, hurlant, s'accompagnant d'instruments de musique les plus hétéroclites, semant partout l'effroi. Et l'on voit des spectateurs hallucinés, happés au passage, allant grossir les rangs de cette sarabande déchaînée, jusqu'au moment où, épuisés, tous tombaient, se tordant en d'affreuses convulsions. Ces manifestations se multiplièrent dans cette période terrible où l'âme populaire, affolée par les épidémies de peste, cherchait d'instinct dans les dérèglements de l'activité physique un dérivatif aux affres morales qui la tenaillaient. Leur écho, très affaibli, s'est transmis jusqu'à nos jours dans les processions dansantes d'Echternach en Luxembourg. Les danses échevelées des prêtres saliens, les cérémonies bizarres des Derviches tourneurs ou des Derviches hurleurs, décrites avec une verve si colorée par Gérard de Nerval, les pratiques extrava-

gantes des Aissaouas dans l'Afrique du Nord appartiennent au même ordre de délires.

Toutes ces manifestations, quelle qu'en soit la forme, s'expliquent par la psychologie particulière des foules. Elles se rattachent à cette réflectivité collective qui crée les paniques et les enthousiasmes irraisonnés.

Un de mes amis fut témoin d'une de ces réactions de la foule, née d'un incident banal :

Nous sommes en pleine guerre pendant l'hiver 1916. A Verdun, la bataille bat son plein. A Paris, chaque soir, la gare de l'Est s'encombre des permissionnaires regagnant le front. La foule vibrante les accompagne. Sur la vaste place, on échange ces dernières étreintes que l'incertitude du lendemain rend plus poignantes. Mon ami vient de quitter son fils. Près de lui, une femme s'arrête et brusquement, montrant le ciel : « Un Zeppelin... là-bas... il vient sur nous ! » On l'entoure, on fait cercle, on regarde, on cherche. Ceux qui sont près d'elle croient distinguer un feu qui se déplace. Bientôt ils entendent le ronflement des moteurs. Pour tous la menace est certaine.

Mon ami, plus calme, s'efforce de voir et d'entendre. Bientôt, il comprend la méprise. C'est dans la pénombre d'un soir tombant, une des premières étoiles brillant au ciel d'hiver. La suggestion aidant, cette foule, que tant d'événements tragiques ont rendu impressionnable à l'extrême, a cru percevoir le bruit d'un moteur. Mon ami, regardé avec défiance, dut entendre quelques propos menaçants avant de convaincre de leur erreur ceux qui l'approchaient.

IV

ORIGINE DES ACCIDENTS

CONSTITUTION D'UN FONDS MENTAL IGNORÉ DU SUJET

La genèse des accidents nerveux est parfois facile à reconstituer, mais le plus souvent tout se prépare à l'insu du sujet dans le vaste champ clos de l'inconscient. Pour retrouver la filiation des opérations mentales, qui ont abouti aux troubles psychiques, il faut exhumer des profondeurs du cerveau les images qui s'y sont inscrites, en dehors du champ de conscience, soit à l'état de veille, soit même pendant le sommeil, à la faveur des rêves. Car le rêve peut revendiquer dans la circonstance une place d'honneur. Ce n'est plus cette ombre fugitive chantée par le poète :

Le mal dont j'ai souffert s'est enfui comme un rêve!

ou comme le dit Polyeucte :

Je sais ce qu'est un rêve et le peu de créance
Qu'un homme doit donner à son extravagance.
Qui, d'un amas confus des vapeurs de la nuit,
Forme de vains objets que le réveil détruit.

Non, le rêve laisse en nous la trace de son passage; il exagère tout, négligeant les à-côtés, acceptant l'invraisemblable, matérialisant dans des proportions extravagantes les idées les plus simples. Au réveil, le contact de la réalité remet les choses au point, tout semble s'estomper, s'effacer, disparaître. Il n'en est rien, ce n'est qu'une apparence. Le rêve a fixé son empreinte sur le cerveau, ce qui lui permettra plus tard de prendre corps, de s'extérioriser, de vivre une vie réelle si les circonstances deviennent favorables. Dans un même

ordre d'idées, les bruits qui frappent notre oreille sans que nous y prêtions attention, l'objet qui passe dans le champ de la vision sans être identifié parce que la perception n'en fait point état, tout s'enregistre dans les profondeurs du cerveau, formant une réserve de matériaux d'une richesse insoupçonnée. C'est là, c'est dans ce fonds mental, constitué à notre insu, que nous puiserons un jour les éléments de la pensée consciente. C'est là aussi que peuvent s'ébaucher des associations anormales qui aboutissent à des manifestations d'ordre mental comme les idées fixes; d'ordre physique, comme les crises convulsives.

Nous constatons ces manifestations : leur origine nous échappe; la psychanalyse s'efforce de la dépister. Elle y réussit quand la recherche est orientée dans la bonne voie. La pathologie nerveuse est riche d'observations de ce genre.

L'école de la Salpêtrière avec Charcot, l'école de Nancy avec Berheim, les ont vulgarisées. Les notions que je viens d'exposer peuvent paraître trop abstraites, et — pourquoi ne pas le dire — un peu fantaisistes, si l'abstrait et la fantaisie pouvaient se trouver confondus. Pourtant, il ne s'agit pas de vues de l'esprit, mais de conclusions qui découlent de l'observation. Il est facile d'en faire la preuve en citant quelques exemples, pris entre beaucoup d'autres.

Faits cliniques. — J'ai observé à la Salpêtrière, avec Pierre Janet, une jeune fille atteinte d'une contracture du membre inférieur qui reproduisait l'attitude de la coxalgie.

La malade raconta qu'elle avait fait une chute sur la hanche trois mois auparavant. Elle avait pu se relever et marcher, mais la douleur persistait. Quelques semaines après l'accident, elle s'était réveillée un beau matin dans l'état où nous la trouvions. L'examen montra qu'il s'agissait d'une

contracture névropathique sans lésion articulaire ni osseuse. Il fallait retrouver l'origine des accidents pour obtenir une guérison rapide et durable. Mise en état de sommeil hypnotique, la malade nous dit qu'une de ses cousines, soignée pour coxalgie est placée dans une gouttière. Elle lui rend souvent visite et la quitte toujours vivement impressionnée. Elle y pense sans cesse, nuit et jour. Quand elle est tombée, elle a eu immédiatement l'impression que la chute aurait de graves conséquences et qu'elle serait bientôt, elle aussi, atteinte de coxalgie. C'est en effet ce qui s'est produit après ce que Charcot appela, d'un mot très imagé, la « période de méditation », période qui, chez cette jeune fille, s'est prolongée trois mois. Il fut très facile de ramener l'esprit de la malade à une saine appréciation des choses : une heure plus tard elle était guérie.

La guerre a provoqué de nombreux accidents de même ordre : Un jour, c'est un homme pris dans une tourmente d'explosion qui, projeté à plusieurs mètres, retombe, privé de connaissance; dans la chute, l'épaule et le bras sont violemment contusionnés, mais il n'y a aucune fracture et pas de lésions nerveuses.

Le blessé revient à lui, le bras extrêmement douloureux, incapable de mouvement. Le blessé a nettement l'impression qu'il lui sera désormais impossible de se servir de son bras : ayant vu beaucoup de ses camarades paralysés, l'idée de paralysie s'impose à son esprit avec toutes ses conséquences d'avenir.

Cet homme restera dans cet état jusqu'au jour où l'erreur d'interprétation étant reconnue, il sera possible d'agir sur son esprit, de relever son moral en lui montrant qu'il se trompe,

qu'il est victime d'une apparence. En quelques jours le blessé recouvrait l'usage de son bras.

Autre exemple. — Un homme d'une trentaine d'années, à la suite d'une commotion dans un éboulement de tranchée, est atteint de paralysie du membre inférieur gauche. Placé dans un service de chirurgie, il y a séjourné pendant un an. On a discuté devant lui l'opportunité d'une intervention à laquelle il n'a pas consenti.

Il arrive au centre de neurologie marchant à l'aide de deux béquilles; il s'agit d'une fausse paralysie sans aucune lésion des organes essentiels. Après deux heures de psychothérapie, on obtient une ébauche de mouvement; la guérison était « décrochée », comme nous disions alors. Les séances de traitement se succédèrent au rythme accéléré. Trois jours plus tard le malade était guéri et pouvait courir en portant ses béquilles à bout de bras.

Une autre fois, ce fut un jeune Breton atteint de contusion grave du poignet droit ayant perdu complètement l'usage de la main. Après avoir obtenu quelques mouvements, on lui suggère de s'endormir le soir en pensant à sa guérison. Il rêva qu'il conduisait ses chevaux et se réveille au milieu de la nuit constatant avec surprise qu'il était guéri.

L'OBSERVATION suivante est en certains points comparables aux précédents :

Dans la région de Caen, pendant la guerre, une servante, au cours d'accidents infectieux, est atteinte de paralysie des membres inférieurs. Les deux jeunes filles de la maison lui prodiguent les soins les plus attentifs. Elles se dépensent sans

compter, allant, venant, montant, descendant les escaliers, assurant les soins d'hygiène et le traitement. Le soir, elles se couchent harassées, préoccupées, inquiètes; elles dorment mal. L'une d'elles ressent bientôt des douleurs dans les jambes, simple courbature qu'elle rattache sans hésiter à la maladie de la servante. Deux jours plus tard, elle est alitée, comme paralysée, incapable de remuer les membres inférieurs. Une semaine plus tard sa sœur, qui assure double service, éprouve à son tour les mêmes symptômes : elle doit cesser tout travail ne pouvant plus marcher.

Appelé près d'elles : un mois plus tard, l'examen me permet un diagnostic rapide. Il s'agit pour les deux sœurs d'accidents névropathiques totalement différents de la maladie qui a frappé la servante.

Le traitement donne le résultat attendu. Une heure plus tard, une des malades était guérie; elle pouvait marcher et rejoindre sa sœur couchée dans une chambre éloignée. Cette première guérison rendait facile la seconde. Le lendemain, l'autre malade retrouvait rapidement l'usage de ses jambes après une courte séance de psychothérapie.

Les archives de Port-Royal contiennent le récit de plusieurs guérisons survenues sous l'influence d'un choc moral. Le Dr Treil, professeur à l'École de Médecine d'Alger, raconte dans la *Chronique médicale*, que la Mère Angélique, désirant réformer la règle de la célèbre Abbaye, voulait imposer aux religieuses le vœu de pauvreté. Or, elle ne parvenait pas à les convertir à ses vues. Atteinte en juillet 1607 de la fièvre quarte qui sévissait alors dans la vallée de Chevreuse, elle sentait ses forces décliner, sa fin paraissait prochaine. La voyant en si fâcheux état, ses religieuses voulurent lui donner une consolation dernière. Elles décidèrent

de céder à ses prières et d'accepter la réforme. Le 21 mars 1608, elles vinrent solennellement lui faire part de la grande nouvelle. De ce jour, la fièvre disparut : la Mère Angélique était guérie.

La croyance religieuse, la Foi, cette Foi qui transporte les montagnes, a souvent offert, au cours des siècles, à nos yeux émerveillés, la guérison de souffrances devant lesquelles nous étions demeurés impuissants.

Tournons-nous maintenant vers le monde païen. La *psychologie* trouvera dans l'antiquité grecque des initiateurs et des précurseurs.

Le D^r Jules Guiart, dans le numéro de novembre 1927 de la *Biologie médicale*, raconte que :

« Le temple d'Epidaure, construit au VI^e siècle avant l'ère chrétienne, jouissait d'une grande célébrité. Situé entre le golfe d'Egine et celui de Nauplie, il était dédié à Esculape. Au fond, coulait une source utilisée à la fois comme eau de boisson et pour les ablutions. Un dortoir au voisinage immédiat du temple permettait aux pèlerins de se reposer, de dormir et de recevoir du dieu, pendant la nuit, les conseils que nécessitait leur état. Cette cérémonie, qu'on appelait l'incubation, était la plus importante du pèlerinage. C'était celle qui devait frapper vivement l'esprit des malades. Rien d'ailleurs n'était négligé pour le succès : pratiques religieuses imposées par les prêtres pour exalter l'imagination, diète préalable pour favoriser l'extase, purification dans la source, récits de guérisons merveilleuses avec, comme pièces justificatives, les inscriptions qui couvraient les murs du temple. Le soir, le silence se faisait, les lampes étaient éteintes. Les pèlerins exténués de fatigue allaient se coucher sous les portiques.

Épuisés, à la limite extrême de la tension nerveuse, ils s'endormaient d'un sommeil peuplé de rêves. Souvent alors, un prêtre déguisé en Esculape parcourait les dortoirs, et son apparition fantastique mettait le comble à l'exaltation des esprits.

« A l'aube, les pèlerins s'éveillaient et l'on entendait les cris de joie de ceux qui étaient guéris ou croyaient l'être et les lamentations de ceux que le dieu n'avait pas exaucés. »

Ainsi, à côté des pratiques charlatanesques, ayant pour but évident de soutirer aux malades des offrandes substantielles, les prêtres d'Epidaure, bons observateurs, pratiquaient une psychothérapie parfaitement adaptée à la mentalité de l'époque. Les succès qu'ils obtenaient sont attestés par de nombreuses inscriptions mises à jour dans les fouilles d'Epidaure. On y trouve représentés, des oreilles, des yeux, des jambes, des mains, souvenirs des affections pour lesquelles on n'avait pas sollicité en vain l'intervention du dieu.

Le musée d'Athènes, les musées d'Italie conservent un certain nombre de ces ex-votos. Au Vatican, on voit deux bas-reliefs provenant du temple d'Epidaure. L'un représente Esculape visitant un malade alité; dans l'autre, c'est un malade qui remercie le dieu des grâces qu'il a reçues.

Dans tous les cas que nous avons cités, nous avons vu l'influence du moral s'exercer librement et provoquer dans l'être physique des réactions souvent vives, parfois atténuées, mais toujours appréciables pour l'observateur. Parfois, cette réaction se dérobe à nos regards. Une grande maîtrise de soi, une action inhibitrice, disent les physiologistes, empêche alors la réaction de s'extérioriser. Tout se passe dans les profondeurs de l'être conscient, la volonté n'en laisse rien paraître.



RECHERCHE DE L'ÉPINE IRRITATIVE : LE FREUDISME

Dans tous les cas que nous venons d'étudier, les manifestations physiques de la maladie retenant d'abord l'attention pourrait donner à l'observateur superficiel l'impression de résumer tout le mal. Et pourtant, il n'en est rien. Il existe une véritable intrication des troubles nerveux et d'accidents physiques. Le désordre mental, premier en date, dans beaucoup de cas est lui-même influencé par les accidents qu'il a provoqués. Ainsi se crée un cercle ininterrompu, sorte d'action reconventionnelle illimitée où se montre dans toute sa complexité l'interdépendance du physique et du moral.

Retrouver l'idée première agissant à la manière d'une *épine irritative*, cause de tout le mal, fut facile chez la jeune fille atteinte de coxalgie dont j'ai retracé l'histoire. Rendre la confiance au blessé, lui démontrer qu'il est capable d'exécuter quelques mouvements élémentaires considérés par lui comme perdus, telle est la tâche qui s'impose dans les paralysies névropathiques. Les procédés varient selon les circonstances, les époques, le milieu; le but reste le même : tendre les ressorts de l'énergie et substituer une volonté nouvelle à la volonté défaillante du sujet. Hors de cela, aucune guérison durable n'est possible.

Je dois reconnaître en toute bonne foi que la recherche de cette fameuse *épine irritative* n'est pas toujours chose aisée. Dans les névroses en particulier, la cause première se dérobe souvent aux investigations les mieux conduites. Il s'agit alors de ces idées refoulées qui, cachées au plus profond du subconscient, ignorées du malade lui-même, ne peuvent être ramenées à la lumière qu'au prix d'une analyse minutieuse.

La psychanalyse connue et pratiquée depuis longtemps, orientée dans une voie spéciale par le *Freudisme*, qui a fait beaucoup parler de lui depuis quelques années, s'y emploie d'un effort méritoire. Quelle est la valeur réelle de la méthode? L'avenir en décidera. Il n'est pas hors de propos, toutefois, de signaler que le Freudisme, dans sa forme rigoureuse heurte l'esprit de clarté des Français. Faire remonter aux premières années de la vie, ne va-t-on pas jusqu'à l'époque du sevrage du bébé, le refoulement de certaines tendances qui ne pourraient s'épanouir au grand jour, faire de ce refoulement, de cet inassouvissement de l'instinct, l'origine de névroses qui éclateront à l'occasion d'un choc émotif, vingt ou trente ans plus tard, cela paraît marqué de quelque invraisemblance? Les partisans les plus convaincus de la méthode reconnaissant que le Freudisme est d'un maniement délicat, il y faut des esprits très avertis, sous peine non seulement d'échouer, mais d'aggraver l'état du malade.

M. Hesnard, professeur de neurologie à l'École de Santé de la Marine, dans son traité des *Syndromes névropathiques*, donne une note acceptable de tous : « Le Freudisme, méthode encore incertaine et peut-être excessive en bien des points, marque cependant un progrès considérable et contient en germe la psychothérapie affective scientifique de l'avenir. »

S'il me fallait donner une impression personnelle, je dirais que l'application du Freudisme doit être réservée à certains faits très particuliers. Dans la majorité des cas, il faut lui préférer une psychothérapie moins systématique, plus simple, dont l'efficacité n'est plus à démontrer et qui présente le pré-

(1) *Vagotonies, Sympathicotones, Neurotonies*, par A. Guillaume Masson, 1928.

cieux avantage de ne faire courir à la mentalité du malade aucun risque.

*
**

TROUBLES DU MÉTABOLISME BASAL INFLUENÇANT LES ÉTATS MENTAUX

Je serais tenté de limiter ici l'étude des relations du moral et du physique, si des travaux récents ne m'incitaient à franchir une nouvelle étape. Une voie inexplorée vient en effet de s'ouvrir qui, à côté ou plus exactement au delà de la psychanalyse et de la recherche des épines irritatives, fait entrevoir la cause lointaine, le mécanisme véritable de certaines névroses.

La vie de nos organes est soumise à l'action d'un système nerveux spécial appelé le système *neuro-végétatif*, par opposition au système nerveux qui commande aux contractions des muscles et préside à l'exécution des différents mouvements du corps.

En 1910, deux Viennois, Hans Eppinger et Leo Hess mettaient à l'ordre du jour, dans une étude intitulée *Vagotonia*, la question de l'équilibre neuro-végétatif, dont l'étude se confond avec celle d'un grand nombre de névroses. Le travail des médecins viennois, traduit dans la plupart des langues européennes, commençait par cette déclaration de principe : « Il est désagréable pour le médecin, quand il étudie une maladie attribuable à un trouble prolongé d'un organe profond, de se contenter du diagnostic de névrose... terme d'une portée très générale qui n'est rien de plus qu'une conclusion d'attente, à la fois pour le patient et pour le médecin. »

Or, cette situation d'attente, qui avait pris naissance au temps d'Hippocrate, s'est prolongée jusqu'à nos jours. Les livres classiques qui nous étaient dispensés quand j'étais étudiant contenaient une longue liste de ces névroses où voisinaient pêle-mêle les affections les plus disparates. Reléguées en fin de volume, elles y faisaient figure de parents pauvres et attendaient qu'une main secourable vînt les tirer de cette situation fâcheuse : maladies sans état civil, d'origine inconnue, de siège incertain, elles retenaient cependant l'attention par l'attrait du mystérieux.

Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles sont identifiées; quelques-unes sont parfaitement connues, toutes comportent à côté des accidents physiques un facteur psychique qui leur sert de trait d'union et peut expliquer la confusion qui régnait à leur sujet.

Il en est qui sont rattachées aux troubles mentaux mineurs et sont intermédiaires entre l'état de santé et de maladie. D'autres sont avant tout caractérisées par des troubles fonctionnels plus ou moins tenaces et déconcertants. Ainsi, pendant la guerre, sous l'influence de l'état mental particulier que la grande tourmente avait créé, les blessures les plus sérieuses comme les plus légères, et plus spécialement ces dernières, s'accompagnaient de troubles fonctionnels nés à l'occasion de la blessure, mais que ni le siège ni l'importance de cette dernière ne pouvaient expliquer; c'était une sorte de tache d'huile qui, partant du point blessé, s'étendait de proche en proche, se manifestant par des phénomènes surajoutés, troubles sensitifs ou moteurs, dont seul le psychisme du blessé était responsable.

En 1924, à l'Hôtel-Dieu de Rouen, un homme se présenta, le poignet tombant, la main inerte, incapable de pré-

hension. Une balle a traversé la main il y a huit ans. Depuis cela, l'impotence est complète. La lésion anatomique peut expliquer un certain degré de raideur du poignet, mais rien que cela. Pour le reste, il s'agit de signes surajoutés : c'est la tache d'huile. En quelques séances, la psychothérapie en aura raison, et cet invalide, qui était incapable de s'habiller seul, de se servir à table, reprend sa place normale au foyer.

Les modifications circulatoires qui accompagnent le déséquilibre vago-sympathique peuvent entraîner des lésions cutanées, dermato-névroses, pelades, pigmentations anormales, dermatographisme et tant d'autres qu'on est surpris de voir évoquer à cette occasion.

Nombreux encore sont ceux qui se plaignent de l'estomac : dyspeptiques aux souffrances variables, selon leurs réactions personnelles, menant une vie pénible, sous la hantise constante de leur mal, particulièrement angoissés par les irradiations fréquentes de la douleur vers le cœur.

Or, le plus souvent, il ne s'agit que de troubles fonctionnels, en rapport avec un état moral défectueux : chagrins, préoccupations de toutes sortes. Que l'état moral s'améliore et l'on voit s'atténuer puis disparaître comme par enchantement un ensemble impressionnant qui paraissait justifier les craintes les plus vives. Les vacances, la vie à la mer, à la montagne, loin des affaires et des soucis, auront raison des accidents les plus rebelles.

N'oublions jamais, comme le dit Guillaume, dans son étude remarquable des neurotonies, que le malade n'est pas seulement un organe malade : un poumon, un cœur, un rein ; c'est avant tout un de ces mammifères supérieurs qui se distinguent dans l'échelle des êtres par un psychisme affiné, sensible à l'extrême, et dont le physique subit sans cesse le

contre-coup du moral; puisque « le cœur a ses raisons que la raison ne comprend pas », nous ne serons pas surpris de voir les traitements les plus déconcertants intervenir parfois, en marge de toute logique, pour rétablir un équilibre neuro-végétatif compromis.

Le public amusé constate, avec une pointe d'ironie, d'ailleurs bien naturelle, qu'en cette matière le plus savant n'est pas toujours celui dont l'ascendant s'exerce avec le plus de succès. On a vu des charlatans triompher où l'homme de science avait échoué. Et cependant, le vieil adage : *vulgus vult decipi*, n'explique pas tout. Une force persuasive, dont le secret nous échappe, émane de certains sujets qui imposent leur volonté par des procédés souvent enfantins. Au théâtre, nous connaissons la force comique. La seule apparition sur la scène d'un Baron, d'un Coquelin cadet déclenchent le rire. Lorsque s'unissent, sur le terrain qui nous occupe et le savoir et le don de persuasion, on évite de grossières et parfois dangereuses erreurs. On assiste à des guérisons... j'allais dire des guérisons de bon aloi, comme si la Faculté devait revendiquer pour elle seule le droit de guérir. Mais cela, c'est une autre affaire, et, berger, je reviendrais à mes moutons; neurologiste, je reviens au système nerveux.

*
**

Dans le domaine neuro-végétatif que nous venons de parcourir à grands pas, deux nerfs font la loi : l'un est stimulant, le grand sympathique; l'autre est calmant ou frénateur, le pneumogastrique.

Les deux nerfs se complètent : leur action combinée est la condition même du fonctionnement harmonieux de nos or-

ganes et, par conséquent, de l'état de santé. Pour rendre cette notion plus saisissable, on peut figurer l'état de santé par les deux plateaux d'une balance en équilibre. Tout va bien tant que les deux plateaux sont de niveau. Quand l'un d'eux l'emporte, la balance s'incline : il y a rupture d'équilibre et trouble de la santé.

Si nous empruntons au jargon médical des termes aujourd'hui en usage, et que la grande presse, ainsi que le roman, s'appliquent à vulgariser, nous parlerons d'*équilibre neuro-végétatif*, de *vagotonnie*, ou de *sympathicotonie*, selon que les plateaux de la balance s'inclinent d'un côté ou de l'autre, et même de *neurotonie* si l'état d'âme, obéissant à une sorte de rythme alternant, oscille du plaisant au sévère, au gré des circonstances.

Je m'excuse de citer ces mots rébarbatifs, d'allure hermétique, et je crois entendre l'écho moqueur d'une voix d'outre-tombe murmurer à mon oreille : « N'y a-t-il donc rien de changé depuis deux cents ans ? Le pauvre Argan risque-t-il encore de tomber de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans la lienterie, de la lienterie dans la dysenterie, de la dysenterie dans l'hydropisie et de l'hydropisie dans la privation de la vie où l'aura conduit sa folie ? »

Hélas ! en dépit de cet avertissement judicieux, prisonnier de mon sujet, il me faut poursuivre.

Le grand sympathique et le pneumogastrique plongent eux-mêmes dans les liquides de l'organisme dont la composition, liée aux fonctions des glandes endocrines, peut varier dans des proportions infimes, mais cependant suffisantes pour exciter, selon le sens de la variation, l'un ou l'autre des deux nerfs. Les perturbations physicochimiques du sang, la rup-

ture de l'équilibre acide-base, du métabolisme basal, entraîneront l'inclinaison des plateaux de la balance et le déséquilibre nerveux avec toutes ses conséquences : dysharmonie de l'état mental, périodes de joie irraisonnée ou de tristesse sans motif connu, névroses périodiques. La vie douloureuse et tourmentée d'un Marcel Proust en est l'image saisissante.

Ces variations du psychisme font admettre, à côté des lésions profondes destructives de nos tissus, l'existence de modifications biochimiques ou simplement physiques tout à fait transitoires. Un simple aperçu de la structure des tissus permettra de tenir pour exacte cette notion : les infiniment petits qui constituent les éléments des corps organisés, ces *molécules*, dont l'ordre de grandeur est le millionième de millimètre, se divisent encore pour former ces électrons qui passent de cellule à cellule, transformant, bouleversant, rétablissant, au cours de ces échanges, l'équilibre cellulaire et réalisant ainsi l'essence même de la vie. Equilibre essentiellement fragile, se modifiant au gré des influences les plus diverses et dont l'instabilité peut faire naître à tout moment des troubles fonctionnels passagers, si les échanges cellulaires dévient tant soit peu de la voie normale.

Plus durables et parfois même définitives seront les névroses traumatiques, dont l'existence, longtemps méconnue, n'est plus aujourd'hui contestée. Un violent ébranlement des tissus amène une rupture de l'équilibre moléculaire dont les conséquences permettent de souligner l'analogie du monde physique et du monde organique. Les ingénieurs nous apprennent, en effet, que les arbres de transmission des puissantes machines industrielles, après avoir longtemps travaillé, peuvent, sous l'influence d'un choc banal, se briser comme

verre. On admet qu'un changement dans la constitution moléculaire du métal s'est opérée sournoisement, sans que rien ne l'ait révélé. Soudain, les effets s'en font sentir sous l'influence d'une cause banale.

Ainsi, à la suite d'un accident, on verra se développer ces psycho-névroses tenaces qui brisent le ressort moral et laissent l'être désemparé.

Il peut paraître téméraire de rattacher à une modification physique des cellules cérébrales les variations si subtiles de la vie affective. Malgré la surprise que nous en éprouvons, il ne faut pas écarter ces conceptions nouvelles parce qu'elles bouleversent les idées reçues. Mettons à l'écart les lunettes déformantes des préjugés, et pour ne rien exagérer, pour réserver l'avenir, donnons seulement à ces notions nouvelles la valeur d'une orientation. Il sera juste alors de faire pleine confiance, sans arrière-pensée, à ceux qui consacrent le plus clair de leur activité à débrouiller l'écheveau compliqué des névroses. Grâce à leurs travaux, nous serons moins tentés de considérer comme des créations d'une imagination trop fertile les *maladies vaporeuses* du XVIII^e siècle qui, pour avoir changé de nom, n'en existent pas moins de nos jours.

Le malade imaginaire continue de faire rire lorsque, vêtu de sa robe de chambre, la tête enturbannée de foulards, il se demande avec anxiété comment il doit exécuter l'ordonnance de M. Purgon : « M. Purgon m'a dit de me promener le matin dans ma chambre : douze allées et douze venues, mais j'ai oublié de lui demander si c'est en long ou si c'est en large. »

Laissons de côté la comédie pour regarder les faits en face. Serait-il admissible de voir des sujets intelligents, travailleurs,

donnant en toute occasion la preuve de leur valeur individuelle, de leur énergie, de leur initiative dans les affaires, présenter des modifications de leur caractère et de leurs réactions mentales compromettant leur activité physique et intellectuelle, s'il n'y avait à la base quelque trouble réel. Dire qu'il s'agit de malades imaginaires est vraiment trop commode : c'est couvrir d'un mot vide de sens la réalité d'une ignorance.

Les travaux récents, en établissant la coïncidence de ces troubles mentaux et des modifications de l'équilibre humoral, nous rendront plus équitables envers une souffrance réelle et offriront au médecin la perspective toujours séduisante de pouvoir guérir.

CONCLUSIONS

Et maintenant, pouvons-nous conclure ?

La vie de chaque jour nous a fourni les données élémentaires du problème. Sous une forme plus complexe, les névroses, dans leurs manifestations physiques ou mentales, se sont présentées comme la résultante de ces associations morbides qui se préparent dans les profondeurs mystérieuses de l'inconscient.

La psychanalyse, en retrouvant le point de départ de ces associations, permet à la thérapeutique de s'orienter dans une voie rationnelle.

Enfin, comme un pont jeté vers l'avenir, l'étude récente des variations humorales croit découvrir l'origine même de certains troubles mentaux.

Un progrès sensible est donc réalisé. Nous sommes dans la situation du navigateur qui, à l'approche des côtes, devine plutôt qu'il ne voit dans le lointain les feux qui doivent guider

sa route. Les lueurs qui apparaissent à l'horizon permettront sans doute, dans un avenir prochain, de gagner le port.

Mais, pour encourageantes que soient ces perspectives, il ne faudrait pas créer une légende ou entretenir une équivoque.

Le champ d'action du moral sur le physique comporte des possibilités qui ne seront jamais dépassées : celui qui guérit ou essaye de guérir ses semblables n'ira jamais au delà de certaines limites. On ne rend pas la vue à un aveugle atteint d'atrophie des nerfs optiques, pas plus qu'on ne rend un membre à un amputé. Dans la mesure où la maladie relève d'une modification de l'équilibre physique des tissus, aussi longtemps qu'il n'y a pas destruction d'organe, la psychothérapie, quel que soit le nom dont elle se pare, conserve tous ses droits.

Ainsi compris et limité, son domaine demeure très vaste, sa tâche reste splendide. Il ne faut pas lui demander davantage et tomber dans l'illusion de ceux qui, insuffisamment avertis, lui attribuent, sur la foi des apparences, un pouvoir qu'elle n'a pas.

Rappelons que l'*autorité* de celui qui soigne, autorité faite d'impondérables si divers, et cet autre facteur essentiel, la *confiance* du malade, resteront toujours, sur ce terrain spécial, arbitres souverains de la décision.

Le moral s'affirme donc comme un levier puissant d'une force singulière qui dépasse l'individu.

On peut en dire autant du physique.

Un sourire fait oublier bien des misères.

La face du monde aurait changé, disait-on, si le nez de Cléopâtre avait été plus court.

La Grèce s'inclina devant Phryné désarmant ses juges par sa beauté.

Ainsi, physique et moral, moral et physique sont liés indissolublement, se pénètrent, se complètent, agissent tour à tour l'un sur l'autre, pour façonner l'individu et créer sa personnalité.

*
**

Pour moi, après avoir exposé quelques données de ce vaste problème qui intéresse tout à la fois la médecine et la psychologie, je suis pris d'un scrupule. En faisant passer sous vos yeux de nombreux exemples des névroses les plus variées, n'ai-je point traité un sujet trop aride et, chose grave, porté atteinte au bon moral que vous aviez, je n'en doute pas, en arrivant ici?

Que la fortune contraire m'ait, par une dérision singulière, entraîné sur cette pente fâcheuse, vous auriez tôt fait de chasser ce mauvais souvenir et de retrouver votre complète sérénité.

Et je veux espérer que vous emporterez ce soir ce moral qui constitue un capital d'une qualité rare, puisqu'il peut échapper aux fluctuations de l'heure et réaliser le plus fidèle des éléments du bonheur.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. LE D^r ANDRÉ HALIPRÉ

Par M. le D^r FRANÇOIS HUE

MON CHER COLLÈGUE,

Le jour où notre président d'alors, Albert Gascard, m'a demandé d'être votre répondant pour votre entrée officielle en cette docte Assemblée, j'en ai été très touché. C'est que je vous connais bien et depuis longtemps. Je vous vois encore jeune étudiant assidu au cours où, jeune professeur moi-même, je m'efforçais d'inculquer à tout un lot de vos camarades l'ardeur qui m'enflammait pour les si captivantes études d'anatomo-pathologie chirurgicale. Si je pouvais croire que c'est cette semence que je répandais alors de mon mieux qui a si bien germé en vous, j'en aurais un certain orgueil rétrospectif. En tout cas, vous m'avez, avec quelques-uns de vos camarades, donné les meilleures promesses de compréhension et de réalisation. Avec joie, j'ai appris que vous aviez, au concours, obtenu une place honorable dans le lot si envié des internes des Hôpitaux de Paris. A plusieurs reprises, mon vieil ami et maître, le professeur Brissaud, dont vous fûtes l'interne, m'avait dit en quelle grande estime il vous tenait, et je présume que c'est à son contact, après ses leçons si claires et si profondes, que vous avez orienté vos prédilections vers les études des affections nerveuses où à votre tour vous avez gagné la maîtrise. Et à votre tour, vous avez transmis le flambeau aux jeunes générations d'étudiants. Puis les hon-

neurs vous sont venus qui ont fait de vous, à juste titre, le directeur de notre vieille et chère Ecole de Médecine.

Vous avez donc été naturellement enclin à choisir comme sujet de votre discours d'entrée à l'Académie de Rouen cette question si intéressante et si vaste des influences du moral sur le physique et réciproquement. Je vous ai écouté avec le plus grand plaisir et avec profit et vos souvenirs classiques m'ont ravi. Les progrès de notre pauvre humanité dans la recherche des causes et du mécanisme de nos actions sont bien lents et, comme vous nous l'avez dit si sagement, on commence seulement à entrevoir des possibilités d'explications pleinement satisfaisantes.

C'est que, voyez-vous, nos notions exactes sur l'évolution intellectuelle de l'homme sont bien récentes. Ces Grecs merveilleux que vous nous rappelez : Platon, Aristote et tant d'autres, y compris le divin Homère, ce sont, pourrait-on dire, des gens d'hier dont la cervelle était déjà aussi lucide que celle de quelques-uns de nos contemporains parmi les meilleurs.

Qu'est-ce que trois mille ans dans l'évolution humaine ? On peut se le représenter par tout juste une centaine d'hommes alignés l'un après l'autre. Entre nos propres ancêtres qui vivaient en Gaule ou en Scandinavie, Dieu sait où et comment, au temps où le Christ disait aux Juifs étonnés dans sa Palestine, cette phrase si simple, si belle, qui paraissait si nouvelle alors et que notre humanité actuelle a bien du mal à ne pas oublier : « Aimez-vous les uns les autres. » Entre nos ancêtres d'alors, dis-je, et nous qui sommes rassemblés ici, il n'y a pas eu soixante intermédiaires. Alors, pour en arriver à faire de la cervelle que renfermait le crâne de Neanderthal celle d'un Platon ou d'un Homère, quelle suc-

cession de millénaires a-t-il fallu et quels avatars? Ceci nous rapproche de la conception si difficile de l'infini des mondes et des chiffres astronomiques.

Mais revenons à l'influence du moral sur le physique et aux observations remplies d'intérêt que vous nous avez rapportées. Comme vous le dites, il est peu de médecins qui n'aient eu l'occasion d'en observer d'analogues et, pour ma part, j'ai vu guérir presque subitement de fausses coxalgies et des grossesses dites nerveuses, de ces cas où le grand désir d'une maternité s'accompagnait de signes extérieurs impressionnants, ballons d'espoir qui se dégonflaient aussi presque subitement devant un diagnostic rigoureux et négatif.

Vous nous avez rappelé le « Temple d'Epidaure » consacré à Esculape et où, pendant plusieurs siècles, les habitants de ce que nous appelons maintenant le proche Orient, venaient chercher une guérison que leurs médecins ou leurs sorciers étaient impuissants à leur procurer. L'ensemble des conditions physiques et des dispositions morales qui se trouvaient alors réunies dans ce sanctuaire amenait souvent des résultats heureux, inespérés et impressionnants.

Mais voilà que le Temple d'Epidaure n'est plus. Est-ce bien sûr? De même qu'il n'était pas, en son temps, une invention nouvelle de toutes pièces, mais avait été précédé par des institutions analogues venues des Indes ou du Centre Asie, source des peuples, pour passer en Egypte, pépinière de grands initiés, de même, sous d'autres noms, pareille chose s'est perpétuée jusqu'à nos jours, parce que notre humanité, comme j'essayais de le dire tout à l'heure, n'a, depuis ces temps historiques, pas eu encore la latitude de beaucoup évoluer.

Je suis bien sûr que vous avez aussi pensé à cela, mais que

vous avez été retenu de suivre votre pensée par le désir très légitime et très louable de ne pas heurter dès le premier jour dans cette Assemblée, des susceptibilités possibles, des croyances respectables comme toutes celles que suggère une foi sincère. Permettez-moi, à moi qui suis dans d'autres conditions et votre aîné, hélas ! de vous rappeler que cette Académie a pour devise : « *Tria limina pandit* », c'est-à-dire qu'elle poursuit la recherche de la vérité et de la beauté, ce qui est la même chose, par les trois chemins qui peuvent mener vers ce but si désirable.

Donc le Temple d'Epidaure a changé de lieu et de nom, mais il existe toujours. Après avoir quitté la Grèce harmonieuse, il a, sous d'autres noms, été transporté en Italie, puis dans la Gaule de nos pères, et le même sanctuaire, avec les mêmes moyens et les mêmes effets, s'est perpétué d'âge en âge. Ce n'est plus l'élève du centaure Chiron, ce n'est plus le fils d'Apollon et de Coronis, ce n'est plus Esculape, notre lointain patron, à nous autres médecins, qu'on y révère ; ce sont d'autres divinités, j'allais dire nouvelles et secondaires aussi, mais qui ne viennent plus du poétique Panthéon grec. De nos jours, le Temple d'Epidaure s'appelle Lourdes, en attendant qu'il s'appelle Lisieux. Nos contemporains n'ont pas eu le temps suffisant pour évoluer autrement. Les guérisons inespérées s'accomplissent toujours sous l'influence des mêmes causes et sont souvent difficiles à obtenir autrement.

Je vous avoue que plusieurs fois j'ai conseillé de recourir à ce que j'appellerai ce procédé de suggestion violente, ne considérant que la guérison à obtenir.

Le psychisme affiné, invoqué par Guillaume que vous nous avez cité et l'extrême sensibilité des deux nerfs : grand sympathique et pneumogastrique, que peuvent influencer les secré-

tions glandulaires de notre organisme, ne sont peut-être pas très protégés contre ces ondes complexes qui nous baignent et que les physiciens étudient de mieux en mieux avec leurs transmissions à distance et sans fil intermédiaire. Mais n'invoquait-on pas autrefois l'influence des astres pour expliquer certaines choses? N'y avait-il pas là une sorte de préscience dont l'écheveau se débrouillerait un peu de nos jours. Je vous avoue que ces déductions bouleversent un peu mes vieilles notions de physiologie et de psychologie et j'ai peur pour le libre arbitre.

Me voici parti trop loin, n'est-ce pas? et je sens bien que le terrain devient brûlant, aussi bien j'ai l'air de Gros Jean qui veut en remonter à son curé. C'est peut-être votre faute, en ce sens que vous avez légèrement entr'ouvert une fenêtre qui promet, en s'ouvrant davantage, un jour éblouissant sur des questions que notre humanité ressasse depuis qu'elle pense et qui constituent, comme l'a dit, à propos de l'anatomie, ce vieil auteur qui fut un maître, un délicieux passe-temps pour ceux qui aiment à philosopher : *Egregium philosophorum solatium*.

RÉCEPTION DE M. LE PARQUIER

(27 juin 1930)

DISCOURS DE M. LE PARQUIER

L'ACADÉMIE DE ROUEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Mon premier mot sera pour vous remercier de votre accueil bienveillant qui me fait regretter d'avoir attendu trop longtemps avant de solliciter vos suffrages. Une de vos traditions, respectable comme toutes les traditions, m'impose l'obligation de prononcer un discours de réception, genre particulièrement ennuyeux et... froid, s'il faut en croire le poète aimé de nos jeunes années. Je m'excuse d'avoir à vous infliger cet ennui. Du moins, je parlerai d'un sujet qui vous est cher : de l'Académie.

Elle a eu l'heureuse fortune de trouver de bonne heure un historien, le docteur Gosseaume, qui, dès 1803, s'est préoccupé de réorganiser vos archives dispersées, de réunir et de classer vos mémoires. Les analyses et les extraits qu'il en a donnés ont paru dans les premiers volumes de votre *Précis*. Chaque volume est précédé d'un Discours préliminaire, et

c'est précisément la suite de ces Discours qui forme l'histoire de votre Compagnie jusqu'à la Révolution.

J'ai lu cette histoire avec un réel plaisir. Elle m'a fait revivre quelques heures dans cette aimable société du XVIII^e siècle, dont un de ses derniers représentants a dit que ceux qui ne l'ont point connue avaient ignoré la douceur de vivre. Votre origine elle-même est toute gracieuse et aimable : une réunion d'amis dans un jardin du Petit-Bouvreuil, dans ce joli coin de la banlieue d'autrefois, dont les chemins verts, aux pires jours de la Terreur, faisaient oublier un moment à M^{me} de Chastenay ses préoccupations et ses tristesses. Au mois de juin 1744, cette réunion d'amis devint l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Les lettres patentes de sa création sont datées de Lille, au début de cette campagne de Flandre, qui l'année suivante, à Fontenoy, allait jeter un dernier rayon sur la monarchie déjà à son déclin.

L'Académie naissante avait eu l'appui du gouverneur et de l'intendant et reçu même un bon accueil du Parlement, pourtant si hostile aux nouveautés, qui ne mit guère que deux mois à ratifier les lettres royales. Deux hommes s'étaient employés avec zèle à aplanir les difficultés et à vaincre les obstacles : Fontenelle et Cideville. Fontenelle, chargé d'années, — il avait plus de quatre-vingts ans, — et d'honneurs, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, n'avait pas oublié sa ville natale, ni peut-être non plus ce parc de la Mésangère, où, jeune encore, il s'entretenait d'astronomie avec la fille de M^{me} de la Sablière, et où il avait trouvé l'inspiration de l'ouvrage qui devait fonder sa réputation. Cideville était le condisciple et l'ami de Voltaire, et vous devez à cette amitié de posséder

une centaine de lettres du grand écrivain, sans parler de celles de sa nièce, M^{me} Denis, à la grosse écriture agrémentée de fautes d'orthographe, qui, à défaut de l'oncle, envoie à l'ami des nouvelles des Délices ou de Ferney.

De vos premiers statuts, rédigés, dit-on, par Fontenelle, je ne retiendrai que deux articles : le XVI^e, qui défend aux Académiciens de manquer, sans motif, aux séances pendant six semaines ; vous l'avez, je crois, laissé tomber quelque peu en désuétude ; et le XXXI^e et dernier, par lequel vous vous engagez, dans tous les cas non prévus, à vous conformer aux règles des Académies de Paris, et que vous observez toujours fidèlement.

Comme l'Académie française, votre Académie avait un protecteur, le duc de Luxembourg, gouverneur de la province. Elle eut aussi bientôt sa Muse : M^{me} du Boccage, que vos confrères couronnèrent en 1746 pour avoir versifié ce sujet bien prosaïque : *fondation d'un prix alternatif pour les Sciences et pour les Lettres*. Je n'ai lu ni ce chef-d'œuvre, ni les autres poèmes de cette Muse, pas même la *Colombiade*, et je préfère m'en rapporter à Voltaire qui a loué quelque part ses talents poétiques et ses charmes personnels, avec, sans doute, un peu d'indulgence pour les premiers.

La composition de l'Académie était réglée minutieusement, et le roi s'était réservé le droit de désigner les premiers membres. Elle comprenait des académiciens honoraires, — nous dirions des membres d'honneur, — et parmi eux le premier président et l'intendant, ces deux puissances rivales, vingt-six académiciens de fonction ou titulaires : dix-huit pour les Sciences, huit pour les Lettres, des associés, des adjoints, des élèves. En 1756, de nouvelles lettres patentes et de nouveaux statuts supprimèrent les honoraires et portèrent à

quarante le chiffre des titulaires : dix-huit pour les Sciences, quatorze pour les Lettres et huit pour les Arts.

Dans les listes conservées, nous trouvons des membres du Chapitre, du Parlement et de la Cour des Comptes, des professeurs, des médecins; mais le commerce n'y fut longtemps représenté que par Dambourney, qui était surtout un savant botaniste. L'intendant du Jardin des Plantes siégeait de droit au Bureau, ce qui était naturel, puisque, selon le joli mot de votre historien, « l'Académie avait eu un jardin pour berceau ».

Jusqu'à la Révolution, l'Académie ne cessa de grandir. La liste de 1786 ne comprend pas moins de cent quatre-vingt-dix noms : quarante-cinq titulaires et cent quarante-cinq associés de tout ordre : associés titulaires, libres, adjoints, associés aux adjoints, associés étrangers. J'y vois avec le protecteur, qui est alors le duc d'Harcourt, et le cardinal archevêque, Mgr de la Rochefoucauld, l'ancien intendant de Crosne, devenu lieutenant général de police, et tout un lot de ministres, passés, présents et futurs : Miromesnil, Brienne, Necker et Roland, ce Roland, dont une vieille demeure d'une de nos vieilles rues avait abrité les premières amours, comme elle le recueillit proscrit et fugitif, après le 2 juin 1793, aux dernières semaines de sa tragique existence.

J'y vois aussi des littérateurs alors très réputés, La Harpe et Marmontel, des sculpteurs, des peintres, des graveurs : Caffieri, Restout, Cochin, Moreau le jeune.

A votre Académie, comme vous le savez, les Sciences ont longtemps tenu la première place : elle justifiait son nom. Des deux mille deux cents mémoires, dont le docteur Gosseaume nous a conservé le titre, et dont le plus grand nombre est perdu, les deux tiers sont consacrés à la médecine, à la chi-

rurgie, à l'histoire naturelle, à la physique et aux autres sciences. La physique surtout était à la mode. Voltaire lui-même avait publié les *Eléments de physique* de Newton, et c'est de physique encore qu'il s'occupait à Cirey avec la belle Emilie.

Sous l'influence de Lecat, l'Académie, à ses débuts, fut vraiment une Société de physique et de médecine. Actif et enthousiaste, mais autoritaire et rude, « il donnait l'impulsion à ses collègues, dit votre historien; il s'identifiait avec l'Académie et la regardait un peu trop comme son patrimoine ». J'ajouterai qu'il était parfois bien crédule, et, si jamais la fantaisie vous prend de lire son mémoire sur l'histoire des géants, vous apprendrez qu'on avait découvert en Dauphiné le squelette du roi Theutobocus, long de 25 pieds, et, ici même, dans les fossés de Cauchoise, au dire de Farin, bien naïf lui aussi, le squelette du chevalier Ricou de Valmont, long de 16 à 18.

Plus tard, après 1760, la botanique avec Dambourney et Rondeaux de Sétry, qui furent successivement intendants du Jardin des Plantes, la chimie avec Lechandelier, Descroizilles, Mésaize, l'hydrographie et les constructions navales avec Forfait et Lamandé, l'économie politique, l'agriculture et l'industrie occupèrent davantage votre Compagnie.

Les Lettres et les Arts sont représentés par des discours, des dissertations, des éloges. Quelques morceaux ne sont pas dénués d'intérêt, par exemple les dissertations de Cochin, en 1778 et 1779, sur le maniéré dans l'art et les moyens de l'éviter, et celles de dom Gourdin, en 1771, sur *les principes du goût* et, en 1781, sur *les mœurs considérées dans leur rapport avec l'Etat*. Mais je vous avoue que le mémoire qui m'a le plus frappé est celui de l'intendant La Bourdonnaye, lu à

la séance publique du 12 juillet 1746, sur *l'utilité des machines propres à suppléer le travail des hommes*. C'était une question nouvelle alors. La Bourdonnaye l'a traitée avec autant de raison que d'humanité. Il a mis en lumière l'opposition douloureuse entre l'intérêt général et celui des ouvriers menacés de manquer de travail. On dirait qu'à un demi-siècle de distance, il prévoyait déjà le soulèvement contre les mécaniques qui fut peut-être la note dominante des émeutes de Rouen en juillet 1789.

Je ne voudrais pas paraître oublier l'histoire, qui, en vertu des statuts de 1756, était représentée à l'Académie par quatre historiens et deux antiquaires. Je tiens à vous signaler deux dissertations de Bréquigny, déjà très en avance sur leur temps par leur méthode rigoureuse, et aussi le mémoire de Maillet du Boullay, qui deux ans plus tard sera secrétaire perpétuel pour les Lettres, sur la nécessité de travailler à l'histoire de Normandie et sur les moyens d'y travailler avec utilité. Gosseaume a raison de le qualifier d'excellent. Le premier moyen, c'est de rechercher avec soin les titres, diplômes et documents manuscrits, et les dépôts où ils sont conservés, et d'en dresser un catalogue précis et complet. Il ne faut pas négliger non plus la géographie, l'archéologie, la diplomatique qu'il appelle « les avenues de l'histoire ». Avouons que ce travail qu'il proposait à l'Académie d'entreprendre est encore inachevé et qu'il devient cependant de plus en plus nécessaire à mesure que se multiplient les publications de documents et les ouvrages qui traitent de points spéciaux de notre histoire. Je vois ici deux de nos meilleurs historiens normands, votre secrétaire pour les Lettres, M. le chanoine Jouen, et mon compatriote et ami, M. Le Cacheux. Je suis sûr qu'ils ne me démentiront pas.

Il ne me reste plus qu'à vous dire un mot des productions poétiques de vos anciens confrères. Chose curieuse, à une époque où tous les honnêtes gens se piquaient de faire des vers et en faisaient, comme il est naturel, le plus souvent, de fort médiocres, je n'ai trouvé dans les premiers volumes de votre *Précis* que quelques odes, fables ou épîtres, — les trois genres en faveur à l'époque, — légères d'idées, de rythme et de rimes, mais pas trop ridicules. Et cependant la poésie, vous le savez, est l'écueil des Académies, surtout la poésie de circonstance, celle qui provoqua, il y a une soixantaine d'années, la verve impitoyable d'un des plus grands, mais du moins académique peut-être de nos romanciers.

Je ne sais vraiment s'il vaut la peine que je vous cite quelques-uns des poèmes qui furent lus ou couronnés à l'Académie de Rouen au XVIII^e siècle. En 1758, l'abbé Fontaine composa pour elle une épître en vers sur *le goût et le caprice*. Elle se terminait, comme il sied, par une description du temple du caprice et des ministres de ce Dieu inconstant et frivole :

De leur Dieu qui toujours varie,
Semant les oracles divers,
Les songes avec la Folie
Se répandent dans l'univers.
Ministres légers des toilettes,
Ils portent les chiffres galants,
Le voile des prudes discrètes
Et les pompons de nos coquettes.

En 1761, une épître à Chloé, sans prétention et qui se lit encore assez agréablement, n'annonce cependant que de loin les vers d'André Chénier. L'auteur est un négociant du Havre nommé Lemesle.

Quelques années plus tard, en 1768, Maillet du Boullay,

dont je vous ai signalé la mémoire sur l'histoire de Normandie, eut la singulière idée de faire une ode sur *les avantages du gouvernement monarchique héréditaire*. Beau sujet vraiment pour une ode ! J'y ai cueilli ces deux vers sur le mauvais berger royal qui s'appliquent si parfaitement à Louis XV, bien que l'auteur, soyez-en sûrs, n'y ait mis aucune malice :

Au sein des voluptés, sirènes dangereuses,
Il se peut assoupir.

Vous dirai-je encore qu'à l'Académie, et cela n'est pas pour vous surprendre, on cultivait aussi la poésie latine, témoin, en 1781, ce petit poème sur la sarbacane (*Æolica canna*), qui est l'œuvre d'un conseiller au Parlement, Le Tort d'Anneville, et que Gosseaume nous a conservé.

Mais l'Académie ne s'est pas contentée d'entendre des lectures sur les sujets les plus variés. Elle a attaché son nom à des institutions utiles qui suffiraient à justifier sa création. La première est ce jardin botanique auquel j'ai fait plusieurs fois allusion. En 1758, il fut transféré au bas du cours Dauphin, aujourd'hui l'avenue Saint-Paul, sur un terrain donné par la ville moyennant la redevance d'un bouquet de fleurs tous les ans, gracieux tribut qui fut régulièrement acquitté jusqu'à la Révolution. La bibliothèque de Cideville, devenue votre propriété en 1776 et enrichie par les dons de vos confrères, fut ouverte aux lecteurs et forma la première bibliothèque publique de la ville.

L'Académie prit sous son patronage l'école de dessin et de peinture fondée par Descamps en 1749, et qui compta jusqu'à trois cents élèves, les cours de mathématiques, d'hydrographie, de physique, de médecine, d'anatomie, ces trois

derniers professés par Lecat. Le cours de physique était, paraît-il, assidûment fréquenté par les dames : ne vous ai-je pas dit que la physique était à la mode ? Chaque année, à sa séance publique du mois d'août, l'Académie distribuait des prix aux meilleurs élèves. Les premiers furent offerts aussi par des dames qui, comme dans les tournois, couronnaient les vainqueurs. Puis la municipalité en fit les frais, et l'Etat subventionna les cours, dont les maîtres prirent le titre de professeurs royaux. Ainsi, sous les auspices de votre Compagnie, se constituait une sorte d'Université, qui annonce et prépare l'École centrale du Directoire, l'École de Médecine, l'École des Sciences, l'École des Beaux-Arts et les autres grandes écoles de Rouen.

Le docteur Gosseume nous a conservé les listes des lauréats. Ils viennent de toutes les parties de la Normandie et de la France, et même de l'étranger. On y trouve bien des noms connus : Lebrument, Jadouille, Lecarpentier, Lemonnier, Leprince, Rondeaux de Montbray, pour n'en citer que quelques-uns, et elles donnent lieu à des rapprochements inattendus ; ainsi, par exemple, en 1758, nous voyons Roland et Bernardin de Saint-Pierre remporter en même temps un prix de mathématiques.

Votre Académie, comme toutes les autres, fut supprimée au mois d'août 1793 ; mais elle ne périt pas tout entière. Une nouvelle Société s'était fondée l'année précédente, la Société d'Emulation. Son programme comprenait l'agriculture, la pêche, la navigation, l'industrie, le commerce et les sciences qui leur sont utiles. Plus tard, elle fit une large place aux Lettres et aux Arts : elle devenait ainsi, en quelque sorte, votre héritière. Parmi ses fondateurs elle comptait trois Académiciens : Noël de la Morinière, une des figures les

plus curieuses de l'époque, le chimiste Mésaize, et dom Gourdin, devenu le citoyen Gourdin. Dès le début, et surtout à partir de 1795, elle reçut au nombre de ses membres beaucoup de vos anciens confrères, de ceux tout au moins, — et ils étaient heureusement les plus nombreux, — qui avaient échappé à la mort ou à l'exil. Elle sauva ce qui pouvait être sauvé de l'héritage de l'Académie : le jardin botanique et la bibliothèque, que le Département lui remit et qui fut de nouveau ouverte au public avec Gourdin comme bibliothécaire. A son tour, elle patronna les cours de dessin, d'architecture, de botanique, de chimie ; elle s'intéressa à la naissance et aux progrès de l'École centrale.

Votre Compagnie fut enfin rétablie en 1803, et les anciens Académiciens y reprirent leur place. Le préfet Beugnot, qui était un esprit cultivé et un administrateur remarquable, avait contribué, plus que personne, à votre reconstitution. Il participa à vos travaux, comme il participait, depuis 1800, aux travaux de l'Emulation, et il siégea au Bureau des deux Sociétés. Ils continuaient ainsi la tradition des anciens intendants, dont il était, sous un nom romain, le véritable successeur.

Au cours du dernier siècle, d'autres sociétés sont venues se joindre à l'Académie et à l'Emulation : la médecine, l'agriculture, l'horticulture, les sciences naturelles, la géographie. Elles forment, en quelque sorte, une grande famille que bien des liens reliaient et reliaient, je l'espère, longtemps encore. Et d'abord un lien matériel, ce bel hôtel, où triomphent les lignes sobres et élégantes de notre architecture classique ; puis un lien financier, ce budget commun qui, comme celui de l'Etat, s'enfle tous les ans et qui n'est pas sans nous causer, lui aussi, quelque inquiétude ; enfin un lien moral, la posses-

sion, ou tout au moins, l'usage en commun de ces collections de bulletins, de revues et d'ouvrages venus de tous les pays de l'Ancien et du Nouveau monde, dont l'ensemble forme une des plus riches bibliothèques de la Normandie. Trésor malheureusement peu connu, peu utilisé, peu accessible même, faute de place, de locaux appropriés, de catalogue, et faute aussi du personnel nécessaire, dont nos sociétés ne peuvent faire les frais; car elles sont elles aussi les victimes de la guerre et de la chute du franc. Je souhaite qu'il se trouve un jour quelque généreux mécène pour les aider à réorganiser leurs bibliothèques et un nouveau Gourdin pour les classer et les mettre en valeur.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. LE PARQUIER,

Par M. le Chanoine JOUEN

LA MÉTHODE HISTORIQUE

Certes non, Monsieur, vous n'étiez pas un inconnu pour nous. Agrégé d'histoire et de géographie, professeur au Lycée Corneille et à l'École supérieure des Sciences et Lettres de Rouen, vous avez depuis longtemps imposé à tous le respect de votre personne grâce à votre valeur intellectuelle et morale, professionnelle et scientifique.

Votre haute culture, votre fécond labeur professionnel étaient déjà des titres suffisants pour que l'Académie vous regardât avec une attention sympathique et regrettât *in petto* que vous parussiez rester indifférent à ses discrètes avances : elle a beau être vieille, elle est restée coquette, et sans dépit, mais non sans une certaine mélancolie, elle vous attendait.

Elle vous attendait d'autant plus qu'elle estimait en vous l'historien non moins que le professeur. Habitant et enseignant à Rouen, vous vous êtes pris d'une curiosité sympathique pour l'histoire des institutions et des mœurs rouennaises et, tout en dirigeant avec compétence dans la voie de l'histoire locale certains de vos collègues de l'enseignement primaire, vous vous êtes attaché tout particulièrement — et vous aviez pour cela les raisons les plus légitimes — à l'histoire si mouvementée de Rouen au XVI^e siècle : vie municipale, vie com-

merciale, vie maritime de notre grande cité, lutte des libertés provinciales contre la tyrannie grandissante du pouvoir absolu, grandeurs et misères des discordes civiles, vous avez étudié tout cela avec une compétence sans cesse accrue, grâce à la recherche consciencieuse et minutieuse des sources, à leur interprétation impartialement objective, vous avez exposé tout cela avec clarté et simplicité, avec un art parfait dans le groupement des faits et une rare sûreté de jugement dans les conclusions que vous en tiriez.

Ces qualités du véritable historien, vous les avez montrées une fois de plus dans l'excellent résumé que vous venez de faire de la vie de notre Académie au XVIII^e siècle. Vous ne pouviez, pour votre discours de réception, choisir un sujet qui fût plus agréable à mes collègues et à moi, et je suis heureux de vous exprimer pour cette délicate attention les remerciements de notre Compagnie.

Historien, vous avez, en cette page d'histoire, fait une place à part à un mémoire intitulé : *Nécessité de travailler à l'Histoire de Normandie*, et vous avez eu raison.

Son auteur, Charles-Nicolas Maillet-Duboulley, était conseiller à la Cour des Comptes de Rouen. Il fut académicien pendant vingt et un ans, de 1748 à 1769, et secrétaire perpétuel de la classe des Lettres pendant quatorze ans, de 1755 à 1769. Il possédait à un haut degré cette culture générale, si fréquente alors, si rare aujourd'hui, qui donne aux esprits bien faits, avec des clartés de tout, la possibilité d'acquérir facilement une compétence autorisée dans les matières spéciales vers l'étude desquelles on se trouve attiré par le goût personnel ou orienté par les circonstances.

C'est ainsi que Nicolas Maillet-Duboulley présenta à l'Académie d'excellents mémoires sur des sujets gramma-

ticaux (nature et définition de l'article), purement littéraires (l'Andrienne de Térence, le théâtre de M. de Crébillon), économiques (utilité des sociétés d'agriculture), de philosophie mondaine à la Caro (obligations que la société nous impose, de l'influence des mœurs sur le goût et du goût sur les mœurs).

Mais de tous ses travaux celui qui a le plus de portée est bien celui que vous avez cité : *Nécessité de travailler à l'Histoire de Normandie*.

En cette dissertation qui fait penser à la fameuse *Lettre à l'Académie*, de Fénelon, Maillet-Duboulley trace à notre Compagnie un programme de travail qu'aujourd'hui encore elle pourrait avantageusement faire sien.

Après un éloge enthousiaste mais mérité de notre petite patrie, il démontre à l'Académie combien il serait honorable pour elle et profitable pour tous d'en étudier l'histoire. « Il nous faut d'abord, écrit-il, amasser des matériaux pour nous mettre en état de publier un jour son histoire générale, rechercher et connaître les sources où nous devons puiser, les livres, les manuscrits, les titres dont nous pouvons faire usage, les dépôts publics où nous pourrions faire des découvertes. Un ouvrage préliminaire très important serait donc un catalogue raisonné de tous les auteurs qui ont écrit sur la Normandie. » Pour mieux se faire comprendre, il dépose sur le bureau un « Essai de classification des matériaux de l'histoire de Normandie ». En somme, il émet l'idée qu'ont tenté de réaliser pour l'histoire de France, chacun en leur sphère, les Molinier et les Ulysse Chevalier.

Il insiste sur l'importance de ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences auxiliaires de l'histoire : « La géographie, la chronologie, le diplomatique et les antiquités, dit-il, sont les

avenues de l'histoire », et il insiste, comme auraient pu le faire Mabillon et Montfaucon, sur l'étude des chartes, des sceaux, des édifices et tombeaux, des inscriptions, des médailles, des généalogies, et surtout — et par là il rejoint Voltaire — sur l'étude des institutions, en particulier de l'ancien Echiquier, du Parlement et autres juridictions, des chapitres et abbayes, de leurs privilèges et immunités, des collèges, des écoles publiques, des académies, des bourses d'étude, etc. Il trace ainsi la route qu'ont suivie les Chéruel, les Floquet, les Léopold Delisle, les Charles de Beaurepaire, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus.

Aussi, Maillet-Dubouley doit être honoré par nous comme un des ancêtres de la méthode historique moderne dont le serviteur le plus scrupuleux et le plus fidèle fut cet homme incomparable dont pieusement nous célébrions naguère le centenaire, notre maître à tous, Fustel de Coulanges.

Méthode sévère, impitoyablement sévère, qui, tout en laissant leurs droits à l'imagination créatrice, à l'intuition, à la divination du génie, écarte de la route de l'historien ces pierres d'achoppement que sont les préjugés, les parti-pris philosophiques ou pseudo-scientifiques, ces multiples sophismes auxquels sacrifient trop souvent même des hommes supérieurs, même des hommes de génie.

Le véritable historien se garde bien de proclamer identiques des phénomènes ou des faits qui n'ont de commun entre eux que certaines analogies, d'affirmer une relation de cause à effet où il n'y a en réalité que succession dans le temps. Il sacrifie allègrement une théorie, lui fût-elle chère, lui vînt-elle de maîtres vénérés, quand cette théorie se trouve démolie par les faits et il ne déclare pas impossible *a priori* un fait scientifiquement constaté. Il ne tranche pas par une

boutade ou un trait d'esprit des questions sur lesquelles ont pâli, sans pouvoir les résoudre, les plus grands génies. « Je jetterais mon ouvrage au feu, écrit Voltaire au président Hénault, en parlant du *Siècle de Louis XIV*, si je croyais qu'il fût regardé comme l'ouvrage d'un homme d'esprit. Donnez de l'esprit à Duclos tant que vous voudrez, mais gardez-vous de m'en soupçonner. » Renan et Anatole France ont infiniment d'esprit, ce sont de prestigieux charmeurs du verbe; Taine et Fustel de Coulanges sont des historiens.

S'élevant plus haut, l'historien n'a pas l'idolâtrie de la science; il sait qu'elle est, non la possession de la vérité absolue, mais la recherche souvent infructueuse, toujours pénible, de vérités partielles dont l'acquisition méthodique permet de découvrir les lois préexistantes qu'elle ne crée pas, mais qu'elle constate. En un mot, il est, comme vous, Monsieur, un modeste, car il sait surtout que des lois générales il ignore le plus grand nombre et il n'a aucune honte à avouer, comme le faisait Pasteur penché sur l'abîme sans fond : « Je ne sais sûrement qu'une chose, c'est que je ne sais rien. »

RÉCEPTION DE M. CHARLES LEROY

(30 juin 1930)

DISCOURS DE M. CHARLES LEROY

LE RAT DE BIBLIOTHÈQUE ET L'HISTORIEN LOCAL

MESSIEURS,

Fraigneau, dans son *Rouen bizarre*, paru en 1888, a tracé de l'habitué de notre Bibliothèque municipale et de l'historien local des portraits qui, pour être cruels, n'en sont pas moins intéressants, parce qu'ils reflètent l'état d'âme de certains de ses contemporains et aussi de nombre de gens qui vivent à notre époque fiévreuse et essentiellement sportive, pratique et utilitaire.

Il a, en quelques pages, exercé, contre ces deux personnages, sa verve sarcastique et les lignes qu'il leur a consacrées ne manquent pas de charme dans leur ironie.

Oyez plutôt, comme disaient nos pères :

« La Bibliothèque, dit-il, la Bibliothèque! Saluez, ô profane! qui franchissez son seuil; vous entrez dans un monde à part, spécial, étrange. La Bibliothèque, c'est l'arche sainte au milieu de la ville affairée, du public de commerçants et d'industriels, bruyant, riant et causeur....

« A la Bibliothèque, on ne fait pas de bruit, on ne rit

pas, on ne cause pas; ce n'est pourtant pas que nous voulions affirmer que l'on y écrive souvent ou que l'on y lise toujours.....

« Dans la poussière des vieux bouquins, des manuscrits hiéroglyphiques, des dictionnaires monstrueux, semés, par-ci, par-là, sur les tables, les garçons de salle sont les seuls qui vont et viennent et se trouvent réellement chez eux.... »

Et plus loin : « De temps en temps, une porte s'entr'ouvre et un être humain, qui ressemble à une ombre, se glisse timide et a hâte de se casser en deux sur une chaise..... De temps en temps, un susurrement, une confidence de lettrés, une trouvaille de « fouilleurs », un bruissement de feuilles..... de papier, un trotinement de rats..... de bibliothèque.

« Toujours le même spectacle, toujours les mêmes gens, toujours les mêmes volumes en main; les habitués de la Bibliothèque ne meurent probablement pas, ou, s'ils viennent à disparaître, ils sont aussitôt remplacés par quelqu'un fait à leur image.....

« Dans cette réunion, il y a, dit notre auteur, des types curieux », et il les classe en différents genres :

« Amateurs à outrance de littérature ancienne; lecteurs de publications périodiques; lecteurs qui complètent, corrigent ou réfutent les articles des dictionnaires; clients qui viennent faire leur correspondance; chercheurs d'annonces dans les journaux; collégiens en quête de traductions; enfin, ceux qui viennent par métier ou par profession : bibliophiles en campagne pour quelques éditions ou quelques manuscrits rares ou curieux; artistes à la recherche d'une conception grandiose; académiciens, en quête d'une idée pour un discours; historien local pâlisant sur un document. »

Il nous représente les membres de ces dernières catégories le front généralement dans la main, le coude sur la table, et, tellement absorbés par leur travail, qu'ils sont complètement étrangers à ce qui les entoure, à ce point même que, lorsqu'aucun incident ne vient rompre la monotonie du lieu, ils se laissent aller à une douce somnolence, jusqu'à ce que l'entrée bruyante de quelques jeunes, comme il s'en produisait alors, ou la chute de quelque gros volume vienne arracher ces savants à leurs rêveries ou à leur sommeil.

Voilà pour l'habitué de la Bibliothèque.

Voyons, maintenant, ce que dit Fraigneau, de l'historien local, dont il brosse le portrait entre celui du racoleur et celui du capteur de chiens.

« Eh! oui! De même que Tacite ou Tite-Live célébraient, par leurs œuvres immortelles, la grandeur de la patrie, il y a, à Rouen, un ou deux braves écrivains, sans grandes prétentions littéraires, qui ont trouvé l'ingénieux moyen d'occuper intelligemment leurs loisirs », et, il ajoute très sérieusement : « de gagner, en outre, un peu d'argent. »

« Ce sont les historiens locaux; ceux qui élèvent à la gloire des petites communes un monument digne de leur passé. L'historien local a une façon bien simple de travailler. Il écrit au maire de Saint-Pierre-sur-la-Lézarde, à celui du Mesnil-en-Caux ou de Risqueville-sur-Scie, une lettre dont voici à peu près la formule :

« Monsieur le Maire, vous n'ignorez pas que la commune de Risqueville-sur-Scie, dont vous êtes le digne représentant, a joué, au moyen âge, un rôle considérable dans la civilisation européenne. Lorsque Charles-Quint rêvait de conquérir la France, son seul but et son unique désir étaient d'ajouter,

comme un riche fleuron à sa couronne, la ville de Risqueville-sur-Scie.....

« Réveiller tous ces souvenirs endormis dans la poussière des siècles, retracer à nos laborieuses populations des campagnes, que vous administrez avec tant de zèle, l'existence de leurs ancêtres, reconstituer un passé de grandeur et le laisser en héritage à vos petits-neveux, tel serait mon but et la consolation de mes vieux jours..... »

Après ce préambule, plutôt emphatique, la lettre sollicite une subvention de la commune et offre, pour la publication, les conditions les plus avantageuses.

D'après Fraigneau, l'historien local a toujours du pain sur la planche, et aussitôt qu'il a traité, il se met à l'œuvre; ce sera l'affaire de quelques heures, tout au plus de quelques jours, pour achever l'ouvrage. La façon de procéder est bien simple. Notre historien se rend à la Bibliothèque, il découvre de suite les écrits concernant la localité, but de son étude, les compulse et prend force notes; puis, passant à la Préfecture, où les archives sont admirablement tenues, il demande les dossiers concernant cette commune, les ouvre, en un clin d'œil les dépouille et prend encore de nombreuses notes; parfois il se rend sur place où il puise de nouveaux renseignements. Rentré chez lui, il classe ses fiches par ordre chronologique, les transcrit et parvient ainsi à fabriquer un livre qui lui rapporte 700 ou 800 francs (4 à 5.000 francs de notre monnaie) et fait la joie de toute la commune. Il conclut : « Notre auteur n'a aucune préférence marquée, il rédigera ainsi 759 notices pour 759 communes, comme il vendrait 759 pots de moutarde. »

C'est très simple et très lucratif; nous verrons tout à l'heure s'il en est ainsi dans la réalité.

Sans doute, Messieurs, l'opinion de Fraigneau n'est pas la vôtre et vous ne partagez pas son dédain pour les chercheurs épris du passé. Vous n'avez pas frappé d'ostracisme le rat de bibliothèque et d'archives que je suis et vous avez largement ouvert les portes de votre Compagnie à l'historien local que je me suis efforcé d'être. Je vous en suis, soyez-en persuadés, profondément reconnaissant et c'est de tout cœur que je vous adresse l'expression de mes sentiments de profonde gratitude.

Dans ce premier contact avec vous, au moment où vous m'appellez à siéger à vos côtés, permettez-moi de consacrer quelques instants au rat de bibliothèque dépeint par Fraigneau et à l'histoire locale, objet de mes études.

Le rat de bibliothèque et d'archives est-il tel que l'a conçu notre critique et tel que beaucoup se le représentent? S'endort-il sur les textes qu'il a sous les yeux? A-t-il besoin de la chute d'un volume de dimensions respectables pour le rappeler à la réalité? Evidemment non.

Vous le savez comme moi, Messieurs, le chercheur consciencieux, qu'il s'adonne aux sciences exactes, aux belles-lettres, aux arts ou à l'histoire, ne passe pas son temps penché sur les textes, sans avoir un but précis et parfaitement déterminé; il ne s'en remet pas au hasard, parfois cependant providentiel, pour découvrir le document qu'il recherche ou le renseignement qu'il convoite.

Chasseur d'un genre spécial, il explore les réserves où il espère trouver la charte de fondation, base de son étude, ou quelque écrit de moindre importance. Parfois, sans doute, il est en défaut, la piste qu'il suit est mauvaise, il prend le change et fait fausse route; sans doute, il lui arrive de faire buisson creux et de rentrer bredouille; mais, son esprit est

toujours en éveil et ne s'assoupit ni sur les imprimés ni sur les manuscrits; il éprouve les sensations, les espoirs, et j'allais dire les angoisses du chasseur en quête de gibier. Quelle déception, lorsqu'après des heures, des jours, des semaines même de recherches, ses fiches restent vierges et qu'il n'a rien à inscrire au tableau. Quelle joie lorsque les notes s'ajoutent aux notes et qu'un renseignement inédit vient les grossir et donner la clef d'une énigme jusqu'alors insoluble.

A ce propos, permettez-moi, Messieurs, de vous confier quelques souvenirs personnels.

C'était, il y a déjà de longues années, environ quarante ans, je n'avais pas été sans remarquer que l'église de Tourville-la-Campagne, en dehors de beaux fonts baptismaux du XI^e siècle, d'un rétable du XVIII^e et de statues en bois d'époques antérieures possédait une « Vierge de Pitié », en pierre, d'une assez belle facture, mais que cette « Vierge de Pitié » était absolument encastree dans la muraille.

Pourquoi toute une partie du groupe était-elle ainsi enrobée de mortier? Je cherchais quelle en pouvait être la cause et j'inclinai à croire que cet enrobage avait pour but d'obvier à une mutilation ou à une brisure.

Quelques années plus tard, parvint en mes mains la copie d'une note rédigée, il y a près d'un siècle, par le marquis de Blossville, qui, passionné d'histoire locale, recueillait à cette époque de nombreuses traditions; cette note me fournit le renseignement cherché et me donna l'explication demandée.

Cette « Vierge de Pitié » était jadis, et est encore, le but d'un pèlerinage annuel le jour de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et, dans la région, beaucoup l'avaient en grande vénération. Aussi, vers 1750, les habitants de La Haye-du-Theil, paroisse voisine de Tourville-la-Campagne,

émirent la prétention que cette statue était leur propriété, et que ce n'était qu'à la suite de circonstances restées inconnues qu'elle se trouvait dans l'église de Tourville-la-Campagne; leur demande ayant été rejetée, ils résolurent de recourir à la ruse, et au besoin à la force.

Par une nuit, probablement sans lune, ils pénétrèrent dans l'église de Tourville-la-Campagne, où il était facile d'entrer; un procès-verbal du 3 avril 1736 constate, d'ailleurs, que des voleurs s'y étaient introduits en brisant un vitrail. Parvenus dans la place, les habitants de La Haye-du-Theil enlevèrent le groupe, malgré son poids, le chargèrent sur un chariot qui attendait à la porte du cimetière et, furtivement, prirent la route de leur village, en longeant, par le chemin des Forrières, les cours-masures de Tourville-la-Campagne. Ils avaient été vus; l'alarme fut donnée, le tocsin sonna au clocher et les Tourvillais, arrachés à leur sommeil, réunis bientôt autour de l'église, constatant le vol dont ils étaient victimes, se mirent, armés de fourches et de fléaux, à la poursuite des ravisseurs.

Ceux-ci furent rejoints sur le chemin du Roi, à peu près à la limite de la paroisse. Là une lutte homérique s'engagea; les Tourvillais frappèrent avec leurs fléaux et leurs fourches, les habitants de La Haye-du-Teil ripostèrent avec les gourdins dont ils étaient munis. S'il n'y eut pas de tués, les blessés furent nombreux de part et d'autre et quelques-uns ne purent regagner leur logis qu'avec l'aide de leurs amis. Tourville-la-Campagne l'emporta et ses paroissiens, fiers de leur victoire, regagnèrent, en chantant des cantiques, l'église de leur village, emportant la « Vierge de Pitié » que, pour plus de sûreté à l'avenir, on incorpora bientôt dans la muraille.

J'ajoute que lors des réparations à l'église, effectuées il y

a environ trente-cinq ans, le groupe a été sorti de cette muraille et débarrassé du mortier dont il était en partie recouvert.

D'autre part, vous n'ignorez pas, Messieurs, que, dans nos campagnes normandes, nombre de lieux dits, ou triages, portent des noms rappelant les événements dont ils furent les témoins ou les établissements qui y furent installés.

Sans remonter aux origines, ce qui nous entraînerait trop loin, puisqu'il faudrait rechercher les caractéristiques des noms dus soit aux Romains, soit aux Gallo-Romains, soit aux envahisseurs venus de l'Est ou du Nord, je rappellerai que certaines appellations ont une signification précise et que l'on sait fort bien que la dénomination de Champ-de-Bataille, de Champ-de-la-Mort, du Camp-Dolent indique que lors des guerres qui, jadis, ensanglantèrent notre région, un combat fut livré en cet endroit. Dans un autre ordre d'idée, le mot Routoir, ou Rotoir rappelle que là on se livrait au rouissage des plantes textiles, chanvre ou lin, dont la culture, reprise il y a peu d'années, avait longtemps disparu.

Je pourrais multiplier les exemples, je n'en ajouterai qu'un seul par ce qu'il a trait justement à l'une de ces découvertes que, lorsqu'on cherche, on est heureux de faire.

Dans ma longue carrière notariale, il me fut, un jour, donné de rédiger le contrat de vente d'une pièce de terre sise à Saint-Pierre-du-Boscguérard et dénommée « le Champ-de-l'Aumône ».

Le Champ-de-l'Aumône, cela signifiait que cette immeuble avait été donné, ou plutôt « aumôné » à une église; sur ce point aucun doute; mais, à quelle église? A quelle occasion, par qui et dans quelles circonstances? Je ne trouvais à ce sujet, dans les titres de propriété, aucun renseignement, lorsque

le hasard, cette providence des chercheurs, mit sous mes yeux une note consignée par un modeste amateur d'histoire locale, Philbert Duchemin, originaire du Gros-Theil, aveugle, clerc d'huissier à Amfreville-la-Campagne, au milieu du siècle dernier, et dont l'abbé Caresme, avec lequel il était en relations, a rappelé le souvenir dans le dictionnaire qui porte son nom et celui de Charpillon. Cette note me fournit l'origine de l'appellation du Champ-de-l'Aumône; en voici, sinon la teneur, du moins le sens que j'ai d'ailleurs rapporté dans ma notice sur le Thuit-Simer.

D'après la tradition, vers le milieu du XVI^e siècle, un de ces colporteurs qui parcouraient alors les campagnes fut trouvé mort à la limite des paroisses du Thuit-Simer et de Saint-Pierre-du-Boscguérard; la tête reposait sur le territoire du Thuit-Simer et le reste du corps sur celui de Saint-Pierre-du-Boscguérard. En ouvrant la mallette qu'il portait, on trouva, outre ses marchandises, une certaine somme d'argent et un testament aux termes duquel il léguait tout son avoir à l'église de la paroisse sur laquelle il mourrait.

Il y eut alors procès entre les habitants de Saint-Pierre-du-Boscguérard et ceux du Thuit-Simer. Ces derniers soutenaient que la tête étant la partie principale et la plus noble partie de l'homme, le siège de l'intelligence et de la volonté, le legs revenait à leur paroisse; les habitants de Saint-Pierre-du-Boscguérard prétendaient, de leur côté, que ce legs devait profiter à leur église, la majeure partie du corps reposant sur leur territoire.

Par une sentence que, malheureusement, je n'ai pu retrouver et que des chercheurs, plus favorisés, pourront peut-être mettre à jour, le bailli de Pont-de-l'Arche, saisi du litige, donna raison aux habitants du Thuit-Simer, qui, reconnais-

sants, firent élever un tombeau au donateur dans le cimetière qui entoure l'église. La pierre tombale, dont l'inscription était effacée, se voyait encore vers le milieu du XIX^e siècle, près du chemin qui longe le Champ-du-Repos.

L'argent trouvé sur le colporteur servit à acquérir, au profit de l'église du Thuit-Simer, une pièce de terre d'environ deux acres, sise paroisse de Saint-Pierre-du-Boscguérard, au hameau de La Vallée, et l'on donna à cette pièce de terre le nom de Champ-de-l'Aumône, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, bien qu'elle ait été, lors de la Révolution, vendue comme bien national.

Je pourrais citer d'autres découvertes imprévues qui me ravirent, mais ce serait abuser de vos instants. L'on pourrait aussi dire que ce sont là menus faits sans importance, dignes tout au plus d'amuser les enfants. Je pense, quant à moi, que si la grande histoire peut les omettre, ils constituent des éléments que l'histoire locale ne saurait négliger.

L'histoire locale se compose, en effet, de tous ces événements, minimes en eux-mêmes, dont le faisceau constitue la vie d'une de nos nombreuses paroisses rurales.

Mais à quoi bon, dira-t-on, connaître ce que furent ces hameaux ou ces villages? Pourquoi s'efforcer de savoir quels sont les seigneurs qui ont habité ce château? Quels ont été leurs hauts faits et leurs alliances? Est-il donc nécessaire de rechercher s'ils furent les fondateurs ou les bienfaiteurs de l'église ou du prieuré? Et l'on ajoutera : « Peu nous importent tous ces menus détails. Le papillon ne cherche rien au delà de ses besoins et de ses plaisirs. Pour lui, le royaume des fleurs, comme pour moi, le domaine de la fantaisie (c'est Fraigneau qui parle) est

Un monde toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau.

« Il dédaigne, il traite de haut l'abeille qui, s'attachant avec une constance immuable aux corolles de la même variété, se gorge de pollen, moins dans son propre intérêt que dans celui des autres habitants de la ruche. Foin de ce travail excessif! Vive le repos! Le nonchalant lézard ne cherche-t-il pas la pierre la mieux ensoleillée du vieux donjon, sans s'inquiéter si l'inscription gravée sur cette pierre est moderne ou antique, si elle porte une couronne de baron ou de duc, si les armoiries sont fascées ou chevronnées? Cette érudition microscopique n'est point de mon goût! »

A ces censeurs nous pouvons répondre que chacun prend son plaisir où il le trouve et que des goûts et des couleurs il ne faut point discuter. Si la fantaisie où l'indolence détournent certains esprits des études, parfois arides et sans relief, de l'histoire locale, pourquoi persifler ceux qui s'y livrent.

Il a là des travaux inspirés par des sentiments désintéressés. Quoiqu'en dise Fraigneau, l'histoire locale n'a jamais enrichi ni même nourri ses auteurs. Il y a là des difficultés que l'on ne soupçonne pas toujours, mais qui ont le mérite d'aboutir à un double résultat : Tout d'abord de contrôler, dans une certaine mesure, les données de l'histoire générale, ensuite de profiter aux auteurs eux-mêmes dont ils complètent et rectifient parfois l'instruction.

Mais, est-il besoin de s'entretenir des époques préhistorique, celtique, druidique, gallo-romaine, mérovingienne, carolingienne, médiévale et même moderne lorsqu'il s'agit d'une localité sans importance? Certainement, car ce n'est qu'à la longue que le village s'est formé et a vécu sa vie propre qu'il y a intérêt à connaître.

Sans doute, pour certains esprits à vue étroite, la France, telle que nous la concevons, n'existait point à ces époques;

jusqu'en 1789 elle ne connut que servage et oppression, et le pauvre paysan attaché à la glèbe ne jouit d'aucune liberté. Comme si, au cours des siècles, l'évolution, lente parfois, mais continue, n'avait pas constitué ce qui devait être la France contemporaine! Comme si cette France contemporaine était issue du néant par une décision de l'Assemblée nationale, comme Minerve, à ce que l'on raconte, sortit toute armée du cerveau de Jupiter!

Il faut, d'ailleurs, remarquer que, soit intérêt, soit curiosité, soit vanité, par amour du clocher, les âmes villageoises ne sont nullement insensibles à la fixation des souvenirs du passé et que beaucoup plus nombreux qu'on ne pense sont ceux qui cherchent à contrôler dans les écrits ce que leur ont raconté leurs ancêtres sur les antiquités du village.

D'où l'utilité de rechercher et de consigner les faits qui concernent ce village. Rien n'est d'ailleurs plus facile selon nombre de gens; rédiger l'histoire d'une paroisse, cela consiste, à les en croire, à compiler, compiler, compiler, comme le dit Fraigneau.

Il suffit à l'auteur d'aller à la bibliothèque et de se transporter aux archives pour y copier des passages d'imprimés ou des manuscrits. Mais les volumes descendent-ils spontanément des rayons? Les dossiers et les cartons surgissent-ils de la poussière pour venir se placer bénévolement devant le chercheur? Il y a souvent des difficultés, et, comme je le disais tout à l'heure, des déceptions; on s'aperçoit qu'il existe des lacunes que l'on ne pourra combler sans étudier les archives de la commune ou de la paroisse; un point obscur que l'on ne pourra éclaircir qu'à l'aide de documents provenant de quelque monastère; un fait que l'on ne pourra préciser

qu'en recourant aux fonds des départements voisins, s'il n'est pas nécessaire de consulter les archives nationales.

Mais, diront toujours nos censeurs, à quoi bon tout cela? Que peuvent faire dans l'édifice de l'histoire générale les petits cailloux et les pierres minuscules ramassés, de droite et de gauche, dans des déserts intellectuels? Certes, ces glanes d'histoire locale ne sont pas d'un usage quotidien, mais il suffit, n'est-il pas vrai, qu'elles soient, en certains cas, utiles et nécessaires pour n'être point rejetées. Elles servent à rectifier, plus souvent qu'on ne pense, des erreurs historiques généralement accréditées, à convaincre de fausseté des documents réputés authentiques, et puis, elles constituent, pour leurs auteurs une satisfaction personnelle lorsqu'ils ont réussi, dans la modeste sphère qu'ils se sont tracée et dans la mesure de leurs moyens, à reconstituer l'histoire de la petite patrie qu'ils ont fait ainsi aimer, sachant que lorsqu'on aime son village, on aime d'un plus grand amour la grande patrie, la France, qui réunit tous ces villages et dont le passé glorieux brille à travers les siècles.

Et j'invoque, Messieurs, à l'appui de ma thèse, l'opinion d'un historien qui appartient à votre Compagnie, Léon de Duranville, qui, dans son discours de réception, traita « des Histoires locales et de leur importance au point de vue de l'Histoire générale des Provinces et du Pays ».

Il disait :

« Il n'existe pas de hameau si ignoré, de si petit coin de terre qui ne renferme un trésor susceptible d'être exploité par la science historique.

« De semblables recherches, n'offrissent-elles d'attraits qu'aux habitants du lieu, elles seraient encore recommandables

puisqu'elles les attacheraient au sol natal, en leur rappelant tous les souvenirs de prospérité et de gloire, de patronage, d'industrie et d'art qu'ont eu, d'âge en âge, pour l'un sa ville et pour l'autre son hameau. »

Et plus loin :

« Les particularités historiques les moins importantes en apparence ont un intérêt singulier lorsqu'elles se rapportent à des lieux ignorés qu'elles contribuent à tirer de leur profonde obscurité; il n'est pas d'ailleurs de si petit événement qui ne puisse porter avec lui son enseignement; il n'est pas de document si insignifiant qui ne puisse entraîner la réhabilitation d'un nom oublié, la condamnation d'une réputation usurpée. »

L'utilité de l'histoire locale ainsi démontrée, quelles sont les sources qui peuvent être mises à contribution?

Elles sont multiples et présentent, à des degrés divers, un intérêt indiscutable.

Tout d'abord la tradition, dont il n'est pas toujours facile de vérifier l'exactitude, mais qui, néanmoins, malgré les déformations du récit, nous révèle des faits que les contemporains n'ont point consignés dans des écrits.

A côté de cette source précaire et dont on ne pourrait, certes, se contenter, il en est d'autres qu'on ne saurait négliger : fouilles pratiquées dans la région, instruments et armes préhistoriques découverts dans le sol et qui révèlent qu'en cet endroit des hommes vivaient il y a des siècles et des siècles; monuments mégalithiques, monnaies mises à jour, qui font connaître les habitants successifs de la localité; vieux murs parfois ruinés des châteaux et des abbayes, dont les pierres armoriées, lorsque le vandalisme ne les a pas détruites, nous donnent les noms de ceux qui en furent les possesseurs;

antiques églises, aussi bien les plus modestes que les cathédrales les plus imposantes, avec leurs tombeaux, leurs vitraux, leurs fonts baptismaux, leurs cloches, leurs litres funèbres qui conservent les noms ou les armoiries des donateurs, des fondateurs ou des seigneurs, patrons ou suzerains; croix de cimetières, de carrefours ou de grands chemins dont les inscriptions rappellent les dates et les causes de leur érection; pierres tombales, inscriptions lapidaires, pièces de ferronnerie et autres conservées dans nos musées, si jalousement gardés mais si largement et si aimablement ouverts; noms de lieux dits, de sentiers, de chemins et de rues, ces derniers trop souvent changés pour obéir à des préoccupations que je n'ai point à rechercher, mais que je déplore parce qu'elles suppriment ces appellations qui, dans leur naïveté, nous font connaître le passé et la vie intime du bourg ou de la cité.

D'autres sources plus importantes s'offrent à nous :

Récits d'auteurs contemporains parfois si sujets à caution;

Documents manuscrits ou imprimés, soigneusement classés dans nos dépôts publics, dont les conservateurs éclairés et vigilants se laissent si facilement mettre à contribution et méritent à tous égards, avec nos félicitations, nos remerciements et notre gratitude;

Archives municipales, qui, malheureusement, ne sont pas toujours l'objet d'un classement rigoureux et présentent des lacunes;

Archives d'églises et de couvents, reflets de la vie du passé;

Registres domestiques ou livres de raison, si rares et si précieux;

Collections personnelles, souvent gracieusement communiquées;

Archives notariales, trop peu connues, trop peu explorées, qui m'ont fourni la majeure partie de mon étude sur *les Paysans normands* que vous avez bien voulu remarquer.

Dans ces archives notariales, contrats de mariage, inventaires, ventes, partages, délibérations de paroissiens, etc., j'ai senti revivre la région que j'ai longtemps habitée. Grâce à ces actes, je me suis, pour ainsi dire, identifié avec ceux qui y avaient vécu, j'ai pénétré dans leur intérieur, j'ai connu leur vie journalière et réelle.

A côté des paysans, laboureurs ou manouvriers dont je me suis efforcé de retracer l'existence, vivaient dans nos campagnes des hommes qui, sans être beaucoup plus riches ou plus aisés, occupaient du moins dans la hiérarchie sociale une place plus élevée.

Si vous le voulez bien, nous allons, à l'aide de documents puisés précisément dans les archives notariales, voir quelle était la situation matérielle de quelques-uns d'entre eux.

Du possesseur de fief, j'ai peu à dire. Au XVIII^e siècle, que j'ai spécialement étudié, dans la campagne du Neubourg et sur les confins du Roumois, les seigneuries sont possédées par des membres du Parlement et des bourgeois des villes de commerce, surtout de Rouen, qui ont acquis, à la fois, les charges, les terres et la noblesse. J'aurais été heureux de retracer leur intérieur, mais ils n'habitaient que fort peu la campagne, et, dans les minutes du notariat de Tourville-la-Campagne, confiées à ma garde, je n'ai trouvé au cours du XVIII^e siècle qu'un inventaire, très sommaire d'ailleurs, concernant l'un d'eux. Leur vie, pour la plupart, devait être, lorsqu'ils étaient sur leurs terres, celle des agriculteurs aisés, car, s'ils possédaient une certaine fortune, il en était très peu dont la richesse pouvait être comparée à celle du marquis

du Bec-Thomas, Pierre-Marc-Antoine de Languedor, aussi célèbre dans la région que le marquis de Carabas de la légende, qui, lors de l'exil du Parlement, en 1774, donna dans son château des fêtes restées célèbres, rapportées par Floquet dans son *Histoire du Parlement de Normandie*.

L'argenterie du marquis, très fastueuse, évaluée alors à 500.000 livres, faisait encore, au milieu du XIX^e siècle, l'objet des conversations des paysans qui se plaisaient à rappeler qu'il possédait une soupière en argent suffisante pour quarante convives, et si lourde qu'il fallait deux valets pour la poser sur la table.

Plus heureux, en ce qui les concerne, je vais essayer de vous retracer l'intérieur de trois personnages occupant au village une certaine situation : le notaire, le conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles, et le curé.

Grâce aux inventaires, nous pouvons nous représenter leur habitation. Elle ressemble à celle de certains cultivateurs aisés ; construite en colombage sur assise de pierre, elle est couverte en tuiles fabriquées dans la région, au Thuit-Signol, au Bec-Thomas ou à Saint-Denis-du-Boscguérard, où existaient des briqueteries et des tuileries aujourd'hui disparues.

Cette maison, édifiée d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmonté d'un grenier, est généralement entourée d'une cour-masure plantée de pommiers et de poiriers avec une ceinture d'arbres à haut jet, ormes ou chênes, et close de murs de bauge couverts en chaume et couronnés au printemps d'iris en fleurs. Dans cette mesure se trouvent des bâtiments ruraux, généralement couverts en chaume : écurie, étable, grange, etc., car, souvent, ceux qui l'habitent et que leur profession ne saurait faire vivre, doivent demander à la culture de quelques

acres de terre un supplément à leurs émoluments ou honoraires et les moyens de faire figure honorable.

J'aurais voulu pouvoir vous indiquer ce qu'était au XVIII^e siècle la demeure de l'un de mes prédécesseurs à Tourville-la-Campagne, mais je n'ai trouvé aucun inventaire les concernant; seul, un inventaire du 30 juin 1702 m'a appris que M^e Pierre Bertin, titulaire de l'office à cette époque, logeait à l'Hostellerie de Madame Sainte Catherine, située dans la paroisse, sur le grand chemin de Rouen à Evreux, et qu'il y occupait deux chambres.

D'autre part, un inventaire dressé le 15 juillet 1718 par M^e Legendre, notaire à Venon, après le décès de M^e Guillaume Masse, qui fut notaire au Pont-de-l'Arche et au Bec-Thomas, de 1685 à 1718, nous fournit des renseignements sur l'installation de celui-ci et sur ce que nous appellerions aujourd'hui les signes extérieurs de sa fortune.

Signes extérieurs bien modestes d'ailleurs; le logis comprend six pièces sans la cave et le grenier.

L'inventaire nous donne la nomenclature du mobilier au milieu duquel vivait ce tabellion qui portait perruque (l'inventaire en mentionne deux) et dont la garde-robe était loin d'être somptueuse.

S'il avait vingt-quatre chemises et dix paires de chaussettes de toile (sorte de bas qui se mettait sous la chausse ou le bas de soie), de laine ou de drap, il ne possédait que deux habits complets de drap brun rouget, un manteau d'écarlate, deux paires de bas, deux paires de souliers et deux chapeaux; j'aime à croire cependant qu'il se conformait aux prescriptions de l'ordonnance rendue par François I^{er} en 1540, laquelle fait défense aux notaires « de porter barbe, pourpointz ne chaussez dechiquetez et autres habits dissolutz », il possédait,

en outre, une épée avec son ceinturon et une robe de drap noir habituelle aux praticiens, un vieux bonnet carré et un chaperon qui constituaient son costume officiel.

Inventaire en main, nous allons, si vous le voulez bien, faire le tour du propriétaire.

Voici tout d'abord la cuisine, vaste et spacieuse, avec sa cheminée à large manteau, garnie de crémaillère, chenets, pelles, pincettes, gril, poêle à frire et chapelle à rôtir ou cuisinière, et portant sur sa tablette deux flambeaux de cuivre et quatre d'étain.

Une armoire en chêne, à quatre huissets ou portes fermant à clef, renferme la batterie de cuisine et la vaisselle : un bassin à queue, deux douzaines de plats, quatre douzaines d'assiettes, un gobelet, une tasse, une cuillère à pot, deux salières, huit cuillers, des mesures contenant chopine, demion et demiard, le tout d'étain, neuf fourchettes, une « petite cuiller à petit enfant », deux tasses à deux oreilles, un petit gobelet pour « le petit-fils » du notaire, une écuelle, une salière, le tout d'argent aux armes du propriétaire, car M^e Guillaume Massé portait : « De gueules à 3 massacres de cerf d'or, 2 et 1. »

Au milieu de la pièce : une grande table, une table ronde, douze chaises à fond de paille, une grande chaise à bras et à dossier couverte de toile peinte, quatre petites chaises d'enfant.

Dans un angle : une couche ou bois de lit avec matelas de laine, traversin de coutil garni de plume, couverture blanche, ciel et rideaux de lit d'étoffe rouge.

Dans un autre angle, la couche destinée à la servante garnie de paille, lit de plume, traversin et couverture de laine jaune.

Près de là, la couche d'un enfant, avec paille, matelas, lit de plume et couverture de laine blanche; puis un berceau avec paille et matelas; enfin, un coffre de bois servant à mettre le linge des enfants.

Dans la laverie, près de la cuisine, se trouvent : une marmite, une chaudière et une bassinoire en cuivre, un réchaud, une cuiller et une écumoire aussi en cuivre, deux réchauds en fer, une fontaine et un petit bassin en étain.

A côté de la cuisine, une pièce bien sobrement meublée d'une table avec écritoire, plumes, papier marqué et parchemin, une *Coutume de Normandie*, et autour quatre chaises de jonc; c'est là que le notaire recevait ses clients et rédigeait et faisait signer les actes de son ministère.

Toujours guidé par l'inventaire, nous allons parcourir les chambres.

Celle au-dessus de la cuisine a ses murs garnis de tapisserie et renferme :

Une couche avec paille, vieille couverture et rideaux de serge verte;

Deux bahuts, ou coffres de cuir, fermant à clef, dans lesquels est placé le linge de la maison, soit : trente draps en toile, deux taies d'oreiller brodées, huit douzaines de serviettes dont trois en grosse toile, un doublier et deux nappes de toile de lin, vingt-quatre nappes en toile et double-œuvre, douze essuie-mains, trente-six chemises à usage de femme, le menu linge et les hardes des enfants.

Il y a encore dans cette chambre :

Six chaises garnies de vieilles tapisseries, une table reposant sur son carré, un petit coffre appartenant à la servante;

A la fenêtre, deux rideaux de toile;

A la cheminée, chenets, pelles, pincettes et deux broches à rôtir.

La chambre sur la rue, qui paraît être celle du maître de la maison, est mieux meublée. La couche est garnie de paille, matelas, lit de plume, traversins, couverture et courtepointe; elle a un ciel de lit d'étoffe brune garnie d'un galon jaune.

Au milieu de la chambre nous voyons une grande table carrée à liette ou tiroir, entourée de six chaises recouvertes de brocatelle, six autres chaises recouvertes d'étoffe rouge, un grand fauteuil en tapisserie brodée, trois tabourets de brocatelle, sans compter six chaises de jonc.

Aux murs, garnis de « tapisserie de droguet », sont pendus un miroir à cadre doré, le portrait du notaire, celui de sa femme, celui de son beau-frère, curé du lieu, et deux tableaux représentant l'un l'*Ecce Homo* et l'autre la *Magdeleine*; tous ces tableaux ont des cadres dorés.

Nous trouvons encore une armoire à quatre huissets et deux tiroirs dans laquelle sont les habits de damoiselle Dumontier, femme du notaire.

La cheminée, dont la tablette supporte une garniture « façon de porcelaine », est nantie de deux chenets à pomme de cuivre, deux autres petits chenets, une palette, des pincettes et un soufflet.

La troisième chambre, qui paraît servir de débarras, renferme deux petits bahuts couverts de cuir noir, un autre vieux bahut dans lequel un morceau de toile bise et blanche, un peu d'étoffe de coton à faire des camisoles et quatre petits rideaux de toile de coton.

On y trouve encore : vingt boisseaux d'avoine, quinze boisseaux de blé, quatre paquets de lin peigné, cinquante

pièces de fil bâtard, dix pièces de fil d'étope, six paquets d'étope de lin, un rouet et sa chignole.

Enfin, plusieurs bahuts contiennent les minutes du notariat.

La cave renferme cinq poinçons de cidre, un poinçon de poiré et trois muids et demi de vin.

Dans la cour, l'écurie abrite une cavale sous poil bai avec une selle et une bride. Cette cavale sert au tabellion pour se rendre chez ses clients lors de la signature de quelque contrat de mariage ou de quelque acte de vente; il en use aussi lorsque, « portant son escriptoire honnestement », ainsi que le prescrit une ordonnance de Louis XI, il lui faut aller dans les paroisses voisines publier, « issue et sortie de la grand'messe », les mutations de propriété qu'il a reçues lui-même ou qui lui ont été transmises par ses confrères ou bien rédiger les procès-verbaux des assemblées des habitants réunis en état de commun.

Enfin, notre inventaire porte que l'on donnait à la servante, car M^e Masse avait une servante, outre ses gages, s'élevant à 20 livres l'an, un lit de coutil et un traversin garnis de plume ainsi qu'une couverture de laine blanche, ou à son choix la somme de cinq livres.

J'ai dit que souvent le notaire était en même temps agriculteur, M^e Masse ne paraît pas s'être livré à la culture des terres, du moins je n'ai trouvé aucun inventaire ou état de ses levées ou récoltes en terre, mais il n'en était pas de même de M^e Le Paulmyer, notaire royal à Tourville-la-Campagne, qui, lors de son décès, arrivé en 1726, cultivait trente pièces de terre à Daubeuf-la-Campagne et vingt-neuf pièces de terre à Mandeville.

M^e Charles Le Camus, avocat, conseiller du Roi, com-

missaire aux saisies réelles en la vicomté de Pont-de-l'Arche, habitait La Harengère, paroisse qui comptait cent douze feux ; il mourut en 1706. Après son décès, M^e Bertin, notaire à Tourville-la-Campagne, dressa inventaire le 27 octobre 1706.

D'après cet inventaire :

La garde-robe du défunt comprend : douze chemises, deux camisoles de toile, douze coiffures de nuit, un habit complet de drap brun, une veste d'écarlate galonnée d'or, un vieil habit de drap marron retourné, une vieille culotte de panne rouge, un manteau de drap rouge, « une pélerine à mettre sur les épaules », trois paires de bas, une vieille paire de souliers, une vieille paire de mules, une paire de bottes, un chapeau, huit cravates en toile de mousseline, deux paires de manchettes, une perruque, sa robe d'avocat, un rabat blanc, un bonnet carré garni d'un galon d'argent, une épée à poignée d'argent et garde de cuivre.

Voyons maintenant l'ameublement en parcourant les différentes pièces de l'habitation.

La cuisine est meublée de : une table ronde, avec son équarrissage, recouverte d'un tapis de droguet, une grande table carrée à deux liettes ou tiroirs, six chaises foncées de paille, une chaise d'enfant, un grand fauteuil de paille avec ses coussins.

On voit dans la cheminée, ou placés sur sa tablette, les objets et ustensiles suivants : crémaillère, crochets, chenets, garde-cendre, pelle, pincettes, trois grils, un vieux petit soufflet, trois réchauds, une chapelle ou cuisinière avec trois broches à rôtir, une poêle à confitures, trois chandeliers de cuivre, deux chandeliers de fer, un petit chandelier d'airain.

Le long des murs, sont rangés : une maie à pétrir, une

servante à mettre le pain, une armoire à deux huissets, une paire d'armoires à l'antique à deux huissets, un petit coffre en bois de chêne, un lit clos garni de paille, matelas, lit de plume et couverture; pendus à la muraille : un verrier, un panier à salade en osier, deux pistolets d'arçon.

La pièce à côté de la cuisine, sorte d'office, renferme la vaisselle, on y trouve : quatre douzaines d'assiettes d'étain, dont deux douzaines gravées et une douzaine en étain fin, deux grandes assiettes d'étain gravées, quatre assiettes creuses d'étain, un petit plat rond, huit plats, deux grands plats d'étain gravés, deux tasses, une salière, un pot, un lot de chopines, huit cuillères, deux grandes cuillères, le tout d'étain, quatre cuillères à pot en cuivre, deux grandes et deux petites, un bassin à queue et une bassinoire en cuivre, sept chaudières d'airain, dont une longue à cuire poisson, deux mouchettes, l'une en cuivre, l'autre en fer, une fontaine d'étain, « deux plats à la Marly », etc.

Au rez-de-chaussée encore, dans une salle garnie de tapisserie droguet : une petite table carrée sur son équarrissage, avec son tapis de tapisserie droguet, neuf chaises à fond de paille et jonc, une glace moyenne enchâssée dans un cadre de noyer, une grande paire d'armoires, une couche garnie de paille, lit de plume, courtepointe, couverture de laine blanche, tour de lit en tapisserie.

A l'étage, au-dessus de la cuisine, une chambre haute tendue de tapisserie droguet, meublée de : une couche garnie de paille, lit de couil rempli de plume, matelas, couverture de laine blanche, courtepointe en toile peinte, tour de lit d'étoffe verte et écarlate, une petite glace, une chaise de paille, un ber à enfant ou berceau; on y trouve aussi trois tapisseries de droguet, quatre carreaux en tapisserie pour mettre sur des

chaises, de vieux rideaux de toile peinte, quinze livres de fil de lin.

Une autre chambre renferme une couche en chêne avec matelas, lit de plume, traversin, courtepointe en toile indienne. tour de lit vert galonné.

La servante couche dans une allée derrière la cuisine sur un lit garni de paille, matelas, oreiller et couverture de laine blanche.

Au cours de l'inventorié, il a été trouvé en divers endroits :

Douze draps de lin, quatre draps de toile d'étoupe, douze gros draps d'étoupe, douze nappes en grosse toile, trois doubles de damas, huit serviettes en damas, dix-huit serviettes en double-œuvre, cinq nappes en toile ronde de lin;

Dix cuillers, huit fourchettes, deux tasses ovales, une tasse dorée à deux anses, deux flambeaux, deux salières, une aiguière, une paire de mouchettes et une petite tabatière, le tout d'argent.

Sur des rayons :

Les registres des Aides et des Tailles; la *Coutume de Normandie*, de Basnage, en deux tomes, en veau; celle de Bérault, en un tome, en parchemin; un recueil des édits, déclarations et arrêts; un volume, le *Traité des Hypothèques*, de Basnage; le *Recueil abrégé des Matières bénéficiales à l'usage de l'Eglise gallicane* et quelques livres de dévotion réclamés par la veuve.

Dans une armoire :

Deux cent vingt-trois écus en louis d'or et menue monnaie, soit, sauf erreur de calcul, 802 l. 16 s.;

Deux cent quarante-deux livres en diverses monnaies;

Cent neuf livres six sols;

Et treize obligations s'élevant ensemble à 861 livres.

Si nous parcourons les communs, nous trouvons :

Dans l'écurie : trois chevaux de divers poils, leurs harnais, une selle avec ses « appartenances », fontes et pistolets, deux brides, un vieux coffre à clef pour l'avoine.

Dans l'étable : quatre vaches et deux génisses.

Dans la cave : deux grosses futailles, l'une pleine de poiré, l'autre de petit cidre, cinq pipes, deux muids, un entonnoir, outils divers, une tinette servant de saloir ou lardier.

Dans le fournil : maie ou auge à pétrir et ustensiles « à faire pain ».

Dans la grange : deux mille gerbes de blé et un lot d'avoine.

Sous une loge : un grand char, un banneau, une charrette garnie, un fardelier, une charrue et trois herses.

Dans la cour : deux truies et quinze porcs grands et petits.

D'après son traité de mariage avec Anne Groucy restée sa veuve, celle-ci avait 2.000 livres de dot, sur lesquelles il restait dû 400 livres.

L'hérédité de l'office était estimée 454 livres.

J'ajoute que la servante recevait annuellement 15 livres en argent, trois aunes de toile de filasse, elle était de plus entretenue de sabots; le valet recevait 30 livres en argent et deux paires de sabots.

Transportons-nous maintenant par la pensée au presbytère de Mandeville, paroisse de trois cent cinquante âmes, qu'habitait M^e Jean Le Boullanger, curé du lieu, après l'avoir été de Daubeuf-la-Campagne.

A l'inverse de certains curés à portion congrue, assez

souvent aussi pauvres que beaucoup de leurs paroissiens, M^e Le Boullenger possédait une réelle aisance, ainsi qu'en fait foi l'inventaire dressé après son décès, le 11 janvier 1731, par M^e Legendre, notaire à Daubeuf-la-Campagne et Venon.

Cet inventaire est assez long, mais il donne de tels renseignements sur le mobilier que je crois devoir le reproduire presque textuellement.

Ainsi que nous l'avons fait pour le notaire et le commissaire aux saisies, voyons d'abord la garde-robe; elle est particulièrement bien montée et comprend :

Trente et une chemises, tant bonnes que méchantes, quatre bonnets de coton tricotés, un casaquin brun de laine, cinq paires de manchettes, une paire de petites manchettes, quatre paires de vieilles manchettes, trois mouchoirs de toile blanche, quatre cravates de toile de Laval, cinq coiffures de nuit, une paire de bas, quatre paires de chaussettes de toile, trois paires de chaussons tricotés, trois paires de chaussons de toile, six paires de gants de coton, une paire de gants de soie, quatre autres paires de gants, une vieille robe de chambre d'indienne, trois fichus de coton, trois camisoles de basin, trois camisoles de coton, une paire de guêtres noires de laine tricotée, un manteau d'étamine de voile, une veste de drap, deux soutanelles, dont une d'étamine, un camail, une soutane d'étamine, une soutane de drap, une veste de drap noir, une veste d'étamine, un habit et une veste de grosse serge noire, trois paires de culottes de peluche, une paire de culottes de serge, un manteau de gros drap bleu, une paire de bottes fortes, une paire de bottines, trois calottes, un manchon en peau de chien, deux rochets sans manche, un surplis de toile fine, un surplis de toile bourgeoise, un amict, une aube garnie de dentelle,

une vieille aube, un bonnet carré, un bonnet de laine rouge avec un bord d'or.

M^e Le Boullenger possédait, en outre : une montre à boîte de tombac, un étui d'argent à ses armes : « D'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles rangées du même et en pointe de 3 roses d'argent », un cachet de métal, une paire de boucles de jarretières d'argent, une paire de boutons d'agate montés sur argent, une bague d'or « à tête violette », une bague d'argent, un cure-oreille d'argent, un petit cadran sur ivoire, trois paires de petits boutons de tombac, une tabatière d'ivoire.

L'argenterie comprend :

Deux tasses, une écuelle, neuf fourchettes et sept cuillers en argent, le tout pesant cinq marcs et demi et une once, deux flambeaux, deux salières, une poivrière et un sucrier aussi en argent pesant ensemble six marcs et demi, deux salières d'argent pesant un marc, une aiguière d'étain, deux flambeaux et un petit éteignoir d'étain, des mouchettes et un porte-mouchettes argentés.

Nous pouvons noter comme linge : dix-sept draps de toile de lin de lé et demi, douze draps d'étope, un doublier en double-œuvre, trois doubliers de toile commune, soixante-quatre serviettes, dix nappes, onze essuie-mains de toile commune, une serviette de toile ronde, cinq taies d'oreiller, seize aunes de toile d'étope et vingt aunes de toile à serviettes.

Parcourant successivement les différentes pièces de l'habitation, nous trouvons :

Dans la cuisine :

A la cheminée : l'inévitable crémaillère, deux petits chenets, deux autres plus grands avec supports servant à tenir

la broche à rôtir, une roue de bois à tourner la broche avec sa chaîne, deux grandes broches à rôtir, une petite broche à alouettes, une lèche-frite, pelle, pincettes, grils, poêle à frire, marmite, poèlons, « castroles », écumoirs, etc. ; à côté ou sur la tablette : tourtière et son couvercle, deux chandeliers de fer, un chandelier à manche de bois, mouchettes de fer et porte-mouchettes, quatre grandes chaudières de cuivre et deux petites.

Sur un palier ou dressoir : trois grands plats, trois moyens, huit petits, un plat « fonçu », trois douzaines d'assiettes, quatre cuillers, deux flambeaux, un pot à eau, une cuiller à pot, une fontaine, une écuelle et son couvercle, deux chopinettes et deux autres plats, le tout d'étain ;

Six plats moyens, trois grands, onze assiettes, onze tasses et soucoupes, deux saladiers et deux pots en faïence, un vase de cristal, deux petites bouteilles de verre avec couvercles d'étain, un trébuchet et ses poids.

Les meubles consistent dans : dix chaises à fond de paille, une petite table en ovale de bois de sap et son pied de bois de chêne, une grande table en noyer sur quatre pieds, une autre table moyenne de bois de sap sur tréteaux de chêne, trois bancelles en bois de chêne, une armoire « façon de buffet » en sap avec deux serrures, dans laquelle : six couteaux de table à manche d'os, un hansasard à couper viande, deux petites corbeilles d'osier, puis une poire à poudre, deux sacs à plomb et un fouet de chasse.

La chambre au-dessus de la cuisine est tendue de tapisserie de point de Hongrie, on y voit :

Une couche en bois de chêne, avec matelas, traversin, couverture de laine blanche, courtepointe d'indienne, ciel et tour de lit de serge verte garni de rubans et chenille d'or ;

Six tabourets garnis de crin recouverts en serge verte avec rubans or;

Une petite table de bois de chêne à deux tiroirs;

Une table de bois de poirier montée sur quatre pieds avec son tapis de point de Hongrie;

Un vieux fauteuil recouvert de point de Hongrie;

Une armoire à deux corps, quatre battants, deux tiroirs et quatre serrures;

Aux murs : quatre tableaux à cadre doré représentant des fleurs et des fruits, deux cadres moyens et six petits, un bénitier de faïence;

A la fenêtre : deux rideaux de toile blanche;

A la cheminée : pelle à feu, pincettes, deux chenets de fer poli, deux autres plus grands garnis de cuivre;

Dans un coin : un petit balai de roseau et un meuble rare à cette époque, puisque le Roi lui-même devait l'emporter dans ses bagages : une chaise de commodité avec son bassin d'étain.

La chambre au-dessus du cellier est tendue de point de Hongrie « de quatre pièces ».

La couche en bois de chêne est garnie de paille, lit de plumes, matelas recouvert d'un côté de futaine et de l'autre de toile rayée, traversin, couverture de laine blanche, courtepointe de « toile peinte »; elle a une housse de damas de Caux ornée de rubans bleus; le fond et la tête du lit sont en toile grise avec chenille et rubans bleus.

A la fenêtre : deux rideaux d'indienne.

Dans la chambre :

Deux chaises et un vieux fauteuil recouverts de serge rouge, une chaise ancienne, disons vieille, recouverte de tapisserie,

quatre tabourets recouverts de « moncadé » (?) avec leurs pieds de bois de chêne, deux grands guéridons de bois peint, une table incrustée à quatre pieds avec un tiroir, un petit coffre à toilette avec serrure et crochet, une tête à perruque;

Aux murs :

Un miroir avec son cadre et son chapiteau doré, trois grands tableaux et deux moyens représentant des pots de fleurs, avec cadres dorés, sept autres petits et moyens tableaux dans des cadres dorés, sept petits cadres en bois peint, un bénitier de faïence.

La chambre au-dessus de l'écurie paraît être celle de M^e Le Boullenger; nous y trouvons :

Une couche en bois de chêne à quatre piliers, avec pailasse, matelas et sommier de crin, recouvert de toile, matelas de laine recouvert de toile blanche et rayée, traversin de couil rempli de plume, couverture de laine blanche, courtepointe de toile peinte, housse de brocatelle;

Deux chaises et un vieux fauteuil recouverts de serge rouge;

Une table en bois de poirier sur quatre pieds tournés et un tapis de point de Hongrie;

Un grand bahut recouvert de cuir rouge garni de clous de cuivre;

Un prie-Dieu fermant à clef, dans lequel douze catéchismes d'Evreux; sur ce prie-Dieu, un petit crucifix de cuivre;

Aux murs, recouverts de tapisserie de point de Hongrie : un miroir dans son petit cadre de bois, un tableau représentant des fleurs dans un cadre doré, trois petits cadres de bois peint, huit petites images, un bénitier de faïence, une « petite croix de bois portant la passion »;

Sur des rayons : soixante et un volumes in-12, quatre volumes in-8°, deux petits volumes, quatre volumes in-4°, tous reliés en veau, huit volumes in-8° reliés en parchemin, un tome in-4° du *Bréviaire d'Orléans* (Eté), deux tomes in-4° du *Bréviaire d'Evreux* (Hiver et Eté), *la Vie du Sauveur*, en quatre volumes in-12, un petit *Port-Royal*, un *Official* in-4°.

A côté de cette chambre, un cabinet renferme : une petite couche en chêne, une bourse de cuir servant de valise, un petit sac en tapisserie doublé de toile, deux petits cadres dorés, de nombreux outils de serrurier et autres, un plat à barbe en faïence, un étui contenant trois rasoirs, un très petit miroir dans un cadre doré, un chandelier de bois avec un verre ;

Une table de bois soutenue contre la muraille avec un pied ;

Une grande écritoire fermant à clef contenant : dans un sac : 258 livres 12 sols en écus de 6 livres et pièces de 2 sols ; dans d'autres sacs : 118 livres en or et monnaies diverses, 8 livres 10 sols en sous, 8 livres 16 sols en monnaie, dix petites médailles d'argent, dix petites médailles de cuivre ; dans une bourse : 732 livres en argent ; dans un sac : 898 livres 18 sols ;

Sur cette écritoire : une lampe de cuivre et une lampe de fer.

Au bout de l'escalier, dans le cabinet où couche la servante, il y a :

Une couche à quatre piliers avec paille, lit de plumes, traversin, couverture de laine blanche, rideaux de serge rouge ;

Un rouet à filer le lin, une demi-barrique défoncée pleine de lin, un panier d'osier, un chandelier à broche de fer.

Si nous montons au grenier, nous trouverons un vieux boisseau, deux pots à fleurs en faïence, trois cloches de verre, quatre-vingts bouteilles de verre, trois boisseaux d'orge, mesure d'Elbeuf.

De retour au rez-de-chaussée, visitons les celliers, ils renferment douze pipes dont six pleines de boisson et une pleine de poiré, divers tonneaux, un entonnoir, un établi de menuisier et ses accessoires, etc...

A côté du cellier, l'écurie avec un cheval alezan « à tête de mulet », une paire de bas à cheval, un panneau de toile avec sa sangle, une selle à cheval avec ses courroies et étriers, divers harnais, outils et ustensiles de pansage.

Touchant à l'écurie, la chambre du domestique François Duval, avec une couche garnie de paille, petit lit de plumes, traversin rempli de paille d'avoine, couverture de ballot et vieille courtepointe, un baudet ou lit de sangle pliant, un lot de crin, une cloche de fer, une lanterne de bois garnie de corne.

Dans un autre bâtiment, nous voyons un cuvier, une échelle et cent cinquante bottes de vesce pour la nourriture du cheval; dans le fournil une grande maie à pétrir, une autre maie, une pelle en bois à enfourner, un croc en bois servant au four, une grosse table, deux chenets en fer.

Dans la cour : brouette, charrette, fardelier et divers outils.

Dans un autre grenier : huit boisseaux d'avoine.

Dans la grange : mille deux cents gerbes de blé, un sas et un moulin à vanner.

L'estimation du tout s'élevait, y compris l'argent monnayé, à la somme de 3.850 livres; il était dû, par divers débiteurs, 2.800 livres et le défunt possédait quelques immeubles.

Je vous disais, il y a un instant, que je n'avais trouvé dans

mes minutes qu'un inventaire concernant un gentilhomme, et que cet inventaire était très sommaire; il fut dressé à Mandeville par le notaire de Tourville-la-Campagne, le 10 mai 1730, après le décès du sieur Bigot, écuyer, sieur de Crescy. Cet inventaire ne nous révèle rien de bien particulier, il comprend un mobilier moins important que celui de M^e Le Boulenger et quelques instruments agricoles et je n'y vois à y signaler que les objets suivants :

Dix plats, vingt-quatre assiettes, cinq gobelets, une aiguière et quatre flambeaux d'étain fin; une aiguière, un saladier, deux cruches, une écuelle, trois assiettes à confiture et une salière de faïence; trois carafes de verre, un verrier d'osier dans lequel six verres et trois gobelets de cristal, six cuillers, six fourchettes et une tasse d'argent, deux flambeaux et une paire de mouchettes de cuivre argenté;

Deux fusils, deux pistolets avec leurs étuis en cuir, un fourreau d'étoffe verte;

Deux selles, l'une couverte de sa housse d'écarlate, avec fontes de pistolets et fourreau, le tout d'écarlate bordé d'argent, l'autre en cuir blanc avec housse d'étoffe jaune, deux brides à haut mors.

Et à l'usage de la dame : une robe de satin à fleurs, deux jupes à franges d'argent, une jupe de damas et satin à fleurs à bord d'argent.

Je m'excuse, Messieurs, de cette longue et fastidieuse énumération, mais elle m'a semblé nécessaire pour vous retracer ce qu'était l'installation de nos divers personnages. Il me resterait, si le temps ne m'était limité, à rechercher comment ils vivaient dans ces demeures, au milieu de tous ces meubles. Sur ce point les données sont un peu vagues, il y a bien les

récits des contemporains, mais ils sont loin d'être précis, seuls les livres de raison pourraient nous fournir des renseignements précis, mais ils sont fort rares et la plupart ont disparu. A leur défaut, nous pouvons, je le pense, conclure que l'existence du notaire, du commissaire aux saisies, du curé et du gentilhomme campagnard ressemblait étrangement à celle des laboureurs qui les entouraient; ils avaient comme eux, sauf pendant les années de disette, une nourriture saine et substantielle; ils étaient intimement mêlés aux événements qui se déroulaient au village; ils prenaient part aux fêtes patronales et aux fêtes de famille, mariages et baptêmes; ils partageaient les joies des paysans et compatissaient à leurs douleurs.

Je ne sais, Messieurs, si vous partagez les sentiments que j'éprouve à vivre par la pensée ces jours que vécurent ceux qui nous ont précédé sur le sol normand, mais, en terminant, permettez-moi de conclure, comme je concluais, dans l'Avant-Propos de la première édition de *Paysans normands au XVIII^e Siècle* : Si cette évocation d'un passé déjà lointain a pu vous intéresser, ce sera pour moi la meilleure et la plus douce des récompenses.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. CHARLES LEROY

Par M. MAURICE ALLINNE

« L'ACADÉMIADE » DE CHARLES RICHARD

En me désignant pour répondre au discours de réception de notre nouveau collègue, vous m'avez fait, Monsieur le Président, un honneur qui me touche profondément; je vous suis donc tout à fait reconnaissant de cette aimable attention, mais c'est une lourde tâche. M. Charles Leroy ne nous a-t-il pas en effet retenu sous le charme de sa parole, en nous retraçant, avec sa précision coutumière et inestimable, la vie de nos ancêtres au XVIII^e siècle. C'était, notre collègue nous l'a montré, une époque heureuse; ce fut celle dont Talleyrand vantait la douceur de vivre. M. Leroy possède la faculté charmante de rendre l'histoire locale tout à fait vivante; elle devient aussi par son travail de synthèse, hardie et claire, un véritable chapitre de l'histoire générale.

Originaire du Perche, puisque, mon cher collègue, vous êtes né au bourg de Nocé, vous faites de brillantes études au collège d'Argentan. Licencié en droit à vingt ans, vous êtes inscrit au Barreau de Rouen, et vous devenez le secrétaire de Julien Goujon, cet avocat incomparable, éminemment spirituel, et dont beaucoup d'entre vous se rappellent encore la physionomie si expressive, si sympathique. Vous ne deviez cependant pas adopter cette profession qui s'ouvrait devant

vous pleine de promesses; vous vous tourniez vers le notariat et vous alliez exercer la charge de notaire pendant vingt ans, dans l'Eure, en la résidence de Tourville-la-Campagne. Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Louviers, et cela à plusieurs reprises, vos collègues, qui avaient apprécié toutes vos qualités, vous décernèrent l'honorariat quand vint pour vous l'heure de la retraite.

Les études de notaires possèdent, on le sait, dans leurs archives, les renseignements les plus précieux que l'on puisse imaginer, parce qu'ils sont tous d'une exactitude irréprochable. Vous vîtes de suite le parti que vous pouviez tirer d'une telle mine; vous vouliez étudier la vie de nos pères; vous ne tardiez pas à rassembler les documents les plus curieux et les plus significatifs; bientôt vous alliez publier les études les plus attachantes.

Je n'ai point à faire ici l'éloge de vos nombreux travaux; tous nous font goûter le charme de l'ancienne France; ce sont des œuvres de maître, établies sur les sources les plus sûres, et animées de l'esprit critique le mieux averti. Que nous sommes loin de l'historien de Risqueville-sur-Scie, si agréablement présenté par Fraigneau. Non seulement vous avez défini le caractère et le rôle de l'historien local, le véritable, celui-là; mais vous-même, vous avez prêché d'exemple; en groupant dans vos travaux tous les éléments qui concernent la vie régionale, vous avez préparé l'histoire générale, celle de la grande patrie.

L'historien local fréquente assidûment bibliothèques et archives publiques; est-il donc ce lecteur que vous avez appelé rat de bibliothèque; cet être bizarre, ce fantoche ridicule dont Fraigneau nous a tracé le portrait quelque peu grotesque? A la bibliothèque, l'historien local ne lit pas n'im-

porte quel ouvrage comme le ferait le rat de Fraigneau; il n'est pas venu dans cet établissement par désœuvrement; il ne s'y laisse pas non plus aller à une douce somnolence; il s'est, lui, donné une tâche précise et bien déterminée, il est venu pour travailler. Il compulse les documents, les analyse; assis, il revit tout entier dans les temps passés.

Toutefois, ne soyons pas trop sévère pour Fraigneau; le tableau vraiment succulent qu'il nous a laissé de la Bibliothèque dans son *Rouen bizarre* n'est pas aussi fantaisiste qu'on pourrait le croire de prime abord, on peut même dire que notre auteur dépeint d'une manière admirable l'établissement municipal, tel que nous-mêmes nous l'avons connu au temps de notre jeunesse. J'ai gardé bien vif le souvenir de la Bibliothèque, que je commençais à fréquenter, et je revois toujours les physionomies aimables de ceux qui vivaient alors autour des livres, bibliothécaires, garçons de salle, lecteurs. C'était tout d'abord le père Noël, le vénérable père Labêche, à la tête léonine auréolée de cheveux blancs, puis les bibliothécaires adjoints, Narcisse Beaurain, calme, affable et bienveillant; Aubé, tout vibrant, et dont la voix de fausset éclatait stridente au bout de la salle; Pinchon, toujours en mouvement, derrière les tables. J'ai connu aussi des types très curieux de lecteurs, ainsi ce vieillard qui, un jour, n'avait pas fui devant un feu de cheminée, et qui, resté seul dans la salle publique, continuait sa lecture au milieu d'un nuage de fumée; il arrivait régulièrement chaque jour à deux heures précises, demandait à haute voix la *Revue des Deux Mondes*, puis se cassait en deux sur une chaise, prenait ses lunettes, ouvrait le volume, et... s'endormait.

Il me serait facile de vous rapporter encore d'autres souvenirs personnels de la bonne Bibliothèque de Rouen, mais

cela n'intéresserait guère que les survivants de cette époque heureuse, hélas, bien vite disparue.

Mais puisque, mon cher collègue, vous nous avez conviés à faire une visite si plaisante en ce temple de la lecture, je vais à mon tour vous mener dans un autre lieu, également bien fréquenté, vous n'en doutez pas, et d'ailleurs tout à fait docte et rempli de sagesse : l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Vous nous avez fait connaître la Bibliothèque telle qu'elle était il y a quarante ans; je remonterai plus haut dans le passé, nous assisterons à une séance de l'Académie, tenue il y aura bientôt cent ans. Un historien rouennais, poète à ses heures, Charles Richard, l'archiviste de la ville, sera notre guide; guide parfois bienveillant, généralement précis, toujours perspicace et plein d'esprit; il se présentera avec son poème héroï-comique bien connu des lettrés rouennais : *l'Académiade*.

Nous sommes en 1837, l'Académie tient alors ses séances à l'Hôtel de Ville; c'est dans une salle voisine du Musée de Peinture et de la Bibliothèque; le poète peut donc dire malicieusement que l'on ne peut entrer à l'Académie qu'en laissant de côté la Science et les Arts. C'est un joli début! Montons le grand escalier de l'Hôtel de Ville, le premier être vivant que nous rencontrons sera Potel, le garçon de salle si actif de la Bibliothèque, pardon, le *Bibliophore*; il est également l'appariteur de l'Académie.

C'était un vendredi : le factotum Potel
Parait, avec amour, et le temple et l'autel.
Potel sait respirer la brume académique,
Sans subir de ce corps la torpeur endémique;
Il devient tour à tour et concierge et facteur;
Messager le matin, le soir appariteur;

Rien ne saurait lasser sa verte intelligence ;
 Cependant, esquivant une injuste exigence,
 Qu'il pourrait au repos consacrer de momens
 S'il mesurait son zèle à ses émolumens !

Ses fonctions multiples n'étaient pas, paraît-il, bien rémunérées. Entrons. Grâce à Richard, nous allons nous trouver vite à l'aise dans le milieu où siégeaient nos illustres devanciers. Le ton poétique n'exclut pas la précision, voyez donc !

Le sanctuaire est prêt, il n'offre rien d'austère,
 De vieux rideaux d'azur en voilent le mystère.

Nous possédons encore des rideaux tout pareils et tout aussi respectables. Passons au luminaire : huit quinquets et six flambeaux illuminent la pièce, quel éclat !

Voyons maintenant le décor de la salle :

Pour orner le palais où siège leur grandeur,
 Ils surent (les académiciens), alliant la grâce à la splendeur,
 Aux merveilles de l'art marier les merveilles
 Que le monde savant doit à leurs doctes veilles.
 C'est un mélange heureux de ces règnes divers
 Dont la triple alliance asservit l'univers.
 Sous les rameaux géans d'une pomme de terre,
 On voit boudier Jean-Jacques et ricaner Voltaire :
 L'énorme tubercule a, malgré la saison,
 Au sommet des lambris lancé sa frondaison.

Il y a tout de même une certaine exagération dans les dimensions de la plante ; il faut en convenir ; mais la pomme de terre tenait une telle place dans les communications des savants académiciens ! Il fallait donc que ses proportions fussent en rapport avec l'intérêt manifeste qu'elle présentait !

Une jeune carotte, en sa féconde tige,
 D'un hymen monstrueux révélant le prodige,
 Ombrage en même temps, d'un genêt immortel,
 Le front de Liancourt et le front de Mustel.

C'est encore là le souvenir d'une communication scientifique; il s'agissait de la greffe tout à fait extraordinaire du genêt sur la carotte. Malheureusement cette greffe était le fait d'un marchand de légumes qui avait voulu avantager sa marchandise exposée sur le marché.

C'est une plaisanterie de Richard et rien de plus.

Sur un socle chino-gréco-franko-gothique
Brille une cruche anglo-saxo-gallo-celtique.

Je ne me représente pas bien l'aspect de ces deux objets, mais passons.

Du vase aux larges flancs, symbole précieux,
Le Beta vulgaris s'élançe vers les cieux.
Rien n'égale en grosseur cette chénopodée;
Sa racine surgit d'une double coudée;
Sa feuille, épanouie à quinze pieds du sol,
S'étend, sur les élus, comme un vert parasol.
Ce végétal pulpeux, espoir de la patrie,
Obtient dans leur pagode un culte de latrie;
Non contents de le voir, docile et bienfaisant,
Se dissoudre dans l'eau qu'ils boivent en lisant,
Réjouir le bétail qui rumine à l'étable,
Et dans un saladier, paraître sur leur table,
Ils en tirent encore un tabac tout nouveau,
Dont la vertu puissante engourdit le cerveau,
Et ce n'est pas assez : leur science suprême
Vient d'en faire un café qui se sucre lui-même!
Enfin, la betterave, en cet heureux séjour,
Est un objet sacré de respect et d'amour;
Et pour ce corps savant, trésor de sapience,
Le Beta vulgaris est l'arbre de la science.

La betterave dans une cafetière! Elle fut comme la pomme de terre, l'objet de communications innombrables et interminables; de là les dimensions admirables de la betterave *académique!*

Là, Corneille maudit le pinceau décevant
 Qui ranime ses traits pour l'enterrer vivant ;
 Et voit à ses côtés, s'ennuyer en peinture,
 Boïeldieu, dont le cœur attend la sépulture.

Ces tableaux ornent toujours la salle de nos séances ; nous
 pouvons les admirer, chaque vendredi de l'année.

Chaque confrère illustre, au tombeau descendu,
 Dans un vieux cadre noir rayonne suspendu ;
 Plus d'une ambition les admire, et confie
 L'avenir de sa gloire à la lithographie.

Hélas ! il faut bien l'avouer, nous n'avons pas continué
 cette iconographie vénérable, c'est bien là une déplorable né-
 gligence !

Mais, parmi tant d'objets que l'on ne peut compter,
 Il en est un surtout qui doit vous arrêter :
 C'est ce crapaud charmant, amphibie aux mœurs douces,
 Qui dort sur ce trépied, dans un bon lit de mousses.
 D'un âge tendre encor, le crapaud que voici,
 Deux ans bientôt passés, habitait Beaugency.
 Une jeune Ursuline, à l'âme tendre et neuve,
 Sans connaître l'amour, brûlait comme une veuve ;
 Le ciel, qu'à son secours souvent elle appela,
 Fit sortir, d'un vieux mur, le crapaud que voilà.
 Elle le voit et l'aime ; et, partageant sa flamme,
 Le reptile, à son tour, fut tenté par la femme !
 D'abord, rien ne troubla ce couple intéressant ;
 La nonnette effleurait, d'un baiser innocent,
 Son ami qui flattait, de sa patte câline,
 La joue et le cou blanc de la vierge ursuline.
 Un jour, soit ignorance, ou soit mauvais dessein,
 La patte s'égara du cou blanc jusqu'au sein !
 Le crime était flagrant ; le chapitre prépare
 Le pal et le bûcher pour punir l'ovipare.
 On allait empaler le crapaud libertin,
 Lorsqu'un correspondant, touché de son destin,

Sollicite sa grâce ; il l'obtient, il amène
 A notre corps savant, ce vivant phénomène ;
 Et tous les résidans, émus à ses récits,
 Ouvrirent au crapaud leur bras et leur *Précis* !

Richard présentait cette curieuse histoire comme ayant été l'objet d'une communication faite à l'Académie par le savant docteur le Chevalier-Chaponnier, *membre correspondant*, et il ajoutait en note qu'elle avait reçu les honneurs de l'impression. Le bon docteur aurait raconté que le crapaud se jouait sur les bras et sur le cou de la jeune ursuline comme un oiseau apprivoisé. Il aurait ajouté gravement que le crapaud fut tué, malgré ses qualités morales, et la religieuse blâmée sur le choix de ses amis. Enfin, il était regrettable que l'animal ne fût pas tombé dans des mains plus aptes à cultiver les heureuses dispositions de son naturel.

Ayant ainsi décrit jusque dans ses menus détails la Salle de l'Académie, l'auteur de l'*Académiade* nous présente maintenant ses vénérables membres :

Ils entrent gravement, se placent d'un air grave,
 Et, dans tout leur maintien, la gravité se grave.
 Un fauteuil d'acajou, qui n'a plus de pendant,
 Entre ses bras vernis, reçoit le Président.
 Les cinq grands officiers, de cinq chaises antiques,
 Affaissent, sous leur poids, les coussins élastiques.
 Mais les simples élus portent leurs vœux moins haut :
 Un peu de paille fraîche est tout ce qu'il leur faut ;
 Et chacun, s'emparant d'une chaise assortie,
 Sur un siège modeste, assied sa modestie.

La séance est ouverte. On fait l'appel, alors le poète décrit les travaux de la docte Société. Il présente le *Précis* de l'Académie, dont les volumes figurent sur le bureau ; puis c'est la séance solennelle annuelle où les académiciens,

.....armés de discours contondans

assomment sans pitié les flâneurs imprudents, accourus avec une candeur ingénue dans ce guet-apens solennel. Il se moque enfin du jeton de présence accordé aux membres résidants, jeton uniquement créé, dit-il, pour flatter leur avarice et les attirer aux séances.

Ajax, c'est-à-dire le fougueux M. des Alleurs, prend la parole et fait l'histoire de l'Académie. Il exalte ses travaux :

Puisqu'on feint d'ignorer ce que vous avez fait
 Pour hâter du progrès l'immobile bienfait,
 Je vais vous rappeler ces efforts de génie
 Que l'on veut méconnaître et que l'on calomnie.
 Dans chaque végétal, par vos mains cultivé,
 Vos esprits inventifs que n'ont-ils pas trouvé?
 La drèche, le tabac, le papier, la fécule,
 Le sucre, le café, tout, jusqu'au ridicule.
 D'un chimiste fameux, vous apprîtes aussi
 A changer en fleurette un fromage durci ;
 Le silex, de la chaux vous fournit l'origine ;
 Vous faites, du caillou, jaillir l'oléagine ;
 Grâce à vos soins actifs, tout le monde connaît
 Quel jour est né Corneille, où naquit Jouvenet.
 Ici la poésie a des couronnes prêtes,
 Et la fable, chez vous, fait discourir les bêtes.
 Vous avez, désireux d'avancer et d'y voir,
 Observé l'écrevisse et chanté l'éteignoir.
 Distillant vos travaux par le bec de sa plume
 L'un de vous d'un atôme a fixé le volume.

Il plaisante maintenant l'archéologie et les archéologues :

Dirai-je ces héros que leur zèle entraîna
 Dans les terriers profonds de Juliabona?
 Ces chercheurs ardents, que le progrès couronne,
 Retrempent notre siècle aux bains de Lillebonne ;
 Et, des chemins détruits relevant les jalons,
 Aux champs de l'avenir courent à reculons.

Une critique maintenant sur le Musée des Antiquités, nouvellement créé :

Quand la société, qui se calme et s'assure,
Veut faire un palais neuf de sa vieille mesure,
Ils viennent lui offrir la pierre d'un dolmen,
Une brique gauloise et du ciment romain,
D'un marbre cryptogame ayant fait la conquête,
En trouvant la statue, ils ont perdu la tête ;
Et, pour l'Académie et ses heureux élus,
Leur perspicacité réserve un tumulus !

La statue dont il est ici question avait été découverte à Lillebonne en 1828 ; la tête manquait, mais on eut la bonne fortune d'en trouver une autre quelques années plus tard ; elle s'adaptait fort bien à la statue décapitée, elle la compléta ; ce fut l'objet de longues discussions à l'Académie.

Richard passe maintenant aux communications faites par plusieurs savants sur les anomalies monstrueuses de la nature, sujets sur lesquels il peut exercer à plaisir sa verve mordante et satirique :

Aux fêtes du grand saint qu'octobre nous ramène,
Quand, sur les boulevards la foule se promène
Parmi les albinos, les nains et les géans,
Que la toile exagère aux campagnards béans ;
Dans tous ces muséum alignés sous les ormes,
A-t-on jamais montré des animaux difformes,
Des monstres contrefaits, hideux et bicornus,
Comparables à ceux qui vous sont parvenus ?
On se souvient encor de ce coq en bas âge,
Qui, de quatre ailerons étalant le plumage,
Et sur ses quatre ergots se dressant en vainqueur,
Dans son jeune abdomen sentait battre son cœur.
On n'a pas oublié l'anomalie couvée
Qui sous vos ailes d'aigle en naissant fut couvée,
Œufs jumeaux qu'une poule a pondus à la fois,
Unis par un cordon comme les Siamois.

Mais, de ces raretés, la plus pyramidale,
C'est votre joli chat, amorphe et bicéphale :
Des chiens du bon Dandin imitant les douleurs,
Il vint, sur vos genoux, verser ses premiers pleurs,
Tandis que sa voix double, émouvant l'auditoire,
Miaulait, sur deux tons, une hymne à votre gloire !

Le jeune volatile que Richard décrit si plaisamment fut présenté à l'Académie par M. Vingtrinier, chirurgien en chef des prisons ; il avait quatre pattes, quatre ailes et deux anus ; le cœur était simple et se trouvait dans l'abdomen.

Les deux œufs jumeaux hardés, c'est-à-dire sans écaille, réunis ensemble par une membrane, l'un blanc, l'autre d'une couleur jaune cuivrée, firent l'objet d'une notice publiée en 1828 par M. Dubus, chimiste et pharmacien. Le savant rapporte gravement l'opinion autorisée des ménagères. Selon ces dernières, la poule qui avait pondu ces œufs, infidèle aux vrais coqs, avait dû forniquer avec un canard ou « un oie » ; c'était très grave, vous le voyez. Enfin, le petit chat à deux têtes, dont l'image dolente figure dans le *Précis*, disséqué avec soin par M. des Alleurs, il avait été présenté à l'Académie en 1825. Il ne miaula jamais, car il était mort-né. Ajoutons que dans cette notice, M. des Alleurs décrit ce sympathique monstre d'une manière tout à fait scientifique, ce qui n'a pas empêché Richard d'y trouver le sujet d'une plaisanterie facile. Sa malice apparaît clairement.

Il lui paraît donc amusant de railler les travaux de l'Académie en les présentant comme de doux passe-temps que l'on pouvait faire goûter aussi aux Sociétés correspondantes. Mais leurs auteurs sont toujours sûrs d'être très applaudis, et quand l'impétueux Ajax a brillamment achevé le panégyrique de l'Académie :

D'unanimes bravos partent en ce moment,
 Un seul n'a pas pris part à ce ravissement,
 Et savoure, bercé d'illusions amies,
 L'oubli complet des maux et des Académies.
 Ce dormeur, qu'aucun bruit ne venait révéler,
 Apprit à l'audience à dormir sans ronfler ;
 Sa chevelure ailée, encadrant son visage,
 Dérobe ses yeux clos, sous un épais ombrage ;
 Dans sa position, combinée avec art,
 Il défie, à la fois, l'ouïe et le regard.

Richard va bien vite et fort habilement le tirer de sa torpeur. Un petit insecte, le puceron laniger, vient piquer le nez du dormeur. Un éternuement formidable retentit et secoue la docte assemblée.

L'orateur dépité du poing frappe la table
 Et toisant le fâcheux qui troubla son discours,
 Va du rappel à l'ordre invoquer le secours !...
 Mais l'assemblée entière, aux bons dormeurs propice,
 Se lève gravement, et dit : « Dieu vous bénisse ! »

La séance est suspendue.

Cet incident demande une petite explication. Vous avez sans doute été surpris de voir le puceron laniger animé d'une telle rage, pour venir ainsi torturer un paisible dormeur ; il lui fallait bien se venger de l'Académie. On ne le laissait jamais tranquille, c'était insupportable ; de là sa cruelle mais juste vengeance.

L'Académiade, ce poème burlesque, si spirituel, comme vous venez de le voir, ne pouvait faire des académiciens les ennemis irréductibles de Richard ; quelques années plus tard, en effet, il était membre résidant. Alors, pour lui, le rite académique devenait sacré, ce rite solennel d'après lequel les collègues réunis

...échangent entre eux, l'un vers l'autre tournés,
 De grands coups d'encensoir à s'aplatir le nez.

Il fit partie du Bureau, et put siéger gravement assis sur une des cinq fameuses chaises antiques. Il lui était permis, à lui aussi, de dormir en séance.

Ne jugeons pas l'Académie d'après le poème de Richard. S'il nous la montre uniquement curieuse de questions futiles et oiseuses, c'est qu'il veut s'amuser à ses dépens; et cela d'ailleurs sans amertume; il sait fort bien que l'on y travaille, que l'on y traite les sujets les plus vastes, les plus sérieux, les plus variés. A cette époque, les sociétés n'étaient pas spécialisées comme aujourd'hui; l'Académie embrassait toutes les connaissances humaines. Il faut parcourir les *Précis* de l'époque; on verra quelle était la valeur des travaux présentés en séance. Nous avons vu que les communications de MM. des Alleurs et Dubus n'étaient pas futiles. Les *Précis* contiennent des études remarquables que l'on pourra toujours consulter avec profit. L'Académie continuait ainsi les traditions laborieuses du siècle précédent.

Aussi, en vous recevant parmi nous, mon cher Collègue, nous saluons en vous le continuateur opiniâtre de ces bonnes et saines habitudes. N'êtes-vous pas celui à qui l'on doit tant de fortes et savoureuses études historiques, celui qui nous a fait pénétrer dans la vie intime du paysan d'autrefois?

L'Académie vous attendait, comme elle attendit jadis Charles Richard, l'érudit historien, et grand travailleur, lui aussi. Enfin, de même qu'elle lui pardonna jadis de l'avoir quelque peu malmenée dans *l'Académiade*, elle me pardonnera à mon tour d'avoir ainsi ressuscité certaines plaisanteries faciles qui, au temps où elles parurent, ne furent peut-être pas du goût de tous; mes collègues ne sauraient, je l'espère, se montrer plus sévères que leurs ancêtres du XIX^e siècle.

RÉCEPTION DE M. LE CHANOINE BLANQUART

(7 novembre 1930)

DISCOURS DE M. LE CHANOINE BLANQUART

QUELQUES AUTEURS D'INSCRIPTIONS ROUENNAISES

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

MESSIEURS,

Vingt ans se sont écoulés depuis l'heure où l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, par une décision toute gracieuse, consentit à m'admettre au nombre de ses correspondants. Rien alors ne me laissait prévoir un enchaînement de circonstances par lesquelles je serais amené à résider en votre ville. J'étais donc loin de penser que, surpassant mon attente, vous ajouteriez à la première distinction ainsi accordée, qu'un temps viendrait où, par une faveur nouvelle, vos bienveillants suffrages me permettraient de franchir l'un des seuils du triple portique dont l'accès ne s'ouvre qu'à de rares élus. Des titres presque nuls venant seuls à l'appui d'une imprudente démarche me paraissaient si disproportionnés au privilège que je devrai uniquement à votre extrême condescendance. Il y a plus, n'étant guère en état de satisfaire aux devoirs entrevus et ne pouvant me défendre d'une vague appréhension, j'hésitais, vous le comprendrez,

Messieurs, à avouer une candidature insuffisamment motivée. A l'âge auquel je suis arrivé, je ne dois pas m'illusionner, me leurrer de vains espoirs en comptant sur un improbable avenir pour mériter un peu mieux d'appartenir à une compagnie d'élite telle que la vôtre. Quoi qu'il en advienne et sans me hasarder à d'incertaines conjectures, sans augurer aucunement de ce lendemain, ne voulant envisager que l'instant présent, je suis, plus que je ne saurais vous l'exprimer, touché de votre indulgent accueil.

La tradition constante, si ce n'est même un article de vos statuts, impose au récipiendaire, avant d'être, de votre part, officiellement convié à prendre séance, la tâche périlleuse de prononcer un discours, une sorte de harangue, ou, si l'expression n'était pas, pour moi, trop prétentieuse, de faire ses preuves. Après de longues perplexités touchant le sujet dont j'aurais à vous entretenir, au risque de m'égarer en m'aventurant le long de chemins qui ne me sont pas assez familiers, je me suis dit que le domaine de la littérature n'était pas resserré en d'étroites limites, que, chez elle, auprès de la lettre manuscrite ou imprimée, il y avait une place, à la vérité fort restreinte, pour la lettre gravée sur la pierre ou le métal. Les belles-lettres, c'est un fait, n'ont jamais eu difficulté à fraterniser avec les inscriptions, fût-ce en un pays comme le nôtre où l'épigraphie — l'épigraphie actuelle et effective — est plus rarement pratiquée. Certain prélat archéologue, qui jadis avait longuement hanté la ville aux sept collines, fit un jour, je ne sais plus à quel propos, cette constatation mêlée de regret : « En France, nous avons été et nous sommes trop muets; nos monuments ne parlent pas. Il semble que l'épigraphie monumentale, ce luxe de l'ancienne et de la nouvelle Rome, n'ait jamais eu d'attraits pour notre patrie. »

Quelque fondé que soit le reproche, gardons-nous de le généraliser, d'en étendre à l'excès la portée. Il y eut à cet égard d'heureuses exceptions. Sans chercher plus loin et pour ne parler que d'elle, votre vieille cité, justement fière de son passé, posséda des humanistes de marque qui affectionnèrent ce genre littéraire, un peu spécial, imité des Grecs et des Romains, et s'y adonnèrent avec un réel succès.

Sous cet intitulé : « Quelques auteurs d'inscriptions rouennaises aux XVII^e et XVIII^e siècles », permettez-moi d'évoquer devant vous le souvenir de plusieurs de ces hommes qui firent honneur aux lettres. Sur chacun d'eux je ne vous apporterai sans doute rien que vous ne sachiez déjà; ils ne vous sont certes pas étrangers, ayant été, à Rouen, vos devanciers, vos aînés dans la carrière. C'est pourquoi, me bornant à considérer une seule des faces de leur talent, je ne m'attarderai pas à redire les détails biographiques que diverses notices nous ont dès longtemps fait connaître.

Dans cette brève revue énumérative et suivant l'ordre chronologique, il faudrait, de bonne règle, placer en tête de la liste le nom du chanoine Jean Le Prévost, qui fut tout à la fois liturgiste, historien et littérateur. Dom Pommeraye avait recueilli de lui plusieurs pièces fugitives qu'il dit être des épigrammes, mais que je soupçonnerais avoir été de véritables épigraphes. Nous aurions eu plaisir à les lire parmi les « preuves » de l'*Histoire de l'église cathédrale* si, de l'ouvrage du docte bénédictin, le second tome, auquel la dernière main avait été mise afin de le livrer à l'impression (1), eût vu le jour et si le manuscrit n'en était pas fâcheusement détruit ou perdu.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, G 2207 : Délibérations capitulaires du 11 mars et du 10 avril 1686. — A rapprocher de ce

De ces bluettes poétiques de Jean Le Prévost nous n'avons plus que des spécimens très clairsemés, un dizain fait pour suppléer l'épithaphe absente de Henri le Jeune, sur l'un des côtés du sanctuaire de la cathédrale (1), puis deux ou trois de ces chronogrammes dont la vogue a cessé en France, tandis que leur emploi, sur les édifices publics, persistait ailleurs. De nos jours encore, chez nos voisins et amis de Belgique, ne servent-ils pas à marquer l'année où l'on voit s'accomplir un grand événement? A Louvain, la Bibliothèque de l'Université, incendiée par les Allemands, lors de la déloyale et brutale invasion de 1914, au début de la grande guerre, vient de renaître de ses cendres. La première pierre des nouvelles constructions porte une sentence latine : en additionnant les lettres numérales qu'elle renferme on obtient 1921, l'année

que l'abbé Saas disait en 1746 : « On sçait que le P. Pommeraye n'a point donné les *preuves justificatives* de son histoire de l'église cathédrale. C'est une perte. Il cite dans cette histoire plusieurs pièces que l'on chercheroit vainement aujourd'hui. Où trouveroit-on le *remerciement en vers latins* fait à M. de la Fosse par M. Linant, la *prose quarrée d'un illustre sénateur sur le même sujet*, les *épigrammes de M. Le Prévost sur la Bibliothèque*, les *épithaphe de M. Le Prévost par M. du Tot-Ferrare*, que le P. Pommeraye ne nomme pas, mais qu'il désigne suffisamment au num. XVII de la page 168, où il promet de donner toutes ces pièces qu'il jugeoit excellentes. J'avoue que je n'ai rien vu de tout cela. » (*Notice sur les manuscrits de la Bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie*, pp. 26 et 27.)

(1) « Nous ne trouvons aucun ancien épithaphe qui ait été fait pour luy, mais en ayant lu un que feu monsieur Le Prévost a composé, j'ay jugé qu'il méritoit bien d'être rapporté en ce lieu :

« *Quam tibi viventi nec jura nec arma dederunt*
« *Hac, Henrice, potes mortuus urbe frui.* »

Etc..... (POMMERAYE, *op. cit.*, pp. 64 et 65.)

où fut posée cette pierre. D'autres légendes, en simple prose comme la précédente, et d'autant plus aisées à formuler, réparties sur les façades de l'édifice, font apparaître, au moyen de semblables combinaisons, le millésime 1928, année en laquelle, les travaux achevés, il fut procédé à l'inauguration solennelle (1).

Le distique chronogrammatique que voici (2), dû à Jean Le Prévost, entrerait sans doute dans les plans d'une décoration de la bibliothèque capitulaire, quand elle eut été réorganisée sur la généreuse intervention de l'archevêque François de Harlay et de plusieurs de messieurs du Chapitre (3) :

EXTVLIT HARLAEI BIS NONO PRAESVLIS ANNO
INCLYTA METROPOLIS BIBLIOTHECA CAPVT

La somme des chiffres romains qui s'y rencontrent donne 1633 (4) et cette année était bien la dix-huitième (*bis nono anno*) depuis la promotion de Harlay au siège de Rouen.

D'une ordonnance aussi ingénieuse est l'épithaphe, en un double distique, que fit le savant chanoine pour l'archevêque François de Joyeuse (5). Le second vers énumère les quatre sièges qu'il occupa, Narbonne (1581), Toulouse (1590), Rouen (1605), puis Ostie, dont, entré au Sacré

(1) Le 4 juillet 1928. — A cette catégorie d'inscriptions façonnées en chronogrammes n'appartiendrait pas la sentence vengeresse, dessinée, en pierres découpées, sur l'une des principales balustrades et qui a été l'occasion d'un regrettable conflit.

(2) POMMERAYE, *op. cit.*, p. 168.

(3) C'est à quoi fait allusion une des épithaphe de J. Le Prévost (voy. Pièces addit. I) : « ...ab Harlæo, archiepiscopo, Hallæo, Acaria et Behotio, canonicis, pretiosam suppellectilem impetravit... »

(4) MCCCLLLLLLXVVVIIIIII = 1633.

(5) POMMERAYE, *Hist. des archevêques de Rouen*, p. 632.

Collège en 1583, il était devenu en 1611 cardinal-évêque (1). Le premier vers, seul à former chronogramme, indique 1615 (2), date du décès :

AVSONIAE SIDVS MIGRAT IOIOSA CORONAE
OSTIA ROTOMAGVS NARBO TOLOSA GEMVNT
QVATTVOR HISCE LOCIS TOTIDEM NAM PALLIA GESSIT
APTIVS ET QVINTI (3) NEMO TVLISSET ONVS

Beaucoup d'épithaphes furent écrites en vers latins et le plus souvent en distiques, comme était celle que fit Antoine de La Mare de Chesnevarin pour la tombe de son jeune frère dom Louis de La Mare, en l'église Saint-Ouen (4), mais, à côté des inscriptions ressortissant à l'art métrique et concurremment avec elles, il y en eut d'autres, non moins subtilement ouvrées, en prose, en une prose d'allure tout à fait à part, qui diffère autant des périodes oratoires que des tournures poétiques. Des gens de goût, des esprits cultivés, s'inspirant de modèles que nous ont légués les anciens, sans toutefois s'astreindre à leur extrême concision, à la brièveté de diction en laquelle ils se complurent, avaient créé une « écriture » épigraphique, un style lapidaire dont l'habile agencement, la coupe linéaire soigneusement étudiée, le rythme inégal et asymétrique visaient à contenter à la fois l'œil et

(1) Le cardinal-évêque du titre suburbicain d'Ostie, doyen du Sacré-Collège, jouit, en raison de cette haute dignité, du droit de pallium. François de Joyeuse reçut ainsi successivement quatre palliums, comme cela est arrivé tout récemment pour un ancien archevêque de Rouen, le cardinal Dubois.

(2) MDCVVIIII = 1615.

(3) Depuis dix ans, Paul V, élu en 1605, portait le lourd fardeau du pontificat suprême.

(4) POMMERAYE, *Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 211.

l'oreille. Je dois renoncer aux citations. Ces petites compositions étaient à peu près toutes en latin, non seulement parce que, dans les milieux intellectuels, cette langue avait alors la préférence, mais surtout à cause qu'elle se prête, au moyen de sa construction libre, aux combinaisons les plus variées, à l'enclavement, aux repos habilement ménagés, qui serviront à mettre en évidence les mots sur lesquels devra principalement se porter l'attention.

Il ne peut être question ici de résumer en trois ou quatre pages les méthodes épigraphiques qu'enseignent *ex professo* de très bons traités, au premier rang desquels il faudrait mettre l'ouvrage justement estimé de Morcelli (1). Au reste, nul ensemble de règles n'en saurait sommairement donner une notion plus prompte, une idée aussi nette que la lecture appliquée, mûrement réfléchie de pièces qui en fournissent de bons et sûrs exemples (2). A l'examen de celles-ci, tout en s'initiant à l'usage conventionnel des abréviations et des sigles, on aura bientôt le sentiment de ce qu'exigent, dans une épigraphe bien conçue, le ton soutenu, excluant les vulgarismes, le choix des expressions plus rares, fussent-elles archaïques, l'adroite contexture de la phrase, l'eurythmie, cette harmonie *sui generis*, que les anciens nommèrent le nombre, le fréquent emploi des figures et notamment de l'antithèse, dont la recherche outrée risquerait de conduire aux dangereux écueils

(1) *Steph. — Ant. Morcelli de stilo inscriptionum latinarum libri III*, Romæ, 1783, in-4°. Il est bon d'y joindre un second volume : *Inscriptiones, commentariis subjectis* : Romæ, 1784, in-4°, et aussi un supplément : *S.-A. Morelli πέρτερον inscriptionum novissimarum ab anno 1784* : Patavii, 1818, in-fol.

(2) C'est dans ce but qu'ont été réunies et publiées (*infra*, Pièces additionnelles) onze inscriptions de provenance rouennaise et dont les auteurs sont cités ici.

que seraient la préciosité, l'abus des traits à effet, pointes et jeux d'esprit.

Le style lapidaire a jadis été qualifié de « prose carrée » (1). Il me souvient à ce sujet de l'étonnement montré par un professeur émérite de l'Université, que connurent et fréquentèrent, je crois, beaucoup d'entre vous, lorsqu'il rencontra cette expression dans un des ouvrages de Pommeraye et s'avisa d'en donner une explication vraiment trop simpliste. Ce nom, disait-il en substance, est venu à ce genre d'inscription de ce que, sur le marbre ou sur la pierre « sa disposition est, avec un peu de bonne volonté, quadrangulaire ou carrée (2) ». C'est là une de ces interprétations bizarres auxquelles il n'y a pas à s'arrêter. J'admettrais plus volontiers que, dans ces deux mots, il faille voir la transposition au style épigraphique de termes dont se servit Cicéron dans son *Orator*, où il conseille de rendre nombreuses, c'est-à-dire harmonieuses, les périodes du discours. C'est ce qu'il appelle *quadrandæ orationis industria* (3) et *redigere omneis fere in-*

(1) Si l'on en croit les auteurs du *Dictionnaire universel*, dit de Trévoux (éd. de 1751, t. VI, col. 491 et 492), cette seconde dénomination avait fini, de leur temps, par prévaloir sur la première : « On appelle prose *quarrée*, disent-ils, un style qui tient le milieu entre la prose ordinaire et les vers et qui n'est ni l'un ni l'autre. On se sert ordinairement de la prose *quarrée* dans les inscriptions et les épitaphes. C'est pourquoi on lui [a] aussi donné le nom de *style lapidaire*, parce que ces sortes d'ouvrages sont souvent gravés sur la pierre. Mais comme ces monuments sont encore plutôt gravés sur le cuivre, qui résiste davantage aux insultes du temps, que sur la pierre, le terme de prose *quarrée* est aujourd'hui le plus commun. »

(2) *Miscellanées*, deuxième série, n. 38, pp. 3 et 13 (Publications de la Soc. des Bibliophiles normands).

(3) *M. Tullii Ciceronis opera omnia*, Lyon, 1585, in-fol., t. I^{er}, p. 270, l. 24 et 15.

quadrum numerumque sententias (1) et encore *redigere in quadrum sententiam dissipatam* (2). La *quadrata compositio* serait le style travaillé, par une sorte d'analogie avec les *quadrata saxa* de Vitruve, pierres d'appareil qu'une main exercée dans l'art de la stéréotomie a industrieusement choisies, taillées et ajustées selon la place qu'elles devront occuper dans l'édifice.

Quand Jean Le Prévost mourut, aux derniers jours de décembre 1648 et dans la quarante-huitième année de son âge, car il était né avec le siècle, son corps fut mis en terre, comme il en avait exprimé le désir, au pied de l'escalier conduisant à la Bibliothèque du Chapitre (3), non loin des livres qu'il aimait et dont la garde lui avait été confiée : on ne voulut pas l'en séparer. « Heic, in limine Bibliothecæ jacet qui nec mortuus a libris avelli potuit », disait une des épitaphes qui lui furent faites (4) et dont aucune peut-être ne fut gravée sur la tombe. Des trois que nous possédons et qui existent, sous forme de placards (5), reliées à la fin d'un recueil

(1) *Ibid.*, p. 271, l. 41 et 42.

(2) « Videsne ut... iisdem verbis... si alicujus inconditi arripias dissipatam aliquam sententiam eamque, ordine verborum paululum commutato, in quadrum redigas, efficiatur aptum quod fuerit (l. fuerat) antea dissipatum et solutum. » (*Ibid.*, p. 275, l. 17-21.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure, G 2192 : Délib. capitul., 28 déc. 1648.

(4) P. addit. II.

(5) Il était d'usage de faire circuler d'abord en feuilles volantes ou placards d'imprimerie les projets d'inscriptions. Ces épreuves étaient communiquées à des amateurs, à des « connaisseurs », dont on sollicitait les avis avant de donner la forme définitive. Il n'est pas besoin de dire que presque tous ces feuillets détachés ont disparu.

factice de pièces de jurisprudence, à la Bibliothèque de la ville, recueil où l'on ne songerait pas à les aller chercher, l'une, la plus étendue, est ainsi datée : « Parisiis. M. DC. XLIX. » et je ne vois pas à qui en attribuer la paternité. Quant aux deux autres, le P. Pommeraye, sans en nommer l'auteur, le désigne on ne peut plus clairement : « Elles sortent, assure-t-il, de la plume d'une personne des plus qualifiées et des plus habiles en ce genre d'écrire que nous ayons dans la province et qui est assez connu de tous les gens de lettres. Il a bien voulu honorer la mémoire de ce sçavant chanoine qui avoit été de ses amys, comme il avoit déjà fait de celles de plusieurs personnes de mérite pour lesquelles il a eu de l'estime, en donnant au public leurs éloges (1) avec un pareil succès et ce genre tout particulier qui paroît dans tout ce qu'il écrit (2). »

Charles Ferrare, sieur du Tot, ou, comme on disait alors, M. du Tot-Ferrare (3), car c'est de lui qu'il s'agit, devint

(1) Eloge, comme cela se voit du reste pour le latin *elogium* (Cf. le titre de la pièce addit. III), a ici le sens d'inscription funéraire, d'épithaphe.

(2) *Hist. de l'égl. cathédrale de Rouen*, p. 168. Quelques lignes plus haut, Ch. Ferrare est appelé « l'illustre sénateur... qui est assez connu de tous les sçavants... »

(3) Où se trouvait ce fief du Tot, dont Ferrare joignit le nom à son nom patronymique? C'est ce que les documents compulsés, registres des tabellionages et autres, ne permettent pas de préciser. Une famille du Tot ayant donné son nom à un fief assis à Radicatel, ancienne paroisse maintenant réunie à celle de Saint-Jean-de-Folleville, posséda également le plein fief de Gonfreville-la-Caillet, qui passa ensuite aux Ferrare et sur lequel il y eut jadis un château du Tot. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme. — Il n'y a pas à tenir compte de ce que N. Périaux, dans son *Histoire de Rouen*, p. 488, dit touchant Charles Ferrare, à l'occasion d'un fief et d'un hôtel du Tot, d'où dépendait un

en 1651, étant encore très jeune, conseiller au Parlement. Issu d'une famille italienne, dont un représentant, immigré en France, s'établit d'abord à Lyon et vint enfin se fixer sur le sol normand, comptait-il, parmi ses ancêtres, des gens fort experts dans ce style lapidaire duquel les latinistes d'au delà des Alpes se transmettent le secret? Tenait-il de cette origine et par atavisme la facilité, le prodigieux savoir qu'il déploya dans la pratique de l'épigraphie? Toujours est-il qu'il ne tarda pas à jouir, à cet égard, du plus brillant renom. Un de ses contemporains, François Linant, s'excusait, en des vers dithyrambiques, d'avoir osé reprendre un sujet qu'avait abordé avant lui ce maître d'une supériorité incontestée :

*Quid ista verbis detero, Tottius
Quae jam occupavit scribere, deserunt
Cui litteraturae coronam
Artifices operosioris (1).*

Le compilateur du *Clio Rothomagensis*, ayant commencé à dresser, pour son recueil, une liste des « auteurs qui ont composé des épitaphes en Normandie », n'y avait de prime abord inscrit que deux noms, ceux de Ferrare et de Charles de Bourgueville (2), à qui sont dues les *Recherches et antiquités de la province de Neustrie*. Dans le *Moreri des Normands*, le même Joseph-André Guiot, ayant évidemment puisé

colombier portant le nom de grosse tour du Tot, sis à Rouen, au quartier de l'Île-Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, dans le voisinage de la chapelle Saint-Marc. Ce fief appartenait alors aux Frontin.

(1) Les deux mots *litteraturae operosior* semblent bien faire allusion au style travaillé (*quadrata compositio*) dont il vient d'être parlé.

(2) J.-A. GUIOT. *Clio Rothomagensis, carmen centonicum*, etc., au 218^e et dernier feuillet.

ce renseignement dans une brochure de l'abbé Saas (1). constate qu'une épitaphe de Jean Le Prévost se rencontre à la fin d'un volume où est le Voyage de Chapelle et Bachaumont (2), et qu'elle est de M. du Tot-Ferrare (3). Celui-ci, ajoute-t-il, « joignoit à une vivacité d'esprit surprenante une vaste lecture que sa mémoire lui rendoit toujours présente » (4). Ceux qui ont réimprimé avec additions, corrections et augmentations l'ouvrage de Farin font, quant à Ferrare, cette remarque : « Il se distingua dans le style lapidaire, comme on le voit par les inscriptions qu'on en a » (5). Telles sont

(1) Voy. SAAS, *Réfutation de l'écrit du R. P. Tassin, bénédictin de Saint-Ouen, sur la Notice des manuscrits...*, etc., p. 47.

(2) Utrecht, 1697, p. 268.

(3) *Le Moreri des Normands ou Dictionnaire des illustres Normands*, à l'article : « Prévost (Jean Le) ». La Bibliothèque de Rouen possède une copie de ce ms. de la Bibliothèque de Caen. — Cette même inscription funéraire a été insérée par M. Ch. de Beaurepaire dans la *Notice sur le chanoine Jean Le Prévost*, p. 21. (Extr. de la *Revue catholique de Normandie*, septième année, 1897.) Il la fait suivre de ces remarques : « J'aurais sans doute ignoré le nom de l'auteur de cette épitaphe où se trouvent rappelés les divers titres de Jean Le Prévost à l'estime de ses contemporains, si, au bas de cette pièce, je n'avais vu écrit, il est vrai à la main, mais en caractères qui indiquent une date déjà ancienne, cette indication : *Par M. du Tot Ferrare*. C'est le nom d'un conseiller au Parlement, Charles Ferrare, sieur du Tot, auquel est, à tort ou à raison, attribué la *Relation de la Cour de Rome...* et qui était renommé, de son temps, pour son habileté dans la composition de ces sortes de tombeaux et d'épitaphes, dont la perfection exige un grand sentiment de l'élégance et une rare connaissance de toutes les délicatesses de la langue latine. »

(4) *Le Moreri des Normands*, au nom : « Ferrare ».

(5) *Hist. de la ville de Rouen*, édit. de 1738, deuxième partie, ch. XXX : Liste des hommes illustres de la ville de Rouen et de ses environs, p. 169.

aussi les flatteuses appréciations qu'émirent ou s'approprièrent plusieurs historiens locaux, Masseville (1), Servin (2) et Le Cerf de La Viéville dans son *Eloge des Normands* (3).

Quelque multipliées qu'aient été les petites pièces épigraphiques de Charles Ferrare, peu d'entre elles ont été conservées et sont venues à notre connaissance. Avec les deux épitaphes du chanoine Le Prévost, dont la première était absolument inédite (4), je ne vois à mettre sur son compte que les inscriptions célébrant les libéralités de François de La Fosse en faveur de la Bibliothèque capitulaire (5), celles que motiva le rétablissement des orgues de la cathédrale endommagées par un ouragan (6), un cahier d'« Essais et espreuves » pour le texte latin d'un marbre qu'on s'était proposé de placer en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen à l'occasion des funérailles du duc de Longueville (7), la longue

(1) *Histoire sommaire de Normandie*, t. VI, p. 433.

(2) *Hist. de la ville de Rouen... suivie d'un Essai sur la Normandie littéraire*, t. II, p. 354, au nom : « Tot (Charles Ferrare du). »

(3) *Eloge des Normands ou Hist. abrégée des grands hommes de cette province*, première partie, p. 97.

(4) Voy. *infra*, pièces additionnelles I et II.

(5) Biblioth. de Rouen : Recueil de pièces, O 748 et O 749 et Société des Bibliophiles normands, *Miscellanées*, 2^e série, n. 9.

(6) Voy. Société des Bibliophiles normands, *Miscellanées*, 1^{re} série, n. 12.

(7) « *Essays et espreuves d'inscriptions à corriger*. — On en demande une pour mettre sur un marbre qui sera placé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen, où reposent les entrailles de monseigneur le duc de Longueville Henry d'Orléans, etc. *Nota* que ce n'est point le lieu principal de la sépulture. *Nota* que le marbre n'a que deux pieds en carré et qu'ainsi il n'y a ny moyen ny sujet de faire l'éloge du prince ni de parler de ses actions. » Seize pièces en 17 pp. in-4°, plus un

épitaphe ou louange funèbre d'un homme de haute vertu et d'un admirable détachement du monde, Laurent Le Cornu de Bimorel (1), œuvre anonyme, mais où la manière de notre auteur est parfaitement reconnaissable, enfin une inscription funéraire, de très bonne facture, ordinairement jointe à la brochure qui en est comme le commentaire et parut vers 1690, après la mort d'un Le Roux de Tilly, inhumé aux Célestins de Rouen (2). Le nom de Ferrare, à qui doit être attribuée l'épitaphe, n'est pas prononcé, mais si clairement laissé à entendre dès les premières lignes que nul ne pouvait s'y méprendre : « J'ay reçu la réponse que vous avez faite à la lettre que je m'étois donné l'honneur de vous écrire en vous envoyant l'épitaphe de monsieur de Cambremont. Je ne doutois point que les connoisseurs du lieu où vous êtes n'en fussent aussi contents que ceux d'icy l'ont été.

« Le talent particulier qu'a l'auteur pour ce genre d'écrire est si connu de tout le monde et il s'est acquis tant de réputation dans la science des belles-lettres qu'il est au-dessus des louanges que je luy pourrois donner avec justice ; ainsi je me contenterai de souscrire à ce que vos amis en ont trouvé, qu'assurément on auroit peine à mieux réussir sur un pareil sujet. »

feuillet de titre. (Biblioth. de la ville de Rouen, O 748, t. II. Une réédition en a été faite par les Bibliophiles normands, *Miscellanées*, 4^e série, n. 9.

(1) Biblioth. de Rouen, Recueil de pièces, O 749, t. IV, n. 10.

(2) *A la mémoire de messire Claude Le Roux, chevalier, baron d'Acquigny, châtelain de Cambremont et du Mesnil-Jourdain, seigneur de Beedal, Vironcé, la Métairie et autres lieux, conseiller du roy en son Parlement de Rouen* ; in-4° de 63 pp., plus le faux-titre, un tableau des trente-deux quartiers de noblesse et, au frontispice, une planche gravée représentant un projet de tombeau, signés : I DE BELLEAV SCVLP. — L'épitaphe, sur placard petit in-fol. replié, a vraisemblablement été ajoutée.

Décédé en 1694, Charles Ferrare fut mis en sépulture en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, sous les dalles de laquelle reposèrent également deux de ses proches (1). Celui qui, pour tant d'autres, avait composé de si remarquables épitaphes, en eut-il une sur sa tombe? S'il ne l'avait pas lui-même préparée, quelqu'un des lettrés auxquels l'unissaient des liens d'amitié n'y aurait-il pas pourvu? On ne saurait le dire. Celle qui figure parmi les œuvres d'un poète caennais, Nicolas du Bourget, n'est, à tout prendre, qu'une épitaphe fictive ou plutôt une fantaisie épigrammatique (2).

Parmi ses relations, du Tot-Ferrare comptait un des poètes latins les plus réputés du règne de Louis XIV. Ayant, durant plusieurs années, professé au collège de Rouen, Jean Commire continua d'entretenir avec les humanistes de cette ville un agréable commerce littéraire. On le voit notamment adresser des vers à Charles Ferrare, alors que celui-ci rem-

(1) Archives municipales. Registre de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen pour les années 1692 à 1700, au 5 août 1694. Trois mois avant lui un de ses fils, capitaine de dragons dans le régiment de Sigy, y avait été inhumé. (*Ibid.*, au 4 mai 1694.) — Le 26 août 1707 ce fut sa veuve, Thérèse Le Blanc du Rollet, dont le corps fut rapporté de la paroisse Saint-Godard. (*Ibid.*, Reg. de 1700-1711.)

(2) Sous ce titre : « In obitum viri clarissimi doctissimique D. DU TOT FERRARE, in suprema Neustriæ curia senatoris integerrimi et in conscribendis epitaphiis apprime versati, EPITAPHIVM. » La chute de cette petite pièce, au cinquième distique, est assez étrange et le dernier vers est emprunté, presque sans changement, à une épigramme de Martial (L. I, XXII). Voy. *Nicolai Burgetii Cadomaci, ex regia litteratorum academia, opera miscellanca...* Cadomi, apud Guillelmum Richardum Poisson, typographum in vico Nostræ Domine (petit in-8 de 198 pp.), pp. 103 et 104.

plissait la charge de prince du puy de Sainte-Cécile, qui se tenait à la cathédrale. Il lui avait déjà dédié, par une épître liminaire, le curieux discours *De arte parandæ famæ*, sur les réputations usurpées, artificieusement quêtées et frauduleusement acquises (1). Or, dans une des éditions des œuvres du P. Commire se rencontre, isolée et perdue au milieu de ses productions poétiques, une épitaphe en prose lapidaire qui lui fut demandée en 1680 pour le tombeau de Charles Mallet (2), chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin normand et vicaire général des archevêques de Harlay, oncle et neveu, et Rouxel de Médavy.

A l'exemple de ce qu'avait fait Santeul pour la ville de Paris et ses fontaines, un autre poète, sans que ses intentions aient été pratiquement réalisées et accomplies, forma, pour Rouen, où il était né, le dessein d'une semblable entreprise. Sous le nom supposé d'*Eulogius Philocrènes*, pseudonyme transparent qui a permis de deviner, sans trop de peine, Pierre-François Guyot, autrement dit l'abbé des Fontaines, célèbre par ses ardentes polémiques contre Voltaire, il fit imprimer, en 1704, un mince livret de onze pages, contenant, au nombre de cinquante-huit, des *Inscriptions latines*

(1) *De arte parandæ famæ, oratio adversus eos qui fraudibus ac dolis gloriam aucupantur, dicta Rothomagi in aula collegii Societatis Jesu VIII id. decembris anno M. DC. LXII. Rothomagi, ex typographia L. Maury, prope palatium, M. DC. LXIII.* 30 pp. in-4°, plus le titre et un feuillet pour l'épître dédicatoire.

(2) *Joannis Commirii, e Societate Jesu, Carmina. Editio novissima, 2 vol.* (Paris, Barbou, 1714 et 1715), t. I^{er}, pp. 420 et 421. Le texte de l'« Epitaphium Caroli Malleti » se trouve reproduit dans une *Notice sur le P. Commire et l'archidiacre Mallet*, par M. Ch. de Beaurepaire (Extrait du t. IV, pp. 35 et s., du *Bulletin de la Commission des Antiquités*).

pour toutes les fontaines de Rouen (1), dont beaucoup, entre autres celle qu'il eut destinée à la fontaine de la Pucelle ne sont pas sans agrément.

En affectant à cette somptueuse reconstruction un présent de 3.000 livres qu'abandonna à la ville le duc de Montmorency-Luxembourg lors de son entrée au gouvernement de Normandie, la municipalité résolut en 1732 de refaire à nouveau la vétuste et ruineuse fontaine Massacre, voisine de la Grosse-Horloge et adossée à la tour du Beffroi. Des plans et dessins, signés de l'architecte Jean-Pierre Defrance, n'attendaient plus qu'une approbation pour la mise à exécution des travaux. Quelqu'un des échevins se souvint pourtant fort à point de l'existence d'un corps savant chargé *ex officio* de rédiger les épigraphes qui seraient à graver sur les bâtiments publics ou sur les médailles. Envoyés à Paris à l'Académie des Inscriptions, les projets, loin d'y être pris en considération, furent totalement rejetés. On peut lire, annexée à l'un des registres de l'Hôtel de Ville (2), la réponse que fit le secrétaire perpétuel de cette Académie, Claude Gros de Boze, intendant des devises et inscriptions des édifices royaux. Au groupe sculpté qui, sur le fronton du petit monument, eût représenté le *Baptême de Clovis*, les édiles rouennais étaient invités, sans grands ménagements, à substituer un motif allégorique, la fabuleuse histoire du fleuve Alphée et de la

(1) Une réédition en a été faite en 1873 pour la Société des Bibliophiles normands. Elle est précédée d'une bonne introduction de F. Bouquet, à qui revient le mérite d'avoir dévoilé de notre temps une pseudonymie qui n'offrait sans doute rien de très mystérieux pour les contemporains de l'auteur.

(2) Archives municipales : Délibérations, A 32, au 31 janvier 1732.

nymphes Aréthuse. Comme de raison, la légende latine qui avait été proposée et revenait accompagnée, dans les marges du feuillet imprimé, des critiques légèrement dédaigneuses de Claude de Boze (1), cédait la place à un texte tout différent que le Conseil de ville s'empressa docilement d'adopter (2) et qui fut mis sur le soubassement de la fontaine. Brisé, ainsi que plusieurs autres pendant la Révolution, le marbre a été restitué en 1846.

Les travaux exécutés au XVIII^e siècle à l'église métropolitaine, quand on entreprit d'exhausser le sol et de refaire le pavement du chœur et du sanctuaire, ayant eu pour déplorable conséquence la destruction des tombeaux de Richard Cœur-de-Lion, de Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet, de Henri le Jeune et du duc de Bedford, ce fut l'archidiacre Terrisse, — un futur académicien, — qui, en vertu d'une délibération du Chapitre, eut charge de composer les courtes inscriptions par lesquelles on marqua l'endroit précis qu'avait

(1) Sans la reproduire *in extenso*, comme le firent Ch. Richard et Eustache de La Querrière, F. Bouquet, ayant cité partiellement la lettre de Claude de Boze, ajoute : « Il termine sa lettre en donnant les raisons qui justifient son inscription, jointe au dessin que Louis Boullogne, peintre du Roi, avait fait pour expliquer son idée au Conseil, idée « généralement approuvée par l'Académie. » (*Rouen illustré*. Ancien hôtel de ville : Fontaine moderne, p. 152. Voir aussi (*ibid.*) l'inscription mise sur la fontaine après son entier achèvement.)

(2) « Lecture faite de la lettre de M. de Boze, ainsy que [de] l'inscription par lui envoyée et le modèle représenté sur le bureau des ornemens qu'il convient de faire à laditte fontaine, ouy le procureur du Roy, les avis pris, il a esté arresté que l'inscription et dessin d'ornemens envoyés par M. de Boze pour la fontaine de la Grosse-Horloge sont approuvés. » (Séance du 31 janvier 1732.)

occupé, au-dessus des sépultures, chacun des monuments supprimés (1).

Mais nous voici venus, Messieurs, au temps où votre Académie prit naissance. C'est à elle, ou du moins à quelqu'un des siens, que désormais et durant toute la seconde moitié de ce siècle on aura recours lorsqu'on voudra perpétuer la mémoire d'un personnage éminent ou extérioriser le souvenir d'un fait historique. Le 17 septembre 1754, Messieurs de Ville avaient reconnu la nécessité de procéder à une réfection complète de la fontaine de la Pucelle.

Pendant l'année qui suivit, comme l'apprirent à M. de Beaurepaire (2) quelques notes conservées dans vos archives,

(1) « Du 14 décembre 1736... Monsieur l'archidiaque Terisse a été prié de faire les inscriptions que le Chapitre veut qu'on mette sur les tombeaux des princes qui sont enterrés dans le sanctuaire de cette église et celle qu'on mettera (*sic*) sur la table de marbre qui sera posée au niveau du chœur à la place du tombeau qui y est aujourd'hui élevé, en cas qu'on obtienne la permission de l'abaisser. » « On attendit, pour démolir le tombeau de Charles V, la permission du roi Louis XV. Elle fut accordée le 12 février 1737 par le ministre Chauvelin. » (J. LOTH, *La Cathédrale de Rouen*, p. 226. — « Du 28 décembre 1736... Lecture faite des quatre inscriptions que monsieur l'archidiaque Terisse avoit été prié de faire pour mettre sur les tombeaux des princes qui sont enterrés dans le sanctuaire de cette église, après que mond. sieur Terisse a été remercié [et] les inscriptions approuvées, il a été dit que celle du duc de Bedford seroit mise pour l'uniformité derrière l'autel du chœur de cette église, quoique son corps soit du costé de l'évangile. » (Archives de la Seine-Inférieure. Fonds du Chapitre de Notre-Dame de Rouen, G 9855 : Délibérations. En marge : « Inscriptions sur les tombeaux. »

(2) *Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc*. Appendice II, dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie... de Rouen*, année 1866-67, pp. 194 et 195. Celles des inscriptions qui

parmi les papiers de Haillet de Couronne où je les ai parcourues, il paraît y avoir eu une sorte de concours ouvert pour les inscriptions à placer sur cette nouvelle fontaine, de plan triangulaire, aux faces incurvées, formant piédestal à la statue de l'héroïne. Un certain nombre de ces brèves légendes, tant en vers qu'en prose et la plupart anonymes, furent adressées au secrétaire de la classe des lettres, Boistard de Prémagny. Aux séances des 23 et 30 janvier 1755 un des membres les plus diligents de la Compagnie et des plus entendus à ce genre littéraire (1), le chanoine Jean Saas, en soumit d'autres à l'examen de ses confrères et ce sont celles qu'il apporta en dernier lieu qui eurent la préférence. Imprimées sur un double feuillet de format in-folio, elles ont été annexées à l'un des registres des délibérations municipales (2) et portent, en bas de pages, cette annotation manuscrite : « Les trois inscriptions mises à la fontaine du Marché-aux-Veaux ont été composées par M. l'abbé Saas, chanoine de l'église cathédrale de cette ville, et le présent exemplaire

étaient de l'écriture de l'abbé Saas et qu'il avait d'abord présentées y sont reproduites.

(1) Les termes dans lesquels les *Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse-Normandie* (numéro du vendredi 15 avril 1774, p. 59) annoncèrent sa mort en témoignent : « Le 10 de ce mois est décédé en sa maison canoniale M. Jean Saas, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts dans la même ville, âgé de 71 ans... Son goût pour la poésie latine a paru dans des pièces de vers estimées et dans des inscriptions qui méritent de subsister autant que les monuments publics auxquels elles ont été destinées... »

(2) Archives municipales, A 35, délibérations, vers la fin du registre.

d'icelle[s] joint à la feuille de l'assemblée générale du 15 septembre 1754. »

Les tablettes de marbre où elles furent gravées n'avaient pas été épargnées par le vandalisme révolutionnaire. Sur l'initiative de l'archéologue André Pottier elles ont été refaites en 1861.

Que n'a-t-on eu un semblable souci lorsqu'en 1827 le Méridien de la Bourse découverte, déposé, démonté pierre à pierre, fut rétabli dans le jardin de l'Hôtel de Ville! Sur un cartouche oblong s'y lisait autrefois une inscription sobre et de bon aloi rappelant que ce monument avait été érigé pour commémorer un des faits scientifiques les plus notables du règne de Louis XV, le voyage qu'effectuèrent La Condamine et plusieurs savants français pour mesurer un arc du méridien et déterminer la configuration du corps terrestre (1). Partageant le sort du médaillon où se profilait la figure du roi, elle avait été stupidement bûchée à coups de marteau et abattue en octobre 1792. Il eut été facile de la faire revivre, Le Carpentier l'ayant reconstituée de mémoire pour l'insérer dans son *Itinéraire de Rouen* (2). Quoiqu'il ne le dise pas, nous ne pouvons douter que cette petite pièce ne soit de la composition de Jean Saas, Cotton-Deshoussayes l'ayant nettement affirmé dans l'éloge historique qu'il fit de l'érudit ecclésiastique (3).

(1) P. addit. VIII.

(2) Charles LE CARPENTIER, *Itinéraire de Rouen ou Guide des voyageurs pour visiter avec intérêt les lieux les plus remarquables de cette ville et de ses environs* (in-18, Rouen, J. Frère, 1816), p. 20.

(3) « Des inscriptions et des épitaphes en grand nombre, qui ont le vrai goût du style lapidaire, de ce style difficile par la netteté, la précision et l'énergie qu'il exige, en particulier l'in-

L'Académie sollicita et obtint de la Ville, en 1758, la concession d'un terrain situé au-dessous du Petit-Cours ou Cours-Dauphin; elle y transféra un jardin botanique qui, jusque-là, avait existé au faubourg Bouvreuil, près d'une rue qui a longtemps gardé le nom de « rue du Jardin-des-Plantes ». Une vaste serre chaude et deux orangeries furent aussitôt construites. Dans les fondations et au fronton du principal de ces édifices, pour y consigner la translation du « Jardin de l'Académie » (1) et en bien marquer la destination, fut posée une inscription latine offrant cette singularité que trois des membres de l'Académie y avaient collaboré et que la part revenant à chacun d'eux ressort avec une absolue précision. C'est ce que révèlent les lignes suivantes d'un registre tenu par le secrétaire perpétuel de la section des Belles-Lettres, Charles-Nicolas Maillet du Boullay : « Plusieurs de ces messieurs ayant été invités, à la dernière séance, de travailler à une inscription, tant pour la première pierre que pour le frontispice du bâtiment, M. l'abbé Yart, M. l'abbé Saas et moy avons arrêté la suivante, composée de ce que nous avons trouvé de mieux dans nos projets particuliers. Le commencement est de moi et la fin de M. l'abbé Yart. »

scription de la méridienne de la Bourse, celle de la fontaine de la Pucelle d'Orléans dans la ville de Rouen et tant d'autres pièces en vers latins dont la connoissance ne nous est pas parvenue furent encore les amusemens de M. l'abbé Saas. » (COTTON-DESHOUSSAYES, *Éloge historique de M. l'abbé Saas, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, académicien titulaire de l'Acad. royale des Sc., B.-Lett. et Arts, etc.* Lu à la séance publ. de l'Acad. de l'Imm.-Concept. le 22 déc. 1774. — Paris, P. Berton, 1776, in-8°, p. 27.)

(1) Ces mots, superposés au millésime M.DCC.LVIII, se voyaient au-dessus du portail d'entrée.

Après la formule latine, intégralement reproduite (1) vient cet autre paragraphe : « Cette inscription a été approuvée par l'Académie et gravée sur une lame d'airain qui sera posée dans une caisse de plomb sous la première pierre de l'orangerie, du côté droit. Elle sera aussi mise sur un marbre noir au frontispice du bâtiment » (2).

La table de marbre a été perdue, mais la plaque de métal exhumée au moment de la démolition des serres, en 1842, a été offerte par la Ville à l'Académie et, dotée d'un cadre, décore l'un des murs de la salle de vos séances (3).

Le registre dans lequel j'ai pris ces extraits fait aussi connaître comment les choses se passèrent, presque à la même date, pour la pose, en 1758, d'une première pierre de la construction d'un nouvel hôtel de ville, entreprise grandiose qui fut abandonnée après un commencement d'exécution. Là encore il y eut, gravée sur cuivre, une inscription commémorative en latin, presque entièrement remplie d'une longue suite de noms où forment cortège au roi régnant le gouverneur de la province, l'intendant de la Haute-Normandie, le maire, les conseillers échevins, des fonctionnaires de tout ordre. Cette inscription vous est connue, une étude extrêmement documentée que fit l'un d'entre vous, Messieurs, sur ce projet

(1) P. addit., X.

(2) Reg. I de l'Académie de Rouen pour la partie des Belles-Lettres et des Beaux-Arts, commencé en 1756 par M. Maillet du Boullay, secrétaire des Belles-Lettres, pp. 50 et 51.

(3) Au bas de la feuille de cuivre (h. 0 mèt. 32; l. 0 mèt. 25), laquelle offrait de minimes variantes : « ...*Frederico Montmorenci...* », etc., sont ces trois lignes que ne portait pas le marbre : « *Primariumque hujus edificii lapidem auspiciis et nomine sui protectoris posuit anno M.DCC.LVIII.* »

d'hôtel de ville et sur l'architecte A.-M. Le Carpentier l'ayant publiée (1). Avec de légères différences de transcription, elle nous a été transmise à la fois par les archives municipales (2) et par un registre déjà cité de vos archives où Maillet du Boullay nous apprend lui-même qu'il en fut l'auteur : « Messieurs du Bureau de la ville s'étant adressés à l'Académie pour l'inscription à mettre sur une lame d'airain lors de la position (*sic*) de la première pierre de l'hostel de ville, j'ai proposé le modèle suivant, qui a été approuvé de la compagnie : « *Regnante Ludovico XV...* », etc. (3).

D'ailleurs Maillet du Boullay, sans y exceller, sans qu'il y ait montré beaucoup d'aptitude, saisissait volontiers toute occasion d'écrire en style lapidaire. On le voit terminer l'éloge qu'il fit de Paul et Michel-Ange Slodtz (4) par une sorte d'építaphe qu'on ne se serait pas attendu à trouver à cette place.

Un écrivain rouennais, de moindre rang dans la république des lettres que son compatriote Fontenelle mais célèbre comme lui par une exceptionnelle longévité, puisque, plus que centenaire, il outrepassa de cinq années le siècle (5), Jean-François-Gabriel d'Ornay, eut parfois à fournir, pour sa ville natale, quelques pièces épigraphiques. A la date du

(1) *Congrès du Millénaire de la Normandie (911-1911). Compte rendu des travaux*, t. II, p. 396, note 1.

(2) A 38, Délibérations, fol. 7 r°, et tiroir 386 (deux copies de différentes mains).

(3) Reg. I de l'Académie, p. 45.

(4) *Précis analyt. des trav. de l'Académie... de Rouen*, t. III, pp. 261-264.

(5) Quand il mourut à Saint-Georges-de-Boscherville, le 25 novembre 1834, J.-F.-G. d'Ornay, doyen de l'Académie, était âgé de cent cinq ans, trois mois et deux jours.

6 mars 1771, relativement à une des sépultures qu'abritait la première église de l'Hospice Général, nous lisons dans une délibération des administrateurs de cet établissement : « M. Dornay, quartenier, ayant été prié de composer l'inscription qui doit être mise sur la tombe de feu M^r Le Brun, avocat au Parlement, conseiller échevin de cette ville et administrateur surnuméraire de cet hôpital, en mémoire des longs et importants services qu'il a rendu[s] à cette maison, mondit sieur Dornay a remis sur le bureau le projet de laditte inscription (1), qui a été approuvé, et ensuit la teneur : *Hic jacet...*, etc. (2).

« Sur quoi délibéré, il a été arrêté que laditte inscription sera gravée sur la table de pierre sous laquelle repose le corps de ce zélé administrateur..., M^r Dornay remercié des soins qu'il a bien voulu prendre et prié de faire exécuter la présente délibération » (3).

Par le registre cérémonial de la Ville, nous apprendrons que furent pareillement demandées à d'Ornay deux inscriptions commémoratives quand furent posées, le 30 mai 1774, la première pierre du pavillon des casernes Saint-Sever, destiné au logement des officiers de la garnison, et, le 18 juillet de

(1) Ce fut apparemment l'építaphe que d'Ornay présenta en cette même année à l'Académie (*Précis analyt. des trav.*, t. IV, 1771-1780, p. 27).

(2) P. addit., XI.

(3) Arch. départementales, Hospice Général, reg. de délib. du 27 février 1771 au 10 mars 1779, fol. 7 v^o et 8 r^o. Dans ce même fonds est une liasse de « copies de diverses inscriptions qui existaient dans l'ancienne église de l'Hospice Général » : la onzième et dernière pièce, d'une écriture plus récente que les autres, est la transcription de la délibération du 6 mars 1771 et de l'építaphe.

la même année, celle de la salle de spectacles, une des plus anciennes de France, le futur Théâtre-des-Arts; cette dernière inscription est en français.

Les deux plaques d'argent avaient été commandées à Jean-Pierre Jacques, un graveur et marchand d'estampes, dont l'atelier et la boutique s'ouvraient sur le parvis Notre-Dame, au pied de la tour de Beurre. Sauvées de la destruction par MM. Charles Lormier et Henri Gadeau de Kerville, elles sont entrées l'une au Musée départemental des Antiquités (1), l'autre à la Bibliothèque municipale (2).

L'appel des noms qui viennent de se succéder suffirait, ce me semble, à montrer le soin que l'on prit, à Rouen particulièrement, durant deux siècles, pour revêtir de formes élégantes, selon l'exigence des circonstances, des inscriptions d'importance exceptionnelle : les meilleurs humanistes ne crurent pas déroger en s'y employant. Il en est d'aussi remarquables dont les auteurs sont ignorés. D'autres, et ce sont les plus communes, sont absolument dénuées de prétention et non moins dépourvues de valeur littéraire. Quelles qu'elles soient, ne serait-ce que pour les sortir de l'oubli, remédier à leur dispersion et les rendre plus accessibles, à titre de documents élémentaires servant aux études historiques, n'y aurait-il pas utilité à les rassembler? Ne conviendrait-il pas d'en constituer, pour notre ville, un répertoire aussi complet qu'il se pourra, comme l'ont fait, en de bien plus larges proportions, pour Paris et son diocèse, F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie ou

(1) Archives municipales, tiroir 285. Cf. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, pp. 462 et 463.

(2) Arch. municip., *ibid.*, et Amis des Monuments rouennais, *Bulletin*, année 1904, pp. 100-102.

Emile Raunié dans son *Épitaphier*? Ce serait répondre à une question que renouvelle presque tous les ans le Comité des Travaux historiques quand il établit le programme des sujets à traiter en vue du Congrès des Sociétés savantes : « Faire, par ancien diocèse, *par ville* ou par édifice, le recueil des inscriptions, funéraires ou autres, publiées ou non, les accompagner, autant que possible, d'estampages, de dessins ou de photographies. »

Même après ce qu'ont tenté, dans ce sens, Farin et ses continuateurs, même après dom Pommeraye, Achille Deville, en ses *Tombeaux de la Cathédrale*, et tout récemment la *Liste sommaire* (combien sommaire et embryonnaire!) *des inscriptions historiques et commémoratives existant sur le territoire de Rouen au 1^{er} juin 1916* (1), pour cette ville, Messieurs, le travail est encore à faire. Espérons qu'un jour paraîtra, avec des gloses et commentaires, en y renfermant la longue période qui s'étend des derniers siècles du moyen âge à la fin de l'ancien régime, un recueil de toutes les inscriptions rouennaises.

(1) Fascicule in-4^o de 8 pp., publication de la Commission municipale des Inscriptions rouennaises.

PIÈCES ADDITIONNELLES

I

ÉPITAPHE DE JEAN LE PREVOST,
CHANOINE ET INTENDANT
DE LA BIBLIOTHÈQUE CAPITULAIRE
(† 28 décembre 1648)

Par Charles FERRARE, s^r du Tot

P. M. (1)

*Johannis Prevotii,
canonici eccl. Rotomag. et bibliothec.,
rectoris S. Hermelandi,
qui,*

*vivido sed miti ingenio, acri sed subacto judicio,
memoria prompta sed firma, animo excelso sed composito,
compta sed facili facundia, modestia singulari sed sincera,
naturae jucunditate comi, gravitate condita praeditus,
a puero totum se pietati et litteris addixit.*

<i>Opum contemplor,</i>	<i>scientiarum avidus,</i>
<i>doctrinae prodigus,</i>	<i>temporis parcus,</i>
<i>sui negligens,</i>	<i>aliorum observantissimus,</i>
<i>ambitione vacuus,</i>	<i>meritis plenus,</i>
<i>patritiis aequae ac infimis carus et venerabilis extitit.</i>	

*Primus hujus bibliothecae praefectus
ejusque condendae auctor, (2)
ab Harlaeo archiep., Hallaeo, Acaria et Behotio canonicis*

(1) « *Piae memoriae* » ou « *piae manibus* ». — En chaque des petites compositions épigraphiques qui suivent, les abréviations, d'ailleurs assez peu fréquentes, ont été maintenues, mais, afin de faciliter la lecture, nous avons ajouté la ponctuation, que ne comportaient pas les textes originaux.

(2) Voir sur ces bienfaiteurs de la Bibliothèque capitulaire, François de Harlay, Barthélemy Hallé, Pierre Acarie et Adrien Behotte, ce que disent l'*Hist. de l'égl. cathéd. de Rouen*, pp. 165 et 166, et J. SAAS, *op. cit.*, pp. 102 et s.

*pretiosam litterarum supellectilem impetravit,
quam in ordinem digessit
et communi civium bono sacratam publici juris fecit.*

*Ludum litterarium in hac porticu aperuit
in quo disputationes omnigena eruditione refertas
statis diebus instituit (1),
quas salibus atticis, miscens utile dulci, mire perfudit.*

*Politoris litteraturae, poëseos, historiarum callentissimus,
antiquitatis sagax indagator,
abstrusa in Neustriacis eruit,
quorum partem de patria meritiss. Sammarthani
in Gallia christiana typis mandarunt,
multa alia scriniis hujus musaei consignata delitescunt.*

*Abdicato D. Hermelandi sacerdotio,
in partem sollicitudinis episcopalis vocatus,
rebus sibi demandatis totus incubuit,
divinum officium ordinavit,
psalmodiam concinnavit.*

*Sed (heu!)
in limine bibliothecae nunc conditur
qui, intima bibliothecarum rimatus,
arcanas earum opes
docto, pio, largo pectore visus est condidisse.*
(Biblioth. de Rouen. Recueil de pièces, E 277.)

II

AUTRE ÉPITAPHE DU CHANOINE LE PREVOST
(† 1648)

Par le même

*Heic in limine bibliothecae jacet
qui nec mortuus a libris avelli potuit
Joannes Prevotius,*

(1) N'était-ce pas déjà une sorte d'Académie?

*canonicus ecclesiae Rotomagensis ac bibliothecarius,
 rector S. Hermelandi,
 qui
 commodis ecclesiae et urbis per annos triginta inserviens
 utrique
 honori fuit et emolumento.*

*Antiquitatis Neustriacae monumenta gnaviter revolvens,
 exquisita indagavit,
 historiam meliore saeculo dignam conscripsit,
 diurnum officium ordinavit,
 psalmodiam concinnavit,
 litteriam supellectilem instauravit,
 quam suis
 operibus [fecit] auctiorem, commentariis illustriorem,
 quin et porticum ipsam,
 eruditorum frequentia nobilitatam,
 innocentia morum, colloquiorum urbanitate, nominis fama
 reddidit
 sanctiorem, amoeniorem, celebriorem.*

*Una modo exprobatone impetitus est
 ab amantissimis paroecis damnum et injuriam sibi illatam qui-
 [ritantibus
 quod sacerdotium D. Hermelandi desideratissimus renunciavit,
 sed, canonum memor
 et severioris disciplinae apprime tenax,
 sarcinarum alteram abjecit,
 quo expeditior
 ad sua, canonici et alia insuper, munia,
 in partem sollicitudinis episcopalis vocatus,
 districtius se accingeret.*

*Vir, quem
 natura ad benignitatem, virtus ad pietatem,
 fortuna ad aliorum utilitatem, studia ad benefaciendum om-
 [nibus,
 vita in singulorum censuram, dignitas in cujusvis exemplum
 finxerat,
 a Deo,*

*meritis quam annis gravior,
ad praemium evocatus est
[ann.] aetat. 48, saecul. 48,
et nunc, cunctis lugendus qui cunctis quondam proficiuus,
ibi exuvias posuit ubi egerat excubias.*

(Biblioth. de Rouen. Recueil de pièces, E 277.)

III

INSCRIPTION FUNÉRAIRE
DE LAURENT LE CORNU DE BIMOREL,
SIEUR D'IGOVILLE (1)
(† 19 juillet 1669)

Attribuée à Charles FERRARE

ELOGIUM

*Lugete pii, erubescite avari,
imitamini divites, veneramini pauperes
pauperum patrem, urbis decus, omnium exemplar,
Laurentium Le Cornu de Bimorel, dominum d'Igenville.*

*Admiramini singuli virum
cujus potestati ancillata est fortuna,
voluntati potestas,
voluntas pietati,
qui divitias, irritamentum luxuriae,
occasionem fecit charitatis et beneficentiae materiam.*

(1) Aux Archives départementales, un cahier de « copie des épitaphes et fondations étant dans l'église de l'Hôpital général des valides de Rouen » rapporte une autre épitaphe en français de Laurent Le Cornu, laquelle se voyait « derrière l'autel adossé au jubé des hommes, tout en haut, proche la voûte ». Elle faisait connaître au lecteur que cet homme charitable « voulut estre enterré comme un pauvre et avec les pauvres dans le cimetière de Saint-Vivien. »

Is,
patre senatore et gente patritia Rothom. oriundus,
honores haud ambivit,
pluris faciens
quos virtus parit, perficit religio, Deus coronat.

Is,
optimo ingenio, peracri judicio, dicendi suavitate,
morum integritate praeditus,
omnis scientiae capax,
artem benefaciendi omnibus praetulit
et in hac excellere studuit in qua paucos eminere vidit.

Vir, publicae utilitati natus,
privatus admodum vixit
emicuit tamen, vel invitus,
dum, regia et supra privatum munificentia eminens,
jugem divitiarum affluentiam
in pauperum commoda derivavit.
Centum quinquaginta millia aureorum nosocomiis dono dedit
totque nominibus aeternitatem foenerans
ipsum sibi Deum constituit debitorem.
Quidquid cum pauperibus non habuit commune
perditum et inutile reputans,
suarum eos facultatum participes efficere salegit.
Extorres, vagos, palantes coërcere et in ordinem cogere ag-
[gressus est;

opus omnium votis expetitur
a pluribus frustra tentatum
fortiter suscepit, foeliciter perfecit;
dumque hic recludit suosque adhibet convivas,
Christum ipsum potuit habuisse contubernalem.

Imminentem anno superiore urbis ruinam
fere solus sustinuit et stitit.
Disturbata commercia egestatem invehebant,
egestas in ipsa rerum ubertate penuriam et famem,
fames luem traxerat :
ipse, periculo et sollicitudini objectus,
unus induit curas quas universi exuebant.
Itaque, grassante inde peste, inde inopia,
magis ad benefaciendum contumax insurrexit.

Mosem
in deserto populum cibantem et aereo sanantem signo
aemulatus,
in deserta urbe, opibus et optimatibus vacua,
plebem
egenam, afflictam, miseram,
fame, lue, calamitate
prostratam
manu sua, auro suo
cibavit, sanavit, erexit.

Tandem, cum meritis impleset terram,
iter coelo intendit ad praemium;
nam, cum diuturno et lethali morbo colluctatus,
kal. quint. ultimo decubuit,
trium horarum deliquium passus,
torporem discussit ad hoc solum
ut crucem sibi bajulandam assumeret,
quam
ardenti tenerescentis animi affectu indesinenter
deosculatus,
ipsam per procacia oscula divinitatem sugere visus est;
sicque,
ad rubum Mosis non modo calefactus
sed ad ipsissimum ignem,
ad Christum ipsum dulcissime liquatus est.

Vivit tamen,
suo superstes funeri,
nec expirasse dicendus est quamdiu pauperes respirabunt,
sed,
postquam se terris in nostra omnium documenta (1)
per annos LXVIII commendavit,
meritis quam annis gravior,
debitae se restituit aeternitati.

Abi, viator,
et piissimae animae pius adprecare.
Jacturam civium, urbis vulnus
dole et luge,

(1) *Documenta*, exemples donnés comme leçons explique Varron : *Exempla docendi causa dicuntur documenta.*

*quamquam, cum moriuntur, justī
 nil dolendum relinquunt,
 sed omnia invidenda, omnia imitanda.
 Ne lugeas, viator,
 nec inani planctu viri casum prosequere,
 imaginem vitae suae recolendam tibi reliquit,
 urbi
 fratrem (1) sui simillimum.*

(Biblioth. de Rouen. Recueil de pièces, O 749, t. IV.)

 IV

ÉPITAPHE DE L'ARCHIDIACRE CHARLES MALLET
 († 20 août 1680)

Par Jean COMMIRE

Sta lege et luge!

*Carolus Malletus, socius Sorbonicus,
 canonicus et archidiaconus hujus ecclesiae,
 archiepiscoporum trium per annos. XXX. vicarius generalis,
 hic jacet :
 imo meliore sui parte superest in caelo,
 spirat in libris.*

*Vivit in bonorum memoriam, nunquam interiturus.
 His moribus fuit quos jure diceres virtutum omnium normam.*

*Mirati sunt et qui noluerunt imitari.
 Catholicae veritatis contra novitates defensor acerrimus,
 clypeum religionis et gladium pro virili parte se praestitit
 Inimicitias ea causa aliquas patienter tulit,
 nullas exercuit nisi in seipsum.*

(1) François Le Cornu, s^r de Bimorel, prêtre, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Normandie, chanoine de l'église de Rouen, qui avait partagé pendant douze ans la vie austère et mortifiée de son frère, ayant avec lui choisi l'Hôpital général pour sa demeure. Il lui survécut peu, étant mort le 26 novembre 1670.

*Compendio virum, lector, aestima :
In demortui oculis vix repertum est quod funeri curando satis
[esset!*

*Opes in manu pauperum condiderat,
relicta propinquis virtutum suarum hereditate.
Nil legari ab eo melius, nihil ab ipsis amplius desiderari potuit.*

*Mondiderii natus, obiit Rothomagi ex febre putrida
XIII. kal. sept. an. M. DC. LXXX., aetat.*

*Petrus Malletus, in Parisiensi curia patronus,
patruo benemerenti moerens posuit.*

(*Johannis Commarii... Carmina*; editio novissima. Paris, Barbou, 1714-1715, t. 1^{er}, pp. 420 et 421.)

V

INSCRIPTION

DESTINÉE A PERPÉTUER LE SOUVENIR
DU CHANOINE FR. DE LA FOSSE
ET DE SES DONS A LA BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE
(1683)

Par Charles FERRARE

*Franc. de La Fosse,
canonico et metropoleos magno poenitentiario,
cui parum fuit
continuis per ann. XL largitionibus
pauperes urbis sublevasse,
nisi et
divites locupletaret, urbem ornaret,
ecclesiam muniret, omnibus opitularetur,
dum amplam et electam librorum supellectilem
communi civium bono consecrat,
piis exemplum, cunctis utilitatem, sibi gloriam
praebuit, attulit, comparavit.*

*Canonici Rotom. collegae bene merito poss.
an. M. DC. LXXXIII.*

(Biblioth. de Rouen. Recueil de pièces, O 748, n° 36 a.)

VI

INSCRIPTION

PLACÉE DANS LA BIBLIOTHÈQUE CAPITULAIRE
A LA MÉMOIRE
DU CHANOINE FRANÇOIS DE LA FOSSE
(1684)

Par le même

†

*Ad perpetuam memoriam
clarissimi viri
D. D. Francisci de La Fosse,
presbyteri, sacr. theol. doctoris,
s^{tae} Rothomagensis ecclesiae canonici nec non
ecclesiastae et poenitentiarü,
qui,
vt insigne quoddam svi in literas literatosque
amoris tecmerion (1) exhiberet,
copiosum non modo musaeum suum
hvic bibliothecae dedit
sed et ei
qui sub clariss. D. D. canonicis eidem bibliothecae praepositis
illius curae sffectus est
perpetuum constituit stipendium,
quod (juxta indictum coram libellionibus Rotomagens.
25^o feb. anni 1681 et 3^o maij 1684 pactum),
venerab. capitul., de republica literaria per quam optime
[meritum,
ex fabricae, vt vocant, proventu,
quotannis solvendum in se recepit,
eximium sane viri benefici beneficium
qui
si doctrinae hoc sacratum*

(1) Transcription latine du terme grec τεμπήριον = preuve, témoignage.

(in quo repositi sunt thesavri sapientiae et scientiae Dei)
 primus non apervit
 effecit certe primus
 ut non claudatur in posterum.

(Plaque rectangulaire de cuivre. H. 495 m/m;
 l. 395 m/m (1).

VII

ÉPITAPHE DE CLAUDE LE ROUX DE TILLY
 († 5 avril 1689)

Par Charles FERRARE

P. M.

Claudii Rufi Tillii,
baronis d'Acquigny, domini de Cambremont
Begdal, Vironvé, Mesnil-Jourdain, etc.,
inter nobiles illustris, inter divites opulentis,
inter doctos eruditi, inter bonos optimi,
qui gentem
a condito Parlamento porphyrogenetam,
senatoribus tredecim, praesulibus infulatis duobus conspicuam,
sanguine aut affinitate cum tribus Franciae cancellariis,
Olivario, Bellevraeo, Bocheratio (2),

(1) Vers chacun des angles supérieurs, à la hauteur des premières lignes sont des chiffres formés de lettres enlacées. Au bas du petit monument épigraphique un décor de rinceaux laisse apercevoir le blason du chanoine (cœur sommé d'une croix et soutenu d'un croissant; ces emblèmes héraldiques étant accostés de deux étoiles), avec la devise CRVCIS COR CRESCIT AMORE. Sur la droite on lit :

Positum jussu venerab. capit.
an^o sal. 1684^o die 5. julii.

A gauche la signature du graveur : *Toustain F.* — Jean Toustain, maître graveur, domicilié rue de la Poterne, décéda le 25 novembre 1705, à l'âge de soixante-sept ans, et fut inhumé le surlendemain dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Lô. (Ch. de Beaurepaire, *Notes sur quelques graveurs rouennais.*)

(2) Tous trois furent pourvus de l'office de Chancelier de France, François Olivier en 1545 († 1560), Pomponne de Bel-lièvre en 1599 († 1607), Louis de Boucherat en 1686 († 1699).

conjunciam
virtutibus reddidit auctiorem.
Hic, a Guillelmo,
qui in Scaccarii institutione senator nuncupatus est,
non interrupta serie quintus,
Roberto, nusquam satis laudato viro,
et Maria, Pomponii Bellevraei, Franciae cancellarii, filia,
[natus,
Pomponii fratris,
exercitum legati et urbis tractusque Illiberitani (1) guber-
[natoris,
haereditatem adeptus,
luculentissimo demum patrimonio
Magdalenae de Tournebu-Livet, uxoris,
stemmate regio Drocensi d'Esneval fulgentis,
locupletatus,
debitos honores haud ambivit,
superavit quos gessit, meruit quos non gessit,
avilis contentus.
Singularem in dignitate modestiam,
in consiliis ineundis prudentiam,
in capiendis religionem, in exequendis vigilantiam,
in congressibus publicis severitatem,
in privatis lenitatem, in moribus integritatem
cum omnium applausu et veneratione exhibuit.
Tandem, meritis quam annis gravior,
coelo maturam animam Deo reddidit non. april. [ann.]
[aetat, 75.]

Robertus, vicedominus d'Esneval, baro d'Acquigny, etc.,
[regis (2)] christianissimi ad Portugalliae regem legatus,
patri meritissimo filius moerentissimus,
pos. an. sal.

M. DC. LXXXIX.

(Placard imprimé, petit in-folio, replié et joint à l'opuscule cité plus haut : *A la mémoire de messire Claude Le Roue....* Biblioth. de Rouen, O 748, t. III.)

(1) De Collioure, dans le comté de Roussillon.
(2) Ce mot manquait dans l'imprimé.

VIII

INSCRIPTION

POUR LE MÉRIDIEEN DE LA BOURSE DÉCOUVERTE
(1753)

Par le chanoine Jean SAAS

*Regnante Ludovico XV,
auctore pacis, artium patrono,
cujus auspiciis
commercium viget, crescit industria,
constat securitas,
terrae figura ad navigantium utilitatem
innotescit,
lineam meridianam quae negotiatorum
conventus indiceret
in hoc monumento duci curaverunt
viri Rothomagenses [a] (1) commerciis
regundis,
anno. M. DCC. LIII.*

(D'après l'*Itinéraire de Rouen*, de Charles Le Carpentier, édition de 1816, p. 20.)

IX

UNE DES TROIS INSCRIPTIONS DE LA NOUVELLE FONTAINE
DE LA PUCELLE D'ORLÉANS
(1755)

Par le même

*Johannae d'Arc,
quae, sexu femina, armis vir,
fortitudine heros,
post Aureliam obsidione liberatam*

(1) Cette préposition est omise dans l'imprimé.

*ductumque per medios hostes ad sacra Rhemensia
 Carolum VII
 assertumque eidem pluribus victoriis solium
 ad Compendium capta, Anglis tradita,
 immerita sorte
 in isto urbis angulo (1)
 combusta die XXX maii, anno M. CCCC. XXXI,
 exiit flammis quod mortale;
 gloria superest nunquam moritura
 et in hac eadem urbe
 solemniter vindicata
 die VII julii, anno M. CCCC. LVI.*

(Archives municipales de Rouen, A 35. Délibérations. Feuillet imprimé attaché au registre.)

X

INSCRIPTION POUR LE NOUVEAU JARDIN BOTANIQUE
(1758)

Par Ch.-Nic. MAILLET DU BOULLAY, Jean SAAS et Ant. YART

*Regnante Ludovico XV,
 protectore et auspice
 D. D. C. Francisco de Montmorenci, duce
 de Luxembourg,
 Franciae pari et polemarcho,
 excolendis et demonstrandis
 quotquot ubique terrarum natura gignit
 plantis et arboribus,
 hortum hunc,*

(1) Pour plus d'exactitude historique, lorsque l'inscription, en 1861, fut rétablie, cette ligne a été ainsi modifiée : *prope istum urbis angulum...* Il est maintenant reconnu que le mémorable bûcher avait été dressé sur une place voisine, celle du Vieux-Marché, à une petite distance du portail de l'église Saint-Sauveur. Voy. le *Mémoire sur le lieu de supplice de Jeanne d'Arc*, de M. Ch. de Beaurepaire. Mais, quelle que fut l'utilité de rectifier une erreur, était-on par là même autorisé à changer l'ancien texte?

*majoris et aedilium munificentia
concessum,
regia scientiarum, litterarum et artium
academia
sanitati, studio, decori
optimae civitatis
exornavit et dicavit
anno M. DCC. LVIII.*

(Archives de l'Académie de Rouen : registre I, commencé en 1756. p. 50.)

XI

ÉPITAPHE DE DAVID-ROBERT LE BRUN

(† 22 février 1771)

Par J.-F.-G. D'ORNAY

*Hic jacet
David Robertus Le Brun,
in senatu Rothomagensi causarum patronus,
urbis hujus exaedilis,
hujus publicae pauperum domus administrator,
vir integer, civis optimus, egenorum amicus
et pater.
Quisquis es,
probus, civis, egenus,
luge
et ora.*

Obiit die XXII febⁱⁱ, anno Domini M. DCC. LXXI.

(Arch. de la Seine-Inférieure, Etablissements hospitaliers, fonds de l'Hospice Général, délibérations, au 6 mai 1771.)

REPONSE AU DISCOURS DE M. LE CHANOINE BLANQUART

Par M. PAUL LE CACHEUX

MONSIEUR,

En vous entendant, il n'y a qu'un instant, qualifier d'imprudente la démarche qui vous a ouvert l'accès de notre Compagnie — et qui me vaut le plaisir de vous souhaiter ce soir la bienvenue — je songeais au mot de Talleyrand : Défiez-vous du premier mouvement, c'est le bon!... Vous n'avez pas suivi ce conseil du plus roué des diplomates, et vous avez eu mille fois raison. Mais peut-être, avant de franchir le seuil du triple portique, vous êtes-vous demandé si, à côté de cette entrée majestueuse, il n'y en avait pas une autre plus modeste, réservée aux élus qui ont peu de goût pour les cérémonies officielles et dont la simplicité s'accommode mal de l'éclat d'une séance publique. L'Académie, impatiente de vous accueillir, était toute disposée à faire fléchir pour vous la rigueur de son règlement. C'eût été un sacrifice : il vous a paru inconvenant de le lui imposer. Vous vous êtes dit que toute réception sans apparat faisait une brèche à la tradition. Vous n'avez pas voulu passer par la brèche, vous avez préféré la grande porte. Combien nous avons lieu aujourd'hui de nous en réjouir et de vous en remercier ! Nous y avons gagné de refaire connaissance avec quelques-uns de nos devanciers qui écrivirent en latin aussi bien, sinon mieux, qu'en français. Nous y avons surtout gagné d'entendre une originale, curieuse et attachante étude d'épi-

graphie, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ajoute une page inédite à l'histoire de Rouen. En vérité vous nous avez gâtés. Aussi, bien que votre modestie ait pris d'avance ses précautions, en insistant pour que dans cette réponse il ne soit point question de votre personne, — *modestia singulari sed sincera*, dirait M. Dutot-Ferrare, — vous ne m'en voudrez pas trop, je l'espère, de respecter, moi aussi, la tradition académique et de remplir mon devoir en exposant quelques-uns des titres qui vous ont désigné à nos suffrages et en rappelant des mérites que vous êtes, il faut bien le dire, le seul ici à méconnaître.

Mais je n'ai pas d'histoire, je n'ai pas de biographie, me disiez-vous hier encore, d'un ton humble et déjà résigné. Rassurez-vous : il ne s'agit pas de vous en forger une de toutes pièces. Aucun reporter n'a été envoyé par l'Académie aux Andelys, à Neaufles ni à la Saussaye pour s'assurer sur place de l'excellent souvenir que vous avez laissé à vos anciennes ouailles. Et nous n'avons pas cherché à connaître — parce que nous les devinions sans peine — les raisons qui ont amené Monseigneur d'Evreux à faire de vous un chanoine de sa cathédrale. Quand même je posséderais sur votre ministère beaucoup plus de renseignements que vous n'avez bien voulu m'en fournir, je n'aurais pas l'indiscrétion de les mettre en œuvre pour tracer votre portrait, et je me garderais de dire tout haut ce que chacun de nous pense tout bas. Il n'appartient pas à un laïque d'étaler au grand jour des vertus sacerdotales qui veulent rester cachées. Puisque la biographie m'est interdite, je me contenterai de la bibliographie.

Ce sont les faits qui louent, a dit La Bruyère, et la manière de les raconter. Pour un érudit les faits ce sont ses travaux. A parcourir les vôtres, on dirait qu'ils sont plutôt nés

du hasard de vos découvertes que de l'élaboration d'un programme tracé d'avance et suivi avec méthode. La défiance de vos propres forces vous a écarté des synthèses historiques, dont tant d'esprits superficiels se croient naïvement capables. Alors que l'ambition des longs voyages vous était permise, vous avez préféré cheminer par les petits sentiers de l'histoire, cueillant au passage un souvenir, une anecdote, conduit par votre flair de chercheur vers le document rare dont vous saviez extraire la substance, heureux d'apporter à la masse commune votre provision de faits soigneusement vérifiés et laissant à d'autres le plaisir d'en tirer des conclusions générales que vous jugiez, non sans raison, prématurées. Ces labours obscurs de l'érudition n'inspirent que du dédain au gros public, et même à quelques gens de lettres. Il n'y a qu'un argument pour en établir la légitimité et en commander le respect, mais cet argument est décisif : c'est que de tels travaux sont indispensables. Sans bons matériaux pas d'édifice solide. Sans érudition pas d'histoire. Saint Jérôme l'avait déjà compris, il y a près de seize siècles... Je m'excuse d'oser invoquer devant vous le témoignage d'un Père de l'Eglise : « *Non sunt contemnenda quasi parva, disait-il, sine quibus magna constare non possunt.* »

Aussi bien, qu'un prêtre habitant la campagne, ou la ville, désire consacrer les loisirs de son ministère à l'étude de l'histoire et de l'archéologie locales, n'est-ce point chose toute naturelle? Il en trouve sur place la plupart des éléments et c'est quelquefois à ses yeux comme une autre forme d'apostolat. Dans le diocèse d'Evreux, où s'est écoulée une grande partie de votre existence, les vestiges du passé abondent, et le Vexin normand comme la campagne du Neubourg pourraient occuper longtemps encore toute une équipe de travailleurs.

Pour un esprit cultivé, qui s'intéresse à ce genre d'études, quel avantage de pouvoir vivre tout près des ruines si instructives du Château-Gaillard ou dans le voisinage des belles églises de Notre-Dame d'Andely et de Saint-Gervais de Gisors! Quel profit ne doit-on pas retirer d'une de ces courses aux clochers que rend aujourd'hui plus facile le développement des moyens de communication!... Sans doute, comme vous l'avez fait observer fort justement, parmi nos édifices champêtres, églises ou chapelles, croix de carrefours ou de cimetières, châteaux ou humbles logis, il en est peu qui aient une grande valeur architecturale, et moins encore où soit conservée quelque œuvre vraiment artistique. En revanche, malgré les regrettables transformations que leur ont infligé l'action du temps et la main des hommes, presque tous ont gardé des traces du passé, sous la forme d'épithèques, d'inscriptions commémoratives ou de légendes campanaires, et ce sont là autant de témoignages dont il est utile de relever fidèlement le texte. Vienne un dévot de l'histoire et de l'épigraphie, curieux comme vous l'êtes de retrouver dans nos églises toutes les expressions de la pensée humaine : il s'empressera de noter les dates gravées pour marquer l'âge d'une construction ou d'une reprise, les croix de consécration, les épigraphes et devises horaires, les litres funèbres, les inscriptions des pierres tombales, les plaques de fondations et enfin, d'une manière générale, les emblèmes héraldiques, caractères graphiques d'une langue spéciale, un peu tombée en désuétude de nos jours. C'est ce que vous avez fait, Monsieur, pour les vingt-six paroisses du doyenné d'Amfreville-la-Campagne : vous avez pris la peine d'y relever toutes les épithèques et inscriptions, du XIII^e au XVIII^e siècle, qui n'étaient pas indéchiffrables, et vous en avez formé un recueil, enrichi d'identifi-

cations et de notes précieuses, qui, limité ainsi dans le temps et dans l'espace, est vraiment un modèle du genre. Comme on comprend que cet amour des vieilles pierres et des leçons qui s'en dégagent ait fait de vous le collaborateur et l'ami du grand archéologue normand Louis Régnier, et que cette amitié se soit maintenue sans nuages jusqu'à l'instant tragique où Régnier fut si soudainement ravi à la science et à votre affection!...

De toutes les branches de la discipline historique, l'épigraphie est sans doute celle qui a vos préférences : vous nous l'avez laissé entendre, il n'y a qu'un instant. Mais vous êtes aussi un archéologue. Vous avez apporté à l'étude de nos monuments votre méthode précise, votre habituel esprit d'observation et d'heureux résultats sont venus couronner vos efforts. Si nous connaissons maintenant fort bien l'église cathédrale d'Evreux, ce n'est pas seulement grâce aux excellentes études de MM. les chanoines Fossey et Bonenfant. Ce bel édifice avait depuis longtemps déjà attiré votre attention. Un certain nombre de documents publiés par vous dans les *Mélanges* de la Société de l'Histoire de Normandie avaient permis de préciser les dates des travaux de reconstruction dont il a été l'objet du XIII^e au XVII^e siècle. Sans sortir d'Evreux, vous nous avez restitué, à l'aide des comptes du Chapitre, l'élégant pavillon d'entrée du doyenné. On vous doit une description minutieuse de l'église de la Madeleine des Deux-Amants, dans l'état où elle se trouvait au moment de sa démolition, en 1722. Vous nous avez montré la part qui revient à chacun des architectes Guillaume Le Maistre, Robert et Jean Grappin dans la construction des églises de Magny-en-Vexin et de Gisors. Cette dernière possède encore de magnifiques vitraux, bien connus de toutes les personnes

qui s'intéressent à l'histoire de l'art, et plus spécialement de notre confrère M. Jean Lafond, le vitrail de saint Claude, celui de saint Crépin et de saint Crépinien, celui de la vie de la Vierge, celui des quatre saints : vous vous êtes attaché, non sans succès, à retrouver les noms des artistes qui les ont exécutés. Votre savante notice sur le groupe du Trépassement de la Vierge qui ornait autrefois cette même église et qui a été détruit en 1794, a mis de nouveau en relief la forte personnalité de son auteur, le célèbre imagier rouennais Pierre des Aubeaux. Mais permettez-moi d'insister un peu sur l'une de vos études où s'affirment peut-être le plus vos qualités de goût et d'érudition : je veux parler de la brochure intitulée : *La Chapelle de Gaillon et les Fresques d'Andrea Solario*. Elle est illustrée de plans et de dessins qui en rehaussent encore la valeur.

La chapelle du manoir féodal que les archevêques de Rouen possédaient à Gaillon avait été abattue en 1433, pendant cette guerre de Cent-Ans qui fut si funeste aux édifices religieux de notre province. L'archevêque Georges I^{er} d'Amboise entreprit de la relever. Cette construction vint s'ajouter à celles que le fastueux ministre de Louis XII faisait alors exécuter à Gaillon et qui transformaient l'ancien château en une demeure somptueuse, l'un des plus merveilleux monuments d'une époque si féconde en belles architectures. Commencés sous la direction de M^e Guillaume Senault, continués ensuite par Pierre Fain, les travaux durèrent une vingtaine d'années, de la fin du XV^e siècle à 1520 environ. Nous en connaissons le détail par les comptes que Deville a publiés. Les premiers articles concernant la chapelle y apparaissent en l'année 1504.

Un plan général levé par l'architecte Dubut, et que vous

avez reproduit dans votre notice, nous montre que le nouveau château ayant été assis sur le pourpris et les substructions de l'ancien, tout en ne gardant rien des défenses d'autrefois, le chevet de la chapelle, comme à Pierrefonds, était substitué à l'une des tours d'angle et formait un saillant considérable sur le fossé.

Ce petit édifice était divisé en chapelle basse, au niveau du sol des cours, de leurs galeries et des salles du rez-de-chaussée, et en chapelle haute, communiquant de plein-pied et par une terrasse avec les chambres de l'étage et les appartements de l'archevêque. De ces deux parties la première seule a été conservée. Elle est d'une simplicité voulue et de proportions restreintes, composée uniquement de deux travées et d'un hémicycle à six divisions, ajourées par autant de baies quadrangulaires, où s'inscrivent successivement un arc en plein cintre, puis au-dessous un second arc en accolade. Deux autres fenêtres, répétant en double la disposition de celles du chœur, sont percées au nord dans la travée la plus proche; elles prenaient jour sous une galerie ouverte à l'italienne, qui communiquait à la loggia de la « Grant Maison » et régnait ensuite au pourtour de l'abside. Dans la paroi opposée une arcade servait d'entrée au revestiaire ou sacristie. Une particularité de cette chapelle inférieure est la combinaison d'une ossature de voûte gothique, dont les nervures, reçues à la retombée sur des culs-de-lampe feuillagés, supportent, au lieu des voûtains habituels, de larges dalles de pierre formant plafond — système que nous retrouvons à Caen, au petit porche septentrional de Saint-Etienne-le-Vieux et aux chapelles absidales de Saint-Pierre, ainsi qu'à Dieppe, dans quelques chapelles de l'église Saint-Jacques. Le premier essai

en fut fait, semble-t-il, à Gaillon, et il faut noter la date : octobre 1504.

La chapelle supérieure, aujourd'hui détruite, nous est connue par des descriptions de Thomas Corneille et de Ducarel. Ses deux zones de fenêtres à remplages flamboyants, reliées par des claires-voies, de façon à ne maintenir entre les contreforts qu'un frêle réseau garni d'étincelantes verrières; les gâbles aigus des croisillons, tapissés d'arc en accolade, de pinacles et de statues; les hautes toitures où couraient les dentelles et crêtes de plomb des arêtières et faîtières; la haute croupe polygonale du chœur; le clocher carré de l'inter-transept, terminé par un étage en retraite et un lanternon circulaire, ajoutaient aux hardiesses de sa structure le charme d'une richesse inouïe et d'une incomparable légèreté.

Le cardinal d'Amboise voulut orner de fresques l'intérieur de ce gracieux édifice. Pour leur exécution, il manda tout exprès d'Italie un jeune artiste de l'école milanaise, un des plus charmants disciples de Léonard de Vinci, et qui, avant de devenir en titre le peintre de Monseigneur, avait peut-être eu la faveur de lui être présenté pendant un des voyages du cardinal au delà des Alpes.

Arrivé à Gaillon dans les derniers jours de décembre 1507, Andrea Solario commença aussitôt son travail. Les parois de la nef, où la sculpture n'avait pas étalé ses luxuriantes floraisons, reçurent les figures agenouillées des membres de l'illustre famille d'Amboise. Du côté sud prirent place ceux d'entre eux qui, à cette époque, avaient été investis des dignités de l'église, et c'est à peine si l'espace disponible permit de les y faire entrer tous. Des distiques latins accompagnaient ces portraits. Dom Pommeraye les avait recueillis et il se proposait de les publier dans le tome II de son *Histoire des*

Archevêques de Rouen, qui n'a jamais paru et dont le manuscrit est malheureusement perdu. Les fresques de Solario n'étaient pas terminées à la mort de Georges I^{er} d'Amboise, survenue le 25 mai 1510. Mais une fâcheuse interruption dans les Comptes nous empêche de préciser la date de leur achèvement, et l'on sait que ces charmantes œuvres d'art ont disparu lors de la démolition du château, à la fin du XVIII^e siècle.

La dernière partie de cette belle étude est consacrée aux statues des apôtres, œuvre du sculpteur italien Antoine Juste, qui ornaient également la chapelle de Gaillon. Elles étaient placées sur les piliers qui environnaient le sanctuaire. Vous avez donné la reproduction de l'une d'elles, aujourd'hui conservée dans l'église de la paroisse. Malgré la restauration maladroite dont elle a été l'objet, c'est une œuvre de grand mérite, que l'on peut rapprocher des fameux apôtres du Tombeau de Louis XII, universellement attribués aux deux frères Juste.

Tout bon archéologue doit aimer les cloches. Les tours qui les abritent couronnent souvent de la façon la plus gracieuse nos édifices religieux, et leurs voix, écho des joies et des deuils de la vie présente, nous rappellent aussi les événements auxquels, dans le passé, elles ont été associées. Comment furent fondues celles de trois églises du diocèse d'Evreux, autrefois collégiales, Notre-Dame de Vernon, Saint-Antoine de Gaillon et Saint-Louis de La Saussaye, nous l'apprenons en parcourant vos travaux. Vous y publiez les délibérations capitulaires et les marchés avec les fondeurs et vous suivez l'histoire de ces belles sonneries depuis l'instant où elles furent montées dans les tours jusqu'au jour où elles en descendirent, sur l'ordre des administrateurs révolution-

naires, pour être livrées aux fonderies de Romilly ou de Maromme, qui consommèrent la destruction de tant de cloches de ces régions de Haute-Normandie. Aucune d'elles, je crois, n'excita une émotion populaire aussi menaçante que celle de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, en 1424. Elle avait été cassée « à sonner le guet par le temps de guerre », et c'était un son bien désagréable aux oreilles des bourgeois. Les dames de l'abbaye ayant donné l'ordre de la refondre, on voulut, suivant l'usage, procéder à sa coulée dans l'édifice même et presque au pied de la tour où elle allait être suspendue. Mais les habitants s'y opposèrent. « Ils vindrent prestement, nous rapporte un document publié par vous, meuz et eschauffez, a plus grant nombre que cent personnes, empeschèrent les ouvriers à force publique et cry de haro, en disant au maistre, se il fondoit ladicte cloche, que les portes de la ville lui seroient trop petites... Disoient cultre l'un à l'autre « Maugré Dieu, frappon la hache parmy les moules », en parlant parolles excessives contre lesdictes religieuses jusquez au vespre... » Ils contraignirent l'official du lieu à fermer les portes de l'église et ils y restèrent toute la nuit, cassant et mettant en pièces les soufflets qu'on avait apportés pour la fonte. « Et comme lesdictes religieuses chantoient à l'église en faisant leur service — c'est toujours le document qui parle — ils chantoient avec elles, et reponnoient teliers, foulons et autres gens de mestier qui là estoient, et disoient *Amen* en formé de mocquerie et derision, en injuriant lesdictes religieuses, en grant esclandre, vitupère et lesion du divin service. » Il en résulta un long procès à l'Echiquier de Normandie, qui finalement donna raison aux religieuses. Mais les paroissiens ne se tinrent pas pour battus. Ils trouvèrent plus tard un étrange moyen de se venger en troublant par des

sonneries abusives les offices quotidiens des religieuses et en leur ôtant même la possibilité de prendre un peu de repos quand elles rentraient dans leurs cellules après avoir chanté mâtines. Les deux cloches placées dans l'une des tours du portail, et pour l'emploi desquelles existaient de sages règlements, ne leur suffirent plus. En 1518 ou 1519, au milieu de la nuit et dans le plus grand secret, le vicaire perpétuel de Saint-Sauveur fit monter au beffroi paroissial une cloche pesant quatre milliers, dont le son couvrit la voix de toutes celles de l'abbaye et même de la ville entière.

L'archéologie vous a fait entrer, Monsieur, à la Commission départementale des Antiquités, et rares sont les séances où vous ne demandez pas la parole pour présenter à vos collègues une brève et savante communication. Mais vous êtes aussi le secrétaire d'une société qui, depuis plus de soixante ans, s'efforce de répandre dans notre province le goût des études historiques et, sous la direction d'hommes éminents, a très noblement servi les intérêts de l'érudition française. La Société de l'Histoire de Normandie — pour l'appeler par son nom — s'est assigné un rôle modeste : elle ne publie que des documents. Mais ces documents, en général fort bien choisis, édités avec le soin le plus scrupuleux, forment la base solide de l'histoire de la province et rendent aux travailleurs d'incomparables services. C'est dans ses *Mélanges* et dans son *Bulletin*, dont la préparation vous incombe, qu'il faut aller chercher la plupart de vos travaux. Cette recherche, à vrai dire, n'est pas toujours facile. Vous vous en êtes rendu compte et vous avez eu l'idée, excellente à tous les points de vue, de réunir ces articles en brochures, sous le titre de *Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes*. Trois séries déjà ont vu le jour, et nous souhaitons que la quatrième

ne se fasse pas attendre trop longtemps. Que de renseignements nous fournissent ces pages où ne figurent que des pièces d'archives inédites, accompagnées d'un commentaire et de notes succinctes!... Dédicace de l'église Saint-Léger de Fécamp par l'évêque d'Evreux Richard de Bellevue; mémoires composés à l'occasion de la mort et de la sépulture de l'évêque Claude de Saintes, avec les épitaphes en vers français qui lui furent consacrés; rôle joué par l'évêque François de Péricard dans la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Pacy; prise d'Evreux par les Anglais en 1418 et remise partielle de fermages qui fut accordée au meunier du moulin Maréchal, situé sur un bras de l'Iton et appartenant au Chapitre; mandements royaux et quittances relatifs au cerf et au sanglier que les évêques d'Evreux avaient le droit de se faire livrer chaque année dans les forêts de Conches et de Breteuil; notes sur l'entrée solennelle de ces prélats dans leur ville épiscopale et le séjour qu'ils pouvaient faire à l'abbaye de Saint-Taurin; réunion du prieuré de Guitry à la mense abbatiale de Saint-Wandrille; portrait de l'archevêque Robert de Croismare par le peintre Coypel; décoration des deux portes du pont de Seine pour la première entrée de Louis XI à Rouen; tombeaux des Picart de Radeval en l'église Notre-Dame d'Andely, etc. Cette simple énumération de titres est le plus bel éloge que l'on puisse faire de votre activité. Assurément, aucune de ces études n'a la prétention d'élucider un point d'histoire obscur ni d'apporter à quelque grande question encore pendante une solution définitive. Mais toutes nous font pénétrer plus avant dans la connaissance du passé, et elles témoignent d'un heureux discernement dans le choix des textes, d'une probité scientifique qui va jusqu'au scrupule et d'une remarquable précision.

Toutes aussi, malgré la diversité des sujets qu'elles abordent, présentent ce trait commun d'être consacrées à l'histoire ecclésiastique des anciens diocèses de Rouen et d'Evreux. Ce qui vous intéresse, c'est la vie religieuse de cette région à travers les siècles; ce sont les événements qui en ont marqué le cours, les pratiques par lesquelles elle s'est manifestée et surtout les édifices qui lui ont servi d'abri. Préoccupation toute naturelle chez un homme de votre caractère. En vous, l'érudit ne fait jamais tort au prêtre, et le prêtre ne doit-il pas avoir sa pensée sans cesse tournée vers l'autel?...

Ces vieilles églises rurales qui, suivant le mot d'un historien, sont « nées de la foi chrétienne, du travail de la France et de sa paix royale », qui ont surgi de toutes parts après les invasions barbares, lorsque nos ancêtres se reprirent à aimer la beauté et à croire en la sécurité de la vie, nous partageons, Monsieur, le sentiment de respect qu'elles vous inspirent. Nous savons tous qu'elles donnent à notre terre de France une physionomie originale, qu'elles en sont comme la parure naturelle et le décor indispensable et que, le jour où l'un de ces clochers vient à disparaître, ce n'est pas seulement un foyer de vie spirituelle qui s'éteint, c'est un peu de l'âme du pays qui s'en va avec lui!...

Mais comme nous les aimerions davantage encore, nos vieilles églises de France, si nous étions curieux de connaître quels ont été, au cours des siècles, leurs fondateurs; quels sont ceux qui contribuèrent de leurs ressources à l'édification de ces temples vénérables, si solides que, depuis près de mille ans, ils sont encore debout et que les chrétiens de nos villages y prient toujours devant l'autel abrité par une voûte éternelle! Très souvent ce sont les seigneurs des paroisses qui tinrent à honneur de donner le fonds de terre et les sommes

nécessaires à la construction des sanctuaires, — plus souvent encore, les abbayes et les monastères qui, sur leurs vastes domaines, multiplièrent à l'envi les centres religieux, — mais fréquemment aussi les fidèles eux-mêmes qui s'unirent et se cotisèrent, en un admirable élan de foi et de dévotion, pour participer à frais communs à cette œuvre pie.

On le sait depuis longtemps en ce qui concerne les cathédrales et les grandes églises. Des textes célèbres et souvent cités, tels qu'un passage de la Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, un récit de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, la fameuse lettre d'Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, à ses moines d'Angleterre, publiée par Léopold Delisle, nous montrent nos ancêtres, organisés en confréries, allant chercher au loin les matériaux, les amenant à pied d'œuvre, offrant leurs bras et leur temps avec enthousiasme, et réalisant ainsi, à l'aide de corvées volontaires, sous la direction de maîtres de génie, dont nous ignorerons peut-être toujours les noms, ce que l'on a appelé « le miracle gothique », qui ne le cède en rien au « miracle grec » — car l'art de nos cathédrales va rejoindre à travers les siècles l'art antique et peut rivaliser avec ce que le génie grec nous a laissé de plus pur et de plus harmonieux. M. Bréhier a exprimé cette pensée en termes très heureux, dans une page de son beau livre, *l'Art chrétien* : « Ces masses prodigieuses de hautes nefs, de tours et de flèches, dit-il, presque toujours inachevées ou découronnées, qui se dressent au-dessus de nos villes modernes et les sauvent de la banalité, représentent l'élan de tout un peuple et sont la magnifique manifestation de sa foi... Il n'est pour ainsi dire pas un des chrétiens contemporains de Philippe-Auguste et de Saint Louis, qui n'ait contribué d'une manière quelconque

à l'élévation de ces édifices. Les évêques ont pris l'initiative de la construction et l'ont dirigée. Les maîtres d'œuvre ont conçu le plan architectural et ornemental et l'ont réalisé avec le concours de nombreux ateliers qui travaillaient sous leurs ordres. Les princes, les nobles, les bourgeois, les corporations d'artisans ont fourni de l'argent. Tel portail est dû à la générosité d'un prince, chacune des verrières du chœur de Chartres est le don d'un corps de métier (bouchers, boulangers, drapiers, changeurs). Le peuple, enfin, a donné bien souvent ses bras, comme à Chartres ou à Saint-Denis, où l'on a vu des foules entières travailler aux carrières et s'atteler aux charrois, afin de hâter la construction tant désirée. Œuvre collective, la cathédrale gothique est vraiment l'image de la conscience chrétienne du XIII^e siècle. »

Cela est vrai pour nos cathédrales, mais cela est vrai aussi pour les églises de nos petites villes et de nos campagnes. Laissez-moi vous emmener un instant en Cotentin et vous montré ce qui s'est passé à Saint-Nicolas de Coutances, l'une des paroisses de la ville épiscopale, dans les premières années du XV^e siècle. Cette paroisse avait pour curé un brave homme, appelé Thomas du Marest, originaire de Carentan. Ce n'était peut-être pas un grand théologien. Après un séjour de plusieurs années à l'Université de Paris, il en était revenu sans avoir conquis ses grades, et plus riche de sagesse que de diplômes : « C'est ainsi, nous dit-il lui-même, que j'appris à mépriser la vaine gloire des grades. » Mais c'était un homme de bien, résigné aux malheurs du temps, qui n'étaient que trop réels, patient avec ses vicaires, et plein de zèle pour la maison de Dieu. Et il avait une qualité, rapportée peut-être de la Montagne Sainte-Genève, à défaut de grades : il avait de l'ordre, car il nous a laissé un livre de comptes

fort bien tenu, où les chiffres s'accompagnent de réflexions pleines de bonhomie, et qui est bien le plus curieux document que je connaisse sur la vie de Coutances au XV^e siècle.

Lorsqu'il vint prendre possession de son bénéfice, vers l'an de grâce 1403, la pauvre église de Saint-Nicolas était, suivant ses propres expressions, « du tout détruite, sans bois ni couverture, et sembloit, non pas une habitation de chrétiens, mais un lieu désert où nul homme ne habitoit. » Ce triste état de choses était la conséquence des guerres anglaises, et en particulier de la prise de Coutances par Godefroy de Harcourt, en 1356, événements au cours desquels les églises Saint-Pierre et Saint-Nicolas avaient été saccagées de fond en comble. Le curé d'alors, un certain Jean d'Aussy, avait bien essayé tout de suite de parer au plus pressé, et il avait même été jusqu'en Avignon solliciter du pape Urbain V des lettres d'indulgences pour toutes les personnes qui voudraient contribuer par leurs aumônes au relèvement de l'église Saint-Nicolas. Mais tant de peine était restée vaine, si l'on s'en rapporte au lamentable tableau que traçait, une quarantaine d'années plus tard, Thomas du Marest.

L'exemple de son prédécesseur ne découragea pas ce brave homme. A peine installé dans sa cure, il se mit en devoir de reprendre l'œuvre que son confrère n'avait pu mener à bien. Et c'est précisément l'histoire de ses travaux et de ses traverses que nous révèle ce livre de comptes dont je viens de vous parler.

Il s'ouvre par la liste, longue et touchante, des aumônes recueillies par lui en faveur de son église. Comme l'on fait d'habitude, le bon curé s'est plu à inscrire en tête de cette liste les plus importants donateurs : le roi de France d'abord, qui y figure pour 50 livres tournois ; l'abbé de Blanchelande

pour 100 sous; le Chapitre de Coutances pour 20 livres, et quelques notables bourgeois de la ville, dont les dons varient de 10 à 20 livres. Façon innocente, et encore usitée, d'entraîner le gros des souscripteurs! Ceux-ci ne firent pas défaut, d'ailleurs, car une foule de petites gens, habitants de la ville ou des paroisses voisines suivirent bientôt l'exemple qu'on leur proposait. Et ce sont les dons de ces humbles qui sont particulièrement édifiants, suggestifs et instructifs : « Une bonne femme d'Ouville, 15 deniers... Une bonne femme de Cotentin, 5 deniers... Le bonhomme de l'hostel Pillon, 5 deniers... », etc., etc.

Les plus pauvres ne se croient pas dispensés de contribuer à l'œuvre commune. Ils apportent seulement leurs aumônes en nature, ou bien s'engagent simplement pour quelques journées de travail. « La femme Benoist des Haies » offre « un petit pot de beurre », du prix de 2 sous 6 deniers; — un certain Jean Formi, un cent de lattes, valant 3 sous; — Jean Capelle, deux milliers d'ardoises; — Simon Labbé, vingt-deux tuiles faîtières; — Colin Pigache, un millier de clous; — Raoul Nicole, forgeron, son travail, pour 9 sous. Des paysans autorisent le curé à couper un ou deux chênes dans leur futaie. Quelques autres, anonymes, déposent leurs modestes offrandes dans un tronc, d'où l'on retire une fois 6 livres, une fois 10 sous, une fois 8 livres, une fois 30 sous... Et tous rivalisent de zèle pour seconder leur pasteur, comme ce bon bourgeois de Coutances, Guillaume Clérée, qui n'hésite pas à partir pour Paris, afin de tenter d'obtenir, d'un certain Jean Hébert, le paiement d'une amende de 20 livres, à laquelle ce dernier a été condamné au profit de l'église — voyage peu rémunérateur, puisque les frais en montèrent à 17 livres 14 sous 6 deniers, et que dépenser pareille somme pour

recueillir 20 livres était une affaire qui pouvait passer pour peu brillante aux yeux d'un Normand habile en l'art de compter.

Pareilles bonne volonté et générosité ne restèrent pas, du moins, infructueuses, puisque, dès 1412, les travaux purent commencer. Ils se poursuivirent pendant près de vingt ans, jusqu'en 1430, et l'on y dépensa 588 livres 4 sous 6 deniers. Mais à travers quelles peines, quels déboires, quels soucis dut passer l'infortuné pasteur! Son livre de comptes nous édifie assez sur ce point : contrats et marchés à passer avec les fournisseurs et les ouvriers; surveillance du travail de ces derniers; règlement de leurs salaires; préoccupation de les nourrir et aussi.., de les abreuver; voyages à Evreux, à Bayeux, à Paris, en vue d'y relancer quelques donateurs oublieux ou négligents; et en 1418, alors que l'œuvre prenait enfin bonne tournure, nouvelle invasion anglaise en Normandie, siège de Coutances par les soldats d'Henri V, occupation par eux de la ville, et en particulier du presbytère de Saint-Nicolas, et nouveaux outrages infligés à l'église, voilà le bilan moral de ce compte.

« Ainsi pourtant, conclut Thomas du Marest, ladite église a été refectionnée par les dons, charités et aumosnes de bons catholiques. » N'est-elle pas touchante, Monsieur, cette collaboration du curé et de ses paroissiens pour édifier la maison de Dieu? Et même en nous plaçant, comme je le fais, au seul point de vue humain, quel respect ne devons-nous pas avoir pour ces édifices, à la construction desquels tous ont voulu contribuer, depuis le roi de France avec ses 50 livres jusqu'à l'humble femme qui apporte son petit pot de beurre? Après avoir lu le livre de comptes de Thomas du Marest, on comprend mieux pourquoi l'église s'appelait autrefois la

maison commune, et pourquoi l'un de nos meilleurs historiens modernes, Camille Jullian, s'est plu à saluer dans ces clochers qui dominant le village et la campagne, pour porter plus loin l'appel joyeux ou triste des voix du sanctuaire, « les asiles inviolables des pieuses fraternités de France ».

Au sein de notre Compagnie, vous trouverez, Monsieur, une autre fraternité, faite d'estime réciproque et de mutuelle compréhension. Des opinions différentes s'y rencontrent sans se heurter. Des caractères opposés qui, sur d'autres terrains, entreraient peut-être en lutte, y sympathisent sans le moindre embarras. Le même amour de la science, le même culte des choses de l'esprit y unit entre eux les représentants des disciplines les plus diverses. Vous recevrez d'eux l'accueil déférent et cordial qui est dû à votre personne. Tous ici nous connaissons depuis longtemps vos titres académiques et nous les apprécions comme ils le méritent. Archéologue, épigraphiste, historien, — je pourrais ajouter bibliographe, car vous avez publié deux excellentes bibliographies, celles des travaux de Mgr Loth et de Louis Régnier, — vous occupez un rang très distingué parmi les érudits normands de notre temps. En relisant, avec autant de plaisir que de profit, l'œuvre consciencieuse et variée à laquelle vous avez attaché votre nom, je me rappelais les services rendus aux études historiques par le clergé de notre province. Il a été, on peut le dire, l'un des meilleurs artisans de leur progrès. Nulle part peut-être mieux qu'en Normandie ne s'est maintenue la tradition qui rattache les Chapitres de nos cathédrales aux grandes écoles ecclésiastiques du moyen âge et qui fait parfois d'un simple curé de campagne le continuateur de l'œuvre poursuivie avec tant de succès par les Bénédictins du XVIII^e siècle. Si ces derniers revenaient parmi nous, il n'est pas douteux que, pour l'histoire

des anciens diocèses de Rouen et d'Évreux, ils recourraient, Monsieur, à vos lumières. Et affirmer sans crainte d'être démenti qu'ils pourraient s'adresser à vous en toute sécurité, n'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de votre savoir, comme ce fut à nos yeux votre meilleur titre de recommandation?

DISCOURS DE M. DUBREUIL

Président

L'Académie, Monsieur le Chanoine, savait, en vous faisant prendre place dans ses rangs, qu'elle s'adjoignait en votre personne un érudit aussi savant que modeste. Vos titres viennent d'être commentés par M. Le Cacheux avec plus d'éloquence et de compétence que je ne saurais le faire, et nous les avons tous présents à l'esprit. Mais vous avez voulu, dès votre installation dans notre Compagnie, lui offrir en hommage un travail aussi remarquable que ses devanciers. Dans cette mine, déjà fouillée et explorée en tant de sens, qu'est notre histoire locale, vous avez su trouver un filon : l'épigraphie, et vous avez ramené à la lumière des noms sur lesquels s'entassait déjà la poussière de l'oubli.

J'ai dit de vous « aussi savant que modeste » et je le répète, au risque de vous causer une souffrance, car votre dignité de chanoine ne vous a pas encore habitué aux coups répétés de l'encensoir. Aussi bien cette modestie, qui sied à votre talent, ne serait-elle pas une vertu traditionnelle dans le diocèse auquel vous appartenez. Je me souviens qu'en 1715, les moines de Saint-Taurin reconstruisirent le grand portail de l'église de leur abbaye. Et l'inscription commémorative de cet événement se termine ainsi : « Que Dieu conserve cette œuvre qui fut *surtout* destinée à soutenir la nef de cette église dont la ruine était imminente ». Parole de vérité, car le grand portail de saint Taurin n'est pas l'objet de l'admira-

tion spéciale des visiteurs, mais aussi parole de modestie, qui nous apprend que si Rouen est « orgueilleuse », à ce que prétend notre confrère Jean des Vignes Rouges, à Evreux du moins, l'humilité « sicut flor floret ».

Pour vous répondre, Monsieur, l'Académie ne pouvait trouver un meilleur interprète que M. Paul Le Cacheux.

M. Le Cacheux est à la tête de ce que les auteurs d'inscriptions de basse époque appelleraient le « tabularium provinciæ Sequanæ inferioris ». Avec quelle profonde érudition il préside aux destinées de ce grand établissement départemental, c'est ce que tout le monde savant a depuis longtemps reconnu ; avec quelle bienveillance il accueille les chercheurs et les travailleurs, c'est ce que savent tous ceux qui, entrant par la rue de Fontenelle, évitent le dédale des bureaux de la Préfecture, avec le respect mêlé d'effroi que tout citoyen français porte à l'Administration de son pays ; qui traversent ensuite la cour de l'antique monastère des Jacobins ; et qui, échappant enfin, j'allais dire en dernier ressort aux séductions du Conseil interdépartemental de préfecture, pénètrent dans le fameux Tabularium.

Là, ils sont assurés d'être reçus avec une complaisance inépuisable, avec une science et une critique qui seront pour eux les meilleurs des guides, avec une courtoisie qui leur prouvera que, si la musique adoucit les mœurs, la diplomatie, — je n'ai pas dit la diplomatie, — ne lui cède en rien dans l'art d'améliorer l'existence du genre humain.

Je terminerai, Messieurs, pour rester dans la note dominante de cette journée, en vous citant une inscription très courte.

C'est celle que l'on peut lire sur une maison de Pompéi, non loin de la voie de Nola, à laquelle, devant deux savants

de tant d'autorité, je m'empresserai de restituer son vrai nom de Decumanus major.

La voici — quelques esprits méchants pourraient soutenir qu'elle a été composée par un Normand, égaré sur les rivages de la Campanie bénie :

LVCIVM GAVDIVM, « le gain c'est la joie ».

LVCIVM : Vous nous avez fait, tous deux, par vos discours de ce soir, réaliser des gains scientifiques appréciables.

GAVDIVM : Grâce à votre parole si claire, si précise, si élégante, ce nous a été une véritable joie de vous écouter.

Soyez-en vivement remerciés.

RÉCEPTION DE M. RENÉ FAUCHOIS

(5 décembre 1930)

DISCOURS DE M. RENÉ FAUCHOIS

ÉVOCATION ET SOUVENIRS D'UN ENFANT DE ROUEN

MESSIEURS,

Vous m'avez fait un honneur auquel je suis si sensible que je n'aurai jamais fini de vous en être reconnaissant.

Le discours que je dois vous adresser, selon l'usage, en cette séance où vous m'introduisez publiquement en votre Compagnie ne reflètera, malgré mes efforts, qu'une partie du plaisir que j'éprouve de me voir à cette place. Il y a, prétend-on, des personnes privilégiées qui lisent dans les cœurs d'autrui. Si vous êtes de celles-là, Messieurs, feuillotez donc le mien pour vous persuader de la sincérité et de la profondeur de ma gratitude. Ce qui vous concerne y rayonne sans doute en caractères majuscules et, moins approximativement que mes paroles, vous signifiera combien me fut précieux et me reste cher votre suffrage.

Lorsque j'étais encore enfant, une vieille dame à bésicles qui jouait aussi les pythonisses dans les maisons bourgeoises où on l'employait à de menus raccommodages, une chauffe-

rette en guise de trépied, la tourbe y remplaçant les charbons sacrés, interprétant les lignes de ma main, m'affirma gravement que je serais, un jour, membre de l'Académie.

Comme, selon la coutume des sibylles, elle se garda religieusement de préciser les conditions dans le temps et dans l'espace d'une si merveilleuse éventualité, sa prédiction ne laissait pas de m'inquiéter un peu lorsque, plus tard, elle revint éblouir mon esprit, au hasard d'incohérentes rêveries. L'éloge d'un mort, même célèbre, prononcé en uniforme et l'épée au côté, confère à la plus fastueuse cérémonie un éclat macabre qui doit tempérer l'agrément d'une réception au Palais-Mazarin.

Des pelletées de mots, des fleurs de rhétorique en couronnes où ne manquent même pas les épines, et, aplatie là-dessous, une ombre illustre en train de savourer le néant de la gloire humaine, voilà, malgré l'absence de catafalque, un morne ragoût que l'honnête appétit d'un poète, dont l'amour du laurier a conduit jusque-là les démarches, ne savoure pas, peut-être, sans nausées.

Assurément, la conscience qu'il procède, pour la seconde fois, aux obsèques de son prédécesseur, s'il ne découvre point en soi quelques-unes des aptitudes d'un ordonnateur des Pompes funèbres, en l'occurrence mêle aux pensées du nouvel académicien une grande mélancolie et une petite gêne.

Il est vrai aussi qu'à ce point culminant de sa carrière littéraire l'impétrant, je le présume, est déjà bien endurci et que les prouesses accomplies au cours des visites rituelles l'ont mis en état d'affronter fermement d'encore moins affriolantes conjonctures.

Malgré tout, Messieurs, combien je respire plus à l'aise depuis que votre accueil a fini de me découvrir le sens indu-

bitable de l'oracle qu'une honorable sorcière de la rue Malpalu proféra, comme si elle me jetait un sort, quand je n'étais encore que le plus distrait des élèves d'une école communale placée sous l'invocation de Théodore Bachelet en même temps que le plus fervent des enfants de chœur de notre vieille et vénérée église Saint-Maclou.

En effet, le présomptueux que tente, comme la plus agréable des récompenses, la joie de s'asseoir hebdomadairement en votre société, nous sommes certains qu'il n'en viendra jamais à souhaiter le décès d'un confrère dont il convoite le fauteuil. L'ambition qui me poussait à solliciter vos suffrages ne m'a point fait m'enquérir de vos maladies éventuelles, mais de ceux de vos ouvrages que j'avais l'infirmiété d'ignorer encore. Je n'ai point à me reprocher de vœux impies pour la disparition prématurée d'aucun de vous, mon plaisir de ce soir est sans mélange impur. Mais mon innocence est plus le résultat de votre règlement que la conséquence de ma bienveillance naturelle. Tout le mérite vous en revient et si j'ose m'en réjouir, je n'aurai point le front de m'en targuer. Vos cadres n'affectent pas cette inhumaine fixité qui, malgré eux, j'en suis persuadé, incite aux pensées homicides de benoîts archéologues, de vertueux romanciers, de chastes auteurs dramatiques, de loyaux hommes d'Etat, d'émérites militaires, de distingués poètes et même, peut-être, Dieu me pardonne, d'éminents prélats pas tout à fait revenus encore des vanités de ce bas monde académique.

Ici, en outre, celui à qui vous faites l'honneur de le recevoir parmi vous n'est point tenu d'anéantir sous les louanges où l'hyperbole et le sarcasme s'unissent trop souvent une célébrité à peine refroidie, puisque votre générosité n'a pas d'avance limité le nombre de vos membres et que, sans

escompter jamais le départ d'un des vôtres pour un monde meilleur, vous n'hésitez pas à serrer un peu vos rangs afin d'accueillir un collègue de plus dont les mérites vous agrément. Enfin, distinction suprême, et qui atteste péremptoirement la sérénité de vos habituelles spéculations, deux femmes sont des vôtres, exquises bien que de lettres, et qui mettent au milieu de vos graves entretiens le sourire même de Minerve.

Les académiciens qui ne peuvent pas être plus de quarante sous une coupole où la seule robe admise n'est pas féminine peuvent vous envier, Messieurs, la douceur de vos usages.

Ne me dites point surtout que je trouve leur habit trop vert, parce que l'indignité de mes ouvrages m'interdit jusqu'au rêve de l'endosser jamais et que faute d'une grive parisienne je me régale d'un merle rouennais : vous méconnaîtriez autant votre prestige que mes sentiments profonds.

La plus belle Académie se trouve évidemment dans la plus belle ville du monde, et puisque ma ville natale est la plus belle du monde, c'est bien l'Académie de Rouen qui est la plus belle des Académies, la seule, je vous l'affirme, où mon ambition ait jamais souhaité de parvenir.

Si mon syllogisme, peccable en quelque-une de ses propositions, grésille et fume pitoyablement, tel un pétard mouillé, au lieu d'illuminer de certitude le ciel de vos consciences, c'est que je n'ai pas fait ma rhétorique dans des conditions ordinaires. Il convient donc que je dégage à cet égard la responsabilité des maîtres, que je veux croire excellents, du Lycée Corneille où je n'ai jamais mis les pieds que pour y recevoir, à la fin de l'année scolaire, les volumes dorés sur tranches et les couronnes de papier glacé qu'on y distribuait dans ma jeunesse aux plus humbles enfants de la ville. De retour à la maison paternelle, ces beaux livres parcourus, je

les délaissais vite. Leur niaiserie défiait trop ostensiblement ce précoce bon sens qui est l'apanage commun des enfants de notre pays normand.

Les couronnes me plaisaient davantage. Mon frère Louis et moi, nous en parions glorieusement nos tempes pour représenter devant nos parents étonnés les sublimes Romains des tragédies de Corneille. Sur un tréteau improvisé dans l'arrière-boutique, nous figurions, après le dîner, avec plus de conviction, hélas! que bien des sociétaires de la Comédie-Française, Auguste et Cinna, Horace et Curiace. Et l'amour du laurier me tenait déjà si fort que, même loin de Rome, quand nous interprétions la première scène du *Misanthrope*, j'imposais à nos spectateurs bénévoles un Alceste et un Philinte aux fronts toujours superbement laurés!

Un vif succès récompensait nos efforts dramatiques, surtout les soirs que, notre père absent, notre mère constituait à elle seule tout notre enthousiaste auditoire. Ces soirs-là, à la fin de chaque tirade, parmi les acclamations qu'on ne nous ménageait pas, des sous tombaient à nos pieds. Tout en saluant, une main sur le cœur, nous les ramassions sans vergogne, ce que ne font pas, en général, les artistes plus âgés à qui pareille aubaine est réservée. Il est juste d'observer que sur les vrais théâtres la chute des sous n'a pas la même signification flatteuse qu'elle revêtait à nos yeux.

Quelquefois, mon frère trouvait que je recevais plus de sous que lui. Il n'admettait pas que, malgré la différence de nos talents, le public ne récompensât pas également nos mérites. J'avais beau lui assurer que dans les coulisses, la représentation terminée, je partagerais avec lui toute la recette. Vexé dans son amour-propre artistique, il prétendait, lui qui ne savait jamais ses rôles aussi bien que moi, recevoir sur la

scène autant de sous qu'en méritaient ma mémoire impeccable et ma conviction plus évidente que la sienne. Toute cette discussion devant le public qui riait et qui tentait, sans y parvenir, de nous siffler, me désolait. Vainement, j'exhortais mon partenaire buté à reprendre la scène interrompue. Alors nous nous battions. Le spectacle où la poésie avait préludé évoluait vers le pugilat. La prose remplaçait les vers. En dépit des objurgations de l'auditoire, la scène se muait en arène. Nos couronnes de travers, nous n'échangions plus de répliques, mais des horions. Et pour finir le public irrité se fâchait, envahissait la scène et le martinet dispersait Auguste et Cinna ou Horace et Curiace ou Don Diègue et Don Gormas ou Ruy Blas et Don Salluste ou Alceste et Philinte qui allaient se coucher, les yeux pochés. D'un lit à l'autre, les artistes s'apostrophaient obstinément, jusqu'à ce que le timbre de la porte du magasin, retentissant, annonçât la rentrée du père. A ce signal, la dispute cessait; nous dormions, brusquement.

Lorsque vous eûtes admis le principe de ma candidature, on m'assura, Messieurs, que le simple dépôt d'une carte à votre domicile particulier témoignerait suffisamment à chacun de vous, avant votre vote définitif, ma déférence à l'égard de vos personnes et de vos travaux. Néanmoins, sans tergiverser avec ce qu'il me plut alors de considérer comme mon devoir, je me suis rendu chez vous dans le dessein de vous y rencontrer le plus possible.

Grâce à ma chance, qui fut nombreuse, j'ai conservé de mes démarches un souvenir instructif et réconfortant.

On est trop enclin à méconnaître le mérite des savants, des artistes et des écrivains qui ont eu la prudence et la modestie

d'ordonner leur effort dans le cadre restreint d'une existence provinciale.

En vous regardant, en vous écoutant devant vos tables d'étude, parmi vos bibliothèques, vos collections, au milieu des instruments de vos recherches, dans l'atmosphère même de vos pensées, de vos travaux, de vos découvertes et de vos joies, j'ai senti que je n'avais pas tort de croire au fond de nos provinces la vraie force de la France, le fonds solide sur lequel repose la nation, la source infiniment fraîche et noble où notre race est toujours sûre de se régénérer en s'y retrem-pant, chaque fois que les nuées obscurcissent son destin, brouillent sa route et ralentissent son énergie.

Des visites que j'ai eu l'honneur de vous faire, Messieurs, comme la bienséance, la coutume et la plus respectueuse curiosité m'y incitaient triplement, un autre bénéfice m'est échu.

En quelques heures, les innombrables aspects de cette ville magnifique se sont représentés à moi, dans leur prestigieuse variété, renouvelant mon admiration filiale au cours d'une randonnée qui ne laissait pas d'évoquer à ma mémoire la course désordonnée d'un fiacre célèbre dans la littérature.

Comme Emma Bovary et le beau Léon, je parcourus, dans tous les sens, selon un itinéraire qui, maintes fois, dut intriguer le conducteur de ma voiture, la ville où le plus divertissant des hasards éparpilla vos demeures respectives. Mais j'allais, moi, tous stores levés, accompagné seulement des plus irréprochables souvenirs et des projets les moins coupables, ébloui par cette galerie de vivants tableaux, qui semblait défilier devant moi.

Que de peintures évocatrices, que de vigoureuses eaux-fortes, combien de puissantes gravures sur bois, de fines aquarelles me sont fugitivement apparues, enchevêtrant leurs

lignes, mêlant leurs couleurs, encadrées dans la portière de la voiture automobile qui me transportait, à l'ahurissement des piétons dix fois croisés en ces deux jours de visites académiques, du Mont-Gargan au Jardin des Plantes, du Palais de nos Archevêques au Champ-des-Oiseaux, des hauteurs sereines du Cimetière Monumental à nos quais enfumés et haletants.

Je vous dois d'avoir ainsi réalisé une sorte de synthèse des beautés de notre ville dont la splendeur m'émeut toujours plus à mesure que je la pénètre davantage et que je la comprends mieux.

Dans l'état de grâce particulier où me haussait alors l'indulgence de votre accueil, il me semblait que nos vieux monuments me parlaient comme ils ne m'avaient jamais parlé auparavant. Un peu de leur secret glissait en moi, chuchoté par les pierres vénérables. Le soir venu, dans la solitude où je passais en revue les émotions de la journée, je percevais encore leurs paroles mystérieuses.

— « Nous avons traversé les siècles et ni les orages du ciel ni les révolutions des hommes n'ont pu nous anéantir encore. Passant, t'es-tu parfois demandé la raison de notre résistance aux intempéries naturelles et sociales? Le ciment qui nous lia s'appelle la Foi. Ceux qui nous ont transportées, polies, sculptées ne s'imaginaient point que leur existence propre n'avait rien à voir avec les lois éternelles qui régissent au ciel la ronde des astres. Ils croyaient à une immense et nécessaire solidarité des choses et des êtres. Leur pensée humble et forte habite encore en nous. Ils ne se hâtaient pas, car ils savaient que le temps se venge quand l'homme oublie de l'inviter aux noces de la matière et du travail. Notre élan vers les nues crie encore leur prière. Les architectes, dont les plans

ont commandé notre rassemblement, les maçons fervents qui nous ont scellées, les sculpteurs visionnaires dont la lime, la gouge et le ciseau ont miraculeusement tiré de nous la beauté dont l'image resplendissait déjà en eux, ils voulaient, en œuvrant, que leur œuvre les dépassât, fût plus grande qu'eux, plus haute que leur souci de chaque jour, plus pure que leurs plus suaves délices. Toute leur vie, avec quelque chose encore en plus, ils la mettaient dans l'effort de leurs bras, dans l'élan de leur esprit. Leur ferveur nous dédiait à Dieu et c'est pourquoi nous durons encore. Leur foi qui nous a soulevées et embellies autrefois, nous la rayonnons encore aujourd'hui, et elle t'émeut. On a proféré sur les temps où ils vécurent bien des mensonges sacrilèges. Nous qui les avons connus et qui vous voyons vivre à votre tour, nous saisissons mal ce que vous voulez dire quand vous parlez de la nuit du moyen âge. Les ténèbres de cette nuit-là sont pleines d'astres. A travers les verrières sublimes des grandes cathédrales, la lumière ne flamboie si somptueusement que parce que les rayons vivants qui s'échappaient du cœur de ceux qui les ont faites les ont d'abord traversées : ils y vibrent encore. Surtout, ils chérissaient leur besogne. Amour, voilà le mot qui était leur mot d'ordre. Ce n'est pas seulement en vue d'un salaire qu'ils se vouaient à un métier. Ils étaient fiers. Le sentiment qu'ils créaient de leurs mains une beauté qui attesterait au delà de leur propre existence qu'ils furent de savants et probes ouvriers les exaltait. Eux, ils sont morts. La poussière de leur corps, il n'y a que les trompettes du Jugement qui pourront jamais la rassembler encore. Mais ce qu'il y eut de meilleur en eux quand ils vivaient habite toujours en nous, anime notre apparente impassibilité et nous transfigure à tes yeux. Nous plaidons pour eux devant les siècles. Que leur exemple

instruise leurs descendants qui croient follement que l'or et la science sont tout. Ce sont les âmes fortes qui constituent les assises réelles de tout ce qui peut s'élever de vraiment grand et de durablement solide sur la terre. Les constructions que nulle foi n'inspire, les matériaux qu'aucun amour n'élève ne résisteront pas comme nous à l'assaut des siècles. Rappelle-le, de notre part, aux hommes de ton temps. S'ils veulent nous écouter, nous, les vieilles pierres de Rouen, les Rouennais d'aujourd'hui ont beaucoup à apprendre de nous! »

Lamartine. un jour que les Mâconnais le priaient d'accepter un banquet en son honneur, leur répondit que ne point y souscrire « ce serait refuser quelque chose de mieux que la gloire : la cordialité de son pays natal. »

C'est cette cordialité-là, Messieurs, que vous m'avez rendue sensible en m'admettant parmi vous.

J'espère que mon assiduité à vos séances ne me fera pas perdre la place où le zèle affectueux d'un confrère et d'un ami m'a mis dans votre estime. Mais je prévois que j'aurai plus de profit à vous écouter que vous ne récolterez de plaisir à m'entendre.

Aussi bien, ne suis-je pas assez vain pour m'imaginer que mes mérites m'ont valu, seuls, le succès que couronne la cérémonie d'aujourd'hui. Ne craignez point pourtant que je les rabaisse hypocritement. C'est à mes rivaux, et à mes ennemis, si j'en ai, qu'il appartient de me dénigrer. En m'y appliquant, selon la coutume d'une fallacieuse rhétorique, je craindrais de vous offenser. Une excessive humilité me semble aussi peu sensée qu'un orgueil sans limites. De quel ignoble remerciement paierais-je vos bontés si, en me rapetissant moi-même, je paraissais mettre en doute l'excellence de votre jugement et la sincérité de vos suffrages!

Ce que je veux dire c'est que mes efforts personnels ne sont pas la cause unique de votre sympathie. Vous ne comptiez pas, que je sache, d'auteur dramatique parmi vous. Il vous a semblé amusant de voir comment c'était fait. Vous m'avez choisi. Cela veut dire que vous ne méprisez pas le théâtre. Vous pensez, si je ne m'abuse, que d'utiles vérités peuvent être proclamées de la scène, et vous aimeriez, peut-être, que l'un des vôtres tentât de ressusciter, en l'adaptant aux mœurs du temps, la tragédie où l'étude des passions démontre l'excellence des préceptes qui les réduisent quand elles sont nuisibles à l'homme et à la société, l'opportunité des morales qui les endiguent au bénéfice d'un idéal supérieur et la justice des lois mystérieuses qui les châtient quand elles prétendent gouverner les cœurs et l'univers au détriment de la sagesse, de l'ordre et de la bonté.

Cette noble tâche, en effet, aurait de quoi séduire un poète normand. Le génie de notre province est essentiellement dramatique. Le « Peut-être bien que oui, peut-être bien que non ! » par quoi s'exprime la permanente dualité de notre conscience est à l'origine même de tout dialogue. Le chœur alterné des tragédies antiques ne pèse, sur un mode lyrique, que le pour et le contre qui se présente instinctivement et simultanément dans la cervelle du moins fûté de nos paysans. Les plus hautes scènes de Corneille ne font que transposer, en la développant sur un rythme sublime, l'éternelle alternative où s'arrête, en hésitant, la réflexion d'une race apte entre toutes à découvrir en même temps l'avantage et l'inconvénient de n'importe quelle position matérielle ou morale.

Emerveillons-nous, Messieurs, que ce sens profond du bien et du mal, que cette aptitude à discerner le double aspect de n'importe quelle éventualité qui caractérise le Normand n'ait

pas paralysé en lui la faculté d'agir. Quand le Normand dit Oui et Non, c'est qu'il pense oui et non. Sa perspicacité se joue mentalement tous les rôles que comporte une situation, avant de choisir le plus convenable à son tempérament et à son intérêt. Il ne cherche pas à tromper son interlocuteur. Il cherche à ne pas se tromper lui-même. De là, plus tard, sa ténacité. Comme il a tout envisagé avant de se décider, il a foi dans l'excellence de sa décision. Il veut triompher. Nul obstacle ne rebute son courage raisonné. Polyeucte n'est pas un seigneur arménien, c'est un grand armateur de Dieppe ou un honnête magistrat de Rouen. Sous leurs noms espagnols ou romains, les héros de Corneille sont des héros normands. D'ailleurs, tant d'explorateurs, de marchands, de cultivateurs, d'industriels, de peintres, de poètes, de romanciers, d'architectes, de missionnaires et de navigateurs attestent, à toutes les époques de notre histoire, un sens critique si imperturbable en même temps qu'une ardeur si vive à entreprendre et à poursuivre, qu'un auteur dramatique inspiré trouverait dans la biographie de chacun d'eux le sujet d'une tragédie où l'action serait toujours la sœur d'un beau rêve.

Hélas! Messieurs, j'aurais bien des doléances à vous faire entendre touchant les difficultés qui rendent presque inaccessible à des œuvres d'inspiration élevée la scène française actuellement presque partout en proie aux vendeurs de la plus basse littérature. Mais ce n'est ni le temps ni le lieu d'instruire un procès qui m'entraînerait à envisager des problèmes trop graves, celui des élites indispensables à toute nation qui veut se survivre et progresser, celui même de l'Etat quant à son rôle dans la formation et dans l'entretien de l'ambiance nécessaire à leur persistance, par exemples. Leur simple examen, vous le concevez, Messieurs, risquerait de nous entraîner bien

loin et sur un terrain qui n'est pas celui où j'ai résolu de me tenir, ce soir. Je me résumerai, si vous le voulez bien, en affirmant que les conditions du théâtre en France sont désastreuses. Elles l'incitent à devenir de moins en moins un art et de plus en plus un commerce. Cela est regrettable. Pour nous en tenir à ce qui nous concerne ici particulièrement, Rouen, vous le savez, n'a même plus une scène littéraire. Cette grande cité si justement orgueilleuse de tout ce qui signifie son énergie physique, sa prévoyance, sa prudente économie, cette grande cité, aux heures de son loisir, entre la musique et les sports, n'a pas su garder à la poésie, à la parole dialoguée, à la tragédie, à la comédie, au drame un refuge régulier. Ces nobles divertissements de l'esprit sont à peine tolérés dans la ville qui vit naître Corneille. Le petit théâtre où s'ébroue quotidiennement l'opérette les a totalement rayés de ses programmes. Une salle de cinématographe daignait naguère leur céder, une fois par semaine, le soir de sa plus mauvaise recette, une scène exigüe et mal équipée. A Rouen, au hasard des tournées parisiennes, l'art dramatique n'est jamais que de passage. Cela est triste, Messieurs, et cela est grave. L'opérette, généralement importée de pays où nos délicatesses natives sont inconnues, n'exprime dans son jargon de mauvais aloi que les plus basses préoccupations de l'instinct; et son groin, même maquillé de rose et poudrerizé, répand une haleine méphitique, fatale aux âmes encore mal assurées de leur noblesse et de leur mission. Les écrans du cinématographe nous ont surtout divulgué jusqu'à présent la brutalité et la niaiserie d'une civilisation mécanique que seuls des barbares osent nous proposer pour modèle. Si rien ne vient contrarier cet envahissement de la laideur et de la sottise sous les espèces du film et du vaudeville à couplets, dans dix ans

le goût de nos concitoyens aura perdu sa finesse et sa force. La génération prochaine sera devenue incapable de discerner ce qui fait le mérite, le charme et la beauté d'une fable de La Fontaine, d'une scène de Corneille, d'un vers de Racine, d'une page de Montesquieu, d'une phrase de Pascal. Sa langue natale et sa pensée traditionnelle lui échappant, quel sens prêtera-t-elle encore aux réalités du sentiment et de la terre qui constituent ensemble la patrie? Elle comptera peut-être sa fortune en dollars, ou en marks, et elle pourra se réjouir des performances de ses champions sur les stades régionaux; mais quelles que soient les apparences de sa vitalité, elle marquera un temps d'arrêt sur le chemin de la civilisation. Sans le savoir, peut-être, elle descendra vers les abîmes où sont châtiés les hommes et les peuples qui ont méconnu, négligé et bafoué l'unique grandeur, la seule richesse vraie, celle de l'esprit.

Votre Société, Messieurs, dans les heures troublées que nous traversons, représente la conscience d'une tradition nécessaire au pays qui ne veut ni mourir ni déchoir. Elle prouve à nos concitoyens, visiblement, que le culte de l'esprit n'a pas cessé d'avoir ses fidèles. Votre exemple est une protestation et un encouragement. Tous, grâce au noble souci qui dirige vos recherches, vous attestez que la pensée française continue et vous préparez la voie du salut aux hommes de bonne volonté que les seules satisfactions matérielles ne sauraient contenter.

Et il m'est doux, particulièrement, puisque c'est à son initiative affectueuse que je dois d'avoir osé briguer vos suffrages, il m'est doux de saluer parmi vous l'un de ceux qui ont le plus fait pour que les valeurs dont nous sommes légi-

timement fiers ne périclitent pas sous la ruée des barbares de la mécanique.

Jean des Vignes-Rouges, vous pouviez vous tenir pour satisfait d'avoir largement vendangé les belles grappes que la gloire a dorées sur les champs de bataille. Mais il ne vous a pas suffi, à vous, de humer ces lauriers qui ont le goût mêlé du raisin et de la mort. Vous ne voulez pas qu'on attente à l'idéal qui est comme la fleur suprême du sol des aïeux que vous avez défendu. Pour vous, le combat n'est pas fini. Toujours soldat, vous ne brandissez plus l'épée, mais votre plume héroïque jette encore les commandements salutaires. Au temps de guerre, face à l'envahisseur, vous avez parallèlement dressé la figure de *Bourru, soldat de Vauquois* et celle de *André Rieu, officier de France*. Sans indécentes fioritures, simplement, comme vous les avez connus tous deux, vous avez peint, en traits inoubliables, dans la boue, le sang et la lumière, le rude soldat paysan et le jeune chef, tous deux rayonnants, conscients tous deux du terrible destin qu'un devoir inéluctable imposait à leur bravoure et à leur intelligence. Leurs silhouettes fraternelles sont à jamais debout dans nos mémoires et dans notre gratitude. *L'âme des chefs*, comme celle des simples soldats, vous nous l'avez rendue visible, *sous le brassard d'Etat-Major* et dans la tempête de fer sous laquelle la terre et les cœurs vacillaient.

Et, la paix revenue, vous n'avez pas voulu que fussent perdues des leçons qu'il a fallu payer si cher!

Vous avez exhorté à *devenir des chefs* tous ceux qui ont en eux cette flamme dont la chaleur est capable de réchauffer les grelottants de l'action, dont la lumière est un signal pour les hésitants et les velléitaires.

Naturellement, vous êtes venu vous fixer à Rouen. C'était

le lieu tout désigné de vos démarches futures. Où Corneille a médité, un écrivain soldat vient rêver à son tour.

Comme gage de votre tendresse, vous avez offert à la cité qui vous accueillait son propre portrait, tracé d'une main émue. *Rouen l'orgueilleuse* l'est un peu plus depuis qu'elle vous compte au nombre de ses citoyens. Et son emprise sur votre pensée se manifeste de plus en plus forte. *L'Accusateur*, que vous avez récemment publié, accuse bien aussi tout ce qu'une atmosphère rouennaise a pu vous suggérer de conforme à la tradition cornélienne. Vos héros civils, comme vos héros militaires, se débattent entre un haut devoir difficile et la satisfaction d'un appétit exigeant. L'honneur, finalement, les mène où vous souhaitez que nous allions tous. Et vous témoignez que les victoires de la paix, moins sanglantes, heureusement, sont aussi nécessaires que les autres, et peuvent n'être pas moins belles!

Jean des Vignes-Rouges, noble écrivain dont l'œuvre et la vie sont également ordonnées sous le signe du courage, je vous salue comme un des grands maîtres d'énergie du temps présent!

Tout à l'heure, Messieurs, j'ai tenté de vous dire le secret que murmurent au passant qui les aime les vieilles pierres de nos monuments. Mais me croiriez-vous si je vous contais les rencontres étonnantes qu'il m'arrive de faire au hasard de mes promenades solitaires dans Rouen? Pour moi, réellement, des ombres y circulent. Leur aspect, sans doute, surprendrait un autre qu'un poète, entraîné par vocation à voir précisément ce que le commun des mortels ne suppose même pas. Dans les costumes de leur temps, avec l'allure que leur prête la légende ou l'histoire, qui n'est, le plus souvent, que la légende officielle, à l'âge qu'ils avaient au moment de leur passage quand ils ne firent que traverser la ville, je croise dans nos

rues, sur nos places, chaque fois que je m'y promène seul, des personnages prodigieux. S'ils me surprennent parfois, jamais ils ne m'effraient. Au contraire, leur apparition me rassérène souvent. Elle m'incite aussi à vénérer davantage le coin de terre normande où ils ont vécu et où je les revois. En outre, elle me prouve péremptoirement que la vie n'est pas limitée à ce que nos sens nous montrent d'ordinaire, que rien n'est jamais fini et que les morts continuent de vivre pour ou contre nous. Cela, beaucoup s'en doutent; beaucoup le sentent; mais moi, à Rouen, je le sais par expérience. Par exemple, je vous certifie qu'en me rendant rue de la Pie, à l'imprimerie de mon cher confrère et ami Pierre-René Wolf, il m'est arrivé, certains soirs, d'ôter rapidement mon chapeau et de m'effacer contre un mur pour laisser passer Pierre et Thomas Corneille en train de s'expliquer sur quelque haute considération de la politique romaine ou sur les raisons, publiques ou secrètes, de la disgrâce et du supplice de Robert Devereux, comte d'Essex. Le temps d'un éclair, ils me sont apparus et ils ont disparu, mais je les ai reconnus comme d'autres jours, j'ai aperçu le jeune Corot, en uniforme de lycéen, frôlant Géricault, son aîné de cinq ou six ans, sans se douter, ni l'un ni l'autre, qu'ils allaient, chacun dans son genre, renouveler la peinture française.

Sur le quai du Mont-Riboudet, un dimanche soir, vers minuit, j'ai croisé le fringant Guy de Maupassant au côté de Louis Bouilhet, un peu essoufflé; ils parlaient de Flaubert chez qui tous deux avaient passé la journée — c'était un dimanche — et ils le plaignaient de sa solitude dans son ermitage de Croisset. Ils se trompaient d'ailleurs, comme vous allez en juger; car, poursuivant mon chemin, je suis arrivé, une heure plus tard, devant le pavillon célèbre. On était

au mois de mai et les pommiers en fleur embaumaient la nuit douce. Sur le balcon, dans l'ombre, se profilait la haute silhouette du romancier. Il portait une vaste robe de chambre qui l'enveloppait tout entier comme une robe de moine. Accoudé, il fumait une petite pipe, et il proférait à mi-voix — l'heure du gueuloir étant depuis longtemps passée — des paroles que je n'eus pas le bonheur d'entendre mais qu'il scandait en regardant la lune dans la Seine. Derrière lui, aux clartés des bougies, j'ai aperçu comme je vous vois, Messieurs, trois créatures qui pour être de rêve n'en étaient pas moins là. Et j'ai entendu l'une des trois qui disait à Flaubert : « Rentre donc, Gustave! tu vas prendre froid! » Il m'a semblé que celle qui avait parlé ainsi, d'une belle voix tendre et bronzée ensemble, c'était Salammbô. Mais je ne vous garantirais pas que ce n'était pas Madame Bovary ou même la reine de Saba. La seule chose dont je suis certain, c'est que toutes les trois se trouvaient derrière le grand Normand, dans la petite pièce que vous connaissez tous. Salammbô croquait une pomme et son regard sans expression indiquait bien qu'elle ne se souciait d'aucun serpent. La reine de Saba s'amusait à essayer un petit chapeau à brides qui devait appartenir à Madame Bovary, tandis que celle-là regardait en souriant, sur une revue de théâtre et de musique, le portrait d'un ténor qui avait repris récemment le rôle de Mathô dans l'opéra de Reyer. Quelques instants plus tard, comme Flaubert continuait de rêver sur son petit balcon, elles l'ont encore encore appelé, toutes les trois, et j'ai entendu, en même temps, leurs trois voix mêlées : « Mathô! Rodolphe! Antoine! » Alors, se redressant, il a secoué sur la barre de fer, où il s'accoudait, la cendre de sa pipette éteinte, et il est rentré. On peut

encore résister à une seule femme qui vous interpelle, mais à trois, non : c'est impossible.

Cette petite scène, dont j'ai été le témoin involontaire et que j'ai l'indiscrétion de vous redire, ce soir, prouve que les poètes ne sont jamais aussi seuls qu'on le croit, en général, si on les croit.

En plein jour, traversant la place du Vieux-Marché, une insupportable fumée m'a tout à coup suffoqué. Là, je l'avoue, j'ai fermé les yeux pour ne pas voir la victime au milieu des flammes d'un bûcher. Seulement, un peu plus loin, quelques instants plus tard, dans la rue des Charrettes, un Anglais m'a heurté sans le vouloir. Comme c'était un Anglais poli, il s'est arrêté, il m'a soufflé gentiment au visage l'odeur d'un solide whisky et il m'a dit aussi distinctement que possible : « Pardon, chère vieille petite chose ! » Alors je remarquai combien ses joues étaient rouges, exactement comme si elles reflétaient un incendie, quelque bûcher invisible mais éternellement présent devant toutes les faces apoplectiques de la vieille Angleterre depuis le 30 du mois de mai 1431. Et je lui répondis : « Cher Monsieur Anglais, ce n'est pas à moi qu'il faut demander pardon ! » Certainement, il ne m'a pas compris ou il a dû croire qu'il m'avait fait très mal, car pointaient encore dans mes yeux quelques larmes que la fumée du Vieux-Marché y avait fait venir en les picotant.

Cette lueur qui, par moments, fulgure entre Bonsecours et la côte Sainte-Catherine, n'est-ce pas l'esprit de Pascal errant encore aux lieux mêmes des expériences qu'il fit sur la pesanteur de l'air en 1646 ?

Un personnage, maigre et prompt, au nez pointu, s'est arrêté, devant moi, un matin, rue de Cideville, précisément, auprès d'une palissade où un colleur d'affiches venait d'ap-

poser une proclamation destinée au peuple dont la souveraineté a remplacé, dit-on, celle des rois. Il a haussé les épaules en parcourant les impudentes fariboles qui constituaient la profession de foi d'un candidat à la députation; et le sourire qui entr'ouvrit finalement ses lèvres minces et tout à coup éclaira ses yeux vifs — le sourire de Voltaire, je dois le confesser, Messieurs — ne m'a pas semblé hideux.

Dans l'ancien café de la mère Salles, comme on disait un peu familièrement aux environs de 1889, plus d'une fois s'est imposé à mon ébahissement, derrière une table de marbre et une pile de soucoupes, la silhouette impérieuse d'Auguste Strindberg. L'amer et génial écrivain à qui nous devons *la Danse de Mort*, cette peinture dantesque de l'enfer qu'est le couple quand l'amour l'a déserté, un cigare allumé à la main, expliquait à quelques auditeurs que sa verve subjuguait ses théories sur la transformation de la matière; à moins qu'il ne leur commentât quelque réponse reçue récemment du savant Berthelot ou du philosophe Nietzsche à l'une de ses propres lettres. Non loin du grand misogyne quelques pauvres filles, affalées sur la moleskine, bâillaient. Les heures passaient. Et quand une aurore neuve éclairait les halles voisines, Strindberg, toujours frémissant, le regard halluciné, regagnait à pied Petit-Quevilly où l'attendaient les études qu'il poursuivait au laboratoire de travaux chimiques des Etablissements Malétra.

Aux alentours du Palais de Justice, un jour, j'ai vu passer, devisant, Michel Montaigne et Brantôme. Je n'ignore pas qu'ils venaient d'assister à une séance fameuse du Parlement de Normandie à laquelle assistaient aussi avec la reine-mère, la rusée Catherine, le futur Henri II et le futur Henri IV, et le prince de Condé, et le connétable de Montmorency, et

le grand chancelier Michel de l'Hôpital, sans compter le cardinal-archevêque de Bourbon, toute la Cour, ces Messieurs du Chapitre et les religieux de Saint-Ouen. L'auteur des *Essais* et le hardi chroniqueur des *Dames galantes* m'ont bien attrapé, ce jour-là. M'étant approché d'eux, sans en avoir l'air, pour jouir de leurs propos, j'en fus pour ma curiosité. C'est en gascon qu'ils s'entretenaient.

A la fin d'un après-midi pluvieux, pas loin du Gros-Horloge, j'ai entendu un grand éclat, comme un bouquet pour l'oreille où toutes sortes de rires se mêlaient en fusées multi-sonores, depuis l'espèce de hoquet convulsif d'Harpagon jusqu'à la cascade perlée jaillissant de la gorge en fleur de Célimène. et j'ai entrevu un groupe bigarré d'hommes et de femmes qui m'ont été d'abord étrangement sympathiques. Celui dont une réflexion venait de déclencher la joie de ses compagnons montrait un visage songeur et il était le seul qui ne riait point de sa propre boutade. Dans tous les regards fixés sur lui, il y avait de l'admiration, de la confiance et même de la tendresse. Mais le noble et pur amour, la lumière d'un dévouement sans réticence emplissait les yeux d'un homme qui marchait à ses côtés, un registre sous un bras, des manuscrits, me sembla-t-il, sous l'autre. Je reconnus en tremblant Molière lui-même et son fidèle ami, son camarade préféré, l'orateur de sa compagnie, le futur éditeur autorisé de son *Théâtre complet*, Charles Varlet de La Grange, et toute la troupe de comédiens et de comédiennes qui allait bientôt, partie de Rouen, s'installer à Paris et devenir celle de Monsieur, frère unique du Roi. Armande Bédart devait être là, mais j'avoue que je ne la remarquai point. C'était peut-être celle qui s'adressait des œillades dans un petit miroir à main où un jeune acteur, derrière elle, essayait aussi de

rencontrer son regard. Je haletais de plaisir en imaginant que je n'avais qu'à les suivre pour découvrir enfin l'endroit où Molière donna ses représentations à Rouen. Je me disais : « Je vais probablement voir aussi Corneille arriver dans la salle où Molière et sa troupe jouèrent *Cinna* ou *la clémence d'Auguste* devant lui ! » Mais alors la vision s'évanouit. A sa place j'aperçus, le nez en l'air, le binocle fulgurant, son petit chapeau de feutre noir et rond gaillardement rejeté vers la nuque, son éternelle cigarette au coin de la bouche, le bon chroniqueur Georges Dubosc. J'allais lui parler, lui faire part de ma rencontre étonnante, mais il disparut soudain, lui aussi, et je me rappelai que cet obstiné fumeur, ce curieux que tout intéressait de ce qui vit sur la terre des faits et dans le ciel des idées, ce délicieux causeur dont l'érudition voltigeait sans effort d'un sujet à l'autre, avait récemment laissé s'éteindre sa dernière cigarette. Et je pensai que Georges Dubosc qui avait si bien aimé nos vieilles rues et commenté si pertinemment notre histoire locale, et dont l'âme doit errer parfois encore parmi la ville qu'il a tant chérie, connaissait, peut-être, lui, maintenant, la place des tréteaux de Molière que je voudrais tant connaître.

Une fois, rue Grand-Pont, m'apparut une dame tout de blanc vêtue, chapeau blanc, gants blancs, souliers blancs, ombrelle blanche. Elle souriait, on voyait ses dents blanches. Elle était ravissante. J'évoquais brusquement devant elle cette adorable Symphonie en blanc majeur qu'orchestra le pur génie lyrique de Théophile Gautier et que le malheureux Oscar Wilde admirait tout particulièrement. Elle avait l'air d'une muse à la mode de notre temps. Et je la contemplais comme il est naturel qu'un poète contemple une muse quand Apollon permet qu'il lui en apparaisse une. Toute sa blan-

cheur faisait penser en même temps à une aurore boréale, à une fontaine de lait, à des lis, à Lohengrin et à un cygne devenu femme. Brusquement, une voix derrière moi entonna : « Prenez garde ! Prenez garde ! » sur un air que tous les Rouennais connaissent, même ceux qui ne fréquentent pas le Théâtre-des-Arts. En me retournant, je ne vis pas Boieldieu, mais, à deux pas de moi, un tramway dont le conducteur cramoyisé m'adressa, en guise de salut, quelques paroles ailées, lesquelles, croyez-m'en, Messieurs, n'étaient ni bien musicales ni très académiques. Malgré tout, je pense que l'ombre de Boieldieu a voulu me sauver la vie en fredonnant le commencement de son fameux air. Quand je me fus écarté des rails et que le tramway m'eût dépassé, je ne retrouvai plus la Dame blanche. Comme la neige, dont elle était aussi l'allégorie, elle avait fondu. Sans doute avait-elle pénétré dans quelque magasin de blanc des environs. Je ne la cherchai point. Il ne faut jamais poursuivre les Muses. Elles viennent quand elles veulent. Tout de même elles s'en vont. Et c'est fort bien ainsi. En réfléchissant à ce minuscule épisode, j'en suis venu à me demander si les quatre notes que l'ombre de Boieldieu m'a jetées dans le dos, ce jour-là, comme un avertissement, ne concernaient pas plutôt la Dame blanche que le tramway jaune. Peut-être le glorieux compositeur de *Rien de Trop*, d'*Amour et Mystère* et des *Voitures versées* avait-il eu le dessein de me mettre en garde contre les deux. Il y a des dames aussi dangereuses que des tramways. Un garçon prévenu se gare également des unes et des autres.

Par un beau jour d'été, pendant les vacances, sur les quais, j'ai vu un homme tout vêtu et tout ruisselant qui sortait de la Seine. Il tenait par le collet un malheureux qui, sans son dévouement, aurait péri noyé. Le sauveteur s'appelait Louis

Brune et, s'il semblait ivre, c'est, en effet, que les belles actions dispensent à celui qui les accomplit une espèce d'ivresse comparable à l'enthousiasme qui saisit le poète au moment que l'inspiration sacrée s'empare de son cerveau et de son cœur. Quoi qu'il en soit, c'est ce jour-là que j'ai décidé d'apprendre à nager.

Sous une tonnelle, au Champ-des-Oiseaux, j'ai entendu les frères Bérat chanter *Ma Normandie*. Ils portaient à la boutonnière une branche de pommier fleurie et à la fin de la chanson ils ont levé un plein verre de cidre aux applaudissements de l'assistance qui avait poussé avec eux les deux derniers vers de chaque couplet.

Dans le quartier Martainville, un jour, j'ai été témoin d'un spectacle peu banal. Une charrette s'avancait au milieu des huées, précédée d'un homme qui sonnait de la trompe pour attirer les badauds. Sur cette charrette, tirée à bras, une espèce de Silène, tout nu, attaché les membres en croix, proférait en anglais mêlé bizarrement de grec et de latin des paroles sans suite mais destituées de la plus élémentaire décence. Evidemment, outre ses propos, son ventre ballonné, ses yeux larmoyants, son teint rubicond, sa bouche vineuse et ses hoquets attestaient indubitablement une tendresse excessive à l'endroit des boissons fortes. Et j'apprenais que le jeune fils de Sir Walter Raleigh dont il était le précepteur l'avait condamné à cette grotesque exhibition pour le punir de son ivrognerie. Mais j'ai eu de la peine, Messieurs, malgré tout, en découvrant dans cette situation infamante et ridicule le fameux Ben Jonson, le contemporain de Shakespeare, l'auteur justement célèbre de *Volpone*, de *la Femme silencieuse*, de *l'Alchimiste*, celui qui dans son ode magnifique au *Doux Cygne de l'Avon* a devancé la postérité en exaltant,

selon la justice, le génie dont il avait été le rival et qu'il saluait, mort, comme son maître. Ceux qui le brocardaient dans les ruelles du vieux quartier rouennais, aux environs de 1630, ne se doutaient certes point que cet ivrogne fieffé, ce hideux paquet de viande nue entouré de cordes et taché de vin, l'inspiration divine le visitait à ses heures ni qu'il irait dormir son sommeil éternel sous les augustes voûtes de Westminster.

Mais l'endroit de Rouen où vers minuit m'attend toujours une immense émotion, c'est la place de la Haute-Vieille-Tour, quand le clair de lune n'y effarouche pas trop la multitude des spectres rassemblés. Là, tous ceux dont le sang et les rêves ont formé à travers les siècles l'histoire de notre ville se retrouvent quand les vivants endormis leur cèdent le large espace où, les jours de marché, des marchands ambulants installent à l'évent leurs étalages multicolores. Entre les hautes murailles, silencieusement, s'empressent nos héros, nos artistes, ceux, parfois injustement oubliés, dont les noms servent à désigner beaucoup de nos vieilles rues, et d'autres, qui n'ont même pas cet honneur mais à qui nous devons aussi une part de notre gloire, enfin tous ceux dont les efforts individuels additionnés ont, d'âge en âge, constitué la beauté et la grandeur physique et morale de la cité, notre héritage commun et que nous avons le devoir, à notre tour, de transmettre aux générations qui nous suivent, augmenté encore, s'il se peut. Leur masse oscille, compacte, devant le double escalier de pierre de l'antique palais, au sommet duquel, sur la plateforme où sa silhouette casquée fait une ombre énorme, le Conquérant les domine. Il a l'air d'un aïeul que sa postérité salue et qui la sait digne de lui. Il regarde toutes les têtes levées vers lui, et il sourit fièrement. Il ouvre les bras, et

toutes les ombres confuses qu'un mystérieux appel à rassembler là frémissent de plaisir et d'orgueil. Les morts, les nobles morts ont de puissantes joies. Il y a parmi ceux-là Alain Blanchard et ses arbalétriers, Robert Delivet, Jean Jourdain, Jean Ségneult, Guillaume d'Houdetot, et Chauffour, et Thiau, et le sire de Préaux, et Val Travers, et Toulongeau, et Laghen, et Jean Noblet, et bras dessus bras dessous avec eux, dans leurs uniformes radieux bien qu'en lambeaux, les héros du Sept-Quatre et du Vingt-Quatrième, les vaillants petits gars des régiments tant de fois reconstitués entre 1914 et 1918 et grâce à qui la belle Normandie est toujours un fier morceau de la belle France.

Mais ce n'est pas tout ! Ces ombres illustres ne sont pas les seules à m'émouvoir dans la ville auguste où la gloire fait une rumeur incessante, où l'histoire est toujours vivante dans la pierre.

Dans la rue Cauchoise, place Saint-Marc, rue des Augustins, rue Richart-Lallemant, rue de la République, il y a toujours, quand j'y passe, à une fenêtre ou sur un balcon, ou devant une porte, un petit garçon, de plus en plus grand, qui me ressemble. C'est moi-même. Je me reconnais bien. Je les reconnais, tous ces petits garçons de taille différente. Parfois, je les suis de la rue Cauchoise à l'école maternelle du boulevard de la Madeleine ; de la place Saint-Marc à la pension Monnier, rue Saint-Nicolas ; de la rue des Augustins à l'école Théodore-Bachelet, rue du Vert-Buisson ; de la rue de la République et de la rue Richard-Lallemant à l'école primaire supérieure et professionnelle de la rue Saint-Lô ou au cours de physique de M. Le Caplain ou au cours de littérature que professe à la Faculté des Lettres l'exquis M. Texcier qui lit avec tant d'ardeur les vers de Lamartine

et les strophes de Malherbe. Avec chacun d'eux, je revis un fragment de mon enfance. Des rêveries qui étaient en eux reviennent en moi et me rajeunissent, délicieusement. Quoi! ce petit gourmand qui dévore les éclairs au chocolat si farouchement, c'est moi? Mais oui! Ce gamin qui se hâte, sa carte d'écolier en bandoulière, c'est moi aussi? Mais oui! Ce petit masque qui se trémousse, à la Mi-Carême et au Mardi-Gras, aux bals d'enfants du Château-Baubet, avant de chanter sur une scène minuscule, avec un camarade, le duo des *Deux Gendarmes* ou de figurer l'amoureux dans une pièce d'ombre, derrière un grand écran tout blanc, ou de jouer le meunier Pablo, dans une opérette extraite non sans candeur du chef-d'œuvre de Cervantès, aux côtés d'une belle jeune fille qui représente en travesti Sancho Pança, sans se douter le moins du monde que vingt ans plus tard elle sera une des actrices les plus connues et les plus légitimement fêtées de Paris, c'est moi? Mais oui! Ce bout d'homme qui musarde devant la vitrine de M. Legrip, c'est encore moi? Certainement! Là, à côté de moi, deux commères, marchandes de poisson du Pont-de-l'Arquet, hautes en couleur, la taille large et le parler gras, sont arrêtées. Elles aussi regardent les toiles peintes, une surtout, une copie d'un tableau célèbre. Elles sont ébaubies. Cet homme jaune et nu dans une baignoire, qu'un coup de couteau vient de marquer à la poitrine et près de qui se tient, immobile et droite, la femme sans peur qui vient de le frapper, qui peut-il bien être? Elles s'interrogent, mais elles ne se répondent pas. Et leurs suppositions feraient rire l'enfant qui les entend, si ses bons parents ne lui avaient pas appris qu'on doit du respect aux personnes plus âgées. Lui, qui va à l'école de M. Rainsart, il sait ce que représente le tableau, et il est un peu vain de pouvoir en remontrer à ces pauvres marchandes de poisson. Il ôte son

béret et, poliment, les renseigne : « Mesdames, c'est l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. » Alors, elles remercient, elles sont contentes : « Il est gentil tout plein, çu petit cœur, ben aimab', ben convenab, et pis tout ! » Je m'éloigne, heureux de mon petit effet, et, pendant que les femmes continuent de regarder le tableau, j'entends que l'une d'elles dit à l'autre : « Tu vois comme on est bête quand on lit pas les journaux ! »

Et ce garçonnet qui a déjà sous le nez une ombre de moustaches et qui, un livre en main, ne s'aperçoit pas qu'il déclame tout haut des vers de Corneille et qui pénètre, gesticulant, dans une boucherie où le boucher ahuri s'entend déclarer gravement :

Demain, j'attends la haine ou la faveur des hommes,
Le nom de parricide ou de libérateur...

c'est encore moi ? Bien sûr.

C'est encore moi que je vois, tout de noir vêtu, avec un brassard blanc, agenouillé, pour la Première Communion, dans l'église Saint-Maclou, puis à la sacristie, m'apprêtant, sous la robe rouge de l'enfant de chœur, sous le surplis bien repassé et sous le camail de dentelle, à servir la sainte messe aux côtés du cher abbé Delalande ! C'est à moi que le vénérable abbé Loth fait visiter la bibliothèque de son presbytère. « Des amis qu'on est toujours sûr de retrouver, les livres ! » Je me revois encore, écoutant le savant curé de qui mon père me disait qu'il avait été l'aumônier de l'impératrice Eugénie, et regardant, pour la première fois, tant, tant de scemptueuses reliures... Ce galopin qui grimpe quatre à quatre un escalier du Théâtre-des-Arts où il vient de se payer une place à dix sous pour entendre, tout là-haut, *Roméo et*

Juliette, ou *Faust*, ou *Carmen*, ou *Ruy Blas*, c'est toujours moi!

Cet apprenti violoniste à qui M. Mouchard, son professeur, récite, au lieu de lui donner sa leçon, des vers d'Alfred de Musset, dans un obscur entresol du quai de Paris, c'est moi! Ce pianiste en herbe qui aime d'amour la grande jeune fille, hélas! fiancée à un autre, et dont les remontrances lui font si fort battre le cœur et tellement trembler les mains sur le clavier qu'il n'arrivera jamais à déchiffrer correctement les études de la méthode Carpentier, si émouvantes quand la maîtresse de piano les joue elle-même, c'est moi aussi, dans une jolie maison du faubourg Saint-Hilaire où j'ai contracté pour la vie l'amour de la musique et l'amour de l'amour...

Que de fantômes de soi-même on traîne avec soi! Et pourquoi faut-il tant de fois mourir avant de mourir vraiment!

Dans Rouen où j'ai grandi, il y en a tant de ces petits fantômes à ma ressemblance que, les jours de fête nationale, la ville pavoisée m'en paraît tout encombrée. Je m'imagine en voir un au pied de chaque mât chargé de drapeaux, sous tous les écussons qui portent, si ostensiblement que ma modestie s'en effare, un grand R à côté d'un grand F, mes initiales en majuscules dorées!

Enfin, Messieurs, à Paris, maintenant, j'embrasse de vieux parents dont les cheveux sont devenus blancs et que les années ont un peu courbés tandis qu'elles atténuaient l'éclat de leurs voix toujours chères, mais à Rouen les images qui attisent mon souvenir ressuscitent, à tout instant, pour mon bonheur, les sveltes silhouettes de leur jeunesse dans le cadre même qui la vit s'épanouir jadis en même temps que ma tendresse filiale.

Mon père touche à peine la trentième année de son âge et je gravis avec lui un escalier étroit et roide qui mène à l'atelier du peintre Gaston Lespine, le premier artiste que j'aie approché. C'est un rude escalier. Je souffle un peu, mais je l'escalade joyeusement en pensant à la féerie qui m'attend là-haut. Je sais encore aujourd'hui combien il a de marches : car un jeudi que mon père et moi nous étions au milieu des artistes que rassemblait chez lui le peintre toujours en verve, malgré la phtisie qui le minait sourdement, ou à cause d'elle, vers la fin de l'après-midi a surgi un vieux prêtre essoufflé. Il venait quêter, après je ne sais plus quelle catastrophe, pour des malheureux de sa paroisse. Les chants se sont tus, et sa guitare jetée sur le divan, Gaston Lespine, debout, s'est écrié, sur le ton et avec l'air de parfaite courtoisie qui étaient les siens : « Oh ! Monsieur le Curé, asseyez-vous, je vous en prie ! Mon escalier est redoutable ! Et monter jusqu'ici sans alpinstock, si l'on n'est pas entraîné aux ascensions montagnardes, c'est un supplice que je m'excuse de vous avoir involontairement infligé ! Quatre-vingt-treize marches ! Pensez donc ! » — « Quatre-vingt-treize ! » a soupiré le prêtre en s'essuyant le front. C'est donc cela que je m'imaginai monter à l'échafaud ! »

Dans cet atelier dont l'altitude intellectuelle dépassait aussi la moyenne on discutait à perdre haleine peinture, poésie, musique. Que de titres célèbres, que de noms fameux ont sonné, là, dans mes oreilles et dans mon cœur, pour la première fois !

Les opinions s'affrontaient tandis qu'une mystérieuse jeune femme, qui ne ressemblait pas aux autres dames de la ville, car elle fumait des cigarettes et presque tout le monde la tutoyait comme elle tutoyait presque tout le monde, servait le

thé et les gâteaux secs. Je me souviens de sa beauté souple et dorée, mais je n'osais pleinement l'admirer que sur les toiles du maître de céans où elle était peinte de toutes les façons : assise, debout, étendue dans l'herbe ou sur un sofa, en chapeau, nu-tête, au piano, en train de boire, occupée à lire, pleurant, riant, sous des voiles grecs, en haillons de bohémienne, en élégante de 1890, avec un manchon, une ombrelle et des gants, et même en nymphe et, comme dit Hugo, « ceinte du flamboiement des yeux fixés sur elle », ce qui ne constitue pas, si l'on en croit l'esthétique des nations, un costume à porter ailleurs que dans l'Olympe.

Au cours de ces réunions, mon père chantait quelquefois une chanson du temps. Ses amis l'accompagnaient au refrain, en chœur, à la tierce. Le beau modèle, toujours fumant, plaquait au piano de vibrants accords. La guitare faisait rage. Puis Gaston Lespine, de sa voix ardente et meurtrie, lisait des vers de Victor Hugo, de Baudelaire, ou de Gérard de Nerval. Souvent, alors, contre la baie vitrée, des rafales poussaient la pluie en gémissant, romantiquement. Et dans le brouillard issu des pipes, je suivais, du coin où l'on m'oubliait, de merveilleuses visions, bien imprécises encore, mais qui m'éblouissaient.

Jamais, à Rouen, quand je passe rue de la République devant la maison où se trouvait l'atelier du peintre Lespine, mon père n'a plus de trente ans ; et je le tiens toujours par la main. Tout de même surgit ma mère aux yeux si beaux, et si gracieusement pensive ou souriante, ma mère toujours jeune, chaque fois que je traverse le Clos Saint-Marc, en me rappelant l'époque où elle arrêtait, pour que je me régale de lait chaud, le chevrier au galoubet virgilien et son troupeau cornu et tintinnabulant.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir si longuement divagué. J'ai, sans doute, abusé de votre patience, comme ces collectionneurs incorrigibles qui n'ont de cesse qu'ils ne vous aient montré dans le détail toutes les pièces que leur manie a découvertes et rassemblées. Ils s'imaginent volontiers que tout le monde partage leur folie et prennent pour de l'intérêt l'indulgence qu'on témoigne à leur bavardage. Moi aussi, j'ai ma collection. Je possède un trésor de souvenirs et, à cet égard, je crois, sans me vanter, que je suis un des hommes les plus riches du monde. Je n'ai pas étalé devant vous mes plus belles pièces, les plus significatives. Il y en a que j'ai payées très cher. Ce ne sont pas toujours les plus curieuses. J'ai des souvenirs qui ne m'ont rien coûté et que je garde précieusement dans les plus belles vitrines de ma mémoire. Ce soir, je n'ai fait qu'entr'ouvrir ma collection. Elle n'est pas classée encore. Bientôt, pourvu que rien ne contrarie mon projet, je me mettrai à cette besogne, c'est-à-dire que je commencerai à écrire mes mémoires. Ceux qui les liront, plus tard, m'envieront d'avoir eu la chance de vivre tant d'heures pathétiques. Les collectionneurs jalouseront mes pièces rares. Une des plus émouvantes, Messieurs, ce sera, le soir du 5 décembre 1930, ma réception à l'Académie de Rouen.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. RENÉ FAUCHOIS

Par M. JEAN DES VIGNES-ROUGES

L'ŒUVRE DE RENÉ FAUCHOIS

MONSIEUR,

Il vous plaît à dire — et nous sommes charmés de l'entendre — que vous êtes heureux d'entrer dans notre Compagnie.

Hélas! votre bonheur ne sera pas complet, car il eût été convenable que vous fussiez reçu ici par un de ces esprits qui, habitués aux choses du théâtre, sont habiles à en discerner les beautés; ainsi les nombreuses facettes de votre talent eussent miroité sous nos yeux éblouis.

Je ne sais si nos collègues sont tous des habitués des coulisses. Il est probable que non et je suppose que pour les rencontrer il faut les chercher en des lieux plus austères, mais en est-il parmi eux — j'excepte ceux à qui un ministère sacré interdit les distractions profanes — en est-il, dis-je, qui n'aient jamais pénétré dans un théâtre de la ville? J'en doute.

Or, tel est pourtant mon cas. Depuis huit ans que j'habite à Rouen, je n'ai pas encore eu le temps de visiter un théâtre. C'est une tare, je le confesse avec accablement.

Et le sort veut justement que ce soit moi qui soit chargé d'adresser le compliment de bienvenue au grand dramaturge que vous êtes. Ah! vraiment, Monsieur, vous n'avez pas de chance!

Si je n'ai pas refusé cette mission, c'est que j'ai été un peu encouragé par votre exemple. Je me souviens en effet d'avoir lu sur vous une anecdote fort piquante. Vous veniez de faire jouer une charmante comédie : *Mademoiselle Jockey*, dont tous les personnages appartiennent au monde des courses.

Après la répétition générale, qui fut un grand succès, on vous félicitait chaleureusement pour la sûreté de votre analyse psychologique qui avait su discerner si habilement les traits significatifs de tous ces jockeys, entraîneurs de chevaux, propriétaires et même garçons d'écuries.

Dans la fièvre du triomphe, un aveu alors vous échappa :

« Et dire que je n'ai jamais mis les pieds sur un champ de courses! »

La chronique rapporte même qu'au lieu de cette expression assez faible « mis les pieds », vous en employâtes une autre plus énergique que je ne voudrais pas répéter dans notre Compagnie, pleine d'un respect pointilleux pour la vieille langue française.

Cette petite histoire me donna de la hardiesse.

Puisque M. René Fauchois — pensai-je — écrit des pièces sur les champs de courses sans y avoir fichu... Pardon! « mis les pieds », pourquoi ne me serait-il pas permis de parler de ces pièces, moi qui ne les ai jamais vues?

Des impressions d'ignorants, ça a quelquefois un mérite de candeur que n'ont pas les éloges à sous-entendus de demi-connaisseurs.

Voilà pourquoi j'ai accepté, sans trop protester, la volonté du malicieux hasard qui me transformait en critique dramatique.

Critique dramatique! C'est peut-être beaucoup dire, car j'ai toujours cru qu'un des devoirs importants du chroniqueur

de théâtre était d'adresser des madrigaux aux jolies actrices qui paraissent sur la scène; métier fort agréable ma foi et qui doit laisser des bénéfices; mais qu'il me sera impossible, en la circonstance, de remplir convenablement, puisque les éminents artistes qui ont bien voulu faire vivre ce soir quelques-unes de vos scènes, devant nous, ne prendront la parole qu'après moi. Cela ne m'empêche pas d'ailleurs de les remercier par avance du vif plaisir artistique qu'ils vont nous donner et qui sera de très haute qualité, la grande notoriété de M. Dorival et de M^{me} Germaine Moncray nous en est un sûr garant.

Je suis donc contraint, Monsieur, à examiner votre œuvre en me cantonnant dans le domaine des idées.

Heureusement, chez vous, les idées jaillissent toujours somptueusement vêtues.

Que de beaux vers vous avez écrits!

Le langage des dieux coule de vos lèvres abondant, souple et harmonieux. On ne se lasse pas de vous lire. Dans vos œuvres, les images se succèdent brillantes, vives, originales, ouvrant des perspectives infinies sur des mondes de rêve. Vous êtes vraiment un poète, Monsieur. Depuis trente ans vous semez généreusement des poèmes que d'innombrables revues ont recueillis. Votre sensibilité frémissante s'est mise à l'unisson de toutes les âmes qu'un émoi faisait palpiter.

Cet état de grâce lyrique est la caractéristique de votre personnalité. Aussi, quand je me suis appliqué à discerner le trait dominant de votre personnalité, tout de suite une expression s'est imposée à mon esprit : « René Fauchois, champion de la beauté! »

Il me semble que vous pourriez inscrire ce titre sur vos cartes de visite; personne ne sourirait.

On l'applaudirait même, car la beauté vous l'avez honorée et servie surtout dans ses formes les plus nobles.

Et d'abord par votre passion pour les grands hommes. Vous avez, en effet, une prédilection pour les personnages qui ont laissé une trace glorieuse dans l'histoire. Avec quelle ferveur n'avez-vous pas fait revivre de grands musiciens : Beethoven, Mozart, Rossini; des héros de l'antiquité : Auguste, Patrocle, Achille; de grands soldats : Bonaparte, Jean Bart, et bien d'autres.

N'avez-vous pas d'ailleurs médité d'édifier un théâtre où seraient célébrés les héros et les grandes époques de notre histoire? Rien ne vous paraissait plus propre à faire l'éducation d'un peuple. Généreuse pensée qui vous honore, Monsieur, et que je n'ose traiter d'utopie, car moi aussi je crois qu'un héros vu à travers le prisme de l'histoire et de la littérature peut exercer une fascination féconde sur la collectivité.

Ce culte des héros n'est pas chez vous une vaine rumination de l'esprit, on sent votre désir de faire partager votre admiration. Que ce soit à propos de Beethoven, de Mozart ou de Bonaparte, on devine que vous avez une furieuse envie de donner des bourrades à vos auditeurs en les pressant : « Mais admirez donc!... Quel homme, ce Beethoven... ce Bonaparte... Echauffez-vous donc!... »

Et, avec une violence superbe, vous lancez les torrents de votre lyrisme sur cet auditoire qui ne se dégèle pas assez vite à votre gré.

Il me souvient qu'un jour, au cours d'une promenade dans les rues de Rouen, vous m'exposâtes un projet qui vous est cher.

« A Rouen, patrie de Corneille, me disiez-vous, on devrait multiplier les manifestations de piété et d'admiration pour ce

génie. Je rêve d'organiser des fêtes en l'honneur de Corneille. On jouerait ses pièces, on célébrerait sa gloire par des discours, des chants, des cérémonies, on brûlerait de l'encens devant la statue de Corneille. J'irais trouver Monseigneur l'Archevêque de Rouen, je lui rappellerais que Corneille fut marguillier de l'église Saint-Sauveur, je lui demanderais de faire chanter les psaumes traduits du latin par Corneille. »

Bref, votre enthousiasme était si vif que je ne pus m'empêcher d'essayer de le modérer.

« Méfiez-vous, vous dis-je, à Rouen on va vous accuser de cléricalisme cornélien. »

Ne prenez pas trop ma boutade au sérieux, Monsieur, à Rouen on est très libéral et si vous voulez y organiser le culte de Corneille les fidèles ne manqueront pas.



Une des formes de la beauté que vous avez fortement sentie est la beauté tragique : Cette poésie violente qui naît du heurt des passions, vous l'exprimez magnifiquement, telle *La Mort de Patrocle*. Transfigurés une fois de plus par l'imagination d'un grand poète, les Achille, Ajax, Ulysse, tous ces héros fabuleux que tant de commentaires scolaires ont affadis dans nos esprits, reprennent, dans vos vers, vie et couleur. Nous les voyons agir, gesticuler, combattre en lançant à pleine gorge ces injures éloquentes qui, dans ces temps lointains d'avant guerre, remplaçaient les obus de 420 et les balles de mitrailleuses.

Ah! combien la guerre était belle à l'époque du siège de Troie! Racontée par un historien comme vous, vous nous

en donnez presque la nostalgie. Pourquoi, hélas, avons-nous changé tout cela!

Cette beauté tragique, vous ne la regardez pas d'ailleurs avec des sentiments néroniens. Vous n'évoquez pas les luttes humaines pour le seul plaisir de contempler du rivage les périls d'autrui. Non, vous savez en outre montrer à quels sublimes sommets peuvent monter les hommes qui se battent pour une grande cause, même quand cette cause est personnifiée par la belle Hélène.

Cette femme qu'il faut qu'on aime

Parce que

 Tout son corps

Exhale une musique aux sublimes accords,

Car Hélène est la sœur merveilleuse des astres.

Ah! Monsieur! Champion de beauté, disais-je de vous tout à l'heure, je crois bien qu'il faut ajouter amoureux de la beauté; amoureux dénué de jalousie d'ailleurs, puisque tout votre effort artistique tend à nous faire partager votre sentiment. Vous y arrivez sans peine, car de vos vers il rayonne une si pénétrante chaleur que les âmes les plus froides se donnent, pendant le temps qu'elles vous lisent, l'illusion de croire qu'elles sont capables, elles aussi, de partir en guerre pour conquérir la belle Hélène.

*
**

Parmi les grands hommes dont vous aimez à chanter les mérites, vous avez une prédilection pour les musiciens. Il vous apparaît que dans notre société moderne le beau musical a un rôle social à jouer, celui de ramener un peu d'harmonie dans les âmes d'aujourd'hui.

Le besoin, en effet, s'en fait rudement sentir. Avec quelle véhémence vous le montrez dans la préface de votre livre : *La Vie d'Amour de Beethoven*; vous dénoncez la fureur bestiale qui s'est emparée du monde, « la plainte burlesque du saxophone qui, dans les restaurants, scande le tourbillon démentiel où sombre le sentiment, le jaz tintamaresque secoue entre deux plats, sans les en délivrer, la tristesse des danseurs frénétiques ». Bref, un grand nombre de nos contemporains sont en train, d'après vous, de redevenir des bêtes qui mangent, dorment et meurent en sautillant sous le signe de saint Guy.

Dans ces virulentes apostrophes à la société jouisseuse d'aujourd'hui on sent que le champion de la beauté possède un solide fouet.

Comme on vous approuve!

On voudrait pouvoir vous dire que vous vous trompez, que vous êtes victime de l'optique spéciale imposée par votre profession, qu'il existe encore des familles en France où l'on ne dîne pas tous les soirs « au son burlesque des saxophones ». Je ne crois pas, par exemple, que l'honorable assemblée qui nous écoute ce soir attende avec impatience la fin de nos exercices littéraires pour se précipiter au dancing. Mais il faut voir les choses en gros et, s'il existe encore, Dieu merci, des gens distingués et polis pour laisser croire qu'une séance d'académie de province les charme, il en est bien d'autres qui, en effet, préfèrent des distractions d'un piment plus vif.

Ceux-là, Monsieur, vous voulez les guérir par la bonne musique. C'est une idée féconde. En effet, imposer aux sensations déréglées une certaine cadence, c'est déjà les rendre moins incohérentes, c'est faire régner dans le chaos un commencement d'ordre.

Et alors, vous criez : « Au secours, Beethoven! » et vous

dépeignez les pathétiques désespoirs du sourd sublime de manière à nous faire aimer cette grande âme.

Vous avez pleuré — m'avez-vous confié — en écrivant ce livre. Cela se sent. Les mots que vous avez tracés dans la fièvre conservent, même sous l'habit des caractères d'imprimerie, la vie intense qu'ils ont reçue de vous.

Comme vous l'aimez ce Beethoven! Son génie vous apparaît comme celui d'un grand dispensateur d'émotions capable de ramener à une vie noble le « troupeau des âmes en perdition ».

Il est possible qu'un froid politique puisse contester cette influence souveraine de la musique.

De même, lorsque dépeignant la « passion » de la mort de Beethoven, votre enthousiasme vous emporte jusqu'à faire une sorte de parallèle avec une autre « passion » que l'humanité révère depuis dix-neuf siècles, peut-être bien que certains de vos lecteurs auront écarquillé les yeux de surprise.

Mais on sent chez vous une telle sincérité, un si débordant amour pour votre modèle que le torrent de votre éloquence enlève toutes les objections et que votre lecteur en vient à pleurer, comme vous, sur les malheurs du saint de la musique qui en fut aussi une sorte de martyr.

*
**

J'en arrive à examiner une forme de beauté dont vous fûtes un éminent champion : celle que crée sur la scène l'artiste dramatique.

C'est une des formes d'art les plus complètes. Se servir de son corps, de ses gestes, de sa mimique, de sa voix pour exprimer les passions humaines, rien n'est plus captivant.

Là encore, Monsieur, laissez-moi exprimer le vif regret que j'ai de ne jamais vous avoir vu jouer une pièce. A peine un jour ai-je eu un aperçu de votre talent lorsque vous voulûtes bien esquisser à Rouen deux scènes de vos pièces. Mais si rapide que fut cette évocation, elle demeure dans mon esprit. J'ai tout de suite compris que, chez vous, le jeu de la physionomie, le geste, l'intonation de la voix sont les signes d'une authentique émotion.

D'ailleurs, à défaut de mon témoignage d'ignorant, nous n'avons qu'à écouter les mille cris de la renommée pour savoir que, tel un Molière moderne, vous fûtes à la fois un auteur fécond et un prestigieux comédien. J'ai lu des comptes rendus de gens qui, après vous avoir vu incarner un héros de drame, jetaient des mots sur leur papier. Et ces mots étaient tellement admiratifs qu'à mon tour l'émotion m'empoignait, si bien que maintenant je m'imagine vous avoir vu dans vos rôles les plus fameux, par exemple dans celui du capitaine de cette pièce hallucinante de Strinberg, *la Danse de Mort*.

Toutes les émotions étranges que l'auteur attribue à son personnage vous les avez, sur la scène, reprises pour votre compte en les transformant. J'ai bien vu l'autre jour que c'est là votre génie de comédien. Vous n'êtes pas sur la scène de ces interprètes passifs qui se contentent de mettre sur leur visage le masque indiqué par l'auteur; non, vous inventez votre mimique; le texte de la pièce n'est qu'un thème à propos duquel vous faites jaillir mille nuances d'émotion auxquelles l'écrivain n'avait peut-être pas songé.

Ah! quels trésors de sensibilité vous avez dépensés sur la scène, Monsieur. Vous n'êtes pas de ces comédiens qui peuvent hurler de désespoir et d'angoisse et en même temps songer au joyeux souper qu'ils feront en sortant.

Les auteurs de potins ont raconté jadis comment vous entrâtes au théâtre Sarah-Bernhardt. La célèbre tragédienne, au cours d'une scène de *l'Aiglon*, devait, en se précipitant du haut d'un monticule, se laisser choir dans les bras d'un personnage. Plusieurs acteurs avaient été essayés dans ce rôle; tous fléchissaient sous la poussée de la chute.

Vous vous présentâtes. On fit l'essai. Quand la grande artiste, lourde de gloire et impétueusement propulsée par l'émotion, tomba dans vos bras, vous la reçûtes, ferme comme un roc.

« A la bonne heure, s'écria-t-elle, voilà un homme! »

Je sais, Monsieur, que ce compliment vous fit tellement plaisir que, pour un peu, vous laisseriez croire encore aujourd'hui que ce furent vos seules qualités athlétiques qui vous firent recevoir dans la troupe de Sarah Bernhardt. Je n'en crois rien pour ma part et si vous êtes devenu plus tard un des précieux collaborateurs de la grande étoile du théâtre moderne, c'est, j'en suis sûr, parce qu'elle avait reconnu en vous cette sensibilité aux réalités et aux fictions qui seule permet aux artistes d'inventer un langage mimique original et esthétique.



« Champion de la beauté! » Peut-être estimez-vous qu'en vous donnant ce titre je manifeste surtout la déformation professionnelle du militaire qui voit surtout dans la vie les aspects de la lutte.

Pourtant, je ne crois pas me tromper en devinant en vous une sorte d'appétit de bataille.

Tout jeune acteur, ne vous a-t-on pas vu, un jour — ou plutôt une nuit — sortir du théâtre du Châtelet en costume

de capitaine des gardes et aller, l'épée à la main, déclamer des vers belliqueux sur la place Saint-Germain-des-Prés, ce qui était une façon à vous de bafouer les bourgeois trop insoucieux, à votre gré, de poésie au clair de lune.

Plus tard, on vous a entendu prononcer des conférences agressives et même partiales; on a lu de vous d'innombrables articles où vous preniez à partie les gens et les mœurs qui offensaient votre goût.

Dans ce flot tumultueux n'y eût-il jamais que des idées justes? Je serais bien capable de feindre de le croire, mais vous êtes un esprit critique si fin et si pénétrant que je craindrais d'amener sur vos lèvres un sourire ironique si je pouvais la politesse jusque-là.

Aussi, pour donner plus de valeur à l'admiration que j'ai pour l'ensemble de votre œuvre, souffrez que je vous cherche chicane. Ce sera, si vous le voulez bien, à propos de cet acte qui vous a valu tant de succès : *Le Voleur*.

Oh! cette œuvre est parfaite au point de vue scénique. Ce cambrioleur qui pénètre la nuit chez une jolie femme et qui a l'astuce de lui faire une déclaration pendant qu'il lui vole son collier de perles, c'est une trouvaille. J'étais tellement empoigné par la situation dramatique que j'ai failli applaudir.

Et voilà bien ce que je ne vous pardonne pas! Comment, moi qui, sur une autre scène, suis le représentant indigné et véhément de la morale du code qui est aussi la morale tout court, j'avais failli m'attendrir sur ce « pauvre petit voleur » qui enveloppe ses opinions anarchiques de considérations sentimentales! Alors, Monsieur, mesurez par mon cas combien vous avez dû provoquer de remords chez de braves spectateurs qui, suggestionnées par votre talent, avaient applaudi à vos tirades sur la fatalité qui poussent à voler le bien

d'autrui et qui, ensuite, hâtaient le pas en rentrant chez eux avec la peur soudaine qu'on eût cambriolé leur appartement pendant leur absence.

Mais je ne vais pas commettre l'injure de vous prêter les théories que vous mettez dans la bouche de vos personnages et si l'on pouvait ainsi vous chercher querelle sur quelques-unes de vos pièces peut-être un peu trop caricaturales, il ne faut pas oublier que vous avez la noble ambition d'exprimer dans vos œuvres la vie sous le plus grand nombre d'aspects possibles.

De cette préoccupation sont nées vos nombreuses comédies qui, sur tant de scènes diverses, ont réjoui d'innombrables publics.

Ce que je goûte particulièrement pour ma part dans vos comédies, c'est votre humour particulier. Il n'est pas comme celui de beaucoup d'auteurs à base de méchanceté ni même de roserie, comme on dit aujourd'hui, non, vous semblez même éviter systématiquement de présenter dans vos pièces des êtres lamentablement ridicules; il vous paraît sans doute que c'est un moyen un peu bas de faire rire les gens en leur montrant les tares et les faiblesses de malheureux inconscients. Aussi, cherchez-vous à atteindre à un comique beaucoup plus fin qu'on pourrait appeler le comique conscient. Presque toujours, dans vos pièces, le personnage qui amène le sourire est un esprit indulgent, désabusé, et c'est de sa compréhension trop large de la vie que naissent les situations drôles ou paradoxales. Ainsi dans cette délicieuse pièce : *L'Enfant de Cœur*, quel n'est pas le bel optimisme du personnage principal qui, rencontrant une jeune fille en quête de son père inconnu, décide tout à coup, par bonté d'âme, de jouer le rôle de père pour cette délicieuse orpheline jusqu'au moment où il s'aperçoit qu'il pourrait bien en faire sa femme.

Dans chacune de vos pièces, on peut retrouver ce personnage un peu pyrrhonien et sceptique, mais qui a la sagesse de se faire des illusions afin de rendre la vie supportable. Ces personnages sont comiques, et ils le savent; c'est cette particularité qui donne à vos inventions une finesse et une qualité tout à fait originale.

*
**

Mais si vous savez faire rire, on devine que chez vous ce n'est pas la préoccupation essentielle de votre vie. Vous l'avez prouvé en traitant le plus grand drame que puisse se poser une conscience humaine : le drame religieux.

A peine atteigniez-vous l'âge de dix-huit ans, que vous présentiez déjà aux directeurs de théâtre un drame religieux en cinq actes : *Le Roi des Juifs*. Ce qu'était cette pièce? Je ne saurais le dire, ne l'ayant pas lue, mais il est assez curieux de voir votre carrière commencer par de semblables préoccupations.

Il me semble voir là une influence de votre ville natale : Rouen. Les enfants qui grandissent dans les rues où s'épaissit l'ombre des « cent clochers » développent fatalement en eux le sens du mystère. Ne vous ai-je pas entendu, Monsieur, parler avec une singulière émotion des cours d'instruction religieuse que vous reçûtes dans cet étrange monument qu'est l'aître Saint-Maclou. Ce lieu pathétique vous semblait alors peuplé d'esprits, et qui sait si vous ne devez pas en partie vos brillantes qualités d'imagination aux Frères de l'École chrétienne qui évoquaient devant vous les magnificences de l'histoire religieuse.

Si mon hypothèse est exacte, quelle gratitude ne devez-vous pas, Monsieur, à ceux qui vous apprirent la Bible, car le

début de vos succès fut une autre tragédie religieuse : *La Fille de Pilate*, que vous écrivîtes à vingt-quatre ans. C'est un chef-d'œuvre, on l'a dit et redit mille fois.

Imaginer que la fille de Ponce Pilate est convertie par Jésus la veille du crucifiement, quel tact ne fallait-il pas pour traiter un pareil sujet sans blesser les susceptibilités des consciences les plus délicates.

Ce tact vous l'avez eu, et en même temps la grande inspiration qui transpose sur le plan théâtral la figure divine de Jésus.

Depuis cet éclatant succès, il vous est resté une secrète nostalgie des sujets religieux et je ne serais pas éloigné de croire que tout au fond de vous-même il y a un mystique qui sommeille. Oh ! sans doute, depuis le temps où vous faisiez votre première Communion à Saint-Maclou, je suppose que votre mysticisme — au contact de tant de réalités charmantes du monde du théâtre — a dû subir bien des évolutions capricieuses ; mais vous n'en restez pas moins un enfant de Rouen, celui qui allait de l'aître Saint-Maclou à l'école communale Bachelet, puis à l'école de la rue Saint-Lô, en passant par des rues toutes palpitantes du bruit des cloches.



Au moment de conclure, j'éprouve quelques remords à vous avoir présenté uniquement comme un champion de la beauté artistique. Rien n'est plus artificiel que de vouloir à tout prix trouver une idée maîtresse dans une œuvre littéraire, surtout quand elle est jaillie — comme la vôtre — de mille émotions que fait naître la réalité. Je m'en voudrais de mettre

sur votre personnalité un masque qui, si flatteur soit-il, risquerait de cacher beaucoup de vos brillantes qualités.

Je lâche donc, avant de finir, mon système qui n'était peut-être qu'un essai maladroit de divertissement littéraire et je dirai que cette beauté, dont j'ai voulu vous faire le champion, c'est en réalité la vie elle-même considérée comme un principe d'exaltation.

Oui, Monsieur, après une lecture rapide de vos œuvres on s'aperçoit que pour vous la carrière littéraire n'a été que l'occasion de résumer toute votre expérience d'homme et de montrer que la vie la plus digne d'être vécue, c'est la plus harmonieuse, la plus juste et surtout la plus héroïque.

A vous lire, on admire cette ardeur tour à tour secrète et jaillissante qui révèle la noble ivresse dont votre âme fut exaltée.

Il y a plus de trente ans, vous n'étiez qu'un petit apprenti menuisier qui partait candidement à la conquête de Paris. Aujourd'hui, vous nous revenez avec le prestige de la gloire littéraire justement méritée.

Il est probable que la gloire vous semble aujourd'hui moins désirable qu'autrefois. Hélas! c'est la cruelle leçon du temps. Il vient un moment dans la vie où, après avoir conquis Paris, on s'aperçoit qu'il serait encore plus doux de conquérir Rouen. Ma phrase a peut-être un sens symbolique et général.

Mais si vous n'avez plus la naïveté du petit Rouennais d'autrefois, il vous reste le goût des idées et la passion de les exprimer.

C'est pourquoi l'Académie de Rouen est heureuse de vous recevoir, et d'avance se réjouit de vous voir participer à l'œuvre intellectuelle qu'elle poursuit sereinement depuis près de deux siècles.

LES ORIGINES ET L'ORGANISATION PRIMITIVE DE LA COMMUNE DE ROUEN

Par M. E. LE PARQUIER.

Dans cette première communication sur l'histoire municipale de Rouen, nous étudierons *les Origines et l'Organisation primitive de la Commune*.

I. — ORIGINES DE LA COMMUNE

La question des origines est complexe, et elle est restée sans solution définitive. Quatre historiens l'ont traitée : Chéruel, dans *l'Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (1) ; Giry, dans son étude critique sur les *Etablissements de Rouen* (2) ; Valin, dans son *Discours de réception à l'Académie de Rouen*, en 1910, qui donne sa première opinion sur cette question, puis dans sa communication à la Semaine de Droit normand, en 1921, qui marque une première évolution de ses idées, enfin dans les *Notes manuscrites* qu'il a léguées à la Bibliothèque municipale, où cette évolution s'affirme définitivement (3). Le quatrième historien est

(1) A. CHÉRUEL, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale (1150-1382)*, 2 vol. Rouen, Nicéas Périaux, 1843.

(2) A. GIRY, *les Etablissements de Rouen*. Bibl. de l'École des Hautes-Études, 55^e fasc. en deux tomes. Paris, Vieweg, 1883.

(3) L. VALIN, *Recherches sur les Origines de la Commune de Rouen*. Extrait du *Précis de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen*. Rouen, Léon Gy, 1911. Compte rendu

M. Prentout, le savant professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen, dans le *Mémoire sur les Origines de la Commune et des Etablissements de Rouen*, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* en 1929 (1).

Opinion de Chéruef. — Pour Chéruef, la commune de Rouen date de la rivalité d'Etienne de Blois, petit-fils de Guillaume, avec Geoffroy Plantagenet. C'est en 1144, lorsque les Rouennais lui ouvrent leurs portes, que Geoffroy leur octroie des privilèges judiciaires et commerciaux et reconnaît en fait l'existence de la commune.

Nous n'avons pas la charte de Geoffroy; mais elle est reproduite intégralement dans celle de son fils Henri II, en 1150 (2). Elle comprend vingt-sept articles. Neuf articles contiennent des garanties pour la liberté et la propriété des habitants et stipulent la restitution de leurs biens et de leurs fonctions aux Rouennais qui en ont été dépouillés pendant la guerre. Trois articles leur accordent des privilèges judiciaires, notamment celui de ne pas être cités en dehors de Rouen, sauf devant le duc, à Sainte-Vaubourg ou à Oissel, et celui de ne pas combattre contre un champion, qui aura été reconnu

de la Semaine d'histoire de Droit normand dans *Nouvelle Revue historique du Droit français*, t. XLV, 1921, p. 17. Notes manuscrites, Bibl. Rouen, N mm 88⁷.

(1) H. PRENTOUT, *les Origines de la Commune et des Etablissements de Rouen*, dans *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, nouvelle série, t. V, pp. 3 à 41 et 42 à 51, Caen, Lamier, 1929.

(2) M. Prentout adopte la date de 1149. Chéruef dit : aux environs de 1150. Chéruef a publié le texte de cette charte d'après le vidimus des archives municipales, tiroir 9, n° 1. Voir ouvr. cité, Pièces justificatives, I, pp. 241 à 246. Les articles naturellement ne sont pas numérotés dans l'original, mais la division est très nette.

sous serment par cinq habitants de la cité et cinq du bourg comme un champion à gages. Cinq autres concernent des privilèges financiers : exemption de tailles, de réquisitions arbitraires et de toute modiation sauf celle du vin. Les dix derniers confirment et étendent leurs privilèges commerciaux : monopole du commerce avec l'Irlande, jouissance exclusive du port de Dunegate à Londres, exemption de toute coutume autre que celle du vin et du craspois, liberté de commerce dans toute l'Angleterre, monopole de la navigation de la Seine, droit exclusif à l'achat des marchandises venues à Rouen par mer et défense à tout étranger de les entreposer dans la ville (1).

Mais, de plus, c'est dans cette charte que nous trouvons la première mention de la gilde des marchands (art. 21 : *de ghilda mercatorum*), de la commune de Rouen (art. 7 : *de communione Rothomagi*) (2), du conseil des citoyens (art. 14 : *pro consilio civium Rothomagi*), du maréchal de la cité et des sergents de Rouen (art. 9 : *per proprium marescalcum civitatis*; art. 11 : *servientibus Rothomagi*). Chéruel a traduit *communio* par commune, et c'est un des griefs que lui fait Giry. Il faut reconnaître, avec M. Pren-tout, que Chéruel y était autorisé par l'emploi fréquent du mot *communio* dans ce sens au XII^e siècle, notamment dans le passage où Guibert de Nogent définit la commune à sa

(1) Cette défense existait encore au XVI^e siècle. Il fallait, pour entreposer les marchandises dans les *sculles*, ou celliers, un congé des conseillers-échevins. Cf. E. LE PARQUIER, *le Commerce maritime de Rouen dans la seconde moitié du XVI^e siècle*.

(2) « *Item ab illo die quo cives Rothomagi homines Godofredi patris mei, effecti sunt, nec de factis nec de dictis praveritis pro eis qui recesserunt a Rothomago et de communione Rothomagi respondebunt.* »

façon : « *communio novum ac pessimum nomen...* » (1). Chérue! avait pris soin lui-même de faire ce rapprochement, et il avait cité le début de la charte d'Eu, en 1151, où le mot *communio* signifie bien commune (2).

Giry conteste aussi l'interprétation donnée par Chérue! aux mots *conseil des citoyens, maréchal de la cité, sergents de Rouen*. Mais il ne donne pas d'arguments à l'appui de son opinion, et on peut admettre, avec M. Prentout, que, dès avant 1150, il y avait une communauté des habitants, c'est-à-dire une commune, si on dépouille ce mot du sens trop précis qu'on lui attribuait à l'époque de Chérue!, et que cette commune avait son conseil, qui se confondait peut-être avec la gilde des marchands, son maréchal et ses sergents (3).

Valin qui avait d'abord suivi docilement l'opinion de Giry s'en écarte définitivement dans ses Notes manuscrites. Le mot *communio* l'embarrasse et il est forcé d'en donner une

(1) CHÉRUE!, ouv. cité, I, p. CXVII, note 1. Dans une charte du Cartulaire de Saint-Amand, du temps de l'archevêque Hugues (1129-1164), citée également par Chérue!, I, p. CXV, note 1, et par GIRY, ouv. cité, I, p. 28, note 1, on trouve le mot *communio* « *Pluribus testibus clericis et laïcis... et communionis marimâ parte* ».

(2) CHÉRUE!, ouv. cité, I, p. 18, note 1 : « *Ego dedi in perpetuam hereditatem burgensibus Augi communionem secundum scripta Sancti Quintini.* »

(3) GIRY, ouv. cité, I, p. 26, et PRENTOUT, Mémoire cité, pp. 19 à 23 et 23 à 28. M. Prentout ferait même volontiers remonter l'origine de la commune de Rouen plus haut encore, en 1136, époque où Orderic Vital mentionne la *communi virtute Rothomagensium*, peut-être en 1106, époque à laquelle Henri I^{er}, d'après le même historien, rétablit les « *pristinâs urbis dignitates* ». Mais il est plus prudent, en l'absence de tout autre témoignage, de ne pas attacher un sens trop précis à ces expressions bien vagues.

explication compliquée pour ne pas le traduire tout simplement par *commune*. Mais il admet cette fois que le maréchal « appartient en propre à la cité et ne dépend pas du duc », qu'il est probablement nommé, dès 1150, par les représentants légaux des citoyens, « *duodeni legales cives* » ; et il lui donne des attributions importantes qui annoncent déjà celles du maire : le commandement de la milice, la défense de la ville, et la police urbaine, en particulier le logement des gens de guerre (1).

Nous pouvons conclure que, si la charte de Henri II ne contient aucune stipulation formelle d'autonomie administrative, et si, à ce point de vue, Giry a raison de dire que ce n'est pas une charte de commune, il ne s'ensuit pas que Rouen n'ait pas eu, dès 1150, un commencement d'organisation communale, dont témoignent l'existence du conseil des citoyens, du maréchal et des sergents. Giry paraît oublier que, dans les domaines du roi et des grands féodaux, bien des communes n'ont jamais eu que des chartes de privilèges, très analogues à celle de Geoffroy Plantagenet, et ce sont ces privilèges qui intéressaient le plus directement leurs habitants.

Les progrès de la commune. — Quatorze ans plus tard, en 1154, nous trouvons la preuve formelle de l'existence d'une juridiction communale. Louis VII ayant assiégé Rouen, Henri II revint en toute hâte faire lever le siège. Pour récompenser les Rouennais de leur fidélité il confirma et augmenta leurs privilèges. Il leur reconnut de nouveau le droit de ne plaider qu'à Rouen en matière d'acquêts, de gages, de dettes et d'héritages ; mais cette fois il est dit expressément que le jugement sera rendu par des hommes de la cité légalement

(1) VALIN, *Notes manuscrites* : « Les Chartes de Liberté ».

autorisés « *per legitimos homines civitatis* », sous la présidence du bailli, ce que Chéruef traduit un peu librement par « un tribunal composé de bourgeois » (1).

Enfin, c'est en 1171, si on admet la date donnée par Valin pour les deux chartes du Cartulaire de la cathédrale, date acceptée aussi par M. Prentout, que nous trouvons le mot *communia*, sur le sens duquel tout le monde est d'accord, et, ce qui est plus important, la mention du maire, des pairs et du sceau de la commune (2). C'est cette date que Valin a fait inscrire à l'Hôtel de Ville comme celle de l'origine de la commune. Mais, si ces chartes prouvent qu'elle existait en 1171, elles ne prouvent pas qu'elle ait commencé à cette date, et nous venons de voir qu'il y a des raisons de penser qu'elle est antérieure d'une vingtaine d'années.

Il faut au reste attendre plus d'un quart de siècle encore pour trouver le premier document émanant de la chancellerie

(1) CHÉRUEF, ouvr. cité, I, p. 51. Voir le texte aux Pièces justificatives, pp. 247 à 248. « *Concedo etiam eis quod non placeant de radiis et achatis et de debitis et de hereditatibus suis nisi intra civitatem Rothomagi et super his fiat iudicium per legitimos homines civitatis cum baillivo meo.* »

(2) Voir dans GIRY, ouvr. cité, I, p. 28, note 1, l'indication des chartes du Cartulaire de la cathédrale qui intéressent notre sujet. Elles donnent les noms de quelques-uns des premiers maires : Barthélemy Fergant, Raoul de Cottévrard; mais ces noms ne permettent pas de les dater. Cf. aussi VALIN, *Recherches sur les Origines de la Commune de Rouen*, pp. 25 à 32, et PRENTOUR, Mémoire cité. La date des deux chartes est discutée à la suite du Mémoire, pp. 35 à 40. Il s'agit de la vente d'une maison par Toustain Le Maçon et Bonne, sa femme, à Roger de Warwick. L'acte est passé « *in plenâ communiâ coram Bartolomeo Fergant, tunc majore Rothomagi et a sigillo communie confirmatum.* »

royale qui mentionne expressément la commune. C'est la charte de Jean sans Terre du 21 mai 1199, qui concède et confirme aux citoyens de Rouen *leur commune avec toutes leurs libertés et leur justice au mieux qu'ils l'ont jamais eue* (1).

En 1204, la capitulation signée avec Philippe-Auguste le 1^{er} juin garantit aux Rouennais leurs libertés et coutumes, sans mentionner la commune, bien qu'elle y soit implicitement comprise (2). Trois ans plus tard, dans une charte datée de Paris, et qui se place entre avril et octobre 1207, le roi confirme les privilèges contenus dans les chartes de 1150 et de 1199, et en particulier, par l'article 3, la commune, la banlieue dans les limites fixées par le roi Richard, et la justice dans l'intérieur de ces limites (3). La commune de

(1) « *Concedimus et confirmamus eisdem civibus Rothomagi communiam suam cum omnibus libertatibus suis et justitia sua sicut unquam eam melius habuerint.* » Chéruef a publié cette charte aux Pièces justificatives, ouvr. cité, I, pp. 250 à 255 ; mais il la date à tort de 1200 ; elle est bien de 1199, date qu'il avait du reste donnée lui-même dans le texte de son ouvrage. M. Giry remarque que, sur les vingt-trois articles de cette charte, quatorze reproduisent à peu près textuellement ceux de la charte de 1150 ; les neuf autres sont ou nouveaux ou plus développés ; les dispositions de circonstance ont disparu. L'article sur la commune est le vingt et unième et dernier dans le texte publié par Chéruef, mais en réalité le vingt-deuxième, parce que Chéruef a réuni dans le dernier article trois dispositions distinctes. Giry a donc raison de parler de vingt-trois articles. Cf. GIRY, ouvr. cité, I, p. 29.

(2) Voir la traduction dans CHÉRUEF, ouvr. cité, pp. 101 à 107.

(3) Giry en a donné le texte critique d'après le registre A de la chancellerie de Philippe-Auguste. Le texte publié dans les *Ordonnances* est très fautif et parfois inintelligible. La charte de 1207 comprend vingt-sept articles. Les articles 2 à 4, 6, 8 à

Rouen, qui existait probablement depuis 1144, certainement en 1171, est ainsi légalisée en quelque sorte par la dynastie capétienne. Elle allait poursuivre au XIII^e siècle régulièrement, sinon paisiblement, le cours de son existence.

II. — ORGANISATION DE LA COMMUNE

Nous avons trouvé dans quelques-unes des chartes précédentes la mention du maire, des pairs, de la justice de la commune et des bourgeois chargés de la rendre, les *legales homines*. Mais aucune ne nous renseigne sur l'organisation de la commune. Ces renseignements nous sont fournis par les *Etablissements de Rouen*. Chéruel, qui leur emprunte les détails qu'il donne sur « la constitution de la commune » n'en a connu que les vingt-huit premiers articles, qui avaient été transcrits en 1204 sur les registres de la chancellerie royale; et même il ne les connaissait que par les copies défectueuses publiées par Duchesne et dans le Recueil des Ordonnances (1). Il a utilisé ce document sans lui donner son nom véritable, et il ne dit rien du rôle des Etablissements en Normandie et dans tout l'ancien domaine des Plantagenets jusqu'à Bayonne.

L'exposé des institutions communales, tels que l'a fait

20, 27, sont relatifs aux privilèges financiers et commerciaux; ils reproduisent plus ou moins textuellement ceux de la charte de 1199. Les huit autres contiennent des dispositions nouvelles.

(1) Cf. DUCHESNE dans *Script. rer. norm.*, p. 1066, et *Ordonnances des Rois de France*, I, p. 307, et V, p. 671. Ce dernier texte, selon Giry, est le plus défectueux. Chéruel croit que cette *constitution* fut rédigée et approuvée par Jean sans Terre vers 1200 : « Jusqu'à la fin du XII^e siècle, dit-il, l'aristocratie communale et le maire avaient plutôt été dirigés par les circonstances et l'usage que par une loi écrite. » Cf. ouvr. cité, I, pp. 60 à 76.

Chéruel, est incomplet. Il ignore quelques-unes des attributions du maire, comme la garde des clefs et le droit de disposer des gages et amendes. Il ignore aussi une partie de ses obligations et presque toutes celles des bourgeois, sauf le service militaire. De plus, il a le tort de faire des emprunts à des documents postérieurs, à l'ordonnance de 1320 (vieux style) ou même à l'organisation municipale du XIV^e et du XV^e siècle. Les gardes des paroisses, auxquels il attribue, dès 1200, un rôle électoral, et qu'il confond à tort avec les quarteniers qui ne datent que du XV^e siècle, ne figurent pas dans les *Etablissements*. Ils sont mentionnés pour la première fois en 1320, ainsi que les trente sergents, qui dès 1200 aussi, selon lui, auraient formé la garde du maire. Chéruel écrivait, comme tous les historiens de son temps, sous l'influence des idées d'Augustin Thierry, et il cherchait bien en vain à trouver dans les documents une intervention du peuple dans les élections ou dans l'administration de la commune.

L'importance des *Etablissements* sera révélée quarante ans plus tard, en 1883, par Giry, qui en donnera le texte complet retrouvé à Niort, et qui étudiera leur histoire à Rouen et dans les villes qui en ont été dotés par la royauté angevine ou capétienne (1). Il a bien vu que ce n'est pas, comme parais-

(1) *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 55^e fascicule, en deux tomes. Le tome I^{er} (1883), pp. 1 à XXVII et pp. 1 à 441, étudie l'histoire du texte des *Etablissements* et leur histoire à Rouen et dans les autres villes qui les ont reçus. Le tome II (1885) est un recueil de documents suivi d'une table analytique. Il donne, pp. 2 à 55, sur des colonnes parallèles, le texte latin du rouleau de Niort, le texte de Bayonne de 1356, le texte français de la Bodléienne d'Oxford de 1344, et enfin, dans la quatrième colonne, la traduction française du texte latin de Niort, faite par P. Meyer. Giry a eu d'éminents collaborateurs comme

sait le croire Chéruef, « une constitution municipale faite de toutes pièces par le législateur ». S'ils donnent sur certains points des détails minutieux et parfois pittoresques, comme dans l'article XVI sur le châtement des femmes querelleuses et médisantes, ils laissent de côté bien des questions importantes. Il pense que les *Etablissements* n'ont pas été empruntés à une autre ville (1), qu'ils ont été rédigés à Rouen dans les dernières années du XII^e siècle et qu'ils ont pour but de fixer d'anciennes coutumes. L'intervention du souverain n'est indiquée nulle part, et le texte original n'est pas précédé des formules ordinaires des chartes. On y relève des répétitions, des contradictions, peut-être il est vrai plus apparentes que réelles, et il y a du désordre, surtout dans la dernière partie (2).

Valin, qui reproche à tort à Giry d'y avoir vu une charte communale (3), les définit comme un ensemble de règles

Bémont, Elie Berger, P. Meyer, et d'autres, sans compter les nombreux érudits locaux dont il cite les noms dans sa préface. Selon lui, le rouleau de parchemin, qui contient le texte des *Etablissements* et qui est conservé à Niort, date du début du XIII^e siècle et aurait été envoyé de Rouen à Niort au XIV^e. Il est regrettable que la ville de Rouen ne possède pas une photographie de ce document, si important pour son histoire.

(1) La Rochelle, par exemple, où l'on constate de bonne heure l'existence des *Etablissements*.

(2) Cf. VALIN, *Notes manuscrites*. Dans l'article 33, le mot *missionem* est d'interprétation douteuse. Le désordre est certain ; mais il est fréquent dans les documents de ce genre et ne choquait pas autant que nous les gens de l'époque.

(3) VALIN, *ibid.* Giry dit bien au début de son étude : « La charte municipale qui est nommée dans les manuscrits... : *Stabilimentum ou Rescriptum communie rothomagensis...* » Mais il n'attache pas à l'expression « charte municipale » le sens que lui donne Valin, comme le prouvent plusieurs passages de sa

émanant de l'autorité législative de la commune. Il va même plus loin, et il croit que si les vingt-huit premiers articles seuls sont transcrits sur le registre de Philippe-Auguste, c'est qu'ils étaient rédigés depuis longtemps, entre 1171 et 1183, tandis que les autres l'ont été après la capitulation, avant novembre 1204. Giry attribue tout simplement à une négligence du copiste l'omission des vingt-six derniers articles.

Giry a donné des *Etablissements* une analyse très bien faite et très complète. Mais ce qu'il importe de savoir, c'est que sur les cinquante-cinq articles de la rédaction la plus développée, — le texte de Niort n'en a que cinquante-quatre (1), — quinze s'occupent du maire, des échevins, des conseillers et des pairs, de leur rôle administratif et judiciaire; dix sont consacrés aux obligations des simples membres de la commune, les *jurati communie*; trente traitent de la police et de la justice municipale. Il n'y a rien ou à peu près sur l'administration financière, qui est laissée presque entièrement à la discrétion du maire. Ni Chéruel, ni Giry n'ont signalé cette lacune. C'est peut-être cependant ce qui explique les

conclusion : « Qu'on ne doive pas s'arrêter à l'idée que les *Etablissements* aient été une constitution municipale imaginée de toutes pièces par un législateur pour l'appliquer aux ville de ses États, c'est ce que personne ne contestera. » Et encore : « Nous pensons que l'organisation communale de Rouen... a été le résultat du développement d'anciennes institutions et que la rédaction des *Etablissements* n'a eu pour but que de préciser et de fixer d'anciennes coutumes... » Cf. GIRY, *ouv. cité*, I, pp. 428 et suiv.

(1) L'article qui manque à Niort est l'article 52 sur le droit de la ville de réquisitionner pour son service le cheval du bourgeois : « *Nemo potest equum suum prohibere ad mittendum pro negotiis villae et, si prohibuerit, in misericordiâ communie remanebit.* » Cet article existe en latin dans le texte de Poitiers, en français dans les textes de Bayonne et d'Oxford.

abus qui se produisirent, et par suite les méfiances, les dénonciations et les troubles qui provoquèrent en 1292 une première intervention de la royauté et la suspension provisoire de la commune, et en février 1320 (vieux style) l'ordonnance de Philippe V.

DÉTAILS SUR L'ORGANISATION COMMUNALE. — A la base il y a les Cent pairs qui forment le corps politique de la commune (1). Chaque année, ils nomment douze échevins et douze conseillers (art. 2), et ils désignent trois prud'hommes, parmi lesquels le roi choisit le maire (art. 1). Mais ils ont aussi des fonctions administratives et judiciaires; ils se réunissent le samedi de chaque quinzaine avec le maire, les échevins et les conseillers pour traiter les affaires de la ville et rendre la justice (art. 3). Ils jouent le rôle de témoins légaux en cas de sédition, d'injures, de contestations pour dette, contrat ou marché (art. 13, 14, 22). Comme le maire et les échevins, ils prêtent serment à leur entrée en fonctions (art. 54).

Les *Etablissements* ne nous disent pas comment les pairs sont choisis. Ils étaient certainement nommés à vie, nous le savons par l'ordonnance de 1320 (2), et peut-être héréditaires : c'est du moins l'avis de Giry, qui donne comme argument qu'il en était ainsi dans les autres villes régies par les *Etablissements*. Pour Valin, ils se recrutent par coop-

(1) VALIN, *Notes manuscrites* : « L'assemblée des Cent Pairs constitue vraisemblablement la *plena communia*; en eux réside la plénitude du pouvoir politique. »

(2) Cf. l'article 32 : « Nous toutes voies considérant que ils ont esté esleus avant ceste présente ordenance tout simplement et non mie à temps, et ont esté toujours réputés pour pers communément à leur vie... »

tation parmi les chefs des principales familles de la cité. Ces familles sont évidemment celles des principaux propriétaires et commerçants, ceux-là même qui formaient la gilde des marchands mentionnée indirectement dans les textes dès le X^e siècle et citée sous son nom dans la charte de Henri II en 1150. Ainsi à Rouen, comme dans les villes de Flandre et du nord de la France, l'origine de la commune se rattacherait au grand commerce fluvial et maritime.

Le maire. — Le maire a de grands pouvoirs, comme dans toutes les communes. Il est le chef, et, après le roi, le seigneur de la commune qui constitue le *fieu* du maire. Il convoque et préside les réunions ordinaires des conseils, et il peut en tenir d'extraordinaires (art. 4). Il a la garde des clefs et le commandement du guet (art. 40 et 41). Il convoque la milice communale, sur l'ordre du roi, pour la mener à l'host, et il désigne ceux qui restent à la garde de Rouen (art. 29 et 28) (1). Il préside le tribunal municipal; il touche les amendes et les gages; mais il doit les employer aux affaires de la ville avec l'avis des pairs (art. 43).

Plusieurs articles règlent sa compétence judiciaire qui comprend : 1^o les plaintes contre les membres de la commune; il y fait droit jusqu'au gage de bataille exclusivement (art. 31); 2^o les actions qui leur sont intentées même par le prévôt ou le vicomte royal (art. 46). On lui amène le voleur ou l'homicide arrêtés dans la ville ou la banlieue, et il les juge de concert avec le bailli (art. 34 et 35). A son entrée en charge, il jure de juger avec équité et de ne pas recevoir de présents (art. 54). Il jure aussi de ne pas solliciter ou

(1) Ce droit, contesté par le bailli en 1279, fut confirmé par le Parlement. Cf. GIRY, ouvr. cité, I, p. 40, note 4.

faire solliciter du suzerain une prolongation de son mandat sans le consentement de la ville (art. 53). S'il viole les Etablissements, sa peine sera double de celle qui frapperait un échevin (art. 9).

Les échevins et les conseillers. — Les douze échevins et les douze conseillers forment le conseil de ville (1). Les échevins se réunissent deux fois par semaine avec le maire, une fois seuls, une autre fois, le samedi, avec les conseillers. Tous les quinze jours, également le samedi, il y a, comme nous l'avons vu, une réunion générale avec les pairs (art. 3). Le maire peut convoquer individuellement les conseillers et les échevins pour quelque affaire particulière, et ils doivent se rendre à la convocation sous peine d'amende (art. 4 et 3). Ils ont des fonctions administratives et judiciaires, et ils sont, comme les pairs, mais à un degré supérieur, des témoins légaux (2). A leur entrée en fonctions, ils jurent de conserver les droits de l'Eglise, la fidélité au roi et à la justice, de garder les secrets du maire sous peine de révocation, de ne pas accepter de présents des plaideurs sous peine de voir abattre leur maison et d'être exclus de toute charge, eux et leurs descendants (art. 2, 54, 55).

Des prescriptions nombreuses assurent leur assiduité et leur bonne tenue. Les absences non autorisées, les retards, le fait

(1) On peut se demander si le nom traditionnel de Conseil des Vingt-Quatre, ou plus exactement des XXIV du Conseil, donné au Conseil de Ville du xv^e siècle à la Révolution, ne remonte pas aux Etablissements. Mais il faut remarquer que ce nom n'apparaît que pendant la domination anglaise, et qu'il s'est écoulé plus d'un siècle et demi entre la chute de la commune, en 1382, et l'apparition de ce nom dans un document de 1440.

(2) Cf. les articles 13, 22, 46, ce dernier à propos de ceux qui parlent mal de la commune.

de quitter la séance ou même de changer de place sans autorisation sont punis d'une amende proportionnée à leur titre d'échevin, de conseiller ou de pair (art. 4 et 7). Les interruptions sont passibles d'amende en cas de récidive; les injures sévèrement réprimées (art. 6 et 8). Ils sont encore à l'amende s'ils n'obéissent pas à l'ordre ou à la convocation du maire sans excuse valable (art. 4). Si un échevin veut aller en pèlerinage, ou en Angleterre (1) et dans tout autre pays éloigné, il lui faut en demander la permission au maire et à ses collègues qui lui nomment un suppléant (art. 5).

Les membres de la commune. — Tout habitant de la ville doit, sous peine d'expulsion, jurer la commune dans le délai d'un an et un jour (art. 30). Il devient *juré de la commune* et il jouit des privilèges que comporte ce titre. Le serment se prête en plein échevinage, et, en cas de contestation sur ce serment, on fait appel au témoignage de deux autres jurés. Celui qui veut renoncer à la commune doit quitter la ville pendant un an et un jour (art. 38).

Tout membre de la commune doit obéir aux convocations du maire, en particulier pour l'host qu'il ne peut quitter sans sa permission. Autrement, il est à la discrétion de la commune qui peut faire abattre sa maison ou lui infliger une amende de 100 sous (art. 28 et 29). Il doit faire les voyages ordonnés pour les affaires de la ville et prêter son cheval pour le même objet (art. 51 et 52). Il lui est interdit d'entretenir des relations d'affaires avec quiconque, fût-il clerc ou chevalier, qui déclinerait la juridiction du maire pour un délit commis dans la ville à l'encontre d'un bourgeois (art. 17 et 21).

(1) Cette allusion à l'Angleterre suffirait à prouver que les Etablissements sont antérieurs à la conquête capétienne.

Nous n'avons pas à nous occuper des articles relatifs aux délits de police, aux infractions aux Etablissements, aux violences contre les personnes (art. 10, 11, 12, 14), aux séditions (art. 13). Mais nous devons signaler les articles qui ont pour but de maintenir la paix entre les bourgeois et qui punissent rigoureusement, par exemple, l'homme qui reproche à un de ses cojurés d'avoir été pilorié pour une de ces infractions, et qui châtie la femme médisante (art. 15, 16, 36), et aussi les articles qui imposent à tout étranger à la commune la juridiction du maire pour les délits commis dans la ville (art. 17, 18, 21).

Les *Etablissements* ne mentionnent, et encore incidemment, comme fonctionnaires de la commune que les clercs et les sergents (art. 6 et 7) (1). Ils ne donnent ni leur nombre, ni le détail de leurs fonctions (2). Le maréchal de la cité a disparu; peut-être ses fonctions se sont-elles confondues avec celles du maire.

Fonctionnement et évolution de l'organisation communale au XIII^e siècle. — Le XIII^e siècle a été pour Rouen, comme pour la France, une période de paix et de prospérité. La ville a vu croître sa population. Chéruel, d'après le Pouillé, dit

(1) L'article 6 dit que celui qui interrompt le maire, ou le membre du conseil auquel il a donné la parole, devra payer 12 deniers, dont 8 au profit de la ville, 4 au profit des clercs et des sergents. L'article 7 inflige la même amende à celui qui quitte sa place sans permission et la répartit de la même façon.

(2) C'est donc à tort que Chéruel écrit : « Trente sergents ou gardes, dont vingt-quatre à pied et six à cheval le précédaient dans les cérémonies », ouvr. cité, I, p. 65. Ces chiffres et cette division des sergents en deux groupes se trouvent pour la première fois dans la charte de 1320. Encore elle ne dit pas qu'ils précédaient le maire dans les cérémonies.

d'Eudes Rigaud, l'évaluait à quarante mille habitants en 1270. Elle agrandit son enceinte, qui atteint déjà à l'ouest et au nord-ouest la ligne des boulevards. Son commerce maritime, qui avait souffert des événements de 1204, s'est relevé, et, sauf pendant quelques années sous Philippe-Auguste et sous Philippe le Bel, elle réussit à maintenir contre Paris, son monopole du commerce de la Basse-Seine (1).

C'est alors que se développe la grande industrie rouennaise au moyen âge, celle des draps. Dès 1266, on voit apparaître sur les sceaux de la ville le mouton à l'oriflamme, emblème parlant de la corporation des drapiers et qui est aussi, comme l'on sait, la marque de la monnaie d'or de saint Louis. Les drapiers, et avec eux les foulons et les teinturiers, grandissent en richesse et en influence et s'élèvent en face des vieilles familles bourgeoises. Une population nouvelle de maîtres et d'ouvriers, prompte aux émotions et aux émeutes, manifeste sa turbulence, surtout après 1270, et ne cesse de créer des difficultés aux maires et aux pairs jusqu'à ce que l'ordonnance de 1320 fasse une place à ses chefs dans l'administration communale.

Chéruel a beaucoup insisté sur les conflits sans cesse renaissants entre la commune et les moines de Saint-Ouen ou le Chapitre de la Cathédrale (2), et sur l'acquisition de terres, de maisons et de droits de toute sorte que la royauté lui vend ou lui fieffe. Le fait principal est la prise à bail perpétuel

(1) Cf. CHÉRUEL, *ibid.*, I, pp. 115 et suiv., et pour le monopole de la Basse-Seine, pp. 97 et suiv., pp. 195 et suiv.

(2) Conflit avec Saint-Ouen jusqu'en 1240; conflits avec le Chapitre, en 1207, à propos de juridiction; à propos de la clôture du cimetière de la cathédrale jusqu'en 1256; pour la possession de la rue Notre-Dame, en 1288. CHÉRUEL, *ouvr. cité*, pp. 136 et suiv.; p. 107; p. 150; p. 181.

par la ville, en 1262, moyennant la somme annuelle de 3.000 livres, des Halles de la Vieille-Tour, des moulins de Rouen et de Darnétal et du vivier de Martainville (1).

La commune est confirmée à chaque avènement; et, en 1278, pour mettre fin aux conflits de juridiction avec le bailli, un acte royal qui sera plusieurs fois confirmé dans la suite, définit et précise les limites de la juridiction du maire mais sans diminuer en rien les droits que les Etablissements lui reconnaissaient en cette matière. La suppression de la commune en 1292, à la suite d'une émeute causée par la levée d'une maltôte, ne fut qu'un expédient financier. Il en coûta 12.000 livres aux Rouennais pour en obtenir le rétablissement en 1294, et, quelques années plus tard, en 1309, 40.000 livres encore pour recouvrer le privilège du monopole de la Basse-Seine (2). Mais, sauf ces incidents éphémères, rien ne fut changé à l'administration communale jusqu'en 1320.

Nous ignorons malheureusement comment cette administration a fonctionné au XIII^e siècle. Nous n'avons pas de registres municipaux pour cette époque. Mais nous pouvons

(1) *Ibid.*, pp. 155 et suiv. Giry voit dans ces acquisitions que la royauté faisait chèrement payer la principale cause des embarras financiers de la ville. Mais il faut reconnaître que l'acquisition des halles, du marché et des moulins, source de grands profits pour Rouen, n'était pas trop chèrement payée, si considérable que fût pour l'époque la rente de 3.000 livres. C'est seulement après 1270 que la ville eut à souffrir de la fiscalité royale et d'une autre façon.

(2) Le monopole du commerce de la Basse-Seine s'exerçait sous forme d'un droit perçu au pont de Rouen. Cf. CHÉRUÉL, I, p. 205. Il faut noter à propos de ces sommes que par suite de l'abaissement du titre de la monnaie, la livre de cette époque était loin de valoir la livre de saint Louis.

constater par d'autres documents que l'organisation décrite dans les Etablissements avait subi, dès avant 1320, des modifications importantes par suite d'une évolution naturelle. L'ordonnance de Philippe V a été bien moins novatrice qu'on ne l'a dit, et elle n'a guère fait, sur certains points, qu'enregistrer des changements déjà accomplis dans la pratique. On peut s'étonner que ni Chéruel, ni Giry n'aient signalé cette évolution, qui s'est manifestée surtout par la disparition des échevins et des conseillers et par la diminution du nombre des pairs.

Disparition des échevins et des conseillers. — La hiérarchie savante et compliquée des trois conseils, échevins, conseillers, pairs, ne s'est pas maintenue par cela même qu'elle était compliquée, que les réunions étaient trop fréquentes et les absents nombreux en dépit des amendes.

Le Conseil des Pairs a absorbé peu à peu les échevins et les conseillers, qui, du reste, émanaient de lui. En fait, dès le milieu du XIII^e siècle, les documents ne mentionnent plus que le maire et les pairs, les deux termes étant presque toujours associés. C'est ce que nous constatons en 1240, dans l'accord entre la commune et Saint-Ouen pour la clôture de l'abbaye, en avril 1257 dans la charte du maire qui concède à Saint-Louis un pouce d'eau de la source de Gaalor pour les Frères mineurs, et dans la charte du roi qui fait connaître cette concession (1) ; en 1320 enfin, dans les lettres royales qui précèdent l'Ordonnance de Philippe le Long et qui qua-

(1) CHÉRUEL, ouvr. cité, Pièces justificatives, pp. 269 à 271 : « *Major et pares communie Rothomagi.* » *Ibid.*, p. 281 : « *Major et pares Rothomagi* » ; et p. 282, « *de assensu majoris et parium* ».

lifient le maire et les pairs d'administrateurs de la ville (1).

Le monitoire du Chapitre du 12 mai 1291 qui menace d'excommunication le maire, Jean Naguet, et un certain nombre de pairs nominativement désignés, paraît même identifier les pairs avec les échevins : « *Parium sive scabinorum dictæ civitatis* » (2). C'est en tout cas le dernier texte de l'époque, à notre connaissance, où se trouve encore ce terme d'échevins appliqué aux membres du conseil de ville de Rouen. Il disparaîtra du vocabulaire municipal de Rouen jusqu'au dernier tiers du XVI^e siècle, alors que, partout ailleurs, il se maintient sans interruption jusqu'à la Révolution.

Diminution du nombre des pairs. — L'ordonnance de 1320 (vieux style) ne mentionne plus que trente-six pairs : « Ordonons... que le gouvernement de ladite ville... soit fait pour le temps avenir par un mayre et trente six pers, selonc ce qu'il a esté acoustumé anciennement... » (3). Elle ne dit point formellement, et il ne semble pas, à en juger par le contexte, que ce soit un fait nouveau. La diminution du nombre des pairs peut s'expliquer par la loi générale de toutes les aristocraties qui sont condamnées à s'éteindre quand elles ne se renouvellent pas par l'introduction d'éléments nouveaux. Que les pairs se soient recrutés par hérédité ou par cooptation, il se recrutaient toujours dans les mêmes familles, comme on le constate dans les actes qui au XII^e et au XIII^e siècle nous ont conservé des

(1) *Ibid.*, pp. 328 et suiv. : *De administratis per majores et pares dictæ villæ... bonis.* — « *Postquam comes Sancti Pauli computum dictorum majoris et parium cepit* » — « *Administratores, sive majores fuerant, sive pares* ».

(2) *Ibid.*, I, pp. 293 à 297 : « *et major Rothomagi non sine assensu parium sive scabinorum dictæ civitatis.* »

(3) Voir le texte de cette ordonnance, *ibid.*, pp. 336 à 351. Cet article est le premier.

listes de pairs. Il est possible que le chiffre de cent n'ait jamais été atteint, et que ce ne soit qu'une formule traditionnelle — comme le sera plus tard le terme de Conseil des Vingt-Quatre pour désigner le conseil de ville. En tout cas bien des causes ont contribué à réduire peu à peu le nombre des pairs. Les événements de 1204 en ont éloigné au ruiné quelques-uns; d'autres sont entrés dans le clergé régulier ou séculier; d'autres ont acquis des fonctions royales. Valin a réuni, dans ses *Notes manuscrites*, plusieurs listes de pairs de cette époque. Les plus nombreuses comprennent vingt-cinq à vingt-sept noms; les autres, quinze, douze, et même neuf ou huit seulement. Le monitoire de 1291 cite vingt-deux pairs, y compris le maire. La moitié environ ont été ou seront maires de Rouen; quatre ont eu des maires dans leur famille (1). Nous avons donc, à cette date, les noms de pairs qui jouaient un rôle actif dans l'administration municipale et qui formaient

(1) C'est pour avoir approuvé des perquisitions et des arrestations faites dans les maisons dépendant du Chapitre et y avoir participé que le maire et ces vingt et un pairs sont menacés d'excommunication. Chéruel, qui attachait avec raison, mais à un autre point de vue, un grand intérêt à cette pièce, en a donné la traduction dans le corps de son ouvrage (I, pp. 185 à 188), et il en a publié le texte latin aux Pièces justificatives (I, pp. 293-297). Voici les noms des maires anciens ou futurs : Jean Naguet, maire en 1291, Thomas Naguet, Nicolas Naguet, Jacques du Châtel, Robert du Châtel, Jean du Change, Guillaume de Saint-Léonard, anciens maires, et dont plusieurs seront maires de nouveau dans la suite; Guillaume des Essarts, Vincent Michel, Jean Filleul, futurs maires. Robert Le Lieur, Enguerrand de Ferrières, Nicolas de Carville, Mathieu du Val-Richer ont eu ou auront des maires dans leur famille. Les noms de famille de plusieurs autres pairs mentionnés, Jean le Loquetier, Raoul Campion, Guillaume le Féron se retrouvent aussi dans les documents relatifs à l'administration municipale de Rouen.

vraiment le conseil du maire. Il est bien vraisemblable qu'ils formaient aussi la majorité du collège des pairs, dont le nombre se rapprochait déjà sans doute de celui que donne l'ordonnance de 1320. Ces constatations nous permettront de mieux comprendre cette ordonnance qui forme en quelque sorte la seconde constitution de la commune de Rouen et que nous étudierons dans notre prochaine communication.

LE D^r PIERRE MAIGNART

Une Controverse médicale au XVII^e siècle

Par M. A. FÉRON

Si dans la branche aînée de la famille Maignart (1) — branche des sieurs de Bernières — les principaux membres : de Guillaume (2), conseiller en l'Echiquier de Normandie, poète et prince des Palinods, jusqu'au dernier descendant, assez peu édifiant quoique petit-fils d'un disciple de Port-Royal, le président Gilles-Henri (3), ne sont guère connus que de nom, les représentants des branches cadettes : de La Gravelle, de La Heunière et du Grévarin sont à peu près complètement ignorés.

Cependant, quoique dépourvues du lustre procuré aux aînés par les charges et les titres, ces branches ne sont pas sans intérêt. Non seulement leurs alliances avec les Cottin et les

(1) Cf. A. FÉRON, *la Vie et les Œuvres de Ch. Maignart de Bernières*, Rouen, Lestringant, 1930, contenant en Appendice de la première partie la généalogie de la famille Maignart et notes biographiques.

(2) Guillaume Maignart, conseiller en l'Echiquier dès 1499, mourut en 1525.

(3) Gilles-Henri Maignart (1683 † 1734), président au Parlement de Normandie, avait épousé Marguerite-Magdeleine Du Moustier. Ayant loué à Voltaire son hôtel du quai des Théatins à Paris, une certaine intimité s'établit avec l'illustre écrivain qui entretenait avec la présidente de Bernières une correspondance en partie publiée.

Saintard apparentaient ces Maignart aux Lampérière, et de là aux Corneille (1), mais, dans ces branches, nombreux sont les individus qui pourraient être étudiés avec profit pour l'histoire régionale. Par exemple, dans la tige des sieurs de La Gravelle, le curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen (2), premier supérieur de la Maison de l'Oratoire qui, par la suite, retiré à l'Abbaye de Saint-Cyran, s'en alla mourir à Port-Royal; et son frère, avocat au Parlement (3), lequel, après une vingtaine d'années de vie conjugale, entra dans les ordres pendant que sa femme et sa fille allaient se cloître, l'une à Port-Royal (4), l'autre au Carmel.

Le personnage faisant l'objet de la présente note est le docteur Pierre Maignart, de la branche du Grévarin.

(1) Pierre et Thomas Corneille épousèrent les deux sœurs : Marie et Marguerite Lampérière, petites-filles de Mathieu Lampérière, médecin à Vernon, et de Marie Cottin, dont la sœur, Marguerite Cottin, avait épousé Jean Maignart, père du curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

D'autre part, Mathieu Lampérière, médecin à Vernon, était frère utérin de François Saintard, dont la fille, Françoise Saintard, épousa Maignart, « conseiller en vicomté en la chastellenye de Vernon », duquel mariage naquit le docteur en médecine Pierre Maignart.

(2) Charles Maignart, baptisé à Vernon le 20 octobre 1584, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, décembre 1616; supérieur de l'Oratoire de Rouen, 1618; résigne sa cure en 1643; meurt à Port-Royal le 15 janvier 1650.

(3) Jean Maignart, né à Vernon le 21 octobre 1577, épousa à Sainte-Croix-Saint-Ouen, le 26 janvier 1604, Anne Hallé (contrat le 25, Arch. S.-Inf., Tabel.). Dans un acte de vente de 1632, Jean Maignart est qualifié : prêtre, conseiller aux Hauts-Jours de l'Archevêché. Il mourut au château de Villers en 1633.

(4) Cf. *Nécrologe de Port-Royal* : 14 février 1655.

Il était fils de Pierre, « conseiller en Vicomté en la chastellenye de Vernon » (1), et de Françoise Saintard.

Il fut baptisé à Gamilly, faubourg de Vernon, soit le 23 novembre 1583, soit le 30 août 1589 (2). Deux enfants de Pierre Maignart et de Françoise Saintard ayant été baptisés sous le même prénom, et l'acte de décès du docteur Maignart n'indiquant pas son âge, il est impossible de préciser. Si on admettait la date de 1583, il aurait eu pour parrain Mathieu Lampérière.

Disons, pour en finir avec les notes généalogiques, qu'il épousa en premières noces Geneviève De Dessuslepont (3), dont il eut de nombreux enfants qui tous moururent en bas âge, et, en secondes noces, par contrat du 7 janvier 1647, Françoise Gillet (4), dont il eut un fils, Antoine (5), lequel laissa postérité.

Pierre Maignart fut docteur en médecine. Il exerça tout d'abord à Vernon puis, à partir de 1627, à Rouen où il

(1) On sait que les Maignart étaient originaires de Vernon. Alors que, dès les premières années du XVI^e siècle, la branche de Bernières se fixait à Rouen, les branches cadettes demeurèrent attachées à leur lieu d'origine.

(2) Archives municipales de Vernon.

(3) Contrat passé à Vernon le 5 mai 1616.

(4) Arch. S.-Inf., Tabel. Helye.

(5) Antoine Maignart, baptisé à Rouen, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, le 4 décembre 1647. Lors de la recherche de la noblesse dans l'élection des Andelys, il eut quelques difficultés, n'ayant pas suffisamment prouvé que son bisaïeul Nicolas était fils de Charles, fils de Richard, anobli en 1470; il fut néanmoins maintenu le 4 septembre 1666 (Galissonnière, Bibl. de Rouen, ms. G 156, Andely, f^o 82). Il épousa Antoinette Le Couturier dont il eut deux fils : Philippe et Louis-François, qui furent les derniers descendants de cette branche du Grévarin.

mourut le 27 janvier 1652. L'acte de décès se retrouve dans les registres de la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. Transporté à Vernon, son corps fut inhumé à Notre-Dame.

Le fait le plus saillant de la vie du docteur Maignart est certainement la part qu'il prit, avec son oncle, Jean Lampérière, également docteur en médecine, à l'information sur les possédées de Louviers, événement qui, à l'époque, eut un retentissement considérable et qui, à en juger par les réimpressions modernes (1), piquait encore, à la fin du siècle dernier, la curiosité des Normands.

Nous passerons sous silence les pratiques scandaleuses qui, du fait de l'indignité de deux directeurs, s'étaient, avec la complicité de Madeleine Bavent (2), introduites au couvent des Hospitalières de Saint-Louis de Louviers.

Le premier de ces directeurs était mort en 1628, le second, Mathurin Picard, mourut en l'année 1642, le jour de la Nativité Notre-Dame, sur les neuf heures du soir;

(1) Une réimpression des principales pièces relatives à cette affaire fut faite en 1879. Un exemplaire de ce recueil fort rare est conservé à la Bibliothèque de Rouen (I, 479 d). Une note manuscrite sur le faux-titre indique que cette réimpression fut entreprise par M. Emile Lesens et à ses frais.

(2) *Histoire de Madeleine Bavent, religieuse du Monastère de Saint-Louis de Louviers*, par le R. P. DESMARETS. Réimpression textuelle sur l'édition rarissime de 1652... Rouen, J. Lemouneyer, 1878, 1 vol. in-8°.

Cette réimpression contient en outre une bibliographie très complète des écrits publiés à propos des Possédées de Louviers, de 1643 à nos jours. — Nous signalerons cependant, à propos du *Traicté des Marques des Possedez*, une attribution faite d'après Guérard et qui est erronée, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin. Cette même erreur se retrouve dans le Recueil Lesens.

« mais, disent les écrits du temps, l'âme de Picard ne fut séparée de son corps qu'à vnze heures et demie du soir », pendant lequel temps, « son esprit fut transporté au Sabat ». Le lendemain, il fut inhumé dans la chapelle, proche la grille de communion des religieuses, et immédiatement « le désordre commença, de telle sorte qu'il fut impossible de pouvoir communier, y ayant des résistances si puissantes que l'impossibilité y estoit toute entière, outre d'autres bruits qu'on entendoit dans la maison; en sorte que dès ce temps là plusieurs filles se sentirent tourmentées intérieurement et extérieurement... » (1).

En mars 1643, le mal augmentant, l'évêque d'Evreux, c'était alors François de Péricard, se rendit au monastère. Après enquête, il ordonna l'exhumation de Picard dont le corps fut jeté à la voirie et Madeleine Bavent, dépouillée de ses habits de religieuse, fut incarcérée dans les cachots de l'Officialité.

Les parents de Picard ayant appelé comme d'abus de la sentence épiscopale, le Parlement envoya sur les lieux M. de La Haye Auber (2). Monsieur d'Evreux, de son côté, ayant cru devoir informer la Cour de cet appel et des faits étranges qui se passaient en son diocèse, la reine régente y délégua toute une Commission : Messieurs de Barillon Morangis, conseiller d'Etat, de Monchal, maître des Requêtes; l'Archevêque de Toulouse; le pénitencier de Notre-Dame, etc...; puis, par prudence, « au cas que ce ne fust pas possession », leur adjoignit « vn ieune médecin du commun de sa

(1) *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à Louviers, touchant les Religieuses possédées. Extraict d'une lettre escrite de Louviers à un Evesque.* [A la fin :] Paris, par François Beauplet..., 1643, in-4°, 8 pp.

(2) Arch. S.-Inf., Parlement. Reg. de la Tournelle, 1^{er} juin 1643.

maison » (1), le docteur Yvelin, « pour iuger sans passion... et, après auoir fait vne curieuse et exacte recherche » (2), l'en informer à son retour. Mais, dit un écrit du temps, « parce que son inexpérience et sa suffisance n'estoient pas de mise pour pouuoir pénétrer en vne affaire de telle importance, ces Messieurs y appellèrent Messieurs Lamperier et Magnard (*sic*) grands Médecins à Roüen » (3).

Yvelin était depuis une quinzaine de jours à Louviers lorsqu'il apprit la décision des commissaires. Il en partit sur-le-champ et, dès le lendemain (1^{er} septembre 1643), arrivèrent Lampérière et Maignart. L'opinion du docteur Yvelin était arrêtée et, dès son arrivée à Paris, un de ses confidents, peut-être lui-même, se chargea de la divulguer dans l'*Examen de la possession des religieuses de Louviers* (4).

Précédemment, à propos du cas de Marthe Brossier, le docteur Michel Marescot, consulté, avait ainsi formulé son opinion : « *Nihil a dæmone, multa ficta, a morbo pauca.* » Yvelin semble s'être souvenu de son maître; il ne croit pas à la possession et, dans l'*Examen*, accuse formellement d'imposture et les religieuses et leurs exorcistes. Son écrit fut immédiatement attaqué et plusieurs « Responses » furent publiées qu'Yvelin attribua à ses confrères rouennais, d'où naturellement nouvelle publication : *Apologie pour l'auther de l'Examen* (5). Elle était dédiée à Messieurs Lampérière

(1) *Récit véritable...*

(2) *Examen de la possession des Religieuses de Louviers.* Paris, M.DC.XLIII, in-4°, 18 pp.

(3) *Récit véritable...*

(4) Cf. avant-dernière note ci-dessus.

(5) *Apologie pour l'Auther de l'Examen de la possession des Religieuses de Louviers.* A Messieurs L'Emperiere et Magnart, Médecins à Roüen, A Paris, M.DC.XLIII, in-4°, 30 pp.

et Maignart, médecins à Rouen, et le but proclamé dès les premières pages : « Faire voir au peuple que l'amour du gain, l'ignorance et la flatterie » leur avait « seules persuadé la possession ».

Ces lignes donnent le ton de la polémique et le degré de créance que l'on peut accorder aux faits rapportés; mais la documentation sur la vie de Pierre Maignart est tellement pauvre que, sans ces aménités confraternelles, elle nous serait à peu près inconnue.

L'auteur de l'Apologie, après avoir réglé le compte de Lampérière, auquel il reproche, à tort d'ailleurs, ses quatre-vingts ans (1) et une première méprise sur plusieurs filles de Rouen qu'il voulait faire exorciser, alors « qu'elles estoient seulement tourmentées de quelques desreiglemens de la matrice », passe à Maignart :

« Et vous, Magnart, digne neveu d'un si digne oncle, quelle excuse nous donnerez-vous de vous estre mespris dans le iugement que vous auez fait de la possession. Alleguez de bonne heure vostre ignorance, et dites que c'est vne suite du peu de doctrine et d'expérience que vous auez fait paroistre dans Roüen depuis seize ans que vous estes aggregé au Collège des Médecins : autrement vous ne pourriez éuiter le nom de γλωσσογάστρωρ (2) que donne Aristophane aux Aduocats qui soustiennent vne mauuaise cause pour de l'argent, puisque desia l'on murmure que l'esclat de vingt escus d'or promis pour faire le voyage de Louuiers a peu corrompre vostre suffrage.

« Aduouez vous pas qu'ayant quitté Vernon faute de

(1) Lampérière, né en octobre 1575, avait exactement soixante-huit ans.

(2) [Celui] dont la langue nourrit le ventre.

pratique, vostre premier chef-d'œuvre fut de faire saigner mal à propos Madame la Présidente de Courvaudron (1) qui auoit la peste à la gorge?

« Répondez icy sans passion, ne fistes vous pas, en continuant vos proüesses, saigner du pied Madame la Baronne de Saint Sens (2) estant grosse, et ne fustes vous pas cause par ceste mal heureuse pratique de l'accident funeste de la mère et de l'enfant?

« N'avez vous pas forcé vostre bon amy et parent à dire, *proprio non pepercit filio* (3), en vous protestant coupable de la mort d'un de vos enfans que vous fistes baigner ayant la petite verolle?

« N'estcs-vous pas aussy bon opérateur que Médecin? demandons-le aux parens du fils d'un sergent proche la Croix-de-Pierre (4) : il vous exalte par tout pour luy auoir ouuert si dextrement un abcez au rein, qu'aussi tost que vous luy

(1) Barbe Le Febure, fille de Charles, s^r de La Gaillarde, conseiller au Parlement, née en novembre 1595, épousa Gilles Anzeray, s^r de Courvaudon, président au Parlement de Normandie. Elle mourut en août 1637.

(2) Le fief de Saint-Saëns, érigé en marquisat au XVIII^e siècle, « était, dit-on, une baronnie dès le XII^e siècle » (abbé TOUGARD, *Géogr. de la S.-Inf.*). Aucune des pièces consultées (aveux, actes de tabellionage...) ne fait allusion à cette baronnie.

Le « fief et chastellenie de Sainet-Saens » possédé au XVI^e siècle par les de Limoges, était, à l'époque qui nous intéresse, tenu par Adrien de Limoges qui, veuf, épousa en secondes noces, en 1643, Françoise Pevrel. Sa première femme, que dans notre texte nous trouvons désignée : « Baronne de Sainet-Sens », serait, d'après les notes de Bigot (Bibl. de Rouen, mss Martainville, Y 24), une Gouffier.

(3) Cf. *Epist. B. Pauli ad Romanos*, VIII, 32.

(4) A Rouen, sur la paroisse Saint-Vivien.

eustes enfoncé vostre bistory iusques au manche, il mourut, criant Monsieur Magnart vous me tuez.

« Vous avez encores vne si parfaite cognoissance des signes de la grossesse que vous ne scauriez vous y tromper, et n'estoit que mal-heureusement Hyppocrate vous déceut en celle de Madame vostre femme, ainsi que vous avez aduoué, vous n'auriez pas publié sa grossesse à l'aage de cinquante deux ans, et n'auriez pas assuré avec tant de hardiesse que vous auiez senty mouuoir l'enfant; cependant vous attendez encores son enfantement depuis quelques années, ne sachant pas qu'il n'est particulier qu'aux éléphants de mettre bas après auoir porté plus de huict ans... » Et, par bonté d'âme, il ajoute : « Je ne veux pas vous faire à tous deux la honte entière en déduisant de plus grandes particularitez... »

Enfin, en l'absence de toute peinture ou gravure nous représentant les traits du docteur Maignart, nous sommes redevables à Yvelin de ce médaillon :

En exergue, une citation latine relative à Vatinius : « *In quo deformitas corporis certat cum turpitudine ingenii.* » Au centre : « Si les sceptres et les couronnes se donnoient à la bonne mine.. vous [Maignart] n'auriez aucun droit dy prétendre, la nature vous ayant esté si peu libérale de ses faueurs, que la difformité de vostre visage vous a fait mériter le surnom de Médecin des ialoux, et mis si fort dans l'horreur des femmes grosses qu'elles vous fuient de peur que leur imagination blessée par le regard d'vn tel obiet n'imprime quelque chose de monstrueux à leur fruit. »

La suite de l'Apologie est consacrée, enfin, aux faits de possession. Nous n'avons rien à faire en ce domaine; voyons plutôt, ce ne sera que justice, dans l'inévitable Response d'un

anonyme à l'Apologie d'Yvelin (1), la réfutation des attaques personnelle contre Maignart.

Sur la parenté de Lampérière et de Maignart : « ...tous deux, est-il dit, tiennent ceste parenté d'honneur, aussi est-elle plus honorable que celle d'un oncle paternel qu'il [le D^r Yvelin] a à Rouën, tanneur de cuirs, et qui a porté la botte dans le plain jusques à la mort, qui estoit pourtant le plus illustre de sa famille... »

Sur les « 20 escus d'or promis » qui auraient corrompu le rapport de Maignart : « on assure qu'ils ont rendu fidèlement leur aduis, sans auoir eu le soleil ny en la bouche ny en la bource; mais il est vray qu'estans de retour chés eux Messieurs les Commissaires leur firent donner chacun cinq pistoles pour trois iours employés à leur voyage d'aller, de venir, et de séjour; si ceste somme est capable de corrompre l'intégrité de personnes de leur naissance et de leur condition, ie le laisse à iuger : Mais on ne leur reprochera iamais qu'ils ayent extorqué cent escus d'une Nourrice qui auoit l'haleine puante, et mal habituée, pour la faire mettre pour nourrir une petite Princesse... »

Le docteur Yvelin « accuse encore fausement » Maignart « d'auoir quitté Vernon faute de pratique, et elle luy venoit de huict lieües à la ronde (2) : les instants prières que luy

(1) *Responce à l'Apologie de l'Examen de sicur Yvelin sur la possession des Religieuses de Saint-Louys de Louuiers*. A Rouen, 1644, in-4°, 74 pp.

(2) MEYER, dans son *Histoire de Vernon* (t. II, p. 17), à propos de la misère et de la dépopulation de la ville, résultat d'impôts excessifs, cite le fait suivant : Le 15 avril 1654, Jacques Josset, doyen des médecins de Vernon, adressait requête aux échevins, se plaignant des collecteurs qui avaient augmenté son impôt, et il ajoutait : « Il se verra contraint de quitter la

ont reïtérées les habitans du lieu pour y retourner monstrent assez le regret et le ressentiment qu'ils auoient de sa retraite, mais ayant rendu quinze ou vingt ans de seruice au lieu de sa naissance, ses amis le iugeant digne d'un plus grand employ, l'obligèrent de venir à Roüen où il fait la médecine avec honneur et réputation.

« Il est faux... qu'il ayt fait saigner feu Madame la Présidente de Couruandon ayant vne peste à la gorge...

« Il est faux tout de mesme de dire qu'il est cause de la mort de feu Madame de Saint-Sens et de la perte de son enfant... Ayant esté appelé pour la visiter aux champs en vne inflammation de poitrine et suffocation de matrice furieuse, de son aduis et de ceux qui la traittoient, il fut résolu après la saignée du bras de la saigner du pied... et arriua que, plus de six semaines après, ces accidens augmentans, elle mourut avec son enfant...

« Il luy objecte encor la mort de son fils, l'ayant fait baigner ayant la vérole, cela est aussi très-faux et calomnieux; il est vray que cet enfant estoit sujet à la néphrétique et qu'estant lors trauaillé d'une douleur excessiue de reins avec vomissemens et autres accidens qui suiuent ce mal, après plusieurs clystères, il le mit au bain où la douleur cessa, mais non la fiéure, laquelle deux jours après poussa la vérole... », etc., etc.

Enfin en pendant du portrait de Maignart, celui du cher confrère :

« Que ce bel Adonis a bonne grâce de reprocher la déformité aux autres, ie croy qu'il a les vingt-deux perfections qui

ville à l'exemple des sieurs de La Vigne et Maignart. » Référence citée par Meyer : Sentence du Bailliage de Vernon (Archives de l'Eure.)

forment la beauté et que lors de sa conception sa mère auoit en l'imagination ce portrait de Zeuxis, qui estoit vn racourcy de toutes les beautés de la Grèce : Vne teste pelée qui a laissé son poil à la chambre de iustice pour faire vne tresse à Venus Calua... (1), qu'il se garde d'aller teste nuë de peur de l'inconuénient d'Æschile (2). Hipocrate réfère ce défaut *ad deformitatem*, mais il est aussi souuent pour punition du vice; Esaye disoit *Deus decaluauit verticem filiarum Sion* (3) pour leurs fornications.. Qu'il considère que :

*Turpe pecus mutilum, turpis. Sine gramine campus
Et sine fronde frutex et sine crine caput* (4).

« On luy donne aussi aduis de se prendre garde des pois de la Chyne du nez de son père, ou plustot de ses grenas de Sylène... »

Et cela continue, suivant point par point le texte de l'Apolo-
logie, pendant soixante et quatorze pages! Aussi est-ce avec un réel soulagement que nous enregistrons la protestation de Maignart contre ces publications « dont le discours et la trop grande liberté — écrit-il dans l'Auis au lecteur du *Traicté des Marques des Possédez* — est autant esloignée de mon stile que du dessein que i'ay de n'offencer personne ».

(1) Les Romains avaient érigé un temple à la Vénus chauve (*Venus Calva*) pour l'apaiser de ce qu'ils avaient coupé les cheveux aux dames romaines pendant le siège du Capitole.

(2) Eschyle, dit-on, aurait été tué par un aigle qui, emportant une tortue, la laissa choir sur son crâne chauve.

(3) ISAÏE, ch. III, v. 17, *Decaltrabit Dominus verticem filiarum Sion.*

(4) OVIDE, *l'Art d'Aimer*, liv. III, v. 249-50. Les éditions critiques modernes donnent la version suivante :

*Turpe pecus mutilum : turpe est sine gramine campus
Et sine fronde frutex et sine crine caput.*

Sa plainte contre les procédés de polémique du confrère parisien, c'est au doyen de la Faculté qu'il l'adressera (1). Elle est triste, et révèle complètement la personnalité de Maignart.

« ...bien que ie n'aye iamais blessé ny offensé personne, et qu'avec raison aucun ne puisse se plaindre de moy, ie suis pourtant comme Ioseph parmy ses frères, et scay assez que quelqu'vns des nostres, quelque bonne mine qu'ils fassent, ne me veulent pas tant de bien ;... ie dis cecy sans offencer et sans y comprendre plusieurs que la vertu et la preud'homie sépare des autres, et dont i'ay autant suiect de me louer comme i'ay de raison d'accuser et de me plaindre de ceux qui me font tousiours quelque niche cachée... C'est d'vn ou de deux au plus de ces gens là qu'Yuelin... a recueilly les histoires qu'il allègue, dont i'ay moins de cognoissance que luy, sans en accuser ma mémoire... »

Le seul trait un peu vif contre Yvelin tient en deux lignes et vraiment ne manque pas de dignité :

« Si vn asne m'auoit donné vn coup de pied, il faudroit estre aussi brutal que luy pour luy en donner vn autre. »

Mais, si Maignart pouvait mépriser les attaques personnelles, ses convictions ne lui permettraient pas de laisser sans réponse les écrits sceptiques d'Yvelin. Le ton polémique évidemment lui répugnait, il entreprit donc de montrer dans un traité didactique (2) « les véritables marques d'une possession

(1) *Lettre adressée à Monsieur D. L. V., Médecin du Roy et Doyen de la Faculté de Paris. Sur l'Apologie du sieur Yuelin, Médecin.* [Signée à la fin :] Maignart [et datée :] De Roüen ce 2. iour de Ianuier 1644, in-4°. 5 pp.

(2) *Traicté des Marques des Possedez. Et la Preuve de la véritable Possession des Religieuses de Louuiers.* Par P. M. Esc. D.

certaine » d'où il tirera « vne preuve suffisante de celles de Louviers ».

Profane en la matière, nous pourrions simplement citer cet ouvrage qui, sur Maignart, ne nous apporte rien de nouveau, si par sa composition, sa logique, il ne donnait un démenti à un historien duquel on pouvait attendre plus de sérénité. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, parlant longuement de l'affaire de Louviers (1), émet ce jugement sur Maignart : « Esprit crédule et ignorant à l'excès. On

en M. A Rouen, chez Charles Osmont en la grand rue des Carmes, MDCXLIII, in-4°, 94 pp.

Nous avons noté précédemment l'erreur des bibliographes sur l'attribution de cet ouvrage. L'éditeur de *l'Histoire de Madeleine Barent*, M. Lesens, et même Guérard (*Supercheries littéraires*), attribuent cet ouvrage à Simon Piètre. On lit dans Guérard : « Simon Piètre a voulu faire passer ce traité pour l'œuvre de son beau-père. Pierre [sic] Marescot, docteur en médecine. » Remontant dans les anciennes bibliographies, nous avons trouvé dans Le Long (*Biblioth. histor. de la France*, édit. de 1768, t. I^{er}, p. 323) : [cette pièce] « est de Simon Piètre, sous le nom de Michel Marescot, son beau-père, mort à Paris en 1605. Voyez Guy Patin : Lettres à Ch. Spon ».

Il ne restait plus qu'à contrôler cette référence. Or voici ce que l'on lit dans la lettre de Guy Patin (édit. de 1846, t. I^{er}, p. 309) :

« Vendredi, 11 de ce mois, j'ai donné au coche de Lyon un petit paquet de livres pour vous, port payé, dans lequel vous trouverez le *Traité de Marthe Brossier*, qui est proprement de maître Simon Piètre ; mais il passa sous le nom de M. Marescot, le bonhomme, qui estoit son beau-père... »

La suite est sans intérêt. Et cette lettre est datée : de Paris le 24 décembre 1643.

On voit la confusion qui s'est établie dans l'esprit de Le Long entre Marthe Brossier et Madeleine Barent... et l'erreur que les suivants ont perpétuée.

(1) Cf. t. V, p. 690.

ferait des livres — écrit-il — des âneries de ce docteur. » Réduit à un volume, le compendium serait encore mince : les seuls écrits connus étant, avec la lettre précitée, un rapport de quelques pages et le *Traité des Marques des Possédez*.

Maignart, dans cet ouvrage, commence par établir la possibilité des possessions en posant une suite de principes, pour la plupart extraits ou inspirés des Écritures, source irréfutable dans les siècles de foi. Puis, il examine les indices de la possession, passant rapidement sur ceux « qui ne donnent qu'une conjecture sans assurance », pour arriver aux « Signes vniuoques et certains », parmi lesquels il note : la révélation des choses cachées, la compréhension des langues inconnues et non apprises, une force supérieure à la force humaine, le tout joint à une répulsion insurmontable pour les pratiques sacramentelles, voire même la simple présence des choses saintes. Il extrait de son « Rapport » un récit des faits observés à Louviers ; écarte la présomption de supercherie. Les religieuses n'y ayant aucun intérêt — il ne l'envisage même pas de la part des commissaires, « tous gens d'honneur, de probité et de suffisance » — et, ayant d'autre part constaté la parfaite santé des religieuses, conclut nécessairement à leur possession.

Certes, nous ne prétendons pas, sur la foi de Maignart, trancher par l'affirmative cette ténébreuse question ; disons même, qu'il est plus que probable qu'en dépit de la logique, Yvelin avait raison contre Maignart. Mais vraiment, alors que pour les savants modernes les « Convulsions de Saint-Médard », par exemple, pour ne pas citer de faits contemporains, demeurent inexplicables, n'est-il pas excessif de faire aux collègues de Maître Diafoirus grief de leur insuffisance ?

Non, peut-être, car cette diablerie eut un épilogue tragique.

Madeleine Bavent, devenue complètement folle, et dont, sans aucun doute, on eut tort d'accepter trop facilement les aveux, avait dénoncé, comme complice, Boullé, un vicaire de Mathurin Picard. Convaincu, malgré ses dénégations du crime de sorcellerie par les Chambres réunies du Parlement de Rouen, le malheureux vicaire, après d'atroces tortures, fut, en même temps que le corps mort de Mathurin Picard, envoyé vif au bûcher (1).

(1) Cf. Arch. S.-Inf. Parlement. Registre de la Tournelle. Arrêts des 5 mars, 2. 17, 25 mai, 21 et 31 août 1647. L'arrêt de condamnation, du 21 août 1647, contient dans son dispositif l'exposé de toute la procédure antérieure.

UN VIEUX COUVENT DE ROUEN
LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-JOSEPH

Rue Poisson, 28

Par Mgr PRUDENT

MESSIEURS,

Me pardonnerez-vous de vous entretenir un peu d'un vieux couvent de notre ville, auquel j'ai quelque raison, depuis quarante-six années, de me dévouer, dont j'ai vécu l'histoire en cet espace de temps, dont j'ai recherché et dont j'espère avoir établi l'histoire antérieure?

A cette histoire, je ne crois pas me tromper en pensant que vous trouverez vous-mêmes intérêt. Elle pourrait être longue; j'irai au plus bref.



A Bordeaux, en 1628, une femme de bien, M^{lle} Delpesch de Létang, groupe autour d'elle sept jeunes veuves avides de se dévouer. Mais à quoi? Elle le demande à son archevêque, cardinal d'Escoubleau de Sourdis. Celui-ci lui conseille de s'occuper des orphelines de famille noble ou de bonne bourgeoisie déchues de leur condition première.

On est au lendemain du siège de La Rochelle, de la poursuite des calvinistes par Richelieu, de certaine émigration commençante : les orphelines sont nombreuses. M^{lle} de Létang en hospitalise quelques-unes chez elle; puis, comme

il s'en présente en masse, elle achète plusieurs immeubles voisins de sa demeure, consacre à ses protégées son temps, ses forces, sa fortune.

Dix ans après, l'établissement est constitué en congrégation religieuse.

C'est, vous le savez, l'époque où, en France et au dehors, tous les esprits apostoliques déploient le plus beau zèle pour l'éducation de la jeunesse, à tous les degrés de l'échelle sociale. On venait d'avoir César de Bus et les Ursulines, on aurait bientôt saint Jean-Baptiste de la Salle, sainte Jeanne de Lestonnac, et chez nous M. Blain et les sœurs d'Ernemont — je cite ceux-là seulement. Dans les campagnes, il y avait, pour les garçons, les curés et les presbytères; pour les filles, ces dévotes toutes bonnes : *catherinettes*, *menettes* et autres, qui, individuellement ou par deux ou trois ensemble, enseignaient et surtout catéchisaient. Mais je ne sache pas que jusque-là personne se soit encore occupé, en les groupant spécialement, des orphelines. La plupart du temps, surtout si elles sont pauvres, elles sont dans les hospices, et cela paraît suffire.

Aussi, l'innovation de Bordeaux est-elle enviée par d'autres villes. M^{lle} de Létang est appelée, coup sur coup, à La Rochelle, à Agen, à Toulouse, à Limoges, à Nantes. Ici et là, des orphelinats s'instituent suivant ses conseils.

Mais elle est la modestie même. Fondatrice elle? Si on le lui disait, elle n'y consentirait pas. Elle provoque l'initiative, anime un moment, puis disparaît. Que chaque couvent qu'elle crée, — car, quoi qu'elle en veuille, c'est elle qui les crée, — que chaque couvent demande à l'évêque diocésain des constitutions, celles de Bordeaux ne serviront pas de modèle; que l'évêque fixe lui-même, suivant la quantité des

revenus, et le nombre des religieuses à recevoir, et celui des enfants à héberger; que chaque monastère adopte même le costume qui lui plaira, et, de fait, nulle part il n'est pareil. Deux choses seulement s'imposent partout : 1^o le but : orphelines, avec, plus ou moins largement, selon les besoins, hospitalité, ce que nous appelons aujourd'hui pension de famille, ceci aidant à la vie de cela; 2^o le vocable : Saint-Joseph. Je ne parle pas de la clôture, sans laquelle, à cette époque, aucune congrégation n'est possible.

Le succès appelle le succès. Paris voulut connaître M^{lle} Delpech de Létang. Elle y vint (1641). Plusieurs disciples se lièrent tout de suite à elle. Bientôt même il fut de bon ton, jusqu'à la cour de Louis XIV, de ne l'ignorer point.

La communauté nouvelle s'installe petitement rue du Vieux-Colombier. Commencement si misérable, malgré les dons des duchesses d'Aiguillon et de La Vallière, que l'on est obligé d'aller quêter quelque nourriture à la porte des boutiques et des hôtels, comme font aujourd'hui pour leurs vieillards nos petites sœurs des pauvres.

Mais un jour, M^{me} Scarron, qui n'est pas encore M^{me} de Maintenon, intéresse à l'œuvre la grande favorite, des enfants de laquelle — enfants du roi — elle est gouvernante. M^{me} de Montespan prend feu. Quel bon moyen s'offre à elle d'expier, sinon de faire oublier ses fautes!

Elle achète un grand territoire au faubourg Saint-Germain, y fait bâtir un couvent très vaste avec chapelle, y introduit les religieuses de Saint-Joseph, s'engage à payer sa vie durant la pension et l'entretien de cent orphelines, exige qu'on prenne toutes celles qui se présenteront en surcroît — on en compta une année six cent quatre-vingt-six; des orphelines toutes? non,

des besogneuses, c'est assez. — Et elle pourvoit à leur subsistance.

Les religieuses ne peuvent suffire à la besogne? Evidemment. Elle donne donc aux enfants, les faisant venir du dehors, des maîtresses à tapisser, à broder, à faire de la dentelle, à tenir un ménage, à chanter. Mieux encore, elle en établit le plus qu'elle peut à leur sortie, les marie, et « c'était souvent, dit le malicieux Saint-Simon, la faim et la soif qu'elle unissait » ; mais quelquefois aussi elle fait célébrer la cérémonie en grande pompe dans la chapelle, et c'est le cardinal de Noailles ou l'archevêque Harlay de Champvallon qui la préside. Bref, la marquise s'éprit à tel point de cette maison que, lorsque le temps de sa faveur près du roi fut passée, elle s'y fit bâtir un domicile spécial pour elle-même, s'y retira comme protectrice et... pénitente.

Impérieuse jadis, capricieuse encore, elle ne fut pas une voisine de tout repos, oh, non! Elle commandait partout en souveraine. Heureusement, elle n'avait à côté d'elle en M^{lle} de Létang et ses filles, que l'humilité et la douceur de saintes, sachant prendre patience et jamais contredire.

Il ne faut pas croire, néanmoins, qu'elle fût sans vertus. A Saint-Joseph, elle prit pour directeur de conscience le célèbre père de La Tour, oratorien, qui, dit Saint-Simon, « la tenait roide ». Tout le long du jour, il la faisait travailler pour les pauvres; elle se mettait en prière chaque fois que sonnait l'heure, jeûnait les carêmes entiers et, de temps à autre, quelques jours par surplus, portait jour et nuit cilices et ceintures à pointes de fer. « Et sa langue, continue Saint-Simon, avait aussi sa pénitence sévère. »

Elle mourut dans un voyage aux eaux de Bourbon, aussi effacée qu'elle avait été glorieuse.

Le couvent de Saint-Joseph dispersa après elle plus des trois quarts de ses orphelines qu'il ne pouvait plus entretenir. La vie religieuse qui n'avait jamais fléchi n'en fut que plus paisible. De riches dames pensionnaires y vinrent et s'y plurent. Pour le dire en passant, l'appartement de la marquise fut, quelques années plus tard, loué à M^{me} de Deffand, la femme de lettres célèbre, qui fut bienveillante aux sœurs. Sous Napoléon I^{er}, il devint un moment le logis de M^{me} Lœtitia Bonaparte, sa mère.



Pendant qu'elle résidait à Paris, — elle n'y était encore que depuis une année, — qui donna l'idée à M^{lle} Delpech de Létang de venir à Rouen pour y établir un nouveau monastère?

Elle était en rapport avec toute l'élite pieuse de son temps, admiratrice de saint Vincent de Paul qui la cite dans ses lettres, et, peut-être, connue de saint Jean Eudes, de M. de Bernières, de Marie des Vallées. L'un de ces personnages l'inspira-t-il? Fut-ce l'un des deux archevêques de Harlay? On ne sait.

Toujours est-il que quand une sainte femme de notre ville, M^{me} de Brebion, épouse d'un maître de la Chambre des Comptes, la sollicita, elle s'empressa d'accourir.

M^{me} de Brebion lui offrit un assez vaste domaine rue Poisson, dite alors rue des Poissons, avec, du consentement de son mari, sa personne même pour auxiliaire.

M. de Menneville, président à mortier, fut aussi l'un des bienfaiteurs. Religieuses, orphelines, pensionnaires, tout s'organisa (1642). En 1654, des lettres patentes du roi furent accordées. Mgr Colbert, archevêque, donna des consti-

tutions; dès 1691, la communauté de Saint-Joseph de Rouen était fondée.

On y fit le bien sans éclat, selon le goût des fondatrices. Mais cela n'empêchait pas qu'on y eût l'esprit ouvert à tous les perfectionnements. On s'y enquit un jour près de M^{me} de Maintenon des méthodes éducatives de Saint-Cyr, preuve qu'on cherchait les meilleures; on rêva un autre jour d'essayer pour aller, comme les Ursulines de Dieppe, au Canada, preuve qu'on débordait de zèle; quoiqu'on n'eût qu'une chapelle bien pauvre, on ne laissa pas de demander une autre fois à Jouvenet le tableau de rétable du maître-autel, et ce fut une de ses plus belles œuvres, preuve qu'on y avait le goût des arts. Farin remarque, en outre, que, dans ce petit monastère, on chantait bien; un peu comme en celui de Paris, sans doute, où nous savons qu'au XVIII^e siècle, Dalember et les gens de l'Encyclopédie, quoique irréligieux, venaient chez M^{me} du Deffand pour, d'une tribune ouvrant sur la chapelle, entendre avec délices les chants liturgiques dont ils avaient la nostalgie.

Cependant, M^{lle} de Létang était vite retournée de Rouen à Paris. Elle y mourut en 1707.

*
**

Passa le cyclone de la Révolution qui emporta tant de choses. Les couvents de Saint-Joseph furent fermés et confisqués comme les autres, mais pas une religieuse, en aucune ville — les chroniques du moins n'en ont pas laissé trace — ne fut défailante.

A Paris, le vaste immeuble de la rue Saint-Dominique fut affecté au Ministère de la Guerre; il l'est encore.

A Rouen, la plupart des sœurs purent se réfugier chez des parents ou des amis. Quatre furent incarcérées.

Le domaine fut vendu à un citoyen du nom de Duval qui y établit un pensionnat de jeunes gens. Le pensionnat était bien tenu. Les élèves étaient conduits aux cours du Lycée remplaçant le magnifique collège confisqué aux Jésuites. Parmi eux s'en trouvèrent plusieurs dont le nom garde une juste notoriété; tels le comte de Germiny, longtemps receveur général à Rouen, puis gouverneur de la banque de France; Louis-Joseph Surgis, qui fut l'un des prêtres les plus distingués du diocèse dans les années qui suivirent le Concordat; et le plus illustre de tous, Henri de Bonnechose.

Devenu archevêque de Rouen et cardinal, celui-ci aimait à montrer aux religieuses, en venant chez elles, la place que, tout jeune étudiant, il y avait occupée.

Quand la pension Duval se dispersa à son tour, quelques filles de Saint-Joseph, survivantes de l'ancien monastère et qui s'abritaient dans une maisonnette de la rue du Maulévrier, y pratiquant fidèlement leurs trois vœux, la rachetèrent. Cent mille francs : ce n'est rien aujourd'hui; c'était pour elles une somme énorme, tout leur avoir y passa. Aussi, réintégrées là, sans revenus, comment reprendre des orphelines? Puisqu'elles ne le pouvaient, ces femmes dévouées se dirent qu'au moins seraient-elles dans leur vocation éducatrice si elles ouvraient un pensionnat. C'était d'ailleurs un des services les plus fréquents que le pouvoir civil demandait aux congrégations monastiques en ces temps heureux. Mgr Frayssinous, évêque et ministre, leur donna l'autorisation légale en 1827.

De 1827 à 1890, combien de jeunes filles de condition moyenne furent élevées là, qui, établies plus tard dans la ville ou la région, honorèrent leurs maîtresses, leurs familles, elles-

mêmes, et servirent la société en se montrant chrétiennes intelligentes!



En 1884, Mgr Thomas succédait sur le siège archiépiscopal de Rouen au cardinal de Bonnechose. Très paternel envers le couvent de Saint-Joseph auquel il avait connu un frère à La Rochelle, mais, vers 1890, inquiet pour lui de futures exigences gouvernementales annoncées, il voulut, aux quatre institutrices diplômées qui s'y trouvaient, en adjoindre deux autres, également diplômées, qu'il emprunterait à un autre monastère, fût-il d'un ordre différent. Par là s'accroîtrait, pensait-il, sa sécurité et sa prospérité. Il chargea Mgr Jourdan de la Passardière, dont il avait fait son hôte à l'archevêché, de réaliser ce projet.

Celui-ci, originaire de Granville, pensa d'abord à s'adresser au Carmel enseignant d'Avranches.

Or, lui-même avait fondé en Bretagne, quelques années auparavant, une congrégation de religieuses sous le patronage de saint Philippe Néri, à laquelle il avait assigné pour but de faire, au féminin, des œuvres d'apostolat à la manière, non des Philippines, mais des prêtres de l'Oratoire de Rome. Quelqu'un — c'était M. l'abbé de Beauvoir, mettons que c'était surtout la Providence — suggéra à Mgr de la Passardière que deux de ses religieuses oratoriennes pourraient peut-être remplir le dessein qu'il se proposait à l'égard de la maison de Saint-Joseph. Cela lui plut. Mgr Thomas lui fit confiance.

Mais ces religieuses n'étaient pas institutrices par vocation, quoiqu'il n'en manquât pas de très cultivées. Leur entrée à Saint-Joseph n'impliquerait donc rien moins que la suppres-

sion du pensionnat? Qu'à cela ne tienne! On le remplacerait par un centre d'œuvres féminines, variées selon les besoins et les circonstances; on élargirait la pension de famille; on bâtirait au besoin une aile dans ce but, et une postulante, M^{me} de Villermay, née de Moréal, veuve d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat, fournirait les fonds. Ainsi fut fait.

Je l'ai insinué tout à l'heure : ce fut un coup de Providence. Si, à cette date, les religieuses de Saint-Joseph — dociles âmes — n'avaient pas licencié leur pensionnat d'une volonté pieusement soumise à celle de leurs chefs hiérarchiques, que fût-il advenu d'elles en 1901 et 1904, lors des proscriptions générales des religieuses enseignantes en notre pays? Que serait en ce moment leur monastère? Sans doute ce que sont ceux des Ursulines de la rue des Capucins et de la rue Morand : de l'un restent quelques murs désaffectés; de l'autre pas une pierre.

Le vieux monastère de M^{lle} de Létang et de M^{me} de Brebion fut donc, de 1890 à 1904, un foyer d'action féminine. On aurait pu s'y croire par instants à Rome avec saint Philippe et ses amis. Patronage interparoissial du jeudi et du dimanche pour petites filles d'écoles laïques, cercle d'employées de commerce, permanence de dames catéchistes, oratorios imités de Palestrina, c'est-à-dire réunions de piété avec chants, instructions et prières; conférences instructives qu'on appela Conférences Blanches parce qu'elles s'adressaient surtout aux jeunes filles, etc.

Oh! l'on n'avait pas Baronius comme à la Vallicelle, mais on fit venir Brunetière, le Père du Lac, le Père Sertilanges, l'abbé Lemire, Doumic, vingt autres dont les moindres n'étaient pas M. Paul Allard, Mgr Lecœur, Mgr Lemonnier, Mgr Julien, Fonsegrive, le Père Olivier, Mgr Loth.

Enfin, si l'on ne pouvait faire les pèlerinages philippins aux églises stationales comme à Rome, on créa, dans le couvent même, des pèlerinages spirituels à Notre-Dame de Lourdes. Je crois que tout le monde sait encore à Rouen quelles foules y accoururent. Ils nécessitèrent l'élévation de la chapelle actuelle dont le Révérendissime Dom Pothier consacra l'autel en 1898. De là sont issus, quand Combes interdit la publicité du culte dans les chapelles, tous les pèlerinages de même genre qui se font maintenant avec tant de fruit dans toutes les églises paroissiales de la ville.

Ces quatorze ou quinze années furent assurément, à en juger du moins par l'extérieur, la phase de la vie de ce couvent la plus animée.



Qui l'empêcha de se poursuivre? L'anticléricisme.

Le cardinal Thomas mort, Mgr de la Passardière hors du diocèse, ce qu'ils avaient fait ici y avait été maintenu par Mgr Sourrieu qui cependant avait fermé l'Oratoire de prêtres créé parallèlement à celui-ci rue Saint-Patrice. Quand Mgr Fuzet, nommé successeur en 1899, passa, avant de mettre le pied dans le diocèse, au Ministère des Cultes — c'était encore le Concordat — pour sa visite protocolaire, il reçut l'avertissement hargneux que voici, mêlé de diverses prophéties générales sur l'exercice de la religion en France, hélas! réalisées depuis :

« Il y a, à Rouen, lui dit-on, près du grand séminaire, rue Poisson, un couvent, dit de Saint-Joseph, qui est un foyer d'agitation contraire à nos vues. Approuvées comme hospitalières et protectrices d'orphelines, ces religieuses ont changé de but, de règle et de costume. Le Gouvernement est résolu

à supprimer le monastère, parce que hors la loi; ses biens en déshérence feront donc retour à l'Etat. A vous, archevêque nouveau, de prévoir ou, s'il y a un moyen, de pourvoir. »

Un seul moyen s'imposait : revenir à l'état primitif, celui de M^{lle} de Létang et de M^{me} de Brebion; autrement dire : sauver la situation en rentrant dans la loi. On le fit, mais on y mit la manière. C'est pourquoi un dialogue comme celui-ci pouvait, quelques semaines après, se tenir entre le Gouvernement et l'archevêque :

— Eh bien! Monseigneur, ces religieuses de Saint-Joseph? Que sont-elles en définitive?

— Toujours la communauté de Saint-Joseph, et rien d'autre, Monsieur le Ministre.

— Leur but, alors?

— Orphelinat, hospitalité, comme aux premiers jours. Venez voir : vous trouverez, avec les religieuses, des enfants et des dames. Les enfants vont à l'école voisine.

— Et quelles constitutions?

— Dans leur essence, celles que Mgr Colbert leur donnait en 1694, et qu'approuvait le ministre Frayssinous en 1827; inattaquables en droit civil, l'archevêque a seulement voulu qu'elles le fussent en droit canonique et il a demandé à la Congrégation des Rites quelques formules appropriées.

— Mais le costume? Si l'habit ne fait pas le moine, il spécialise la religieuse. Le costume philippin pris en 1890...

— Était, une gravure qu'on a lieu de croire authentique le prouve, exactement le costume les sœurs de Saint-Joseph de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles... Coïncidence heureuse!

— Enfin, la clôture?

— Quoi! vous qui vous targuez de laïcisme, vous voudriez

la rétablir? N'ayez crainte : les religieuses de Saint-Joseph ne feront de sortie grave qu'avec la permission de leur archevêque, et je ne suis pas près de les jeter pour leur plaisir à travers les rues.

— Nous concluons donc que ces religieuses ont renié leur saint Philippe?

— Détrompez-vous : saint Philippe reste leur patron secondaire, saint Joseph primant et demeurant le patron premier, comme il n'a, à aucun moment, cessé de l'être. De celui-ci elles prendront demain comme hier le goût du travail et du silence; de celui-là la bonne humeur, le visage ouvert, le sens social et la piété chantante.

— Alors, en les menaçant de mort au nom de la loi, le Gouvernement n'aura fait qu'agrandir leur horizon spirituel et affermir leur vie?

— Vous l'avez dit. Ce n'est pas pour rien, voyez-vous, que, depuis l'origine, la plupart de leurs maisons se sont appelées « Saint-Joseph de la Providence ».

— Nous voilà en triste posture : la Providence, et deux grands saints contre nous...

— Permettez! Pas deux saints; trois bientôt. Car, à Bordeaux, en 1793, une petite sœur de Saint-Joseph, Marguerite Giraud, vingt-quatre ans, fut guillotinée en haine de la foi, avec une douzaine de compagnes de congrégations diverses. Leur cause en béatification a été introduite à Rome, l'évolution de ses péripéties s'achève et cette béatification est sans doute prochaine.

— Allons, je le vois, cette petite communauté de Saint-Joseph est immortelle!

— Dieu vous entende!

Ce dialogue a-t-il réellement été tenu? En ses détails et

dans ses moindres termes, je ne le pourrais dire. En sa substance, j'en ai la certitude motivée.

*
**

Je devrais, pour compléter l'histoire de ce monastère, montrer encore ce qu'il dut à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus dont l'intervention en sa faveur fut, en ces temps derniers, vraiment merveilleuse, mais cette notice est déjà bien longue.

Ai-je besoin de dire en finissant que de cette maison trois fois séculaire, les religieuses qui l'habitent aiment l'antiquité et la modernité tout à la fois. De son histoire ancienne, de son histoire récente, inséparables l'une de l'autre, elles sont fières. Pour elles, c'est une aïeule qu'il leur plaît de soutenir malgré toutes les vicissitudes, une mère jeune dont elles soignent le plus qu'elles peuvent la parure.

Elles y récitent, tels les moines et les prêtres, le grand office liturgique presque au complet.

Elles y chantent, parce que l'âme religieuse, au dire de sainte Hildegarde, — une avant-courrière de saint Philippe, — doit être une symphonie, *symphionalis anima*.

Elles s'y sacrifient : on n'est pas religieuse pour jouir, mais pour dominer la nature.

Elles s'y dévouent : à une jeunesse d'abord, qui répand dans leurs jardins, si volontiers, son rire et sa joie ; ensuite aux hôtes qui ont choisi là leur demeure et qu'elles voudraient combler d'attentions pieuses.

De jeunes plants s'enracinent heureusement à son sol ; quelques fleurs nouvelles s'accrochent à ses parois, telles ces graminées qui germent aux vieux murs et les égayent.

Récente ou ancienne, son histoire leur donne confiance en l'avenir, si difficile que parfois il apparaisse.

QUELQUES LETTRES INÉDITES
DE DUPONT DE L'EURE, SARRANS LE JEUNE
ET LAMARTINE

Communications de M. CHARLES LEROY,
Membre résidant

I. — LETTRE DE DUPONT DE L'EURE
A BOISSY D'ANGLAS

Boissy d'Anglas, dont on connaît l'héroïque conduite comme président de la Convention pendant la terrible journée du 1^{er} prairial an III, devenu plus tard pair de France, avait publié en 1818 un *Essai sur M. de Malesherbes*; il en offrit un exemplaire à Dupont de l'Eure, qui venait d'être exclu de la magistrature et de perdre à la fois sa place de Président de Chambre à la Cour d'Appel de Rouen et la pension de retraite à laquelle plus de vingt-cinq ans de service lui avaient donné droit.

Dupont de l'Eure écrivit alors à Boissy d'Anglas la lettre suivante :

16 janvier (sans autre date,
ce doit être 1819 ou 1820).

Monsieur le Comte,

*J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que vous avez eu la bonté de faire remettre chez moi avec un exemplaire de votre *Essai sur M. de Malesherbes*.*

Je ne puis dire combien ce double témoignage de votre honorable bienveillance pour moi m'a rendu heureux. J'en conserverai toute ma vie un tendre et respectueux souvenir.

Personne n'était plus digne que vous d'aimer M. de Malesherbes et de célébrer ses vertus, ses talents et son courage. En écrivant l'histoire de ce grand citoyen dont toute la vie, si je puis parler ainsi, ne fut qu'une bonne action, vous nous avez rappelé, malgré vous, une de ces belles et courageuses actions qui vous ont mis vous-même au premier rang des défenseurs de la justice et de la liberté et vous ont placé si haut dans l'estime et la reconnaissance de la nation.

Quant à moi, Monsieur le Comte, je ne suis rien à côté d'aussi grands modèles. J'aime mon pays comme vous, mais je ne puis espérer à le servir avec autant d'éclat et de succès que vous l'avez fait.

Encouragé à marcher d'un pas ferme dans la carrière où je vous imiterai, au moins en ne déviant jamais du chemin de l'honneur et du devoir, votre approbation sera pour moi un puissant encouragement dont je m'efforcerai de me rendre toujours digne.

Je vous prie, Monsieur le Comte, d'agréer l'hommage de ma profonde reconnaissance et des sentiments respectueux avec lesquels je suis. V...

Dupont.

(Brouillon de lettre. — Collection personnelle.)

II. — LETTRE DE SARRANS LE JEUNE
A DUPONT DE L'ÈURE
APRÈS LA MORT DE LA FAYETTE

Jean-Bernard Sarrans, né à Cayères, Haute-Garonne, le 6 avril 1796, mort à Paris le 7 avril 1874, après avoir

professé à l'Académie de Londres (1822-1826), rentra en France en 1827, collabora au *Journal des Electeurs*, dénonça la vénalité des parlementaires qui touchaient 1.000 francs par mois sur la cassette royale. Partisan de la Révolution de 1830, il fut aide de camp de La Fayette. Passé ensuite dans l'opposition, il écrivit à *la Nouvelle Minerve*. Lié à Londres avec Louis Napoléon, il fut député de l'Aude en 1848 et ne fut pas réélu à la Législative.

Auteur de *La Fayette et la Révolution de 1830* qui parut en 1834, il écrivit à Dupont de l'Eure, après la mort de La Fayette, la lettre suivante :

Paris, le 8 juin 1830

(il y a erreur, la lettre est du 8 juin 1834).

Il y a bien longtems, mon cher Dupon de l'Eure, que n'ai reçu de vos nouvelles. Les douloureux évènements qui, depuis notre dernière entrevue, se sont succédés avec une si effrayante rapidité, ont brisé votre cœur comme le mien. Quelle déplorable fatalité que celle qui poursuit les choses et les hommes de la liberté! Quelle perte surtout que celle que nous venons de faire dans la personne de notre incomparable ami! hélas! lorsque, naguère encore, nous recevions, vous et moi, les épanchemens de son noble cœur, qui nous eût dit qu'une si belle vie touchait à son terme? Le coup que m'a porté cette mort affreuse est si terrible que je ne puis encore me persuader que je ne verrai plus ce grand homme qui m'honorait d'une amitié de père. Je le vois toujours pensant tout haut avec moi, m'ouvrant son âme, et me faisant partager ses espérances et ses illusions. Des illusions? hélas! elles l'ont abandonné à son lit de mort, et l'affreuse situation dans laquelle il a laissé la France a pesé de tout son poids sur les

derniers instans de sa vie. « Mon ami, me disait-il quelques jours avant de s'éteindre, vous qui avez étudié la révolution de 1830, pensez-vous que j'aurais dû et pu empêcher ce qui s'est fait alors? Je ne le crois pas et cependant ce doute me tourmente. » Le mardi qui a précédé sa mort, il m'a écrit une lettre politique de trois pages, la dernière qu'il ait signée, dans laquelle il déplore les sottises des prétendus républicains qui ont déshonoré et tué la république. Jamais il ne pensa et ne parla avec plus de netteté d'esprit et de chaleur de cœur. Quand je vous verrai, mon cher M. Dupont, quand nous mêlerons nos larmes sur une si cruelle perte, je vous lirai ce précieux document que je conserve comme un trésor et qui fait l'orgueil de ma vie, car il me rappelle que sa confiance en moi a duré auant que son existence. Alors aussi je vous parlerai d'une conversation dont vous avez été le sujet. Ah! si vous saviez combien était profonde, je dirai presque unique, son estime pour vous; de combien de considération il vous entourait, et comme, dans ce moment solennel, il associait votre patriotique intégrité aux espérances d'un meilleur avenir pour notre pauvre pays, vous le pleureriez plus amèrement encore que vous ne le faites, si cela était possible.

Cette mort a brisé tous les ressorts de mon âme et altéré ma faible intelligence; je ne suis plus capable de rien, et si des obstacles matériels ne s'y opposent point invinciblement, je ne tarderai pas à me retirer à la campagne pour ne plus m'occuper que de l'éducation de mon jeune fils et de mes propres études dont les débats politiques m'ont trop longtemps éloigné! En attendant, j'ai fait partir ma femme pour les Pyrénées, afin d'essayer si les eaux de Bagnères-de-Luchon, et, plus encore, le changement de climat ne pourraient pas rétablir sa santé si gravement altérée. Mon inten-

tion était de passer l'été à Paris, afin d'être plus à même de répondre aux attaques dont l'impudence orléaniste aurait pu poursuivre la mémoire de notre illustre ami. Mais comme ces gens là paraissent vouloir se contenter de l'avoir assassiné, et que, d'un autre côté, je sens le spleen et le découragement sur mes talons, je m'en vais aussi pour un ou deux mois. Je quitterai Paris mercredi soir. J'arriverai samedi ou dimanche à Toulouse, où je resterai quinze ou vingt jours au sein de ma famille, et puis je pousserai jusqu'à Bagnères-de-Luchon d'où je ramènerai ma femme. Mais je n'ai point voulu quitter cette détestable capitale sans me rappeler au souvenir d'un homme à qui, indépendamment des sentiments qu'il m'a inspirés, je me flatte de rester toujours lié par le souvenir du grand citoyen qui nous honorait l'un et l'autre de son amitié et de sa confiance.

Adieu, mon cher Monsieur Dupon. J'ai besoin de consolation et je vous en demande. Écrivez-moi le plus vite possible, et soyez bien sûr que je trouverai un véritable bonheur à partager, et, si je le pouvais, à alléger les regrets que vous éprouvez et que je trouve aussi simplement qu'admirablement exprimés dans une lettre de vous insérée dans le Populaire d'aujourd'hui.

Présentez, je vous prie, l'hommage de mon respect à Madame Dupont de l'Eure, et recevez, pour vous, l'assurance de mon inaltérable amitié.

B. SARRANS.

J.

Voici mon adresse à Toulouse :

M. Sarrans jeune, chez M. son Père, ancien notaire,
rue des Tysserands, à Toulouse.

*Ou, si vous le préférez, écrivez-moi sous le couvert de :
Monsieur Débans aîné, rue des Tysserands, à Toulouse.*

L'adresse est ainsi conçue :

Monsieur

Monsieur Dupont (de l'Eure)
ancien député
à Rouge-Periers
(Dép' de l'Eure)

(Les cachets de la poste portent les dates des 9 et 10 juin 1834.)

(Collection personnelle.)

III. — CANDIDATURE DE DUPONT DE L'EURE DANS LE CALVADOS

Dupont de l'Eure, à maintes reprises, avait représenté le Département de l'Eure au Parlement, n'ayant pas été réélu en 1849, la candidature lui fut offerte dans le Calvados et cette candidature donna lieu à l'échange des lettres suivantes :

1. — Lettre à Dupont de l'Eure

Caen, le 28 juin 1849.

Monsieur,

Le département du Calvados est appelé à élire le 8 juillet prochain un représentant en remplacement de M. Déslongrais.

Comme secrétaire du Comité électoral des Amis de la Constitution établi à Caen, je suis chargé de vous informer que ce comité, d'accord avec tous les comités républicains du

Département, vous porte comme candidat aux prochaines élections.

Les républicains du Calvados sont convaincus que vous leur permettrez de se rallier autour d'un nom aussi pur et aussi honorable; et, en cas de double élection, ils entendent vous laisser entièrement libre sur l'option que vous auriez à faire.

Agréez, etc.

Leblond, avocat, ancien conseiller de préfecture.

(Collection personnelle.)

2. — Réponse de Dupont de l'Eure

1^{er} juillet 49.

M.

Si ma présence dans l'Assemblée législative pouvait être de la moindre utilité à la République, j'accepterais de grand cœur la candidature que vous me faites l'honneur de me proposer dans le Calvados, et je ne serais arrêté, ni par mes quatre-vingt-trois ans, ni par l'affaiblissement de ma santé; mais, en supposant que la réaction qui m'a frappé d'ostracisme dans mon propre pays ne pût pas empêcher mon élection dans votre département, la députation aurait-elle, je vous le demande en conscience, d'autre résultat que de me condamner à voir et à entendre beaucoup de choses qui me mettraient au supplice, sans le moindre profit pour la République? Laissons plutôt la réaction se démasquer elle-même et accomplir ses tristes destinées! pour moi, je ne puis accepter la mission de faire partie de la législation actuelle.

Je n'en suis pas moins touché du témoignage de confiance qu'a bien voulu me donner le Comité électoral de Caen; je

vous prie, cher concitoyen, d'être auprès de lui l'interprète de ma profonde reconnaissance et de mes sentiments les plus dévoués. Veuillez bien aussi agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Dupont (de l'Eure).

(Brouillon de lettre. — Collection personnelle.)

3. — Lettres de M. Leblond

Caen, 2 juillet 1849.

Monsieur et cher Concitoyen,

Votre lettre de ce matin a jeté la consternation parmi nous. Nous espérons encore que vous reviendrez sur votre détermination. Votre candidature n'est point l'initiative d'un comité, elle a surgi simultanément de tous les points du département. Le comité électoral des Amis de la Constitution s'est associé à ce mouvement spontané. Il a cru qu'il était convenable et bien séant de vous en informer et, s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est que les élections ont été tout à coup avancées au 8 juillet. Le retrait de votre candidature serait l'abdication du parti républicain.

Permettez-nous donc de faire un nouvel appel à votre patriotisme. Ne désavouez pas votre candidature, seulement il sera bien entendu que si le succès couronne nos efforts, vous serez libre, entièrement libre, de refuser la députation.

Et quand même, nous comité des Amis de la Constitution nous abandonnerions votre candidature, cette candidature n'en serait pas moins soutenue sur les autres points du département. Les bulletins et les circulaires sont expédiés, nous vous en conjurons donc, au nom de la République que vous aurez contribué à fonder, au nom de la République que nous vou-

lons conserver, ne nous arrachez pas des mains le drapeau que nous avons arboré, nous vous en conjurons, au nom de nos amis MM. Lebarillier et Marie, nos anciens représentants.

Agréez, Monsieur et cher Concitoyen, l'hommage de nos respectueuses sympathies.

Pour le Comité : Leblond.

P. S. — Votre concurrent est M. Leroy-Beaulieu, de Lisieux, doublure de M. Guizot.

Deux autres comités républicains ont déjà propagé votre candidature; quand même le nôtre l'abandonnerait, cette candidature subsisterait mais elle perdrait les suffrages que notre comité peut lui faire obtenir, ce qui serait un échec pour la grande cause que nous servons tous.

Vous nous pardonnerez donc d'avoir aussi jeté notre manifeste dans le département et nous attendons un mot de pardon.

(Collection personnelle.)

Leblond.

Dupont de l'Eure répondit le 5 juillet par une lettre dont nous n'avons pas le texte; il ne fut pas élu et reçut de Leblond les lettres suivantes :

Caen, le 15 juillet 1849.

Monsieur et cher Concitoyen,

La réaction qui s'opère dans tous les départements n'est pas restée inactive dans le Calvados. La doublure de l'Homme de Gand, sur cent trente sept mille électeurs a réuni trente trois mille six cent soixante seize suffrages et le doyen de la démocratie française n'en a rallié que quatorze mille trente cinq.

Un tel résultat est de nature à jeter le découragement dans tous les cœurs. Quand on songe à tous les moyens honteux

employés pour combattre votre candidature, on se trouve reporté aux plus mauvais jours de la restauration.

Nous avions espéré que le département des Bouches du Rhône qui a pour préfet un de nos compatriotes serait plus heureux que nous, mais nous apprenons aujourd'hui que le général Rulhière l'a emporté.

Vous aviez bien jugé la réaction en disant qu'elle mettrait tout en œuvre pour perpétuer l'ostracisme que vous ont fait subir vos compatriotes.

Aristide aussi fut frappé d'ostracisme chez les Athéniens et cela me rappelle le trait suivant rapporté par Plutarque :

Un paysan qui ne le connaissait point vint le prier de mettre sur sa coquille (bulletin de vote de ce temps là) le nom d'Aristide. L'Athénien surpris lui demanda s'il avait à se plaindre de celui qu'il voulait faire bannir. Point du tout, répondit le rustre, mais je suis fatigué de l'entendre toujours appeler le Juste. Aristide, sans se troubler, écrivit son nom sur la coquille et la lui rendit.

L'histoire ajoute que les Athéniens se repentirent bientôt d'avoir chassé de sa patrie un citoyen qui ne travaillait que pour elle et qu'il fut rappelé.

Espérons, Monsieur, que vous vivrez assez aussi pour être rappelé. C'est notre vœu le plus cher, notre désir le plus ardent.

Agréez, Monsieur et cher Concitoyen, le nouvel hommage de nos profondes sympathies.

Pour le Comité, le secrétaire : Leblond.

P. S. — Tous les membres du Comité, aujourd'hui absents, se proposent de vous adresser, aussitôt de retour, une lettre collective de remerciements.

(Collection personnelle.)

Dupont de l'Eure, également candidat à une élection qui avait lieu le même jour dans les Bouches-du-Rhône, n'obtint que 17.642 voix contre 35.623 données au général Rullière, élu.

Caen, le 1^{er} août 1849.

Monsieur et cher Concitoyen,

Diverses absences ayant empêché les membres du Comité des Amis de la Constitution de se réunir, je suis chargé individuellement par chacun d'eux de vous adresser leurs remerciements pour avoir bien voulu accepter la candidature qui vous était offerte.

Je vous adresse ci-joint les différentes circulaires des trois comités. L'affiche du comité démocratique a éveillé la susceptibilité du parquet et l'auteur est renvoyé devant la Cour d'Assises le 9 de ce mois comme prévenu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement.

D'autres poursuites sont encore dirigées contre trois citoyens qui, par excès de zèle, avaient annoncé par affiches que la droite persistait à porter M. de Caumont, candidat légitimiste, qui pour ne pas affaiblir le parti de l'ordre, avait déclaré se désister.

Toutes ces poursuites nous affligent profondément, elles vous attristeront sans doute aussi.

Les parquets n'ont de rigueur aujourd'hui que contre les républicains.

Agréez, Monsieur et cher concitoyen, l'hommage de nos profondes sympathies.

Leblond.

(Collection personnelle.)

IV. — LES EMBARRAS FINANCIERS DE LAMARTINE

On sait que Lamartine, vers la fin de sa vie, se trouva en face d'embarras financiers presque insurmontables; nous donnons deux pièces concernant ces difficultés.

La première est une lettre-circulaire autographiée.

Paris, le 20 mars 1865.

Monsieur,

Une cessation subite et inattendue de mes ressources, motivée par l'ajournement indéfini de mon capital en Angleterre, et de la même somme en France, réduisent momentanément de 700.000 francs environ mes forces de remboursement.

Ce remboursement touchait à son terme dans deux ans.

Il ne me reste d'autres moyens d'y subvenir qu'un emprunt de 200.000 francs. Je l'ai déjà éprouvé il y a quatre ans et je le paye depuis trois mois à bureau ouvert.

Je me suis adressé à l'amitié publique qui ne m'a jamais manqué et à laquelle je ne manquerai pas moi-même.

Soyez assez bon, Monsieur, pour réfléchir et pour examiner si l'absence d'un faible capital de 100 francs, de 500 francs ou de 1.000 francs pendant deux ans dans vos affaires, et pour me signer, en me la renvoyant, l'autorisation de vous adresser en retour une obligation équivalente, remboursable par moi dans deux ans.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et par anticipation celle de ma reconnaissance.

*Alph. de Lamartine,
43, rue de la Ville l'évêque.*

P.-S. — Ecrire votre nom, votre adresse et la somme à laquelle vous voulez bien souscrire, très lisiblement.

(Collection personnelle.)

La seconde est une lettre adressée par Lamartine à M^{lle} Pauline Dupont de l'Eure, fille de Dupont de l'Eure :

(Sans indication de lieu ni de date.)

Mademoiselle!

Quelles âmes d'élite dans l'extinction de toute âme en France! Je suis heureux qu'elles portent votre nom! Vous savez combien ce nom m'est justement sacré. Celui qui est là-haut doit se réjouir de voir inspirer après lui de tels sentiments à ceux qu'il aime.

On me vend le 7 février. Je n'ai qu'un instant pour écrire, mais toute ma vie pour aimer.

Lamartine.

(Collection personnelle.)

Dupont de l'Eure était mort à Rouge-Perriers (Eure) le 2 mars 1855.

CINQUANTENAIRE DE LA MORT DE GUSTAVE FLAUBERT

HOMMAGE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE ROUEN

Les Sociétés savantes de notre ville, et notamment l'Académie et la Société libre d'Emulation, devaient s'associer à l'hommage rendu par sa ville natale au grand écrivain, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort (8 mai 1880). Elles n'y ont pas manqué.

Le jeudi matin 8 mai, une délégation a déposé en leur nom, au Pavillon de Croisset, devant le buste de Flaubert, une couronne de palmes.

Dans la soirée, la plupart de leurs membres ont répondu à l'invitation de la Municipalité et ont assisté à la cérémonie commémorative qui avait été organisée au Musée de Peinture de notre ville.

Le vendredi après-midi, les membres de l'Académie, auxquels s'étaient joints ceux du Bureau de la Société libre d'Emulation, ont tenu leur séance au Pavillon de Croisset.

Après une visite du musée, dont le conservateur, notre confrère, M. Labrosse, fit les honneurs, des communications ont été présentées par M. Louis Dubreuil, président de l'Académie, sur : Flaubert, historien de son époque; par M. Guey, vice-président, sur : Gustave Flaubert dans l'Art; par M. Georges de Beaurepaire, sur : la Fortune patrimoniale

de Flaubert; par M. Henri Labrosse, sur : les Manuscrits et autographes de G. Flaubert conservés à la Bibliothèque municipale, et tout particulièrement, sur la magnifique libéralité de la nièce de l'écrivain, M^{me} Franklin-Grout, et, enfin, par M. Paul-Louis Robert, qui, après avoir lu de curieuses lettres inédites adressées à Ernest Chevalier, a résumé sa définition du génie de Flaubert, étudié, jadis, en de nombreuses et savantes conférences.

Le 11 mai, la Société normande des Amis du Livre tint son Assemblée générale au Pavillon, sous la présidence de M. le D^r René Hélot, qui fit une causerie sur la mort de Flaubert et sur l'influence du voyage en Egypte dans les œuvres du Maître de Croisset; il remit à M. Labrosse, pour le Musée, un exemplaire de la luxueuse publication de la Société consacrée précisément à ce voyage en Egypte.

Le 18 mai, les Ecrivains normands, réunis autour de leur chancelier, M. Ed. Spalikowski, en ce lieu où s'évoque si pieusement la mémoire du Maître, apportèrent, à leur tour, l'hommage de leur admiration et de leur respect.

A cette occasion, M. et M^{me} Roquigny, petits-neveux de Flaubert, firent don au Musée de sa montre en or.

FLAUBERT, HISTORIEN DE SON EPOQUE

Communication lue par M. Louis DUBREUIL,
président de l'Académie, au Pavillon Flaubert, le 9 mai 1930.

Frédéric et Rosanette visitaient le château de Fontainebleau « et, le menton levé, tout en promenant à l'entour un regard des plus vagues, Rosanette lâcha ce mot : « Ça rappelle des souvenirs! »

Le mot de l'amie de Frédéric pourrait presque passer pour une définition du roman historique : ce genre de fiction, un peu démodé, tirant son intérêt propre de ce qu'il nous rappelle des souvenirs. Il n'est pas jusqu'au regard vague de Rosanette qui n'ait ici la signification d'un bon conseil, car je crains bien qu'un des écueils du roman historique n'ait été d'avoir voulu parfois être trop précis, d'avoir voulu calquer de trop près son intrigue et ses portraits sur les événements et les personnages de l'histoire. A quels lamentables résultats cela mène, nous en avons un illustre exemple dans le *Cinq-Mars* de Vigny! Sans doute, il faut nous garder de suivre l'exemple de l'immortel Pécuchet, « qui entreprit de reviser Dumas au point de vue de la science ». Mais, en présence de personnages historiques trop familiers, introduits dans la fantaisie du roman, deux réactions s'imposeront infailliblement, l'une ou l'autre à nous. Ou bien les conventions seront trop exactement suivies, et à l'arrivée de Louis XI, par exemple, nous dirons : « Toi, mon bonhomme, je te donne cinq minutes pour ôter ton chapeau et te mettre à genoux devant toutes les bonnes vierges de plomb qui en font la garniture », ou si c'est Henri IV : « Attention, il va prendre

la femme de chambre par la taille, en disant quelque chose de drôle. » Ou bien, au contraire, il y aura une telle déformation, que nous implorerons le premier manuel venu pour avoir au moins une notion à peu près exacte.

Peut-être le maximum d'intérêt obtenu par le roman historique le serait-il, grâce à deux conditions :

D'abord, ne pas mettre en scène des personnages trop connus, vulgarisés, si l'on peut dire ;

Et puis, que les incidents de l'intrigue et que le milieu nous soient rapportés par quelqu'un qui nous inspire confiance.

Voilà pourquoi, et quelque paradoxale que puisse paraître cette opinion, j'estime que celui que nous célébrons aujourd'hui est surtout un historien dans ceux de ses romans qui ne sont pas historiques.

Sans doute, j'admire la science et l'érudition qu'il a déployées dans ces trois purs joyaux : *Salammbô*, *Hérodias*, *la Légende de Saint Julien l'Hospitalier*. Mais quelques doutes me restent toujours : et n'y a-t-il pas dans ces grandes œuvres quelques points obscurs, comme dans les recoins des caves d'Hamilcar ? En un mot, sommes-nous sûrs tout le temps que c'était bien comme ça ? Nous ne sommes certains, d'un bout à l'autre, que de ceci : c'est d'être en présence d'œuvres d'art merveilleusement ciselées. Bien entendu, cela nous suffit.

Mais il y a les autres romans. Jules Lemaître les appelait « les romans de mœurs contemporaines ». Mais Lemaître écrivait cela avant la mort de Flaubert, et après plus d'un demi-siècle, nous pouvons faire l'économie de ce mot : « contemporaines ».

En réalité, Flaubert a situé ses romans dans les années qui vont de 1840 à 1852, à peu près ; j'en excepte *Un Cœur*

simple, qui remonte un peu plus haut; et, pour nous, cette époque-là est bien entrée dans l'histoire. Elle fait à peu près suite à ce qu'on pourrait appeler *l'Histoire de la Restauration et de la Monarchie de Juillet*, par M. de Balzac.

L'intérêt historique de cette partie de l'œuvre de Flaubert est composé de trois éléments : les mœurs, les événements politiques et la couleur locale, chère à l'école de 1830. Et cet intérêt est d'autant plus vif que l'auteur, si j'ose dire, n'en faisait pas exprès. Ce qu'il cherchait, c'était l'intérêt psychologique et l'intérêt artistique. Il a d'ailleurs parfaitement atteint ce but, et c'est ainsi que son œuvre est immortelle.

Mais ce qui nous importe en ce moment, c'est que son œuvre date.

Elle date par les mœurs :

J'entends bien qu'Emma Bovary a des traits éternels, qu'une femme gouvernée par les sens et la vanité, d'intelligence moyenne, à laquelle a manqué une éducation rationnelle, qui, d'autre part, est emmurée dans une existence médiocre, monotone et oisive, à laquelle se heurtent tous ses instincts, aura toutes les chances du monde d'aussi mal tourner que la femme du médecin d'Yonville.

Mais je dis que Madame Bovary vit à l'époque où précisément se rencontrent les meilleures conditions pour qu'elle souffre, qu'elle tombe et « ne finisse pas très bien », comme Halévy le disait du second Empire.

L'ébranlement nerveux qu'avait produit la prestigieuse littérature du romantisme, la disparité entre les rêves des poètes et les réalités de la vie, voilà bien un terrain favorable.

Il n'est pas jusqu'aux conditions matérielles de l'époque qui ne contribuent à mieux clore la cage où se débat ce

pauvre petit oiseau d'Emma. Imaginez le « boc » de Charles changé en une Citroën, ou même une Rosengart. En trente minutes, Madame Bovary est à Rouen, nous voilà loin de la diligence l'*Hirondelle*. Elle prendra, à 8 h. 30, le rapide à la rue Verte. Elle passera la journée à Paris et, à 10 heures du soir, elle rentrera à Ry, pardon, à Yonville-l'Abbaye.

Et voilà qui supprime les rêveries sur le plan qu'elle s'était acheté, où elle imaginait des courses dans Paris, et se figurait de si étranges choses.

Au lieu des « espèces de romans à cartonnage rose et à style douceâtre, fabriqués par des séminaristes troubadours ou des bas-bleus repenties », elle écouterait, le jour où elle essayerait de la religion, les conférences de Notre-Dame, transmises par son appareil de radio. Et le résultat, espérons-le, sera bien différent.

Elle trompera peut-être tout de même son mari, cela fait partie des traits éternels dont je parlais ; mais si le but est le même, le chemin, du moins, et le paysage le long du chemin seront différents.

Et si nous appliquions à Frédéric, à Arnoux, à tous les personnages qui s'agitent dans cet énorme roman de l'*Education sentimentale*, le même critérium, nous aboutirions à une conclusion semblable.

Avec cette différence que là, comme dans *Bouvard et Pécuchet*, la politique fait son apparition. Le mécontentement qui agite les esprits, l'ennui qui dresse tous ces cerveaux exaltés par des rêves souvent généreux contre le réalisme d'un gouvernement sage, mais un peu terne et myope, les voyez-vous agir jusqu'à l'explosion finale ? Mais, au fait, n'y a-t-il pas là un peu de bovarysme politique, dont Louis-Philippe serait le Charles, non plus trompé, mais détrôné ?

Et quel coup de sonde psychologique que le caractère de Sénécals, socialiste autoritaire, et qui finit par être un agent infime, mais sanglant du pouvoir personnel.

Bouvard et Pécuchet nous montreront, comme conclusion de cette période, toutes les forces qui agiront pour amener l'Empire : et comment clergé, noblesse, bourgeois, paysans acclament en lui le salut.

J'ai dit que les événements historiques contribuent à faire de ces romans une chronique d'il y a quatre-vingts ans : mais là, l'artiste reparaît par le choix parfait des quelques rares tableaux qu'il brosse pour notre plus grand plaisir.

La Révolution de 48, c'est la fusillade de la rue des Capucines et l'incendie du poste du Château-d'Eau, c'est-à-dire le tournant de la Révolution et le drame.

Et puis, à Paris, c'est le club avec la proposition célèbre : « Je réclame l'extension de la tête de veau », c'est le coup d'Etat ; à la campagne, ce sont les prises d'armes, la plantation de l'arbre de la Liberté, béni par le curé.

Un Cœur simple nous fournit, sur une époque un peu antérieure, un seul document, mais charmant. Nous sommes en 1830, à Pont-l'Évêque : une grande tempête vient de déraciner une monarchie de neuf siècles, l'histoire recommence : savez-vous comment les habitants de Pont-l'Évêque ressentent ce grand changement ? Ils se disent les uns aux autres qu'ils ont un nouveau sous-préfet dont la femme possède un perroquet.

La psychologie d'une époque, les événements qui influent sur cette psychologie, et sur qui elle influe à son tour, s'environnent du décor approprié. C'est la fameuse couleur locale, si agaçante quand elle n'a d'autre intention que de nous

montrer que l'auteur vient d'apprendre un détail dont il désire nous faire part. Vous souvenez-vous dans l'*Henri III* de Dumas, cette phrase : « Tiens, voilà un bon de dix écus noble rose ; fais bien attention que la noble rose n'est pas démonétisée comme l'écu sol et le ducat polonais et qu'elle vaut dix livres. »

Et nous avons bien envie de dire : « Mais ça va, l'autre le sait bien ; c'est comme si on disait de nos jours : « Tiens, voilà une pièce d'un franc ; fais bien attention qu'elle vaut quatre sous. »

Il en est tout autrement de la couleur locale de Balzac ou de Flaubert ; elle est naturelle, car au moment où ils écrivaient, chacun pouvait se représenter tel ou tel détail contemporain ; elles est donc juste ou nécessaire, car si l'auteur a décrit ce détail, c'est qu'il l'a cru indispensable pour expliquer ses personnages.

Sans doute, Flaubert a un sens artistique trop fin pour se livrer aux éternelles descriptions de Balzac, qui semblent les factures d'un tapissier exacerbé.

Mais il ne nous est pas indifférent de savoir que le seul ornement du jardin de Têtes était un curé de plâtre qui lisait son béviaire, car c'est une partie du décor qui commence à exaspérer.

Madame Bovary, le boudoir de Rosanette, l'hôtel de Madame Dambreuse, la maison de Chavignolles, autant de cadres qui aident à camper les personnages et qui, en même temps, évoquent leur époque.

Et puis, disons-le tout bas, avec notre manie de bric-à-brac, ceci ne nous déplaît pas, et peut-être avons-nous remercié Balzac de nous aider à reconstituer, pièce à pièce, un salon Louis-Philippe.

Voilà donc Flaubert convaincu d'avoir contribué à l'histoire de toute une époque. Ce n'est pas une découverte, et je crois que bien des critiques l'ont dit. D'autres, qui ne faisaient pas de la critique littéraire, en ont aussi été frappés. Pour ne citer qu'un exemple, il y a vingt-cinq ans, un écrivain suisse de grand talent, M. Paul Seippel, publiait un ouvrage qui fit quelque bruit en Europe : *Les Deux Frances*. Et il résumait ainsi sa pensée en évoquant la veillée funèbre de Bournisien et d'Homais, auprès du lit de Madame Bovary : « Je ne sais pourquoi cette scène grotesque et tragique me revient souvent à la pensée et prend à mes yeux la portée d'un symbole. La femme qui est étendue là, ce n'est plus Madame Bovary morte, c'est la France malade. Fût-elle plus malade encore, fût-elle à l'agonie, Homais et Bournisien, hypnotisés par leur idée fixe, n'en continueraient pas moins à son chevet leur querelle sans fin. Et cette querelle pourrait bien être le fond même de l'histoire de France à notre époque. » Ajoutons tout de suite que, douze ans après, M. Victor Giraud répondait : « Les deux Frances ne sont pas toute la France. Et même, le moment venu, elles savent se fondre dans cette troisième France..., qui est proprement la France éternelle. C'est cette troisième France qui a vaincu sur la Marne, résisté sur l'Yser, et, tout ensemble, résisté et vaincu à Verdun... C'est elle qui, depuis tant de mois, vit dans les tranchées d'une vie obscure et repoussante, et qui étonne le monde par sa patience et son héroïsme tout à tour grave et joyeux. C'est elle qui remportera la victoire finale. »

Et j'ajoute, à mon tour : C'est à cette troisième France qu'appartiennent tous ceux dont le génie a su créer, par le moyen de la langue française, ou de l'art français ou de la science française, des œuvres immortelles, et parmi ceux-là vient à son rang, qui est bon, Gustave Flaubert.

LA FORTUNE PATRIMONIALE
DE G. FLAUBERT

Communication lue par M. Georges DE BEAUREPAIRE,
au Pavillon Flaubert, le 9 mai 1930.

Les Lettres et les Arts ayant célébré l'auteur de *Madame Bovary*, voulez-vous me permettre — en quelques mots très brefs — d'appeler votre attention sur plusieurs titres de propriété qui sont en ma possession et nous donnent quelques indications — ce qui est bien prosaïque — sur la fortune de Gustave Flaubert.

« Le 5 décembre 1828, devant M^e Poitrineau, notaire à Rouen, M. Achille-Cléophas Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, y demeurant, enclave du susdit Hôtel-Dieu, rue de Lecat, 33 ;

« Acquiert de M. Amédée Lambert, négociant, demeurant à Rouen, faubourg Saint-Sever, rue Tous-Vents, n^o 2 ;

« Par le prix principal de 50.000 francs, une ferme sise en la commune de Saint-Sulpice-la-Pierre. »

La ferme, d'une contenance de 35 hectares 73 ares 63 centes, est ainsi désignée, bien que la commune de Saint-Sulpice-la-Pierre fût déjà réunie à celle de Saint-Maclou-de-Folleville par ordonnance royale du 2 février 1825.

« Le 8 décembre 1839, devant M^e Neveu, notaire à Tôtes, M. Flaubert, chevalier de la Légion d'honneur, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ;

« Vend à M. Auguste-Félix-Marie Baron de Quatre-

barbes, demeurant à Saint-Denis-sur-Scie, la ferme de Saint-Maclou-de-Folleville (section de Saint-Sulpice-la-Pierre). »

Le prix principal est fixé à 60.000 francs, sur lesquels 20.000 francs ont été payés comptant, de sorte que 40.000 francs restent dus.

Cette somme de 40.000 francs sera exigible le 8 décembre 1854, c'est-à-dire quinze ans plus tard. Elle produit 1.440 francs d'intérêts (soit 3 fr. 60 0/0), payables en un seul terme, à Saint-Michel.

Le paiement du capital et des intérêts devait avoir lieu à Rouen, au domicile de M. Flaubert.

Le 15 janvier 1846, M. Achille-Cléophas Flaubert mourait à Rouen, rue de Lecat, laissant pour héritiers ses trois enfants :

1^o Achille Flaubert, docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, demeurant à Rouen, rue du Contrat-Social;

2^o Gustave Flaubert, propriétaire, vivant de son revenu, commune de Canteleu, section de Croisset;

3^o M^{me} Joséphine-Caroline Flaubert, épouse de M. Auguste-Emile Hamard, licencié en droit, propriétaire, demeurant alors commune de Canteleu, section de Croisset.

Sauf les droits de la veuve du défunt, M^{me} Anne-Justine-Caroline Fleuriot.

Au moment de la liquidation, M^{me} Hamard était décédée (mars 1846), laissant une seule fille, Désirée-Caroline Hamard, mineure.

De l'état liquidatif dressé par M^e Boulén, notaire à Rouen, le 23 décembre 1846, et complété le 25 décembre, il résulte que les droits en pleine propriété de Gustave Flaubert dans la succession de son père furent fixés à la

somme de 28.961 fr. 75, et, pour le remplir de cette somme, il lui fut fait attribution, notamment, de 24.512 fr. 27 à prendre dans la créance sur M. de Quatrebarbes.

Le 12 mars 1847, Gustave Flaubert cédait sa créance de 24.512 francs à M. Frédéric-Adolphe Roulland, propriétaire, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, 50. Le présent transport était consenti par le prix de 22.976 fr. 11, payés immédiatement à Gustave Flaubert.

L'acte mentionne que la différence de prix s'explique par la modicité du taux d'intérêt primitif, M. Roulland désirant que le placement de ses fonds lui rapportât 4,50 0/0.

Deux ans plus tard, 5 mai 1849, M. de Quatrebarbes et M^{me} de Quatrebarbes, née Thomas de Bosmelet, vendaient la ferme à M. Le Taillandier, et, le 1^{er} juin 1849, MM. Hamard et Roulland donnaient quittance à M. Le Taillandier des 40.000 francs qui restaient dus par M. de Quatrebarbes à la succession de M. Flaubert. M. Hamard demeurant alors à Paris, 12, rue de Rivoli.

Quand, aux premières pages de *Madame Bovary*, Charles s'installe à Tôtes; quand, pour gagner les Bertaux, il passe par Vassonville et trouve, en arrivant, que la cour de ferme allait en montant; quand, au jour du mariage de son fils, le père Bovary envoie chercher des cigares à Saint-Victor; quand M^{me} Bovary va promener ses rêveries « jusqu'à la hêtrée de Banneville, près du pavillon qui fait l'angle du mur, du côté des champs », on reconnaît le pavillon encore existant dans le parc de Tôtes, et l'on ne peut s'empêcher de voir quelques souvenirs de jeunesse dans ces descriptions si

précises. Sans nul doute, alors que le chemin de fer n'existait pas, Gustave Flaubert avait pris la voiture pour Dieppe, s'était arrêté à Tôtes, et, pour gagner la ferme de son père, était passé par Vassonville, car c'était la route indiquée...

Vous m'excuserez d'avoir retenu votre attention sur des détails aussi menus. Mon excuse sera qu'ils n'étaient pas sans intérêt pour l'écrivain auquel vous voulez rendre hommage aujourd'hui.

*MANUSCRITS DE GUSTAVE FLAUBERT
A LA BIBLIOTHEQUE DE ROUEN*

Communication lue par M. Henri LABROSSE,
au Pavillon Flaubert, le 9 mai 1930.

Le 1^{er} octobre 1881, quelques mois après la mort de Flaubert, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, Maxime du Camp signalait l'œuvre inédite, *Par les Champs et par les Grèves*, écrite en collaboration avec Gustave Flaubert (douze chapitres, les impairs par Gustave Flaubert et les pairs par M. du Camp.)

Deux copies seulement en existaient : l'une, entre ses mains ; l'autre, conservée dans la famille de Flaubert.

« Il y a des pages de Flaubert qui sont excellentes et de sa meilleure main..., cela seul mérite que ce volume soit sauvegardé et toute précaution devrait être prise à cet égard... Il serait bon que l'exemplaire de Flaubert fût remis à une bibliothèque publique, à la Bibliothèque de Rouen, par exemple, comme mon exemplaire sera déposé, lorsque mon temps sera accompli, au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. »

Mon prédécesseur à la Bibliothèque de Rouen, Eugène Noël, crut devoir, à la suite de cet article, le 5 novembre, écrire à la nièce de Flaubert, M^{me} Commanville (91, rue Lauriston, à Paris) :

« Ces lignes [de Maxime du Camp], Madame, m'imposent le devoir envers l'écrivain célèbre, envers le public et

envers cette Bibliothèque de Rouen qui posséda une si grande partie de son cœur, tout le temps qu'elle fut confiée à son ami Louis Bouilhet, ces lignes, dis-je, m'imposent le devoir de vous demander pour la Bibliothèque de Rouen l'honneur d'être choisie comme dépositaire de ce manuscrit Flaubert.

« Le public rouennais apprécie le talent de votre oncle; je peux vous en fournir, Madame, un témoignage irrécusable; en deux années (du 15 octobre 1879 au 15 octobre 1881), il a été fait à la Bibliothèque de sa ville natale cent quarante-deux lectures de ses œuvres.

« Ceci m'enhardit, et vous m'excuserez, à vous faire deux autres demandes.

« Je sais que Flaubert avait conservé tous les manuscrits de ses œuvres imprimées. Ne pensez-vous pas, Madame, que ces manuscrits auraient leur vraie place dans nos collections?

« On m'assure que la bibliothèque de G. Flaubert renferme un grand nombre d'ouvrages précieux par les autographes qui les accompagnent. Je puis vous affirmer que ce serait, pour toute la partie intelligente de notre ville, un sujet de joie et d'orgueil que la possession de quelques-uns de ces livres.

« Vous savez combien est déjà riche en documents précieux notre Bibliothèque...

« Les souvenirs de votre oncle et ses manuscrits auraient donc chez nous une compagnie digne d'eux. Pour ma part, je serais fier et très fier d'avoir contribué à faire entrer un tel cadeau dans la Bibliothèque où j'ai l'honneur de succéder au plus cher ami de Gustave Flaubert. »

Le 24 novembre suivant, M^{me} Commanville répondait fort aimablement au conservateur qu'elle était très touchée des

sentiments exprimés à l'égard de son oncle. « Il est rare de se voir apprécié de ses contemporains, plus rare encore peut-être de ses compatriotes; les plus grands hommes sont ignorés de ceux-là même qui devraient tenir à honneur de les compter dans leur rang. »

Quant à l'objet précis de la requête, elle ajoutait :

« Tout ce qui me vient de lui [son oncle] aura une destination particulière, et je n'ai point attendu les appréciations de M. Maxime du Camp pour m'en occuper.

« La Bibliothèque de Rouen n'est pas oubliée, mais vous me permettrez d'attendre encore pour l'informer de ce que je lui destine. D'ailleurs, mon intention n'est pas de me séparer de mon vivant de ce que je regarde comme des reliques précieuses. »

M^{me} Commanville, devenue en 1900 M^{me} Franklin-Grout, avait bien, en effet, songé à réserver à la Bibliothèque de Rouen une part du précieux héritage littéraire de son oncle, et elle a bien voulu, de son vivant même, lui remettre un lot particulièrement précieux.

J'ai eu l'honneur d'être placé à la tête de notre établissement municipal quelques mois à peine avant cette insigne libéralité (1^{er} mars 1913).

Au mois de mai 1914, je me rendais à Antibes, pour prendre livraison, au nom de la Municipalité, des manuscrits originaux de *Madame Bovary* et de *Bouvard et Pécuchet*. Le don comprenait non seulement les manuscrits définitifs de ces deux romans, mais encore leurs brouillons et les notes amassées en vue de leur composition, c'est-à-dire près de quatre mille feuillets et quelque soixante liasses, qui, actuel-

lement, se présentent soigneusement classés, montés sur onglets et reliés en vingt-deux volumes.

C'était un véritable trésor littéraire qui entrait ainsi à la Bibliothèque de Rouen.

En dehors de cette libéralité, nous ne pouvons, en effet, même à l'heure actuelle, produire que trente lettres offertes en 1892 par M^{lle} Amélie Bosquet; sept données en 1920 par M^{lle} Le Plé, et trois billets libéralement rétrocédés par M. Andrieux, libraire, en 1930, à la vente de l'Hôtel Drouot.

Grâce à M^{me} Franklin-Grout, nous avons la fierté de pouvoir montrer les précieux témoignages d'une activité et d'une probité littéraires incomparables. La réserve de communication jusqu'en 1930 imposée par la donatrice, a été annulée par elle-même, dès 1928, sauf le droit de publication que détiennent les éditeurs, tant que l'œuvre ne sera pas tombée dans le domaine public.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX A DÉCERNER EN 1931

PRIX BOUCTOT (1931. BEAUX-ARTS : 500 francs)

Sera décerné à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX HOUZEAU

Un prix de 600 francs à l'auteur du meilleur travail de science pure ou appliquée.

PRIX COURTONNE-LENÉPVEU

L'Académie décernera un prix de 1.000 francs à un archéologue, ou à un architecte, ou à un musicien.

PRIX ROUSSELIN-MAYET

Prix de 1.500 francs « à une famille de Rouen, d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées ».

L'Académie décernera également, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1.000 francs, à la « personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

En 1930, l'Académie de Rouen distribuera, sur les arrérages de la Fondation Braquehais-Verdrel, 25.000 francs de prix et des allocations de secours d'importance variable.

Ces prix seront accordés à des familles de l'arrondissement de Rouen, de nationalité française, comptant au moins six enfants vivants ou morts pour la France, ayant besoin d'une aide matérielle et jouissant d'une parfaite honnêteté.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Auguste Guérault, compositeur et professeur de musique, l'Académie vient en aide, chaque trimestre, aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40^{bis}.

*PRIX A DÉCERNER EN 1932***PRIX DE LA REINTY**

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles, sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville, près Saint-Valery-en-Caux, Canouville, près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Ernambusc, près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux, près Gonneville, Limpiville, Miromesnil, près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (1932. SCIENCES : 500 francs)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail original sur une question d'hygiène urbaine applicable à la ville de Rouen.

*PRIX A DÉCERNER EN 1933***PRIX BOUCTOT (1933. BELLES-LETTRES : 500 fr.)**

Sera décerné à un travail historique relatif à la Normandie.

PRIX GOSSIER (SCIENCES). — 700 francs.

Etude de l'eau d'alimentation des villes au point de vue des modifications qu'elle subit du fait des antiseptiques (hypochlorites, ozone, etc.) qu'on y ajoute et des canalisations (plomb, etc.) qu'elle parcourt. Action de ces antiseptiques sur les canalisations et remèdes (ultrafiltration, etc.) à apporter aux inconvénients qui peuvent en résulter.

PRIX ROUSSELIN-MAYET (1.500 francs).

Sera décerné « à une famille de Rouen d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragés ».

PRIX VERMONT (500 francs).

Conformément à la volonté de M. Vermont, sera décerné « au meilleur mémoire présenté sur une question sociale et de préférence sur une question de prévoyance, chaque mémoire devant être rédigé dans un sens libéral et chrétien ».

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *franco de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. RÉGNIER, pour la Classe des Sciences, ou M. le chanoine JOUEN pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

« *Les lauréats des prix Bouctot et Pellecat devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat, Boulet-Lemoine, Dumanoir, La Reinty et Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40 bis, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1930

- ALLINNE (Maurice). — *La Genèse d'un Chef-d'Œuvre... La Justice de Trajan. — Lettres de Marc-Isambard Brunel...* Rouen, A. Lainé, 1930 (extr. *Bull. Soc. Emulat... S.-Inf.*).
- BOUCHER (D^r). — *La Bataille de Mortemer.* Rouen, A. Lainé, 1929 (extr. *Bull. Soc. Emulat... S.-Inf.*). — *Le Secours écossais au temps de Jeanne d'Arc.* Rouen, A. Lainé, 1929 (extr. *Précis Acad... Rouen*).
- BOURGINE (Maurice). — *Notice sur Edouard Bourgine, avec photographique* (copie dactylographiée).
- CALON (Jules). — *Le Mouvement de la Population dans le Département d'Ille-et-Vilaine et le Département de la Creuse.*
- CHIROL (Pierre). — « *Paroles d'Accueil* » (Congrès de l'Association provinciale des Architectes français. Rouen, juin 1929. Moulins, 1930 (extr. *Bull. Assoc. provinc. Architectes français*).
- CORNIÈRE (André). — *Prélude pour Violoncelle et Piano.*
- DEMARRE (Robert). — *Etude sur la Clôture du Chapitre (Cathédrale de Rouen).*
- DELAPORTE (Abbé J.) et HOUVET (E.). — *Les Manuscrits enluminés de la Bibliothèque de Chartres, 1929.*
- GADÉAU DE KERVILLE (H.). — *Mélanges entomologiques, quatrième mémoire.* Rouen, 1928. — *Recherches botaniques et zoologiques effectuées en 1926 et 1927 dans le Cirque d'Espingo et la partie supérieure du val du port de Venasque.* Rouen, 1928.

- GRÉVEREND (Abbé). — *Un Agriculteur normand avant et pendant la Révolution. Jean Bucaille. Son milieu. Sa vie. Sa mort.* Paris, P. Bossuet, 1930.
- JANET (Charles). — *Considérations sur la Structure du Noyau de l'Atome.* Beauvais, 1929.
- KAPP (André). — *L'Agriculture à la Guadeloupe.* Paris, 1929 (extr. *Ann. de Géographie*).
- LEMESLE (D^r Maurice) ou Maurice GERMAIN, pseudonyme. — *Hôpital Sainte-Marthe (Hôpital bienérole, 30 bis), Darnétal.* — *Les Écrivains morts à la Guerre* (extraits de journal). — *La Tuberculose, fléau social; la lutte antituberculeuse* (extrait du *Petit Démocrate*). — *Le Voyage en Hollande* (extrait du *Petit Démocrate*). — *La Lutte antituberculeuse dans la Seine-Inférieure* (extrait des *Dossiers du Démocrate*). — *L'Hygiène sociale et le Problème de la Circulation* (extrait de journal). — *Une Hallucination collective dans la Psychologie et la Vie.* — *Des Contes et des Notes* (extraits de divers journaux réunis en cahier). — *Un Fort parmi les Faibles* (extraits de divers journaux réunis en cahier). — *Quelques Jours en Lorraine et en Alsace.* Blois, 1924. — *Tressaillement du pré-sommeil et pré-sommeil.* Rouen, 1927.
- L'HOPITAL (Joseph). — *Cantecolombe.* Paris, 1929.
- LOMIER (D^r Eugène). — *Les Dernières Étapes de Jeanne d'Arc : Le Crotoy, Saint-Valery, Rouen.*
- NOBÉCOURT (R.-G.). — *La Vie d'Armand Carrel.* Paris, 1930 (*Vie des hommes illustres*).
- RONCIÈRE (SAINTE-CROIX DE LA). — *Dans le Sillage des Caravelles de Colomb.*

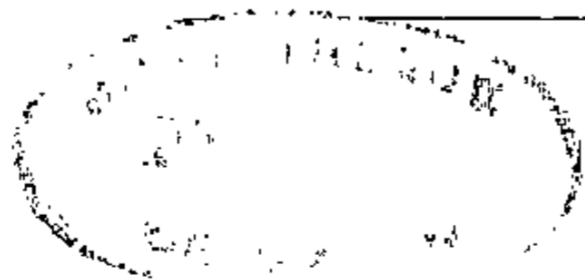


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE EN 1930.....	5
SÉANCE PUBLIQUE (23 décembre).....	7
RÉCEPTION DE M. JULES L'HÔTE :	
Discours de M. Jules L'Hôte, directeur des Douanes : <i>La Douane et la Vie économique de Rouen sous l'Ancien Régime</i>	11
Réponse au discours de M. Jules L'Hôte : <i>Le Bâti- ment de la Romaine à Rouen</i> , par M. Pierre CHIROL	35
Rapport sur le prix Gossier, par Mgr PRUDENT.....	53
Rapport sur le prix Bouctot (1930, Belles-Lettres). par Mgr PRUDENT.....	61
Rapport sur le prix Pellecat (1930), par M. ALLINNE.	69
Rapport sur les prix de vertu (1930), par M. A. FÉRON.	73
Prix et allocations de la Fondation Braquehais-Verdrel.	79
RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1930.	81
RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1930, par M. le chanoine JOUEN, secré- taire de la classe des Lettres et Arts.....	85
DISCOURS ET MEMOIRES IMPRIMES	
RÉCEPTION DE M. LE D ^r ANDRÉ HALIPRÉ (21 mars 1930) :	
Discours de M. le D ^r Halipré.....	105
Réponse au discours de M. le D ^r André Halipré, par M. le D ^r François HUE.....	133
RÉCEPTION DE M. LE PARQUIER (27 juin 1930) :	
Discours de M. Le Parquier : <i>L'Académie de Rouen sous l'Ancien Régime</i>	139

	Pages
Réponse au discours de M. Le Parquier : <i>La Méthode historique</i> , par M. le chanoine JOUEN.....	151
RÉCEPTION DE M. CHARLES LEROY (30 juin 1930) :	
Discours de M. Charles Leroy : <i>Le Rat de Bibliothèque et l'Historien local</i>	157
Réponse au discours de M. Charles Leroy : « <i>L'Académie</i> » de Charles Richard, par M. Maurice ALLINNE	193
RÉCEPTION DE M. LE CHANOINE BLANQUART (7 novembre 1930) :	
Discours de M. le chanoine Blanquart : <i>Quelques Auteurs d'Inscriptions rouennaises aux XVII^e et XVIII^e siècles</i>	207
Réponse au discours de M. le chanoine Blanquart, par M. Paul LE CACHEUX.....	249
Discours de M. DUBREUIL, président.....	269
RÉCEPTION DE M. RENÉ FAUCHOIS (5 décembre 1930) :	
Discours de M. René Fauchois : <i>Evocation et Souvenirs d'un Enfant de Rouen</i>	273
Réponse au discours de M. René Fauchois : <i>L'Œuvre de René Fauchois</i> , par M. Jean DES VIGNES-ROUGES	305
<i>Les Origines et l'Organisation primitive de la Commune de Rouen</i> , par M. E. LE PARQUIER.....	321
<i>Le Dr Pierre Maignart. Une Controverse médicale au XVIII^e siècle</i> , par M. A. FÉRON.....	343
<i>Un Vieux Couvent de Rouen. La Communauté de Saint-Joseph, rue Poisson, 28</i> , par Mgr PRUDENT.....	359
<i>Quelques Lettres inédites de Dupont de l'Éure, Sarrans le Jeune et Lamartine</i> , par M. Charles LEROY, membre résidant	373
CINQUANTENAIRE DE LA MORT DE GUSTAVE FLAUBERT :	
Hommage des Sociétés savantes de Rouen.....	387
<i>Flaubert, historien de son Époque</i> , par M. Louis DUBREUIL	389

	Pages
<i>La Fortune patrimoniale de G. Flaubert</i> , par M. Georges DE BEAUREPAIRE.....	396
<i>Manuscripts de Gustave Flaubert à la Bibliothèque de Rouen</i> , par M. Henri LABROSSE.....	400
PRIX A DÉCERNER EN 1931, 1932 ET 1933.....	405
TABLE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACA- DÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1930.....	411

